

**Document d'Objectifs (DOCOB)
du site Natura 2000
FR9410109 « Aiguilles de Bavella »
Directive "Oiseaux" 79/409/CEE**

**TOME 1 : « Diagnostic et définitions des enjeux du site »
&
TOME 2 : « Proposition de mesures de gestion »**



**30 Mars 2015
Num approbation**

DOCUMENT D'OBJECTIFS

du site Natura 2000 FR9410109

« **Aiguilles de Bavella** »
Au titre de la Directive « Oiseaux »

Maitre d'ouvrage

MEDDE – Direction Régionale de l'Environnement de Corse

Suivi de la démarche : Virginie VINCENTI / Bernard RECORBET

Structure porteuse

Communauté de communes de l'Alta Rocca

Rue Sorba - BP 07 - 20170 LEVIE

Financements Union européenne : FEADER

Animation du site

Office de l'Environnement de la Corse

Suivi de la démarche : Sébastien LECCIA

Opérateur - Rédaction DOCOB - Cartographies

Agence Visu - Paysage & Environnement

Résidence a Spusata | Bat C2 | route du Stileto | 20090 Ajaccio

Tél : +33 628 503 294 **Fax** : +33 495 731 853 | **Email** : contact@agencevisu.com

Cabinet d'Expertises Audeval - Expertises forestières

Filitosa | 20140 Sollacaro

Tél : +33 609 390 405 | **Email** : contact@corsexpertises.com

Validation scientifique

Références à utiliser

AUDEVAL H., CASALTA T., MARICHY R., ROMERA V., SEINERA S. (2015). *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR9410109 "Aiguille de Bavella". Tome 1 : Diagnostic et définition des enjeux du site, & Tome 2 : Proposition de mesures de gestion.* Communauté de Communes de l'Alta Rocca. Agence Visu/Cabinet Audeval. 231p.

Note de version, gestion du document

	Auteurs	Version	Date	Observations
Rédaction Cartographie Contribution	R. Marichy V. Romera T. Casalta S. Seiner H. Audeval	1.0	09/02/2015 12/02/2015	- ZPS_Bavella_DOCOB_T1_minute ZPS_Bavella_DOCOB_T1_minute - 2015-02-12, version pour envoi aux membres du COPIL (20/02/2015)
		1.0	26/03/2015	ZPS_Aiguilles_de_Bavella_DOCOB_T1_T2 - 2015-03-26 version pour relecture croisée
		1.1	22/05/2015	ZPS_Aiguilles_de_Bavella_DOCOB_T1_T2 - 2015-05-15 version pour envoi final (intégration des remarques) et validation
Collecte des données	H. Audeval S. Seiner T. Casalta			
Coordination Relecture	T. Casalta			

Maitrise d'Ouvrage

Communauté de Communes de l'Alta Rocca (CCAR)
Mme V. SANGES

Remerciements - Collaborateurs

Monsieur le Président de la **Communauté de Communes de l'AltaRocca** (CCAR),
M/Mme les Maires de **Quenza, Zonza, Solaro, Sari-Solenzara**

CCAR : Véronique Sanges,

DREAL Corse : Camille Feral, Virginie Vincenti, Bernard Recorbet, Carole Passigny-Hernandez,
David Lesourne

Conseil Général 2A : Jean-Yves Duret

DDTM Corse-du-Sud : Sylvain Laux Christine Rodriguez

Collectivité Territoriale de Corse : Olivier Riffard

Office de l'Environnement de Corse : Sébastien Leccia, Corinne Pietri,
Cyril Berquier, Marie-Cécile Ruiz

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : Pierre Benedetti, Frédéric Sanchis

Office National des Forêts : Stéphane Muracciole,

Parc naturel régional de Corse : Jean-François Seguin, Maddy Torre, Julien Torre,
Stevan Mondoloni

Consultations

De nombreuses consultations ont été réalisées sous la forme d'échanges téléphoniques, d'échanges de courriers électroniques, et surtout de rencontres sur le terrain ou dans les locaux d'organismes.

Liste des personnes et structures consultées pour la réalisation des diagnostics et la rédaction des propositions de gestion du site Natura 2000 « Rivière de la Solenzara » :

Organisme	Personnes ressources	Dates de l'échange	Contenu de l'échange
OEC	Sébastien LECCIA	2014 - 2015	Démarche N2000, référent
OEC	Corinne PIETRI	09/09/2014	Herpétofaune et faune sauvage
OEC	Cyril BERQUIER	09/09/2014	Avifaune, entomofaune
OEC	Marie Cécile RUIZ	19/09/2014	Entomofaune
PNRC	Jean-François SEGUIN	09/09/2014	Avifaune, problématique Gypaète
PNRC	Mady TORRE	09/09/2014	Patrimoine
PNRC	José MORTINI	19/09/2014	Activités touristiques
PNRC	Stevan MONDOLONI	15/12/2014	enjeu Cerf corso sarde
GCC	Grégory BEUNEUX	09/12/2014	Chirofaune
ONCFS	Pierre BENEDETTI	09/09/2014	Plan de gestion réserve Bavella, problématique Mouflon de Corse
DREAL	Camille FERAL	04/09/2014	Carto habitats / Données démographiques, tourisme
DREAL	Virginie VINCENTI	25/09/2014	Plus concernée par OGS
DREAL	Carole PASSIGNY	26/09/2014	Données SIG DREAL
DREAL	David LESOURNE	26/09/2014	Précisions données OGS
CBNC	Alain DELAGE Paula SPINOSI	19/09/2014	Données flore, espèces végétales protégées, espèces invasives
ASTERE	Guilhan PARADIS	15/10/2014	Données flore complémentaires, études ou thèses de l'Univ. de Corse, autres données
ONF	Resp. UT COSTANZO Mathias	11/02/2015	Plan d'aménagements forêt territoriale Bavella/ Sambucu
ONF	Stéphane MURACCIOLE	09/08/2014	Aménagements forêts communales/territor. de Quenza et Tova. Pas d'aménagement en forêt de Conca.
Fédération Pêche / ONF	Catherine D'ORNANO Stéphane MURACCIOLE	10/02/2015 19/01/2015	Programme Life+ Truite corse, faune piscicole / Pêche
ONEMA	Camille ALBERTINI	19/09/2014	Aménagements cours d'eau, faune piscicoles, hydrologie
Fédération Chasseurs 2A	Stéphane PEDINIELLI	11/02/2015	Activités de Chasse
CAF FFCAM 2A	Guy BREME (?)	non	Escalade, alpinisme, randonnée
Guide indépendant	JP QUILICCI	30/09/2014	Escalade, alpinisme, Canyoning
FFME	Paul André ACQUAVIVA	30/09/2014	Randonnée
Canyoning	Henri SANTONI	02/10/2014	Randonnée/canyoning

CTC	Olivier RIFFARD	09/04/2014	Plan d'aménagements forêt territoriale Bavella/ Sambucu + autorisation de circuler en forêt territoriale
CD 2A	M. DELFINI	24/09/2014	Comptage fréquentation Route du Col Bavella
CD 2A For Sap local	Jean-Yves DURET M. COSTA	25/09/2014	Forestiers sapeurs - 2 plans de prév. incendies
DDTM 2A (N2000)	Christine RODRIGUEZ	09/10/2014	Retours d'expériences Natura 2000 sur d'autres contextes similaires (Haute Corse)
DDTM 2A	Sylvain LAUX	25/09/2014	Police de l'eau
DDTM 2B	Eric GUYON	?	?
SIVOM Bavella	Patrick PROFIZI	?	AEP
AUBERGE DE BAVELLA	Dédé GRIMALDI	02/10/2014	Activités hébergement/restauration
Agriculteur caprin			Pas donné suite
Entreprise Canyoning			Pas donné suite
AQUA NATURA	M. MUNOZ	02/10/2014	Activités Canyoning
Entreprise Canyoning			Pas donné suite

Sommaire

<i>Illustrations</i>	10
<i>Tableaux</i>	12
<i>Introduction Générale</i>	13
Chapitre 1	16
Présentation du dispositif Natura 2000	16
1. NATURA 2000, UN RESEAU EUROPEEN	17
2. UN DOCUMENT OPERATIONNEL : LE « DOCOB »	19
Chapitre 2	21
Fiche d'identité du site	21
Chapitre 3	24
Présentation du site et données abiotiques générales	24
1. LOCALISATION DU SITE	25
2. GEOLOGIE DU SITE	26
3. PEDOLOGIE	29
4. CLIMATOLOGIE	30
5. OCCUPATION DU SOL	31
6. L'EAU	37
7. TOPOGRAPHIE	39
8. RISQUES NATURELS	39
9. SYNTHÈSE DES DONNÉES ABIOTIQUES GÉNÉRALES	41
10. LES ESPACES RÉGLEMENTÉS ET LES PÉRIMÈTRES D'INVENTAIRES	42
Chapitre 4	56
Diagnostic socio-économique du site	56
1. PREAMBULE	57
2. DEMOGRAPHIE	58
3. INFRASTRUCTURES	62
4. LES PRINCIPALES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES LIÉES AU SITE	65
5. LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES	76

Chapitre 5	79
Diagnostic du patrimoine biologique du site	79
1. LES GRANDS TYPES DE MILIEUX DU SITE.....	80
2. LES OISEAUX DU SITE.....	82
Chapitre 6	107
Les Objectifs de Développement durable du site	107
1. INTRODUCTION.....	108
2. OBJECTIFS DIRECTEMENT LIES AUX HABITATS NATURELS ET AUX ESPECES.....	108
3. OBJECTIFS LIES AUX ACTIVITES HUMAINES ET A LEURS INCIDENCES.....	108
4. OBJECTIFS TRANSVERSAUX	108
Chapitre 7	115
Proposition de Mesures de Gestion : Fiches-actions	115
Chapitre 8	141
Charte Natura 2000	141
1. PRESENTATION ET DEFINITION DE LA CHARTE NATURA 2000	142
2. LISTE DES ENGAGEMENTS ET DES RECOMMANDATIONS D'ORDRE GENERAL	143
3. LISTE DES ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX	144
Chapitre 9	148
Suivi du Docob	148
1. SUIVI DES MESURES	149
2. SUIVI DE LA GESTION DES ESPECES DE LA DIRECTIVE « OISEAUX »	152
Conclusion	153
<i>Liste des abréviations</i>	156
<i>Bibliographie</i>	159
<i>Annexes</i>	163

Annexe 1 : Liste des espèces d'oiseaux du territoire local

Annexe 2 : Problématique du Gypaète barbu en Corse

Annexe 3 : Programmes d'actions du gypaète barbu

Annexe 4 : Problématique de l'Aigle royal en Corse

Annexe 5 : Problématique de la Sittelle corse en Corse

Annexe 6 : Note relative au projet de nourrissage artificiel et de suivi de la population de gypaète barbus en Corse (période 2012-2016)

Annexe 7 : Questionnaire soumis aux usagers du site à l'automne 2014

Annexe 8 : Composition du Comité de Pilotage du site FR94101091

Annexe 9 : Liste des réunions du Comité de Pilotage et en Groupe de Travail

Annexe 10 : Arrêté portant désignation du site Natura 2000 Aiguilles de Bavella (Zone de Protection Spéciale)

Annexe 11 : Formulaire Standard des Données (FSD) du site FR9410109

Illustrations

Figure 1 : Localisation du réseau Natura 2000 en Corse.....	18
Figure 2 : Localisation de la ZPS « Aiguilles de Bavella ».....	25
Figure 3 : Contexte géologique simplifié de la Corse.....	26
Figure 4 : Carte géologique de l'Alta Rocca.....	28
Figure 5 : Extrait de la carte géologique au 1/250000e centrée sur le site Natura 2000.....	29
Figure 6 : Diagramme ombrothermique d'Ajaccio.....	30
Figure 7 : Données climatiques à Levie.....	30
Figure 8 : Schéma des étages de végétation en Corse.....	31
Figure 9 : Proportion des différents habitats naturels Corine Land Cover en 2006.....	32
Figure 10 : Proportion des différents habitats naturels Corine Land Cover en 1990.....	32
Figure 11 : Comparaison des surfaces des différents habitats naturels Corine Land Cover entre 2006 et 1990.....	33
Figure 12 : Comparaison de diverses photographies aériennes montrant l'évolution du territoire avec.....	34
Figure 13 : Occupation du sol selon la nomenclature Corine Land Cover.....	35
Figure 14 : Occupation du sol selon la nomenclature Corine Land Cover en 1990.....	36
Figure 15 : Tableau du débit moyen mensuel de la rivière Solenzara à Cannicciu.....	37
Figure 16 : Les cours d'eau de la ZPS.....	38
Figure 17 : Vue du relief du site.....	39
Figure 18 : Localisation des principales ZNIEFF autour de la ZPS FR9410109 « Aiguilles de Bavella ».....	44
Figure 19 : Localisation des sites Natura 2000 autour de la ZPS FR9410109 « Aiguilles de Bavella ».....	45
Figure 20 : Localisation des RCFS autour de la ZPS FR9410109 « Aiguilles de Bavella ».....	46
Figure 21 : Extrait de l'arrêté préfectoral portant approbation de l'aménagement de la forêt de Quenza pour la période 2013-2032.....	48
Figure 22 : Localisation des forêts relevant du régime forestier sur la ZPS.....	48
Figure 23 : Localisation des périmètres des sites classés/inscrits autour de la ZPS FR9410109 « Aiguilles de Bavella ».....	49
Figure 24 : Localisation du périmètre proposé pour l'OGS Bavella autour de la ZPS « Aiguilles de Bavella ».....	51
Figure 25 : Répartition des catégories socioprofessionnelles sur les 4 communes du site Natura 2000.....	61
Figure 26 : Les voies de circulation recensées sur le territoire (modifié d'après ONCFS, 2011).....	63
Figure 27 : Extrait de l'arrêté préfectoral portant approbation de l'aménagement de la forêt de Quenza pour la période 2013-2032 : Actions programmées.....	66
Figure 28 : Sites de fréquentation touristique relevés sur le territoire (modifié d'après ONCFS, 2011).....	72
Figure 29 : Carte de synthèse du PRMF Bavella (Février 2015 - CG2A).....	78
Figure 30 : Cartographie des habitats sur le secteur de Bavella.....	80
Figure 31 : Statut biologique des espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » présentes sur la ZPS83.....	84
Figure 32 : Gypaète barbu.....	84
Figure 33 : Carte de répartition du Gypaète barbu en France.....	84
Figure 34 : Localisation de la ZSM pour le nid de Gypaète barbu de Bavella Source : PNRC, 2015.....	86
Figure 35 : Aigle royal.....	89
Figure 36 : Carte de répartition de l'Aigle royal en France.....	89
Figure 37 : Faucon pèlerin.....	92
Figure 38 : Carte de répartition du Faucon pèlerin en France et Nombre de couples nicheurs par département en 2002.....	92
Figure 39 : Autour des palombes Corse.....	94
Figure 40 : Carte de répartition de l'Autour des palombes Corse en France.....	94
Figure 41 : Sittelle corse.....	97

Figure 42 : Carte de répartition de la Sittelle corse en France.....	97
Figure 43 : Localisation des zones de fréquentation de la Sittelle corse en périphérie de la ZPS (forêt de Bavella-Sambucu)	101
Figure 44 : Cincle plongeur.....	102
Figure 45 : Bec-croisé des sapins.....	102
Figure 46 : Monticole bleu	102
Figure 47 : Accenteur alpin	103
Figure 48 : Venturon corse.....	103
Figure 49 : Tichodrome échelette	104

Tableaux

Tableau 1 : Proportion des différents habitats naturels Corine Land Cover (2006)	32
Tableau 2 : Population permanente des communes de la zone Natura 2000.....	58
Tableau 3 : Capacité d'accueil (nombre d'habitants et %) par commune Source : INSEE 2011 et 2014.	59
Tableau 4 : Croissance démographique des communes de la zone Natura 2000.....	60
Tableau 5 : Moyenne journalière de fréquentation routière RD 268. (Nombre véhicule/jour)	62
Tableau 6 : Grands milieux et habitats des espèces d'intérêt communautaire visées	81
Tableau 7 : Statuts de protection des espèces de la ZPS inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » présentes sur la ZPS	83
Tableau 8 : Historique du couple de Bavella (1983-2015) Source : PNRC, 2015.....	85
Tableau 9 : Adaptations prévues par le protocole (Ministère de la défense, LPO).....	87
Tableau 10 : Synthèse des connaissances sur l'Aigle royal en France.....	90
Tableau 11 : Synthèse des connaissances sur l'Autour des palombes Corse en France	96
Tableau 12 : Synthèse des connaissances sur la Sittelle corse.....	100
Tableau 13 : Evaluation de la ZPS pour les espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » présentes sur la ZPS (Source : FSD, 1998).....	105
Tableau 14 : Evaluation de l'état de conservation de la ZPS pour les espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » présentes sur la ZPS – Mise à jour du FSD au regard du diagnostic réalisé.....	106

Introduction Générale

« Un tel site ne se décrit pas; Bavella est une fantasmagorie ! s'écrit un voyageur du début du siècle médusé devant le paysage de montagne que l'on découvre du col de Bavella. Le massif de Bavella est en effet l'un des plus spectaculaires que l'on puisse imaginer. Les aiguilles (certaines atteignent 800 m) forment un cirque aux parois verticales sauvagement déchiquetées et, s'échappant de l'épaisse forêt qui couvre le massif jusqu'au col, les pins laricio s'accrochent aux roches nues, luttant de verticalité avec les aiguilles où les aubes de demi-saisons accrochent les lambeaux de nuages. Mouflons et gypaètes sont les familiers de ces cimes. " (Regard sur les sites classés de corse – DIREN de Corse, 1999).

Le site de Bavella est classé depuis 1954 et fait depuis l'objet de diverses mesures de protections et d'inventaires scientifiques, de portées nationales et internationales. Inscrit dans un ensemble naturel riche et complexe, ce site abrite dans des paysages singuliers, des espèces rares et protégées, un patrimoine naturel dont l'appropriation varie avec les évolutions sociétales. A chaque période correspond un contexte socio-économique qui induit de nouveaux enjeux à l'égard de l'environnement : les outils s'adaptent conciliant au mieux activités humaines et conservation du patrimoine naturel.

A ce titre, la Zone de Protection Spéciale (ZPS FR9410109) « Aiguilles de Bavella » a été désignée en raison de la présence d'espèces inscrites en annexe I de la directive européenne « Oiseaux » (92/409/CEE). Le site se veut englober le massif montagneux de Bavella autour de ses impressionnantes aiguilles, massif qui accueille une avifaune remarquable.

Le principal enjeu du site repose en effet sur la présence d'espèces à très forts enjeux de conservation telles le Gypaète barbu, l'Aigle royal, l'Autour des palombes Corse, le Faucon pèlerin ou encore la Sittelle corse.

En outre, les autres richesses faunistiques et floristiques sont nombreuses :

- Habitats rupestres avec une flore endémique remarquable dont la majorité des stations d'Herniaire de Litardière (*Herniaria litardierei*) ;
- Présence d'effectifs notables de Mouflon de Corse (se référer au Docob du site FR9400603 « Rivière de la Solenzara » et du site conjoint FR9400582 « Plateau du Coscione (...) ») ;
- Présence au moins en bordure du site du Cerf de Corse ;
- Les reptiles et amphibiens d'intérêts européen souvent endémiques, dont le rare Discoglosse corse, trouvent des biotopes appréciables.

La conciliation entre les activités humaines et les programmes de conservation du patrimoine naturel est difficile en raison d'enjeux parfois opposés sur l'utilisation spatio-temporelle d'un site, et les répercussions des uns sur les autres.

Les objectifs de ce document sont :

- **de dresser un diagnostic écologique et socio-économique du territoire de la ZPS ;**
- **de pointer les éventuelles interactions (positives ou négatives) entre l'utilisation de l'espace et les caractéristiques écologiques des espèces concernées ;**
- **de proposer des mesures de gestion afin de concilier les activités humaines et la conservation des espèces d'intérêt communautaire identifiées sur le site. D'autant plus au vu des difficultés rencontrées par certaines espèces sur ce territoire. Le Gypaète barbu, espèce emblématique de ce secteur et ayant contribué en partie à sa désignation au réseau Natura 2000, ne niche plus sur ce territoire jusque-là favorable à l'espèce. Tout l'enjeu réside donc dans la compréhension des phénomènes écologiques pour proposer des mesures favorables aux espèces, tout en intégrant une dimension humaine à la problématique.**

La présence en bordure du site d'autres plans de gestion (plan de gestion de la Réserve de Chasse de Bavella, plan d'aménagement forestier de la forêt territoriale de Bavella-Sambucu) représentent autant de mesures déjà à l'œuvre sur le territoire local. Le présent document veillera à leur prise en compte.

Enfin, il faudra veiller à une cohérence des actions avec celles qui sont conjointement mises en place sur le site FR9400603 « Rivière de la Solenzara » et surtout sur la ZPS mitoyenne FR9410113 « Forêt Territoriale de Corse ».

Chapitre 1

Présentation du dispositif Natura 2000

1. NATURA 2000, UN RESEAU EUROPEEN

Les directives européennes « Oiseaux » (79/409/CEE) du 02 avril 1979 et « Habitats-Faune-Flore » (92/43/CEE) du 21 mai 1992 constituent la base du réseau écologique européen des sites Natura 2000. Né du constat que les espèces n'ont pas de frontières, le réseau a pour objectif la préservation de la diversité biologique et la valorisation du patrimoine naturel des territoires.

1.1. Un réseau basé sur deux périmètres

- Des **Zones de Protection Spéciales (ZPS)**, visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la « Directive Oiseaux » ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs. Ces périmètres découlent des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) qui sont des périmètres d'inventaires datant de la fin des années 80, et à partir de 1991 ceux-ci ont été transformés en ZPS intégrant ainsi Natura 2000.
- Des **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la « Directive Habitats-Faune-Flore ». Comme pour les ZPS, ces périmètres sont basés sur des zonages correspondant à des inventaires. Ici se sont les Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) qui servent de base à ses périmètres Natura 2000. Les SIC ont commencé à être mis en place en 1992.

Ces deux zonages constituent le réseau de sites Natura 2000, on en dénombre 1753 en France.

1.2. Les objectifs du réseau

Ce dispositif européen ambitieux vise à préserver des espèces protégées et à conserver des milieux tout en tenant compte des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour. Pour atteindre cet objectif, les États membres peuvent librement utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles selon le principe général de subsidiarité.

La finalité de ce réseau est d'établir une trame assez dense afin de pouvoir assurer des continuités écologiques au niveau européen facilitant ainsi les échanges entre population et affaiblissant les phénomènes de barrières écologiques qui sont une des problématiques liées à l'érosion de la biodiversité en Europe.

1.3. La contribution française au réseau Natura 2000

De par la diversité de ses paysages et la richesse de la faune et de la flore qu'ils abritent, la France joue un rôle important dans la construction de ce réseau européen. Elle est ainsi concernée par quatre des neuf régions biogéographiques européennes : Alpin, Atlantique, Continental et Méditerranéen.

Le réseau français abrite au titre des directives « Habitats (DH) et « Oiseaux » (DO)¹:

- 131 habitats (annexe I de la DH), soit 57% des habitats d'intérêt communautaire ;
- 159 espèces (annexe II de la DH), soit 17% des espèces d'intérêt communautaire ;
- 123 espèces (annexe I de la DO), soit 63% des oiseaux visés à l'annexe I.

¹<http://inpn.mnhn.fr/programme/natura2000/presentation/objectifs>

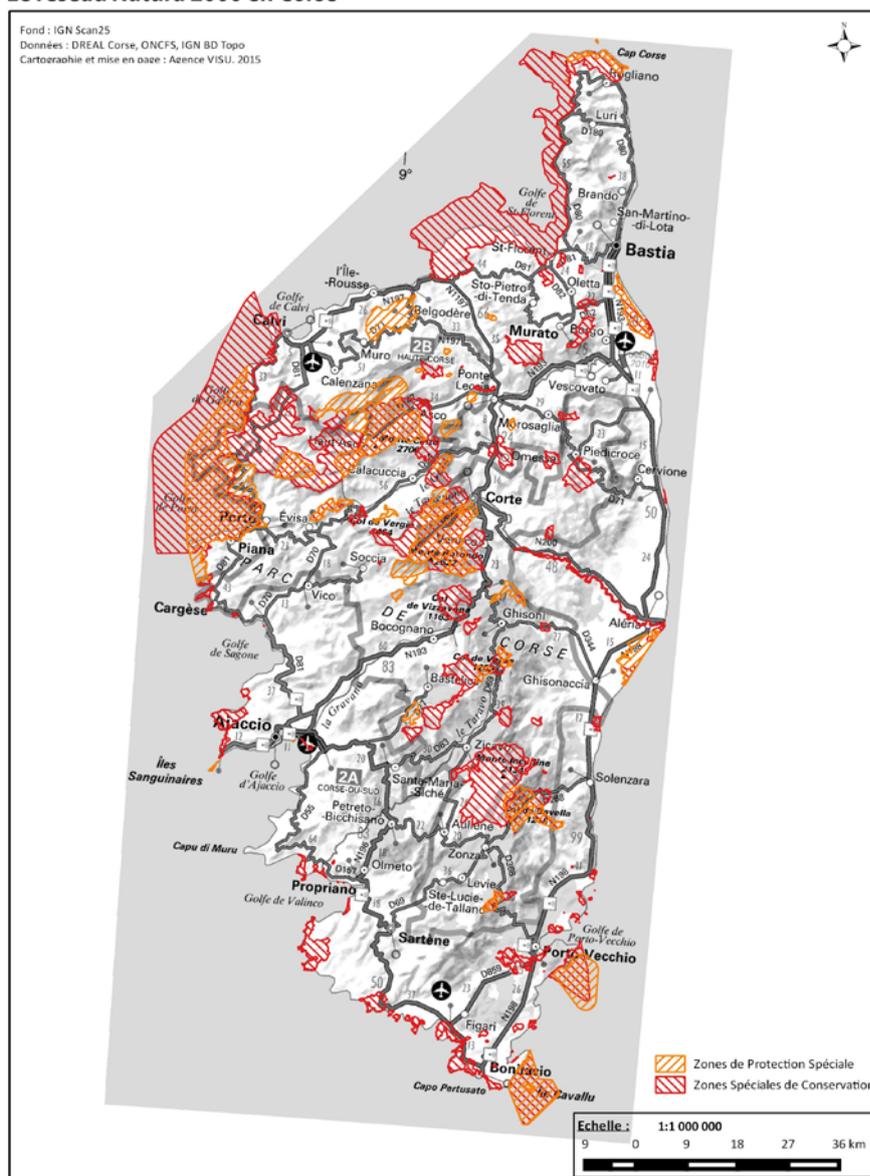
La France, c'est 33 % des espèces d'oiseaux européens et 7 % de la flore européenne :

- 63 espèces végétales
- 100 espèces animales
- 204 espèces d'oiseaux
- 133 habitats naturels d'intérêt communautaires

Ces listes sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution des connaissances sur le territoire métropolitain terrestre et marin.

1.4. Natura 2000 en Corse

Le réseau Natura 2000 en Corse



Il existe 88 sites Natura 2000 en Corse, dont 47 en Haute-Corse (2B). En particulier, 22 ZPS ont été établies, dont 13 en Haute-Corse (2B), et 66 Sites ou propositions de Site d'Importance Communautaire (SIC/pSIC, futurs ZSC) ont été créés, dont 34 en Haute-Corse.

Figure 1 : Localisation du réseau Natura 2000 en Corse

2. UN DOCUMENT OPERATIONNEL : LE « DOCOB »

Le **Document d'Objectifs ou DOCOB** est l'équivalent d'un plan de gestion pour le site Natura 2000. Il est à la fois un état des lieux et un ensemble d'orientations de gestion établis à la suite d'une large concertation. Pour chaque site Natura 2000 (ZPS ou ZSC), il recense les espèces et les habitats remarquables (au niveau européen) mais aussi les usages locaux.

2.1. Elaboration du document

Une fois le site désigné, un Comité de Pilotage (COPIL) est formé en concertation avec les services de l'Etat (DDT et DREAL). Le COPIL réunit les représentants des institutions et de toutes les catégories d'acteurs locaux concernés par le site Natura 2000.

Les représentants des collectivités locales membres du COPIL désignent le président (il s'agira d'un élu local) ainsi que la collectivité ou le groupement chargé d'élaborer le DOCOB (structure porteuse). La structure porteuse désignée peut faire appel à un prestataire pour l'élaboration d'une partie ou de l'intégralité du DOCOB.

Le COPIL met en place des groupes de travail thématiques ou géographiques composés de ses membres ainsi que de toutes personnes susceptibles d'apporter leurs connaissances.

Le COPIL amende et valide à chaque étape d'avancement les documents et les propositions que lui soumet la structure porteuse chargée d'élaborer le DOCOB.

Le DOCOB est mis en œuvre après validation par le COPIL et approbation du préfet du département par un arrêté. Le document est ensuite consultable par dans les mairies concernées par celui-ci.

2.2. La structure du DOCOB

Le DOCOB s'articule autour de six volets définis dans l'article R414-11 du code de l'environnement :

- Rapport de présentation : localisation, caractéristiques abiotiques, diagnostics écologiques et socio-économiques ;
- Description des enjeux et des objectifs de développement durable ;
- Proposition de mesures de toute nature ;
- Cahiers des charges types des mesures contractuelles ;
- Charte Natura 2000 ;
- Suivi et évaluation du site.

2.3. Mise en œuvre et animation du DOCOB

Après l'élaboration du DOCOB, un nouveau COPIL est mis en place selon les mêmes procédures que pour l'élaboration du DOCOB. Le COPIL désigne :

- La collectivité territoriale ou le groupement chargé du suivi de sa mise en œuvre et de son animation,
- Son président.

Le comité de pilotage suit et oriente l'animation de façon à ce que les objectifs définis dans le DOCOB soient respectés.

La structure chargée de la mise en œuvre et de l'animation du DOCOB organise les réunions de COPIL, elle assure également la rédaction et la diffusion du compte rendu préalablement validé par les services de l'état.

La structure animatrice a pour rôle d'animer et de piloter la mise en œuvre du document. Elle est responsable du suivi des objectifs validés par le comité de pilotage du site. Elle est donc en charge des aspects administratifs, techniques et potentiellement de la communication.

L'animation peut être confiée à divers structures (bureau d'étude, établissement public, association, syndicat, etc...).

Chapitre 2

Fiche d'identité du site

NOM OFFICIEL

« AIGUILLES DE BAVELLA »

COORDONNEES DU CENTRE DU SITE [EN DEGRES DECIMAUX]

Longitude : 9,23333° (E 9°13'59") | Latitude : 41,83333 (N 41°49'59")

DATE ARRETE MINISTERIEL DE DESIGNATION COMME ZPS

30 Novembre 1998 : Arrêté Ministériel de désignation
26 Octobre 2004 : Arrêté Ministériel rectificatif de désignation

DESIGNE AU TITRE DE LA DIRECTIVE « OISEAUX » 79/409/CEE SOUS LE NUMERO

FR9410109

NON DESIGNE AU TITRE DE LA DIRECTIVE « HABITATS, FAUNE ET FLORE » 92/43/CEE

REPARTITION DU SITE SUR LA REGION CORSE

Corse du Sud (100 %)

COMMUNE

Quenza (100 %)

SUPERFICIE OFFICIELLE (FSD) AU TITRE DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE « OISEAUX » 79/409/CEE

1 873 Hectares

ALTITUDE

Min : 488 m ; Max : 1 899 m ; Moyenne : 1 300 m.

PREFET COORDINATEUR

Monsieur le Sous-préfet de Sartène

COMITE DE PILOTAGE (COFIL)

Etabli par l'arrêté n°2008-0703 en date du 30 juin 2008. Comité de Pilotage conjoint des sites
Natura 2000 suivants : ZSC FR9400603 et ZPS FR9410109.

PRESIDENCE DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE DESIGNEE PENDANT LA PERIODE DE L'ELABORATION DU

DOCOB

Roselyne BALESI, maire de Quenza
Jean TOMA, maire de Sari-Solenzara

STRUCTURE PILOTE

Communauté de Communes de l'Alta Rocca

OPERATEUR

Agence Visu / Cabinet d'Expertises Audeval

STRUCTURE ANIMATRICE

Office de l'Environnement de la Corse

MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000

Monsieur le Président du Parc Naturel Régional de Corse
Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corse du Sud
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement
Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Corse
Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse
Monsieur le Directeur de l'Office de l'Environnement de la Corse
Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Alta Rocca
Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Côte des Nacres
Monsieur le Président du SIVOM pour l'équipement et la gestion du hameau de Bavella
Monsieur le Président de la Fédération de la Corse pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Monsieur le Président du Comité Corse du Sud de la Fédération Française de la Montagne
Monsieur le Président du syndicat de défense des forêts contre l'incendie de Zona
Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'agriculture de la Corse du Sud
Madame le Maire de Quenza
Monsieur le Maire de Sari Solenzara
Mademoiselle Laetitia HUGOT, Office de l'Environnement de Corse
Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts
Monsieur le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Corse du Sud
Monsieur le Maire de Zona
Monsieur le Maire de Solaro
Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'agriculture de la Haute-Corse
Monsieur le Délégué Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Monsieur le Président de la fédération de la Corse pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Monsieur le Président du Comité Haute-Corse de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade
Monsieur le Président de l'association A Montagnola
Monsieur le Président de la compagnie des guides de canyon et des accompagnateurs
Monsieur le Directeur Départemental des territoires et de la mer de la Corse du Sud
Monsieur le Directeur Départemental des territoires et de la mer de la Haute-Corse
Monsieur le Délégué interrégional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Monsieur le Directeur de l'Office de l'Environnement de la Corse
Monsieur le Directeur de l'Office du Tourisme de l'Alta Rocca
Monsieur le Président de l'association A Muntagnera
Monsieur le Président du club alpin français de Corse-du-Sud
Monsieur le Président du club alpin français de Haute-Corse
Monsieur le Président de la société de chasse de Solaro
Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse
Monsieur de Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse

Chapitre 3

Présentation du site et données abiotiques générales

1. LOCALISATION DU SITE

La Zone de Protection Spéciale FR9410109 « Aiguilles de Bavella » est localisée dans le département de Corse-du-Sud sur la commune de Quenza. Ce site Natura 2000 couvre une superficie de 1873 ha pour une altitude comprise entre 488 m et 1899 m (moyenne de 1300m). Une large partie orientale de cette ZPS se superpose à la ZSC « Rivière de Solenzara ». La ZPS est longée sur sa partie Est par la route D268, par le GR 20 au Sud et à l'Ouest et est traversée par quelques chemins forestiers. Le Nord du site est délimité par la limite administrative entre les deux départements corses.

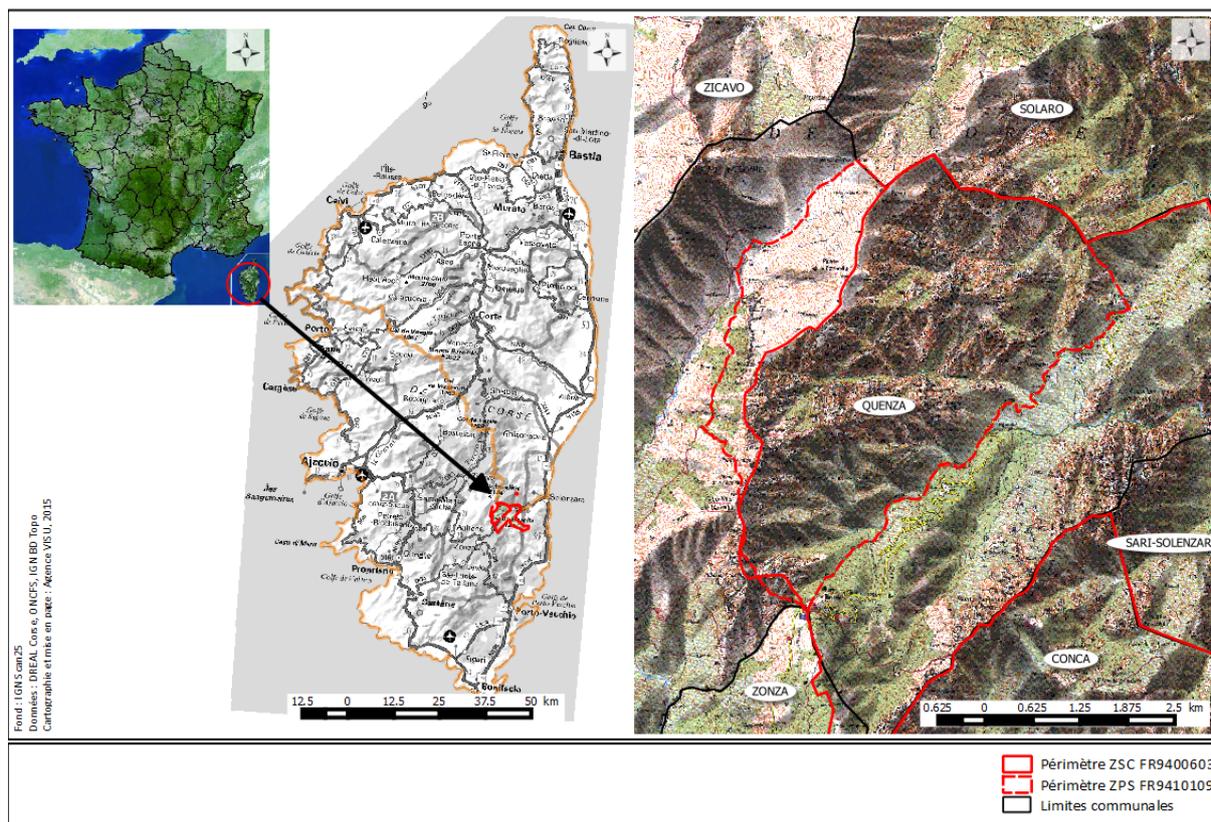


Figure 2 : Localisation de la ZPS « Aiguilles de Bavella »

Source : INPN

2. GEOLOGIE DU SITE

2.1. Cadre géologique global de la Corse²

La Corse est l'île de Méditerranée occidentale la plus haute, avec une altitude moyenne de 568 m et plus d'une centaine de sommets dépassant les 2000 m. Le relief est étroitement lié à l'histoire géologique de l'île. Au Paléozoïque, la Corse fait partie de la chaîne hercynienne, comme en témoignent ses nombreux granites. Cela se traduit par la formation de la « Corse cristalline », formée de roches magmatiques, qui comprend les deux tiers de l'île, à l'ouest d'une ligne reliant Calvi à la plaine de la Solenzara. On y retrouve les sommets les plus élevés de la Corse, dont le Monte Cinto qui culmine à 2706m.

Au Mésozoïque, l'emplacement actuel des Alpes et de la mer Tyrrhénienne est sous la mer, avec la formation d'ophiolites. Ces dépôts marins constituent la majeure partie des roches de Castagniccia et du Cap Corse, qui forment la « Corse schisteuse » ou « alpine » au Nord-est de l'île. A la fin de cette ère, la compression de la plaque européenne par la plaque africaine forme la chaîne pyrénéo-provençale, dont fait partie la Corse. Ce phénomène explique cette seconde ligne de crête que forme la « Corse alpine » et qui présente des formations schisteuses à une altitude élevée, qui culmine au San Petrone (1766 m). Plus au Nord de l'île, sur cette même formation, se trouve la région du Cap Corse avec le Monte Estello culminant à 1307 m.

Entre ces deux zones d'altitudes, le sillon central corse constitue une large bande de terre ne dépassant pas 600 m d'altitude, ouverte sur le Nebbio au Nord, et sur le bassin de la Solenzara au Sud. La dépression centrale est occupée par les bassins de Ponte Leccia qu'emprunte le Golo et de Corte que suit le Tavignano.

Enfin, au début du Cénozoïque, l'île se retrouve à nouveau émergée. Ainsi, durant le quaternaire, plusieurs zones des plaines et plateaux côtiers se sont formés de roches sédimentaires qui ont vu le jour, notamment aux embouchures des principaux fleuves de la côte orientale, moins abrupte que la côte occidentale. Ces zones sont principalement la plaine orientale, de Bastia à Solenzara, et le causse de Bonifacio au Sud ainsi que les falaises de St-Florent au Nord-Ouest.

2.2. Reconstitution géologique en Alta-Rocca³

2.2.1. Il y a 300 millions d'années

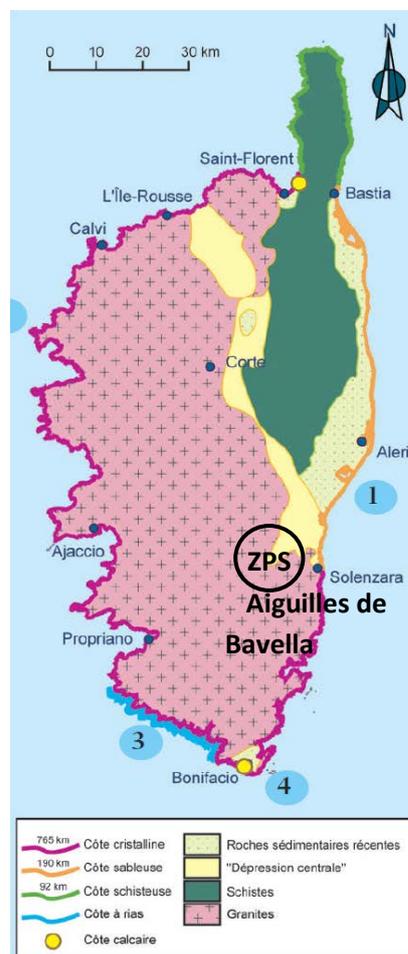


Figure 3 : Contexte géologique simplifié de la Corse
 Source : Dupré G. (CRDP), 2008.

2 BIOTOPE, 2008. Inventaire et cartographie des habitats naturels du site FR9400603 – Rivière de la Solenzara. 158p.

3 CUBELLS JF. & GAUTHIER A., 2011. L'Alta Rocca (un nom qui sonne haut et fier. Circuit pédagogique n°1) - CRDP de Corse.

Les premiers matériaux magmatiques à se mettre en place dans une vieille croûte sont les granodiorites. Les magmas correspondants refroidissent lentement à plusieurs kilomètres de profondeur. Lors de leur ascension, ils entraînent de petits volumes de magmas dioritiques ou gabbroïques qui forment des lames. Ces phénomènes se produisent lors de l'élaboration de la chaîne de montagnes hercynienne. Des intrusions monzogranitiques se refroidissent ensuite.

2.2.2. Il y a 290 millions d'années

Les granites leucocrates, se mettent en place un peu plus tard vers 280 Ma. Les intrusions de granites leucocrates recourent les ensembles de granodiorites et de monzogranites. L'ensemble des diverses intrusions magmatiques a un chimisme calco-alcalin.

2.2.3. Entre 290 et 120 millions d'années

Les magmas alcalins se mettent en place. Leur profondeur de refroidissement est plus faible et ils ne sont pas en relation avec la formation d'une chaîne de montagnes. Ils sont bien représentés de part et d'autre du col de Bavella. Si les magmas arrivent à l'état fondu en surface, on a une rhyolite par exemple dans le massif du Cinto. Autrement dit, une série d'épisodes magmatiques se produit à la fin de l'ère primaire et se traduit par le refroidissement à plus ou moins grande profondeur de magmas pouvant différer assez sensiblement. L'existence de ces roches à l'affleurement implique que l'érosion les a mises en évidence, c'est-à-dire que plusieurs kilomètres d'une vieille croûte ont été érodés. Ces roches participent à la formation de la chaîne hercynienne, les phénomènes de surrection et d'érosions débutent dès l'ère primaire et se poursuivent durant l'ère secondaire. A cette période, ce qui va devenir la Corse est toujours rattaché au continent. Il est donc vraisemblable qu'à la fin de l'ère secondaire la Corse occidentale est constituée par un relief aplani où les divers granitoïdes affleurent.

2.2.4. De 100 à 25 millions d'années

Des dépôts sédimentaires se déposent sur les granites, calcaires et autres roches détritiques.

2.2.5. De 25 à 2,5 millions d'années

La seconde partie du Tertiaire voit la séparation de la Corse et l'édification progressive de la Corse alpine. Il faudra attendre la fin de cette ère pour voir le relief actuel commencer à s'édifier.

2.2.6. De 2,5 millions d'années à nos jours

Au cours du Quaternaire sur un relief voisin de l'actuel, des fleuves et des torrents creusent leur vallée en suivant souvent des zones de faiblesse marquées par les grands accidents tectoniques. Sur les hauts sommets des glaciers se développent, ils sculptent et rabotent le relief dans le secteur du Cuscione et sur le flanc sud de l'Alcudina.

2.3. Les aiguilles de Bavella, monument géologique⁴

Les aiguilles de Bavella, ces spectaculaires pics rocheux, peuvent atteindre 900 m de hauteur. La plus haute des aiguilles, « Punta Alta » culmine à 1855 m. Véritable monument géologique, les aiguilles de Bavella sont issues d'une lente érosion qui depuis des millions d'années façonne un granite alcalin très résistant. À partir du col plusieurs circuits de randonnée, tous balisés et pour tous les niveaux, permettent de découvrir ce site remarquable. L'un d'entre eux permet d'atteindre

⁴ CUBELLS JF. & GAUTHIER A., 2011. L'Alta Rocca (un nom qui sonne haut et fier. Circuit pédagogique n°1) - CRDP de Corse.

facilement, à travers une forêt de pins laricio, une curiosité géologique appelée trou de la bombe (u tafonu di u Cumpuleddu) orifice circulaire d'environ 8 mètres de diamètres dont l'accès possible par son côté Ouest offre un vertigineux panorama sur le littoral.

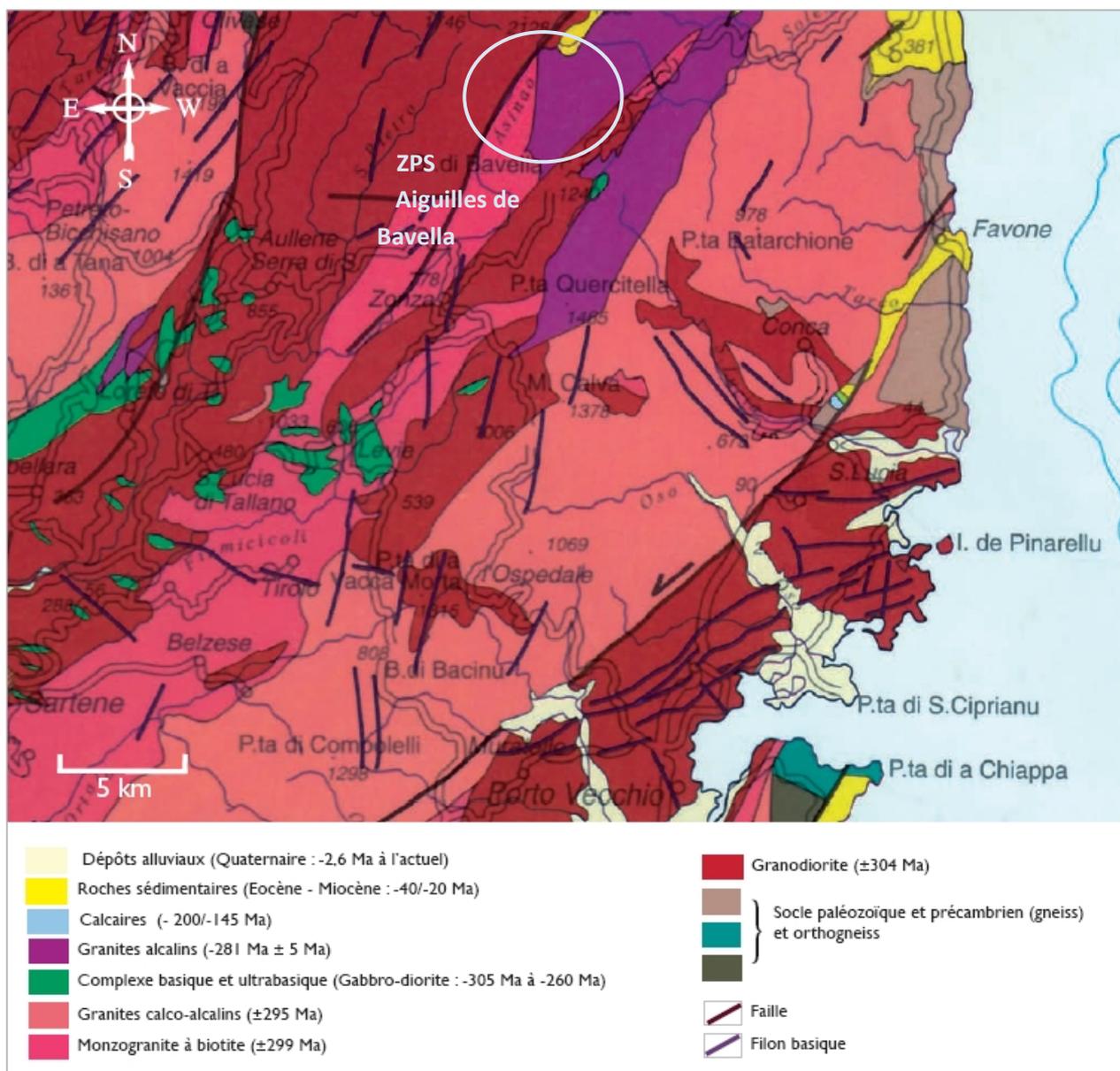


Figure 4 : Carte géologique de l'Alta Rocca

Source : CRDP, 2011. Extrait de la carte géologique et structurale de la Corse et de la Sardaigne. Servizio Geologico d'Italia / BRGM Service géologique National, 1999.

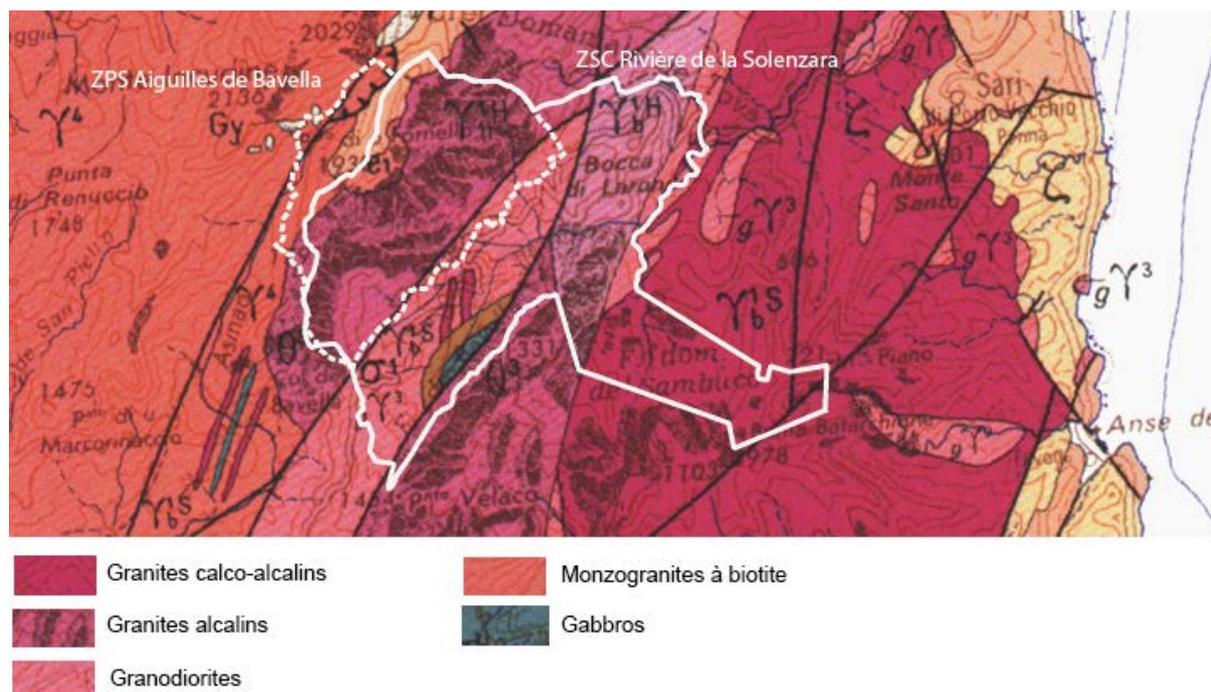


Figure 5 : Extrait de la carte géologique au 1/250000e centrée sur le site Natura 2000
 Source : BRGM

3. PEDOLOGIE

Les sols sont divers. L'association sols bruns acides - sols bruns méditerranéens est prépondérante sur les roches mères acides qui composent le sous-sol du site. Lorsque l'érosion est prépondérante (versants, altitude supérieure à 900 m) les sols sont des lithosols (sols qui résultent du morcellement de la roche). Ce sont des sols squelettiques plus ou moins superficiels. Les sols anciens ont soit complètement disparu soit ont été fragmentés. La plupart des sols de ce type se trouvent dans des régions montagneuses et escarpées où les matériaux sont si rapidement érodés qu'une couverture permanente des sols superficiels ne peut être établie.

Les formes d'humus sous forêt indiquent un processus de décomposition des litières assez ralenti en raison de l'acidité de certaines roches mères et de l'altitude.

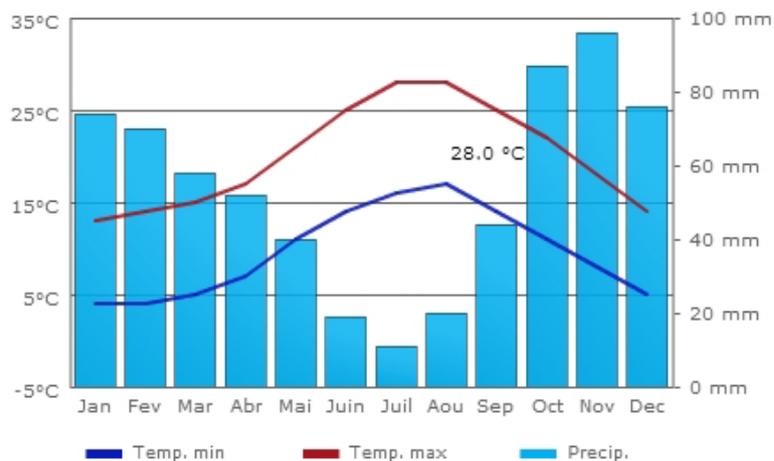
La texture des sols sous forêt est majoritairement limoneuse ou sableuse et la réserve en eau des sols est généralement faible en raison de l'abondance de cailloux. Ces sols, jamais hydromorphes, ne sont que rarement profonds (IFN, 2012). A noter que les sols sont assez profonds au niveau de la forêt de Bavella (de l'ordre de 70 cm à plus d'un mètre) et sur les parties peu pentues de la réserve (ONF, 2007).

L'aléa d'érosion du site est fort à très fort en raison des reliefs importants qui caractérisent le site (INDIQUASOL).

4. CLIMATOLOGIE

Le climat dominant en Corse est le climat méditerranéen. Il est caractérisé par une période de sécheresse durant la saison estivale et des hivers doux et humides. Afin d'illustrer ce type de climat le diagramme ombrothermique d'Ajaccio est présenté ci-contre.

Figure 6 : Diagramme ombrothermique d'Ajaccio
 Source : climatedata.eu



La Corse est balayée par de nombreux vents, particulièrement violents aux extrémités de l'île (Cap Corse, Bonifacio). Ces vents déterminent grandement le climat général et local (mésoclimat). Ainsi le libecciu apporte chaleur et pluie aux versants exposés à l'ouest, pour être ensuite ressenti comme plus froid et sec à l'intérieur de l'île⁵

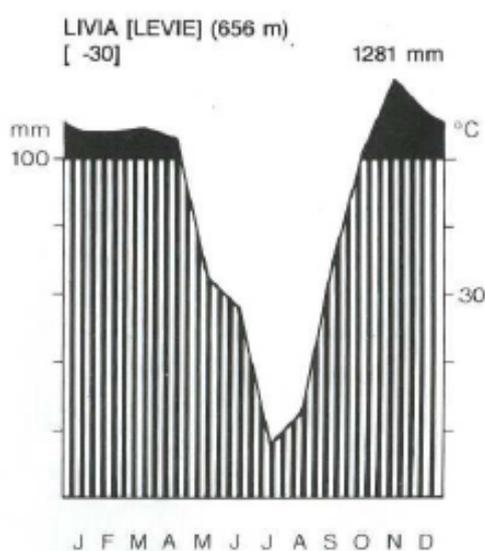


Figure 7 : Données climatiques à Levie
 Source : Gamisans, 1991

A noter qu'un parallèle est possible entre les régimes pluviométriques corse et cévenol. En effet, tous deux présentent une pluviométrie largement dominante à l'automne.

Sur le site concerné par le DOCOB, ce climat est fortement dégradé, ceci est dû à l'altitude. Ce type de climat méditerranéen « dégradé » est nommé supraméditerranéen, les précipitations y sont plus importantes en raison du point de rosée qui est abaissé avec l'altitude. Sur le site, les effets de versants et d'expositions peuvent conduire à de fortes disparités en termes de températures et de pluviométrie. Il y a probablement une influence forte du climat montagnard notamment en période hivernale où les chutes de neige peuvent être importantes.

Pour résumer, il est possible de distinguer 3 grandes tendances climatiques (ONCFS, 2011) :

- un climat méditerranéen doux et humide, jusqu'à 600 m d'altitude (bas de la vallée de Bavella), avec des précipitations généralement inférieures à 800 mm et une saison sèche prononcée en été ;
- un climat méditerranéen d'altitude de 600 à 1200 m (plateau de Bavella), avec quelques 800 à 1200 mm de pluie et une saison sèche estivale également marquée ;

⁵ BIOTOPE, 2008. Inventaire et cartographie des habitats naturels du site FR9400603 – Rivière de la Solenzara. 158p.

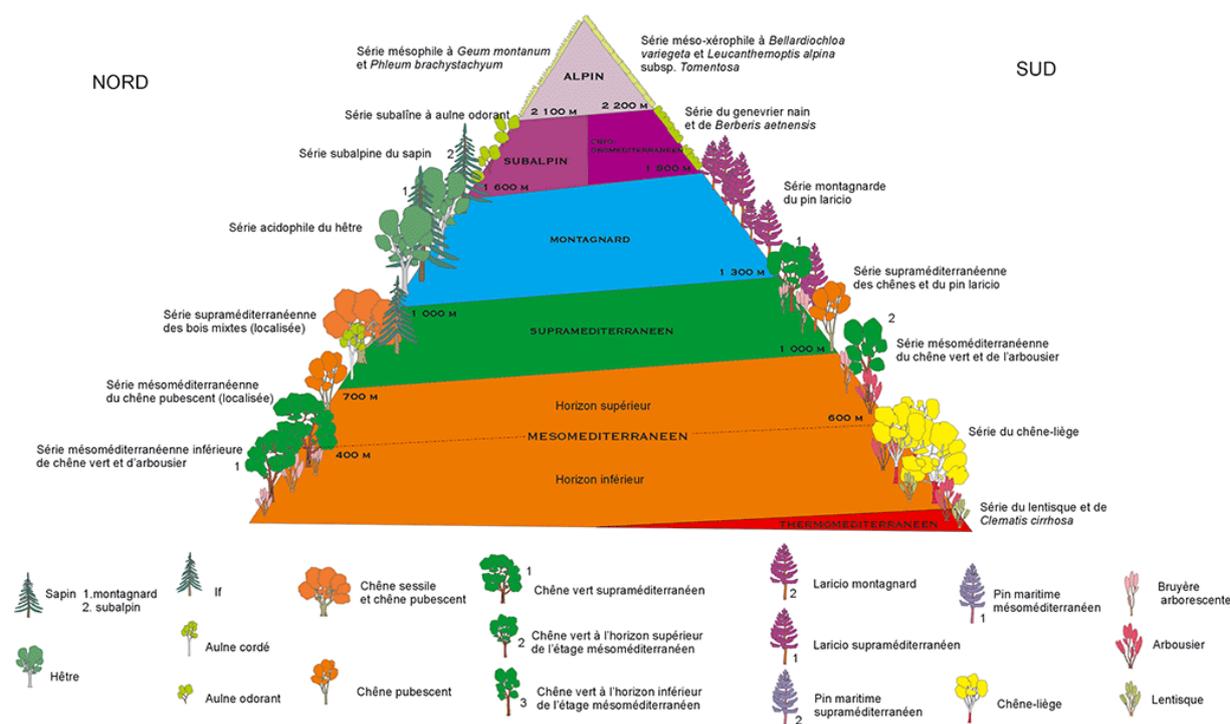
- un climat à tonalité alpine au-dessus de 1200 m, à hiver très rigoureux, à contrastes saisonniers et quotidiens de températures et à précipitations abondantes (en particulier sous forme de neige).

4.1. Les étages de végétation

Le schéma suivant illustre ces effets de versants dans le contexte corse et la répartition de la végétation qui en découle.

Sur le site, on peut identifier 4 grands étages bioclimatiques :

- l'étage **mésoméditerranéen** : Il est représenté du point le plus bas jusqu'à environ 1000 m d'altitude et constitue l'étage dominant. A cet étage, les forêts caducifoliées sont bien représentées ;
- l'étage **supraméditerranéen** : Il s'étend d'environ 1000 à 1300 m d'altitude ;
- l'étage **montagnard** : Il est représenté surtout au Nord du site où il s'étend d'environ 1300 m d'altitude jusqu'à 1700-1800 m ;
- l'étage **subalpin** : Il s'étend au-delà de 1800 m sur de très faibles superficies.



5. OCCUPATION DU SOL

La base de données géographique CORINE Land Cover est un inventaire biophysique de l'occupation des terres fournissant une information géographique de référence pour 29 Etats

européens et pour les bandes côtières du Maroc et de la Tunisie. Le positionnement de l'aire d'étude vis-à-vis des grands types de milieux que ce référentiel présente, permet d'obtenir dans un premier temps la composition globale des habitats, puis de diviser en catégories les plus pertinentes ces habitats pour mettre en évidence des éléments de fonctionnalité de ces habitats : quel rôle, pour quelles espèces, ...

Le territoire de la ZPS est caractérisé par deux grands types de milieux : des végétations forestières sur les altitudes allant de 200 à 1100 m environ (localement un peu plus haut), et des milieux d'altitude, peu ou pas végétalisés. Dans ce dernier cas, ce sont les roches nues et les pentes rocheuses qui dominent. Il faut noter que le relief et l'occupation des sols limite l'accessibilité à de nombreux secteurs du site, ce qui a pu influencer sur les inventaires menés sur le site, et qui peut expliquer le peu de données disponibles pour certains secteurs.

Cette première représentation permet de mettre en évidence la prépondérance des milieux forestiers et naturels quant à l'occupation du sol sur le territoire local (96,3% des terres étant des milieux naturels), les milieux agricoles représentant une part minime (2,27%)

Tableau 1 : Proportion des différents habitats naturels Corine Land Cover (2006)

Code	Intitulé	Superficie (km ²)	Proportion
Milieux artificialisés et urbanisés :			
/	/		
Milieux agricoles :			
231	Prairies	0,42	2,27%
Milieux naturels :			
312	Forêts de conifères	2,01	10,75%
313	Forêts mélangées	2,89	15,47%
324	Forêt et végétation arbustive en mutation	1,88	10,09%
332	Roches nues	5,69	30,43%
333	Végétation clairsemée	5,52	29,56%

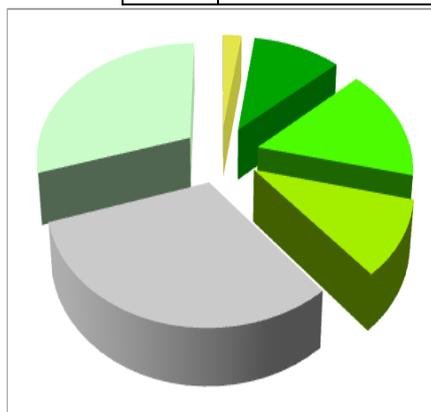


Figure 9 : Proportion des différents habitats naturels Corine Land Cover en 2006

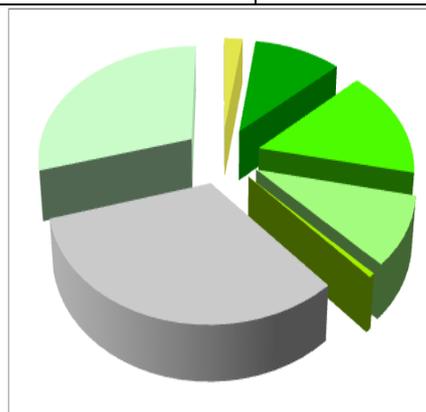


Figure 10 : Proportion des différents habitats naturels Corine Land Cover en 1990

- Prairies
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées
- Landes et broussailles
- Forêt et végétation arbustive en mutation
- Roches nues
- Végétation clairsemée

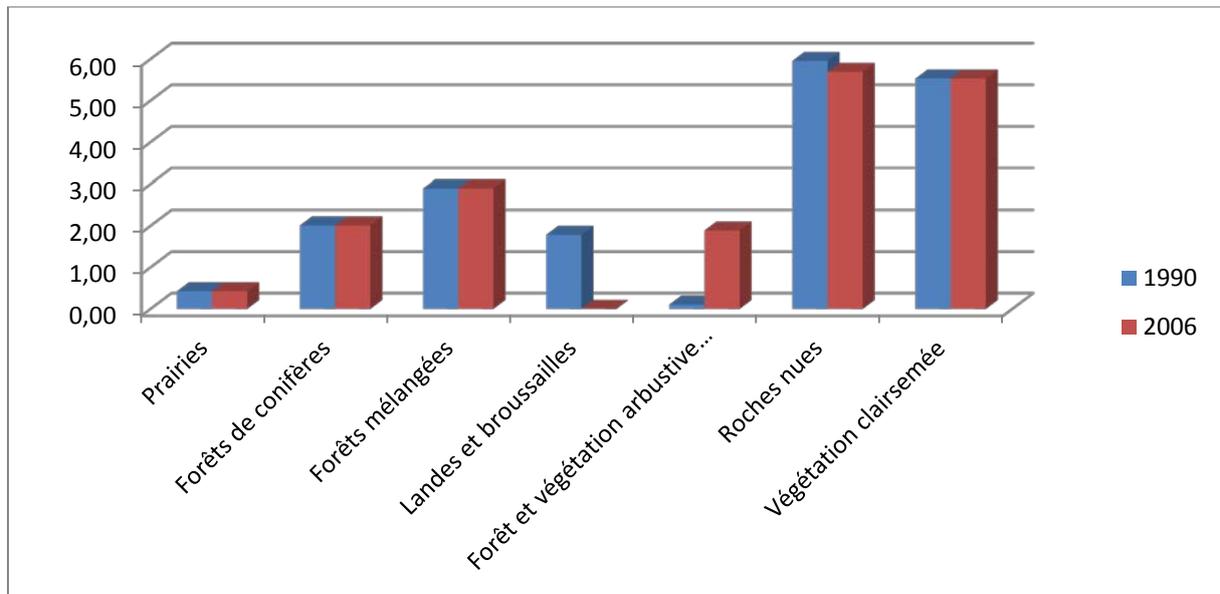


Figure 11 : Comparaison des surfaces des différents habitats naturels Corine Land Cover entre 2006 et 1990

Evolution de l'occupation du sol

Les premières analyses des données Corine Land Cover permettent de mettre en avant la fermeture progressive des milieux sur le secteur entre 1990 et 2006. Si les surfaces de forêts, prairies et rochers nus semblent globalement les mêmes entre les deux périodes, les surfaces de landes et broussailles ont totalement disparu au profit de la forêt et de la végétation arbustive en mutation mettant en avant cette dynamique d'évolution de l'occupation du sol au profit de milieux fermés.

Ortho-photographies du territoire

Pour comprendre cette analyse, une série d'images aériennes⁶ illustre l'évolution de l'occupation

⁶ <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

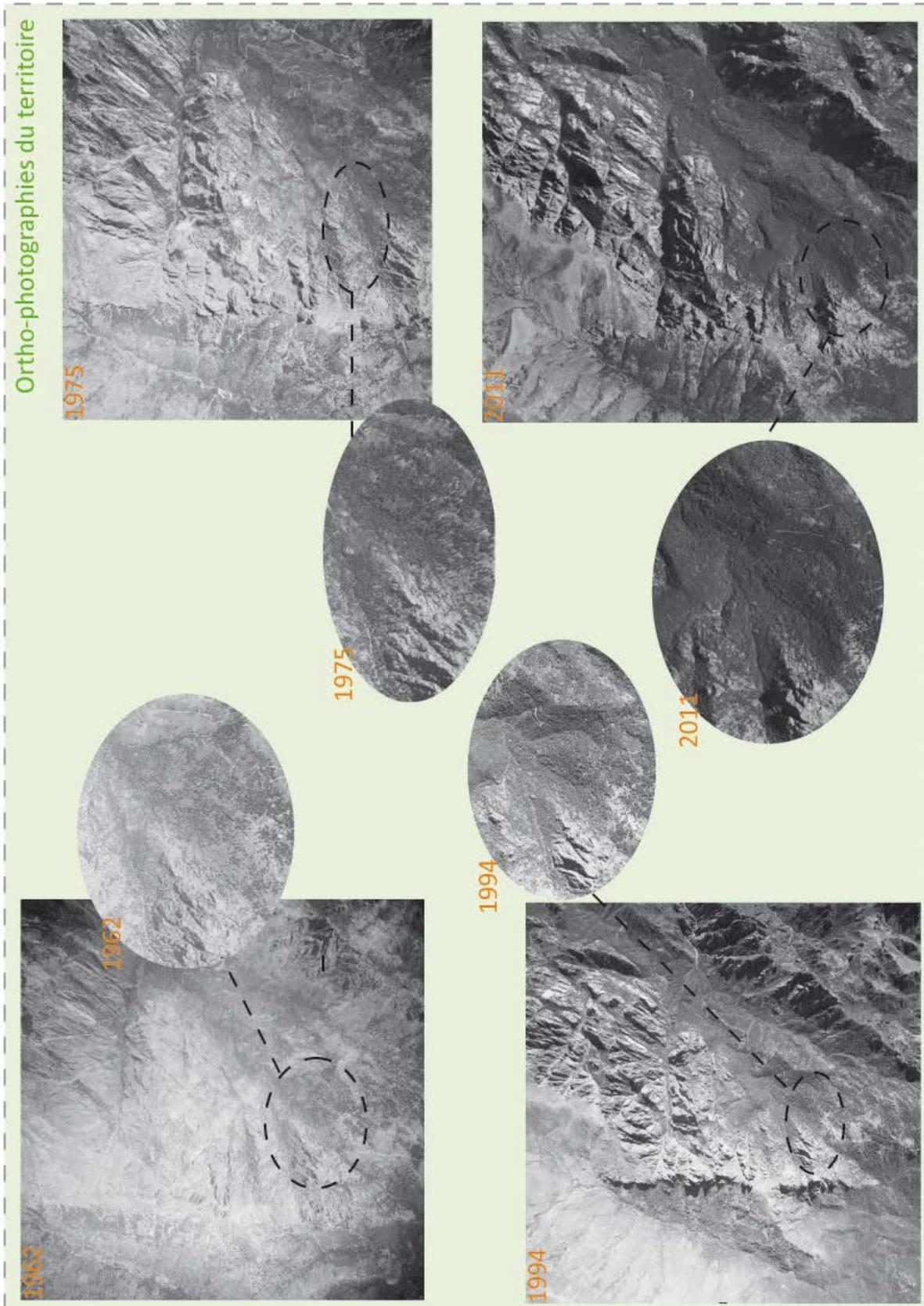


Figure 12 : Comparaison de diverses photographies aériennes montrant l'évolution du territoire avec zoom sur le secteur du village de Bavella

Occupation du sol : Corine land Cover

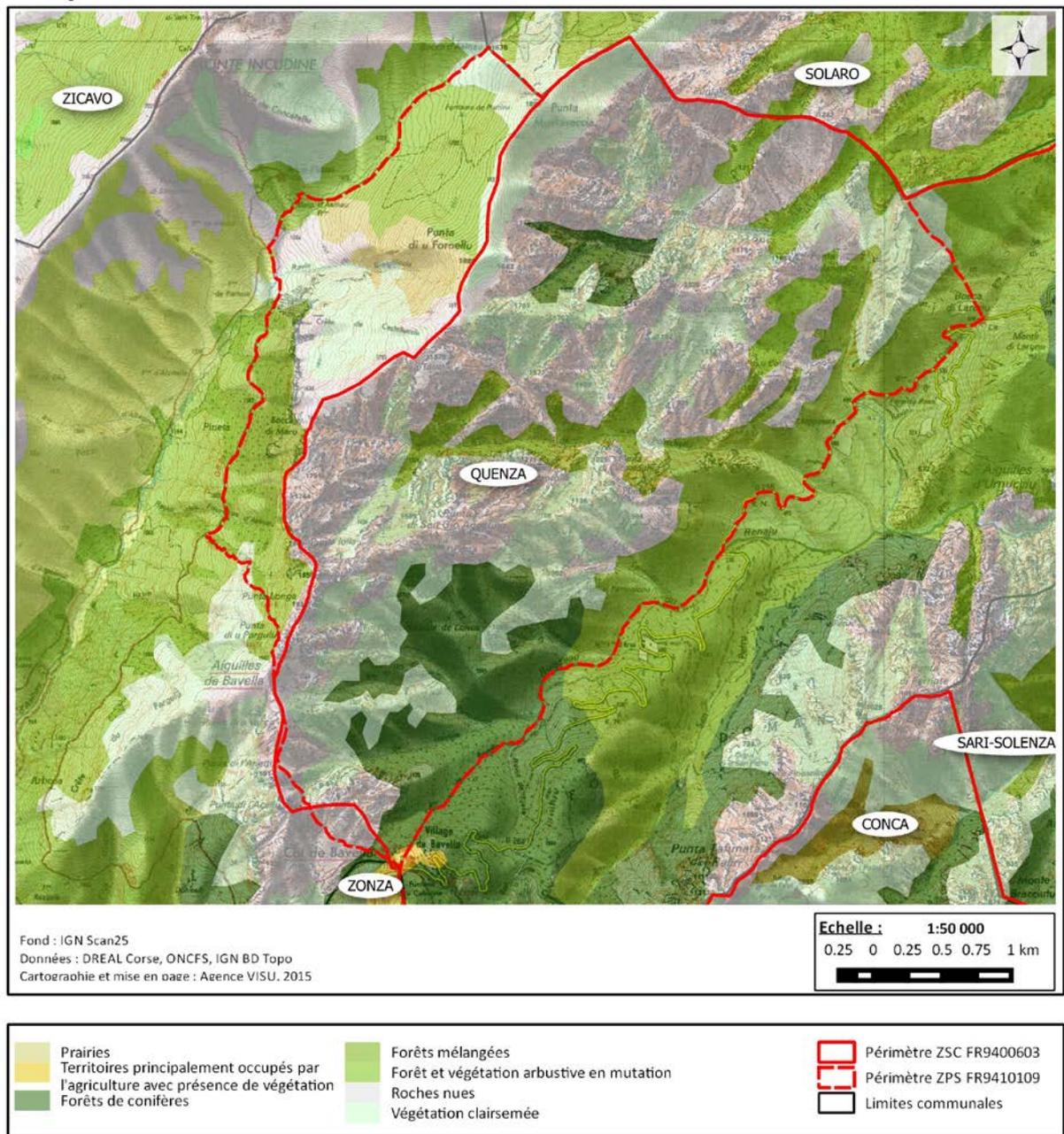


Figure 13 : Occupation du sol selon la nomenclature Corine Land Cover
 Source : IFEN, 2006

Occupation du sol : Corine Land Cover en 1990

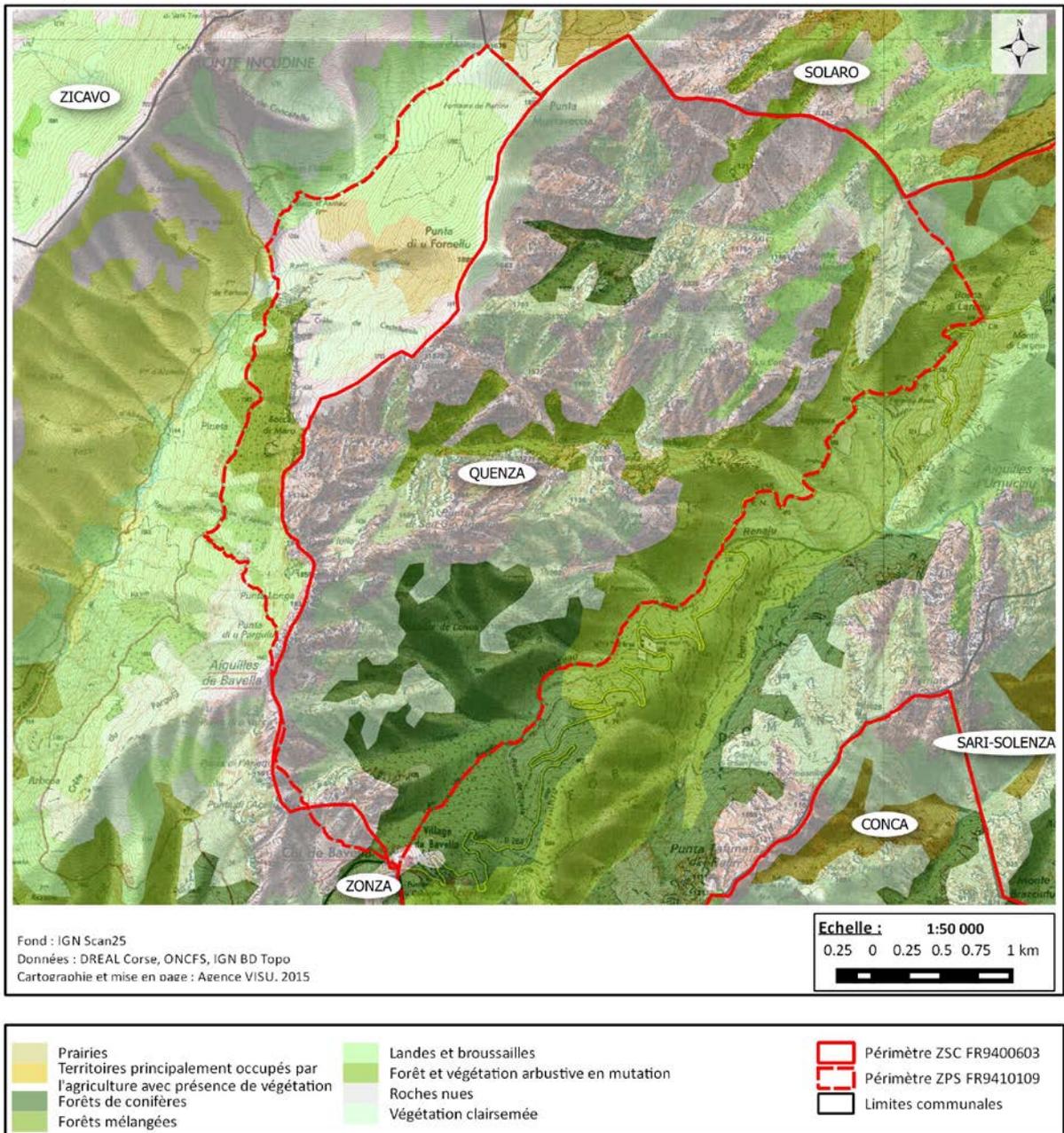


Figure 14 : Occupation du sol selon la nomenclature Corine Land Cover en 1990

Source : IFEN, 1990

6. L'EAU

6.1. Hydrologie du site

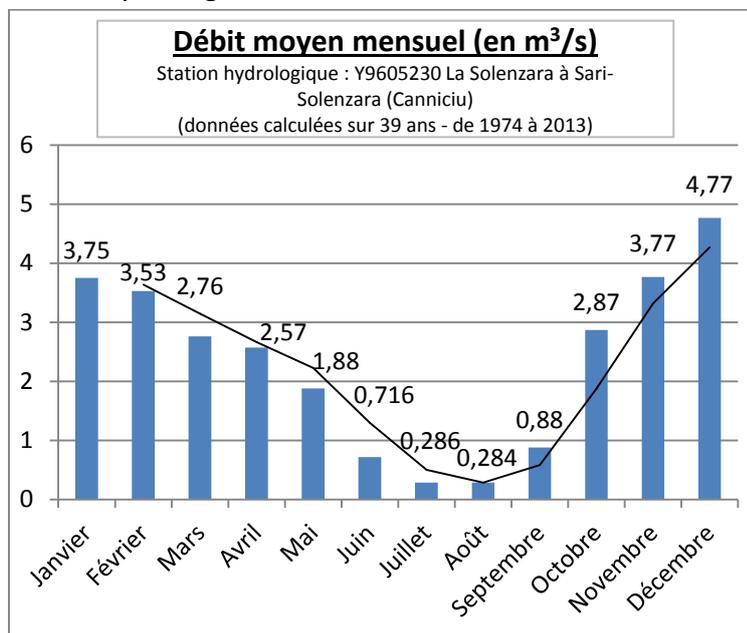


Figure 15 : Tableau du débit moyen mensuel de la rivière Solenzara à Cannicciu

Source : Banque Hydro - Ministère de l'écologie et du développement durable

Le module de la Solenzara est de 2,36 m³/s à la station Cannicciu de Sari-Solenzara. Le débit instantané maximal a été de 1500 m³/s le 31 octobre 1993, la hauteur maximale de 641 cm le même jour vers 11 heures, et toujours ce même jour, pour des observations sur 37 ans de 1974 à 2011, un débit journalier maximal de 570 m³/s.

L'étiage estival très marqué est typique des cours d'eau soumis à des climats de type méditerranéen. Les fortes variations de niveau et les montées d'eau soudaines font que le régime hydrique des cours d'eau de Corse-du-Sud peuvent être apparentés à des régimes semi-torrentiels à torrentiels, ce qui est souvent le cas dans les régions méditerranéennes

6.2. Qualité de l'eau

Pour la Solenzara et ses affluents, l'état écologique est très Bon et l'état chimique est Bon (<http://siecorse.eaurmc.fr>).

Il existe plusieurs captages qui sont exploités par des particuliers du hameau de Bavella.

6.3. Les eaux usées

Aucune station d'épuration n'est présente sur la commune de Quenza⁷. Le col de Bavella et son hameau ont été récemment équipés d'une petite STEP, ce qui devrait permettre de résorber les pollutions dues aux eaux usées. La maison forestière d'Arza dispose d'une cuve adaptée aux eaux usées qui est vidée une fois par an (la maison est aujourd'hui à l'abandon, de l'aliment pour animaux y est a priori stocké). Dans un périmètre plus étendu, les refuges du PNRC sont équipés de fosses sceptiques qui fonctionnent correctement mais les bergeries "privées" non accessibles en véhicules sont elles dépourvues de tout système de traitement.

Il convient de souligner que l'une des sources majeures de pollutions de l'environnement vient de l'absence de toilettes dans des sites très fréquentés : c'est surtout la pollution visuelle (papier) qui

⁷ www.corse.eaufrance.fr

est perceptible. La multiplication de toilettes publiques dans ces sites n'est pas envisageable et d'efficacité très limitée. La solution se trouve uniquement dans le changement des comportements individuels (Source : DIREN de Corse, 2008).

6.4. Les eaux pluviales

Il n'y a pas sur Quenza de réseaux d'eaux pluviales. Celles-ci provoquent ponctuellement des désagréments et des problèmes d'érosion (ex : col de Bavella).

Hydrologie : les cours d'eau de la ZPS

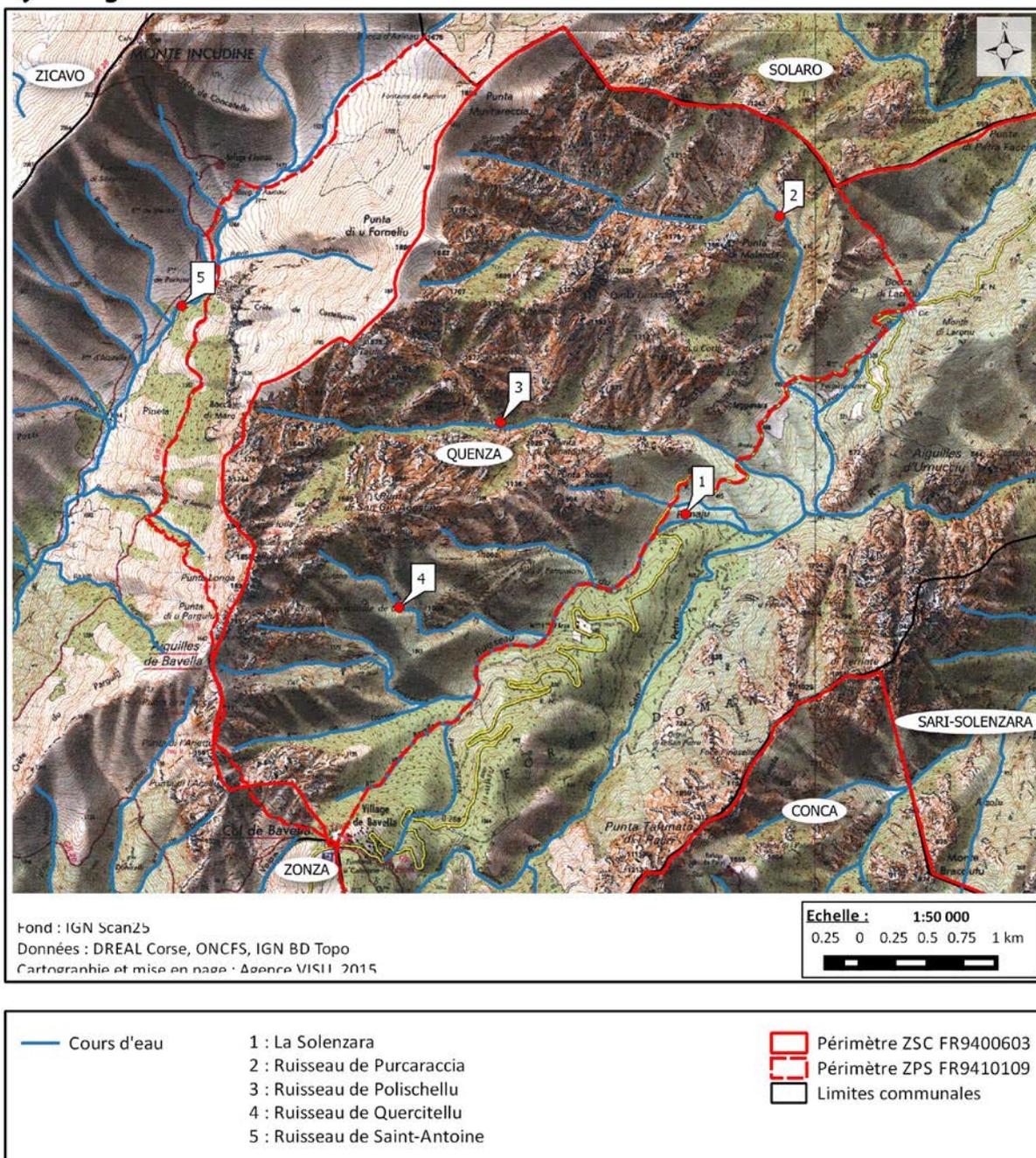


Figure 16 : Les cours d'eau de la ZPS

7. TOPOGRAPHIE

Le territoire de la ZPS est caractérisé par un relief d'altitude accidenté avec une très forte déclivité des versants. L'altitude est comprise entre 488 m et 1899 m (Punta di U Fornellu).

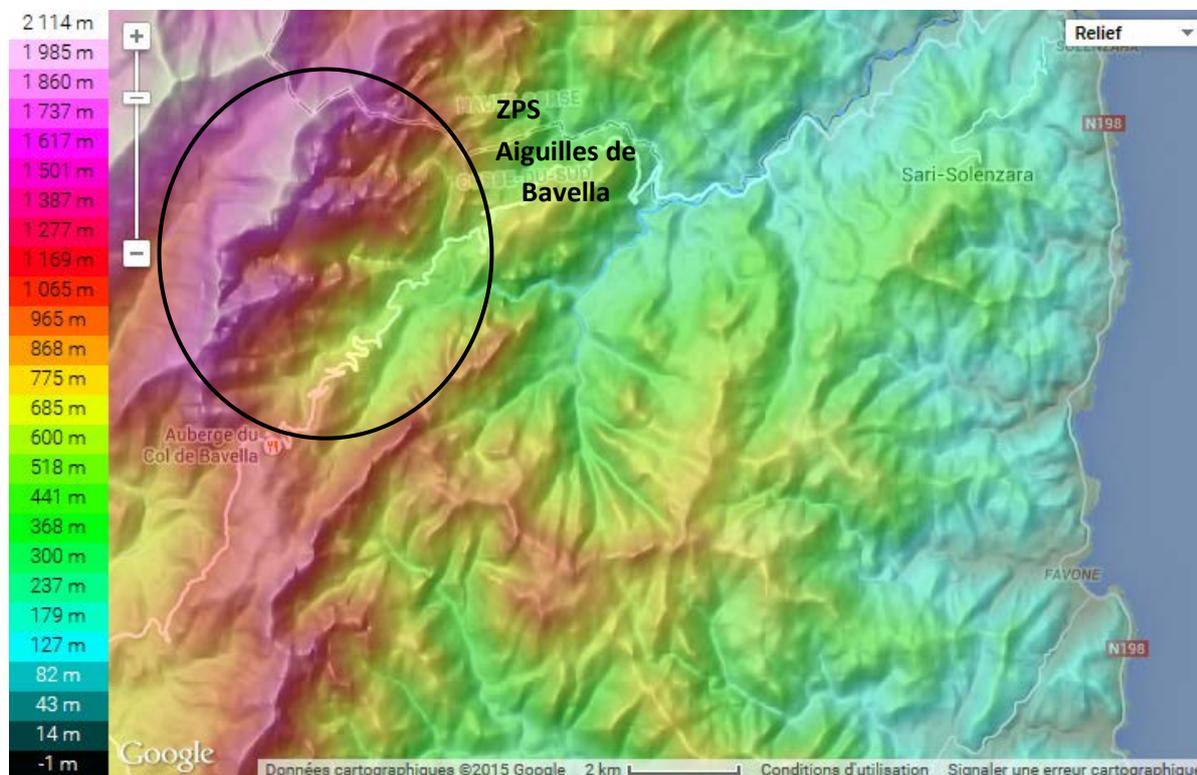


Figure 17 : Vue du relief du site

Source : <http://fr-fr.topographic-map.com/places/Corse-11/>

La morphologie actuelle résulte pour partie de la géologie originale de ce territoire mais également des effets du réseau hydrographique, venu par la suite modeler et découper les reliefs.

Ce massif de moyenne altitude présente de forts contrastes entre les éléments dominants de son paysage tels que les vallées parfois profondes, les crêtes et pointes rocheuses alentours. Ceux-ci donnent naissance à des panoramas souvent très impressionnants, et accentués par le clivage entre la végétation et la roche (ONCFS, 2011). Une étude paysagère réalisée en 2007 par l'ONF met en évidence une sensibilité particulière de ce territoire et en particulier de la forêt de Bavella face aux risques d'origines naturels ou anthropiques (ONF., 2007).

8. RISQUES NATURELS

Le site, au vu de ses composantes biotiques ou abiotiques (d'origines climatique, géologique, hydrologique ou encore anthropiques) présente des aléas importants et donc des risques qui en

découlent pour les populations exposées mais aussi pour les habitats et espèces ayant prévalu à la désignation du site. Ces risques restent encore assez mal connus et évalués.

8.1. Risque incendie

Les incendies constituent un risque important sur les forêts périphériques du site (en particulier sur le territoire de la forêt territoriale de Bavella-Sambucu) mais aussi sur le site de la ZPS qui comporte 18% de forêt. Ils peuvent être d'origine naturelle (feux de foudre) ou anthropique (criminels ou accidentels). Ce risque est majoré à Bavella par la dominance des forêts emmaquisées et la très forte fréquentation de ce territoire.

Se référer au diagnostic socio-économique pour un état des lieux plus complet des moyens mis-en-œuvre.

8.2. Risque de crues torrentielles

Ce risque est particulièrement important aux mois de mars et d'avril lorsque la fonte des neiges vient faire grossir les torrents.

8.3. Risque de glissement de terrain et de chutes de blocs

Ils peuvent se produire tout au long de l'année et constituent notamment un danger pour la sécurité des personnes et des infrastructures.

9. SYNTHÈSE DES DONNÉES ABIOTIQUES GÉNÉRALES

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification
Géologie	Plusieurs faciès différents sur le site Natura 2000, tous de roches magmatiques aux caractéristiques voisines.	Situé en zone cristalline de la Corse, constituée de roches granitiques : granodiorites et granites alcalins. Substrat siliceux. Erosion de la roche-mère formant des sables (arènes).
Climat	Climat méditerranéen « dégradé par les conditions d'altitude : climat supraméditerranéen	Précipitations importantes, point de rosée abaissé avec l'altitude, effets de versants et d'expositions qui peuvent conduire à de fortes disparités en termes de températures et de pluviométrie, influence forte du climat montagnard notamment en période hivernale où les chutes de neige peuvent être importantes
Pédologie	Sols bruns sous contexte forestier et faible déclivité. Lithosols squelettiques en forte déclivité et altitudes élevées.	L'association sols bruns acides - sols bruns méditerranéens est prépondérante sur les substrats siliceux qui caractérisent le site. Lorsque la roche-mère affleure, que la déclivité est forte, les sols sont plus superficiels (lithosols). Les végétations sont adaptées à ce contexte.
Topographie	L'altitude est comprise entre 488 m et 1899 m	Le territoire de la ZPS est caractérisé par un relief d'altitude accidenté avec une très forte déclivité des versants
Hydrographie	Haut bassin versant de la Solenzara, comportant la Solenzara et ses nombreux affluents ainsi que le St Antoine sur la partie Nord du site.	Le module de la Solenzara est de 2,36 m ³ /s à la station Cannicciu de Sari-Solenzara. Etiage estival très marqué. Régime semi-torrentiel à torrentiel.
Occupation du sol selon Corine Land Cover	Une majorité de milieux fermés, forestiers ou semi-forestiers sur les versants. En altitude, des milieux rocheux très abrupts et des milieux de landes et pâturages	Etagement de la végétation selon 4 zones bioclimatiques : mésoméditerranéen (dominant), supraméditerranéen, montagnard et subalpin (rare)
Risques naturels	Au moins 3 risques prégnants sur le site : incendie, crues torrentielles et mouvements de terrain/chutes de blocs.	Risque incendie majoré à Bavella par la dominance des essences résineuses (pin laricio) et la très forte fréquentation de ce territoire.

10. LES ESPACES REGLEMENTES ET LES PERIMETRES D'INVENTAIRES

Surmonté par la silhouette de ses Aiguilles, le site de Bavella fait partie des marqueurs identitaires de la Corse. Le caractère remarquable de ce patrimoine environnemental et culturel, la richesse biologique et paysagère abritée par le site, sont également partie intégrante de l'Alta Rocca.

Dans ce contexte, la fréquentation touristique (randonnée, escalade, canyoning), mais également les contraintes naturelles (gestion forestière, feux de forêts...) posent la question du maintien de cette richesse, tant du point de vue des milieux, de la faune, de la flore et des paysages.

C'est pourquoi ce patrimoine incontestable est reconnu à travers diverses mesures de protections, de gestion et d'inventaires, inscrites dans des programmes d'échelles nationales et internationales comme Natura 2000. L'enjeu environnemental dépasse ici l'échelle locale.

Les nuisances liées à la présence de l'homme sur les sites naturels sont de nature et d'intensité variable. Ces impacts sont souvent liés à l'ignorance vis à vis des milieux et leur fonctionnement. C'est aussi la répétition de certaines attitudes qui génèrent des impacts durables par fois irréversibles. Erosion, cueillette, dérangement de la faune pendant des périodes clé (période de reproduction, période de mise à bas, ...) sont quelques exemples des effets de la fréquentation du site. L'intensité de ces impacts est variable selon l'accessibilité du site et la nature de la pratique (DIREN de Corse, 2008).

10.1. Outils d'inventaires : les Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF :

- ZNIEFF de type 1 : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

L'inventaire ZNIEFF concerne progressivement l'ensemble du territoire français (Métropole, près de 15000 zones : 12915 de type I et 1921 de type II, Outre-mer, milieu terrestre et marin).

Une modernisation nationale (mise à jour et harmonisation de la méthode de réalisation de cet inventaire) a été lancée en 1996 afin d'améliorer l'état des connaissances, d'homogénéiser les critères d'identification des ZNIEFF et de faciliter la diffusion de leur contenu.

Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière...).

10.1.1. ZNIEFF de type 1 : « Ravins siliceux de Polischello »

La surface de cette ZNIEFF est de 944,19 ha, elle est située à l'est du col de Larone. Elle est caractérisée par un ensemble de ravins, sommets et crêtes. Comprise entre 521 et 1880 mètres d'altitude on y retrouve un important gradient de végétation allant du mésoméditerranéen au subalpin. Cependant, la zone étant dominée par l'étage subalpin, ce sont principalement des

landes basses et des pelouses qui constituent l'essentiel du paysage. La géologie y est typique de la Corse hercynienne avec des formations de granitoïdes calco-alcalins.

Sur cette entité aucun habitat prioritaire n'a été mis en évidence.

Concernant la faune, l'espèce considérée comme déterminante est le Mouflon de Corse. A noter la présence d'espèces intéressantes comme l'Euprocte de Corse et la fréquentation du site par des espèces patrimoniales mais non reproductrices tels que le Gypaète barbu, l'Aigle royal ou encore le Faucon pèlerin.

10.1.2. ZNIEFF de type 1 : « Sommet calcaire de la Punta di Fornello »

D'une surface de 29,3 ha, cette petite ZNIEFF est constituée par la pointe rocheuse et la crête de Punta di u Fornellu. La végétation y est caractérisée par des landes d'altitude caractéristiques de l'étage subalpin. D'un point de vue géologique le site est original pour la Corse puisqu'il s'agit de calcaire et de granitoïdes.

Sur cette entité aucun habitat prioritaire n'a été mis en évidence.

Concernant la faune, l'espèce considérée comme déterminante est le Mouflon de Corse. D'autres espèces intéressantes comme le Gypaète barbu et l'Aigle royal fréquentent le site mais ne sont pas reproducteurs.

10.1.3. ZNIEFF de type 1 : « Forêt de Bavella »

Cette ZNIEFF située entre le col de Bavella et le col de Larone à une altitude comprise entre 400 et 1313 mètres d'altitude s'étale sur 921,74 ha. Elle est constituée d'un vaste espace naturel caractéristique des milieux montagnards corses. Les séries de végétations varient du mésoméditerranéen, ceux sont les étages mésoméditerranéen et supraméditerranéen qui dominant largement avec d'importantes surfaces de Pins maritimes et Pins Laricio. Le site abrite des surfaces importantes d'un habitat déterminant : « les pinèdes de pins noirs endémiques de Corse ». L'espèce caractéristique de cette ZNIEFF est la Sittelle Corse, espèce endémique stricte et inféodée aux pinèdes sénescents de Pins laricio.

10.1.4. ZNIEFF de type 2 : « Crêtes et hauts versants du massif de Bavella »

Cette ZNIEFF 2 d'une surface de 2678,48 ha s'échelonne entre 300 et 1899 mètres d'altitude. Le site abrite des forêts de Pins laricio, qui constituent un habitat déterminant. Les espèces animales retenues comme déterminantes sur cette zone sont le Mouflon de Corse, le Gypaète barbu, l'Aigle royal et l'Épervier d'Europe. Concernant la flore, les espèces déterminantes sont l'Aconit de Corse et le Genévrier nain.

10.1.5. ZNIEFF de type 2 : « Crêtes et hauts versants asylvatiques du massif de l'Incudine »

La zone est constituée par une arête montagneuse qui s'étire du Nord au Sud sur 34 kilomètres de longueur. La végétation est caractéristique des crêtes et hauts sommets de Corse. Elle est principalement dominée par un ensemble de landes et de pelouses d'altitude. Les espèces animales retenues comme déterminantes sur cette zone sont le Mouflon de Corse, le Pipit

rousseline, le Cincle plongeur et l'Accenteur alpin. Concernant la flore, les espèces déterminantes sont *Gagea soleirolii* et *Herniaria litardierei*.

Périmètres environnementaux

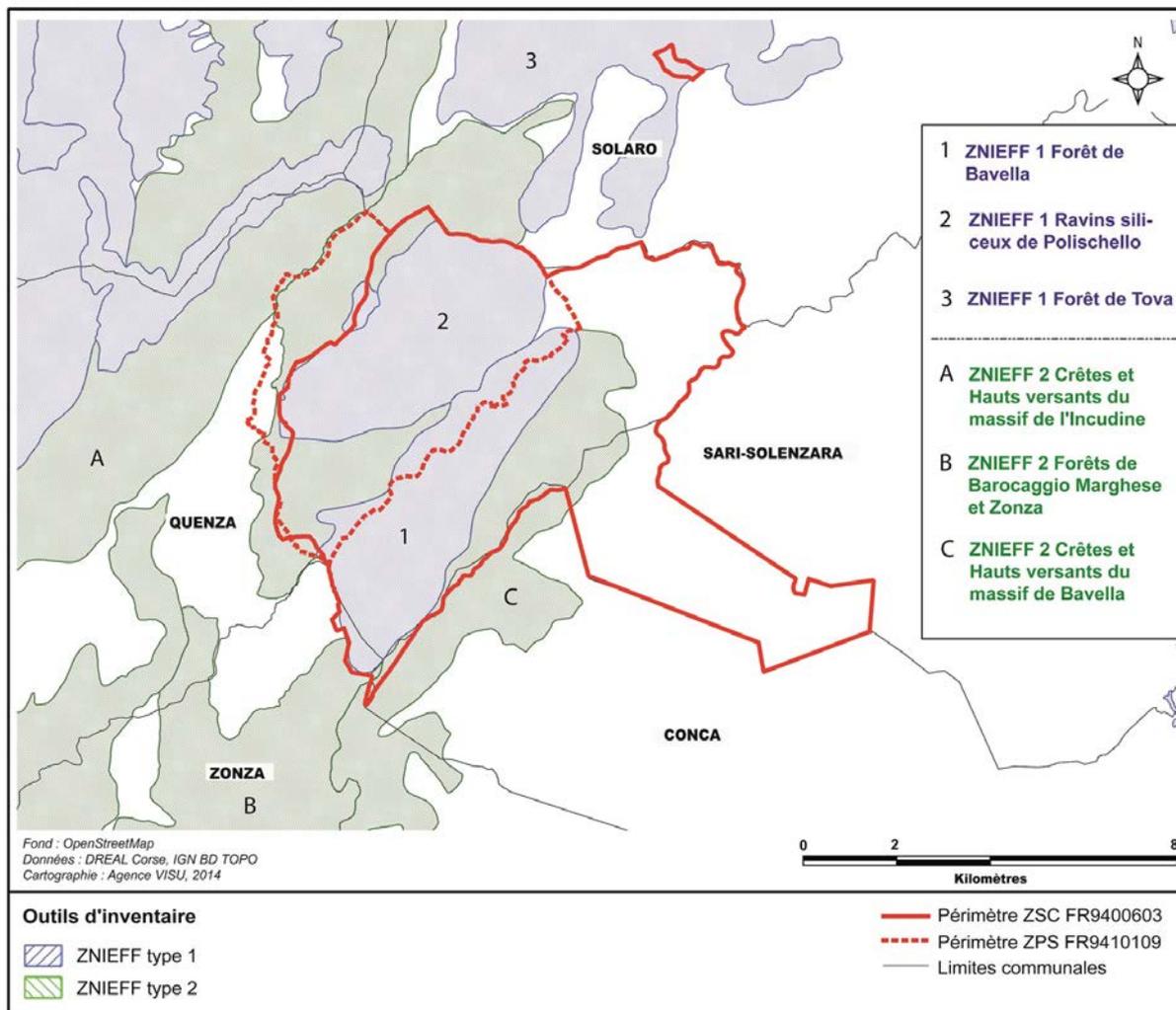


Figure 18 : Localisation des principales ZNIEFF autour de la ZPS FR9410109 « Aiguilles de Bavella »

10.2. Le réseau NATURA 2000

Le réseau Natura 2000, réseau écologique européen, vise à préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables sur le territoire européen, dans un cadre global de développement durable et s'inscrit pleinement dans l'objectif 2010 « Arrêt de la perte de la Biodiversité ». Le réseau Natura 2000 est constitué de deux types de zones naturelles, à savoir les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la directive européenne « Habitats » de 1992 et les Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la directive européenne « Oiseaux » de 1979. Ces deux directives ont été transcrites en droit français par l'ordonnance du 11 avril 2001. Ce dispositif ambitieux doit permettre de protéger un « échantillon représentatif des habitats et des espèces les plus menacées en Europe », en le faisant coexister de façon équilibrée avec les activités humaines.

Pour permettre la mise en place d'une gestion durable des espaces naturels au sein du réseau Natura 2000, la France a opté pour une politique contractuelle. L'adhésion des partenaires locaux et particulièrement des propriétaires et gestionnaires constitue en effet le meilleur gage de réussite à long terme du réseau.

Le présent document concerne la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR9410109 « Aiguilles de Bavella ». Une partie du territoire de la ZPS comprend celui de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR9400603 « Rivière de la Solenzara », qui fait l'objet d'un DOCOB élaboré conjointement. L'autre partie est incluse dans le territoire de la ZSC FR9400582 « Plateau du Cuscione et massif de l'Incudine », dont le DOCOB a déjà été réalisé.

Un autre site est mitoyen avec la ZPS. Il s'agit de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR9410113 « Forêts territoriales de Corse » (dont le périmètre reprend celui de la Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) CS04 « Forêt territoriale de Bavella-Sambucco »).

Périmètres environnementaux

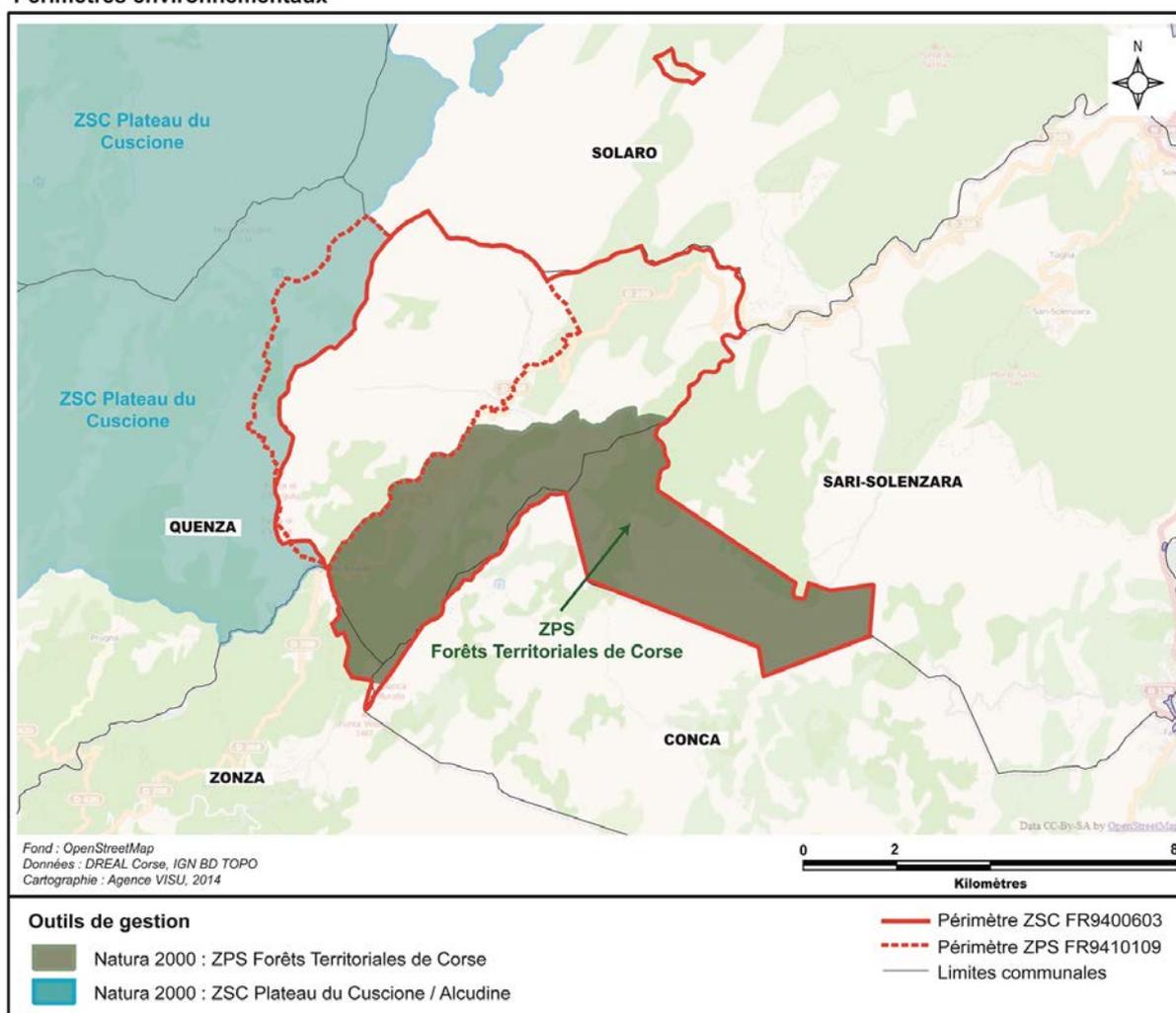


Figure 19 : Localisation des sites Natura 2000 autour de la ZPS FR9410109 « Aiguilles de Bavella »

10.3. Outil de gestion : Réserve de Chasse et de faune Sauvage de Bavella

Les réserves de chasse et de faune sauvage (RCFS) ont vocation à :

- protéger les populations d'oiseaux migrateurs conformément aux engagements internationaux ;
- assurer la protection des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées ;
- favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats ;
- contribuer au développement durable de la chasse au sein des territoires ruraux.

Périmètres environnementaux

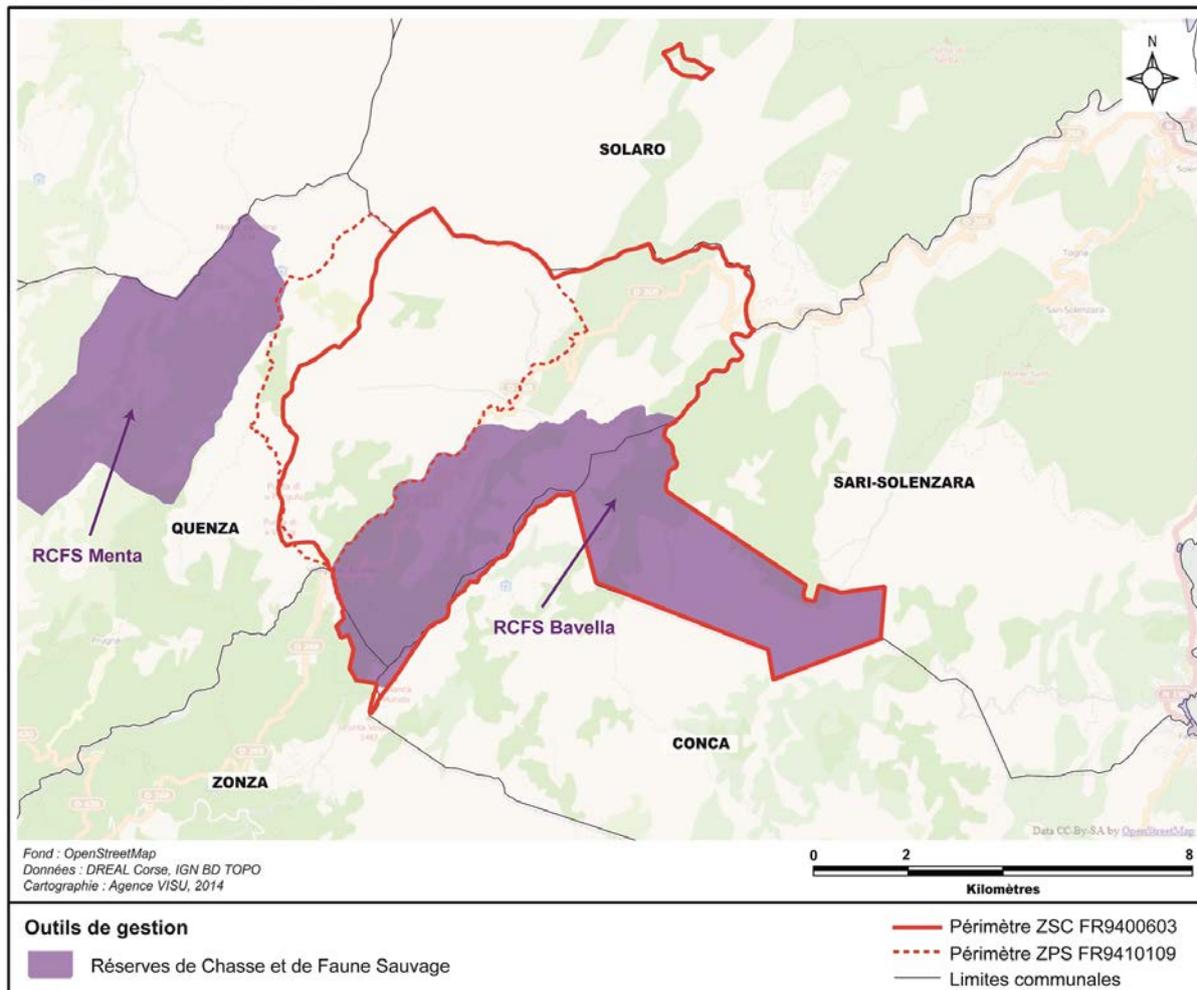


Figure 20 : Localisation des RCFS autour de la ZPS FR9410109 « Aiguilles de Bavella »

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'institution et de fonctionnement des réserves de chasse. Il détermine notamment les conditions dans lesquelles sont prises les mesures propres à prévenir les dommages aux activités humaines, à favoriser la protection du gibier et de ses habitats, à maintenir les équilibres biologiques. En Corse, les conditions d'institution et de fonctionnement des réserves de chasse sont fixées par délibération de l'Assemblée de Corse (Source : OEC). Un projet de procédure d'institution et de fonctionnement des réserves de chasse a donc été élaboré par l'OEC. Ce projet a été adopté par l'Assemblée de Corse le 1er avril 2005. Cette

délibération remplace les mesures prises par décret en conseil d'Etat pour les réserves de chasse en France continentale et codifiées sous les articles R. 222-82 à R. 222-92 du Code de l'Environnement.

La Corse compte 49 réserves de chasse et de faune sauvage : 28 en Haute-Corse et 21 en Corse-du-Sud. Parmi ces dernières :

- En 1950, la réserve nationale de Bavella-Sambuccu est créée par arrêté ministériel sur les limites de la forêt domaniale avec pour principal objectif la préservation de la population de Mouflon du noyau sud dit de « Bavella ». Puis, en 1979 un arrêté ministériel classe la forêt domaniale de Bavella-Sambuccu en réserve de chasse. Actuellement, ce site de 1847 ha fait l'objet de nombreux types de protections réglementaires et inventaires attestant de l'intérêt écologique, faunistique et floristique de la zone ;
- On recense également la RCFS de Menta à proximité d'une superficie de 962 ha.

10.4. Outil de gestion : le Régime Forestier⁸

Le Régime forestier est d'abord un ensemble de garanties permettant de préserver la forêt sur le long terme forestier : il constitue un véritable statut de protection du patrimoine forestier contre les aliénations, les défrichements, les dégradations, les surexploitations et les abus de jouissance.

C'est aussi un régime de gestion, avec un souci de renouvellement des ressources en bois, des autres produits et services fournis par les forêts, et de transmission aux générations futures de ces ressources. Ces objectifs se matérialisent au travers de "l'aménagement forestier".

Plus concrètement, pour la collectivité propriétaire, le Régime forestier se traduit par :

- **des responsabilités** : préserver le patrimoine forestier, appliquer l'aménagement forestier, vendre les bois conformément aux récoltes programmées, réaliser les travaux d'entretien et de renouvellement...
- **des obligations** : approuver un plan de gestion "l'aménagement forestier", donner une importance particulière à l'accueil du public, prendre les décisions nécessaires pour assurer un équilibre entre la faune et la flore
- **un partenariat avec l'ONF**, gestionnaire unique, qui assure la mise en œuvre du Régime forestier aux côtés de la collectivité propriétaire. L'ONF peut aussi, au-delà du Régime forestier, proposer ses services pour tous travaux et prestations en faveur de la forêt de la collectivité.
- **une aide financière de l'Etat** : le financement du Régime forestier est assuré par le « versement compensateur », versé par l'Etat en complément des « frais de garderie » (assis sur les recettes tirées des forêts) et de la « contribution à l'hectare » (basée sur la surface de la forêt) payés par les collectivités propriétaires.

10.4.1. Forêt communale de Conca

La forêt communale de Conca (465 ha) n'est pas dotée d'aménagement forestier. Elle est quasiment entièrement concernée par la ZPS (environ 440 ha sur les 465 ha de cette forêt).

⁸ http://www.onf.fr/communes_forestieres/sommaire/reperes/regime_forestier/20080924-130648-696132/@_@index.html

10.4.2. Forêt communale de Quenza

La forêt communale de Quenza est dotée d'un aménagement forestier pour la période 2013-2032. Une partie est concernée par la ZPS (198,34 ha sur les 1 233,15 ha de la forêt).

ARRETE

Article 1^{er} :

Le présent arrêté approuve l'aménagement de la forêt communale de QUENZA, fixé pour une période de vingt ans (2013-2032) sur une surface de 1233,15 ha, répartie en deux massifs distincts, l'Asinao (1122,30 ha) et le bois de Cola (110,85 ha).

Cette forêt est incluse en totalité dans le PNR de Corse. Elle est concernée par cinq Z.N.I.E.F.F., 2 de type I (131 ha) et 3 de type II (1056 ha), par la ZSC (habitats) FR940582 « Plateau du Coscione et massif de l'Incudine » sur 1120 ha dont 705 ha en réserve chasse et de faune sauvage (RCFS de Menta), par la ZPS (oiseaux) FR9410109 « aiguilles de Bavella » sur 198 ha incluant 74,29 ha de la zone tampon de sensibilité majeure du gypaète barbu (ZSM).

Les principaux objectifs assignés à cette forêt sont la production ligneuse et la conservation ciblée des milieux et des espèces, dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle.

Article 2 :

L'aménagement forestier, réglé par le présent arrêté et figurant en annexe, divise la forêt en trois séries :

- 1^{ère} série de 110,85 ha de production de bois feuillu ;
- 2^{ème} série de 58,62 ha de production de bois résineux ;
- 3^{ème} série de 1 063,68 ha d'intérêt écologique particulier.

Figure 21 : Extrait de l'arrêté préfectoral portant approbation de l'aménagement de la forêt de Quenza pour la période 2013-2032

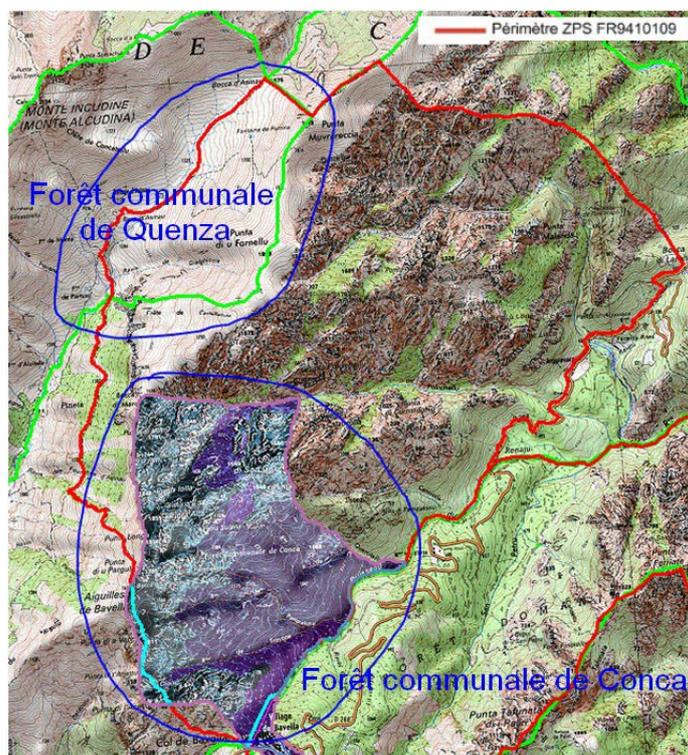


Figure 22 : Localisation des forêts relevant du régime forestier sur la ZPS

10.5. Outil de préservation du patrimoine : Site classé et inscrit « Col et aiguilles de Bavella »

Sites inscrits/classés

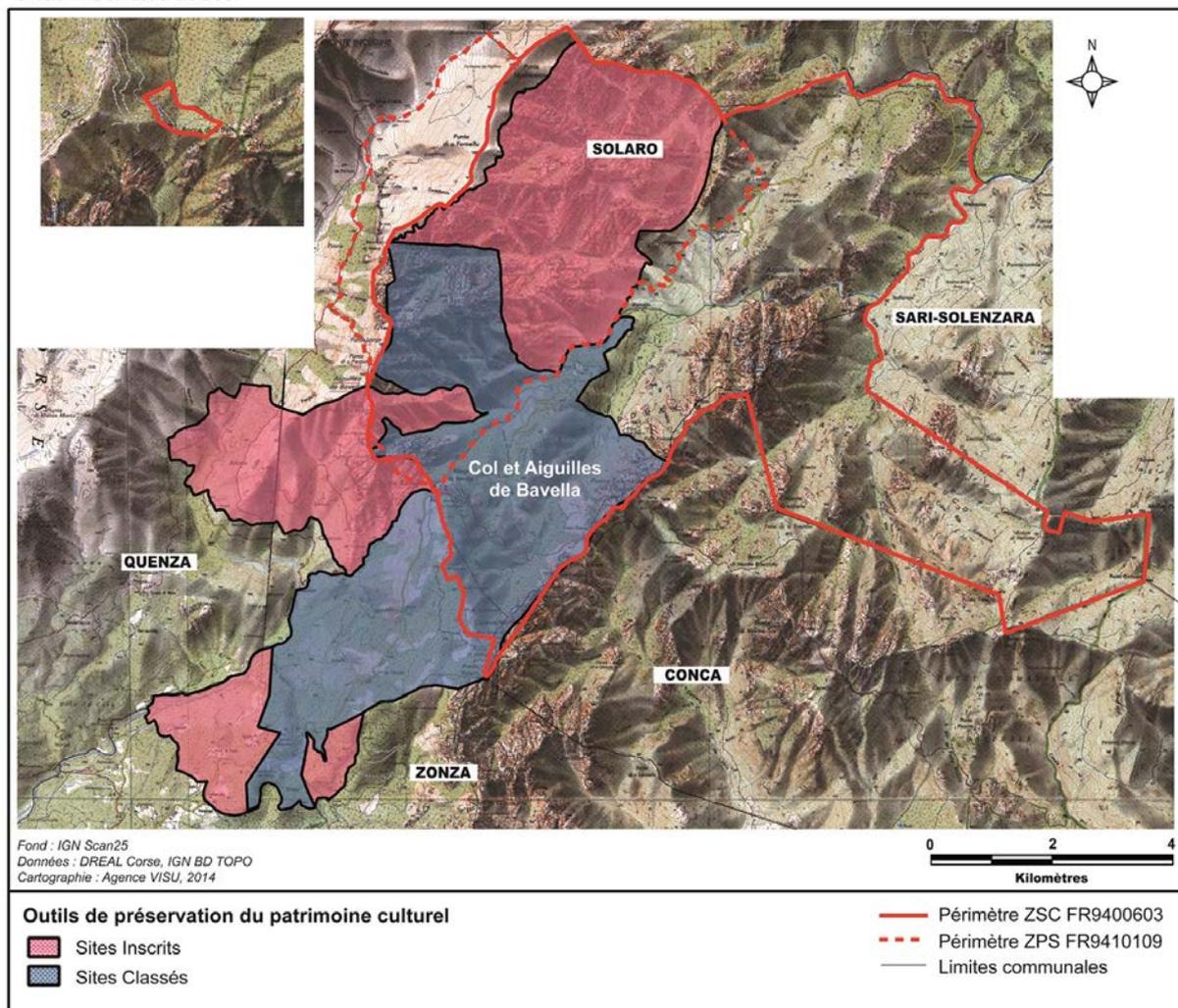


Figure 23 : Localisation des périmètres des sites classés/inscrits autour de la ZPS FR9410109 « Aiguilles de Bavella »

La loi du 2 mai 1930 sur les sites inscrits et classés concerne les monuments naturels et sites dont la conservation ou la préservation présente au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque un intérêt général. Un site classé doit être maintenu par une politique rigoureuse de conservation et ne subir aucune modification sans autorisation ministérielle ou préfectorale. Un site inscrit ne peut subir de modifications qu'après avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le périmètre du site classé « Col et Aiguilles de Bavella » concerne les communes de Zona et Quenza. Le classement du site date du 25 août 1954. En site classé, toute modification de l'état ou l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale (art. L. 341-10), délivrée, en fonction de la nature des travaux, soit par le ministre chargé des sites après avis de la CDNPS voire de la Commission supérieure, soit par le préfet du département qui peut saisir la CDNPS mais doit recueillir l'avis de l'Architecte des bâtiments de France).

10.6. Outil de préservation du patrimoine : le projet d'Opération Grand Site de Bavella

Les opérations grand site (OGS) sont des démarches proposées par le ministère de l'Environnement en réponse au problème de dégradation d'un site majeur au plan national. Pensée par la DATAR dès 1970, relancée en 1989, cette politique repose sur un partenariat fort avec les élus locaux, avec un triple objectif :

- Restaurer et assurer de manière pérenne les équilibres physiques et la qualité paysagère du site ;
- Définir une politique d'entretien et de gestion reposant sur une structure responsable de la mise en œuvre d'actions de remise en valeur du site et de son animation ;
- Permettre que les mesures adoptées bénéficient au développement local des communes supports de ces opérations.

Une opération grand site ne revêt aucun caractère juridique. Toutefois, pour pouvoir bénéficier d'une telle démarche, un site doit réunir certaines conditions préalables :

- Etre un site classé ;
- Etre un espace d'intérêt national, c'est-à-dire un paysage remarquable, symbolique ou d'une portée culturelle largement reconnue ;
- Connaître des périodes de fréquentation excessives au point de perdre les qualités esthétiques, naturelles ou culturelles qui sont à l'origine de sa réputation ;
- Faire l'objet d'une volonté de réhabilitation et de gestion pérenne, soutenue par un large consensus au niveau local.

Une étude de faisabilité a été réalisée en 2008. Elle dresse un état initial du site et en propose un périmètre pour le projet d'OGS de Bavella.

« Après avoir connu une notoriété scientifique et une appropriation locale à travers les activités sylvicoles et pastorales, s'est ajoutée la donne touristique : Bavella-Coscionu comme support des activités sportives et étape incontournable dans la découverte de l'île. La diversité des supports disponibles est un relais incontestable de l'approche touristique du site et des formes d'appropriation. Perdant sa vocation sylvicole et agricole, le site est essentiellement support des activités à vocation touristique : concentré dans le temps, la fréquentation du site soulève des interrogations quant à sa gestion et quant aux retombées sur l'économie locale. Sa notoriété ancrée au caractère exceptionnel des paysages et de l'environnement est confrontée à des effets pervers par l'absence d'un cadre de gestion adapté aux nouvelles réalités. Des dysfonctionnements apparaissent et s'accroissent dans le contexte actuel : ils affectent de manière inégale le site mais des points emblématiques comme le col de Bavella en souffrent tout particulièrement » (Source : DIREN de Corse, 2008).

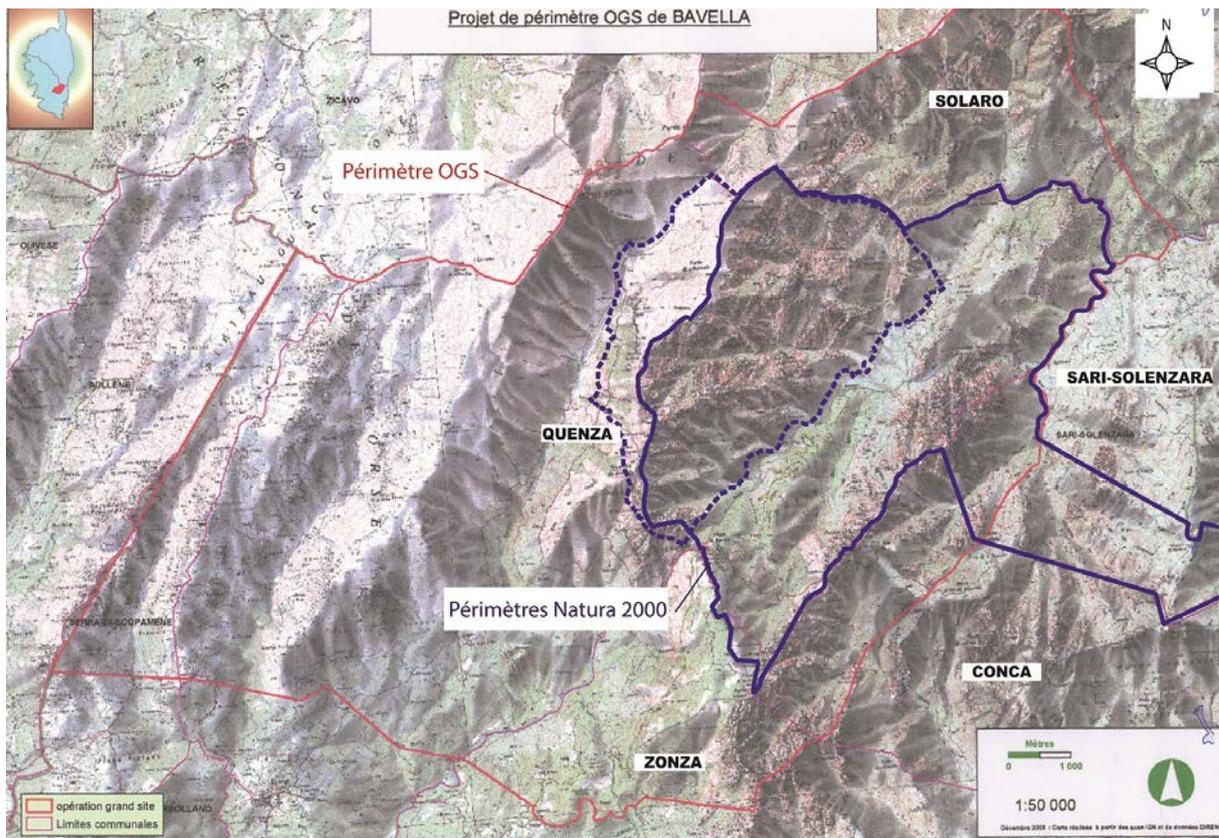


Figure 24 : Localisation du périmètre proposé pour l'OGS Bavella autour de la ZPS « Aiguilles de Bavella »

Les 3/4 du site environ se trouvent dans le périmètre proposé pour l'OGS de Bavella. Les mesures proposées s'inscrivent dans une préservation environnementale affirmée. Ils apparaissent compatibles avec la présence des espèces et habitats d'intérêt communautaire et devraient contribuer à améliorer leur préservation. Les principes généraux du schéma d'orientation sont (Source : DIREN de Corse, 2008) :

- **« Garantir en toutes saisons la fonction de transit de la RD :** La RD268 est un axe départemental qui a fait l'objet d'aménagements lourds par la collectivité pour améliorer à tous les niveaux la circulation routière (sécurité, fluidité). Le schéma de fonctionnement du site ne peut ignorer le statut de cette voie ni son rôle micro-régional. Ainsi, les dispositifs seront en adéquation et ne pourront être que complémentaires à ceux déjà réalisés.
- **Peu d'aménagements :** Une des forces du site de Bavella est précisément la force de sa nature, la petitesse du visiteur dans cet écrin, dans ces forêts et dans ces reliefs ; une nature idéalisée dans son aspect sauvage même si l'homme a façonné en partie ces paysages : conserver ces impressions, c'est conserver le rêve des visiteurs mais aussi et surtout respecter l'esprit des lieux. Le choix des aménagements in situ influencent inconsciemment le comportement du visiteur : ce n'est pas l'aspect "matériel" et le caractère permanent des aménagements qui compte mais leur efficacité à répondre aux buts recherchés. Le schéma évitera donc les aménagements qui puissent artificialiser l'image de Bavella et la façon de le percevoir même sur les points "noirs". Il proposera des dispositifs légers et amovibles, capable à la fois de répondre aux besoins d'accueil du public en haute saison et de disparaître le reste du temps.

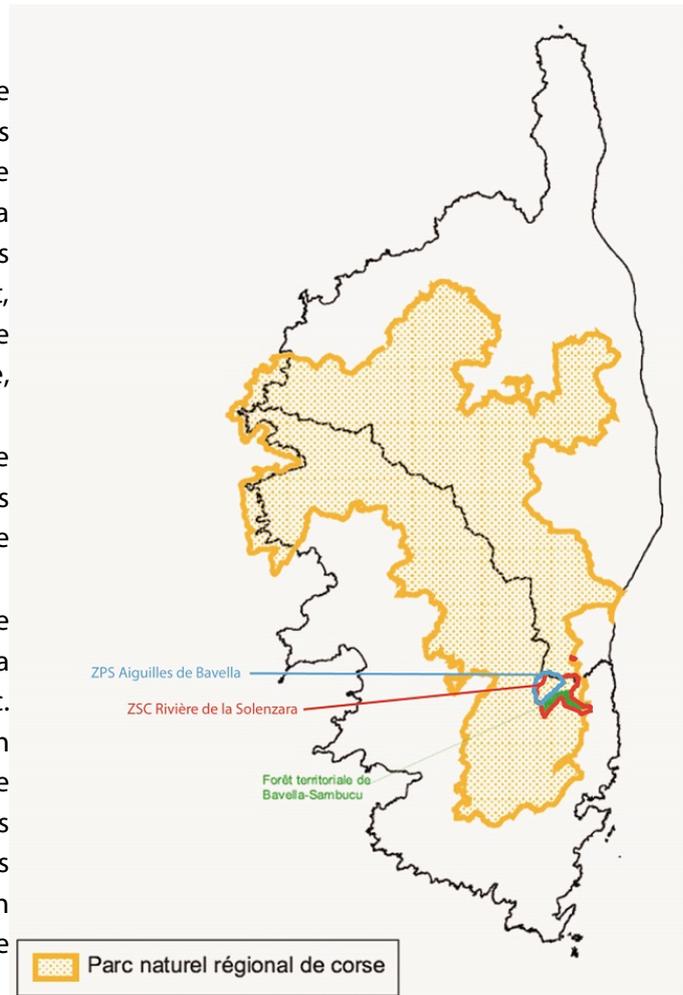
- **Privilégier dans le dispositif les moyens humains :** La présence humaine sur le site apparaît être adaptée aux besoins recensés tant pour la qualité de l'accueil (aspects d'information, de surveillance, de mobilité) que par l'aspect saisonnier des problématiques.
- **Réguler les flux par la modification du comportement des visiteurs :** L'approche au site est fortement commandée par la nature et la qualité des informations fournies en amont aux visiteurs : guides, office du tourisme, signalétique, etc... Intervenir à la source des informations voire les modifier influencera le comportement des visiteurs et la régulation des flux se fera indirectement. Les dispositifs in situ ne pourront en aucun cas les limiter ou les gérer de manière satisfaisante. L'intervention doit se faire impérativement avant l'arrivée sur site.
- **Intégrer les effets de saisonnalité à travers un dispositif modulable dans le temps et dans l'espace :** Une des spécificités du site, c'est la variabilité très forte des flux durant l'année. Il convient d'intégrer cette réalité aux choix des dispositifs à mettre en œuvre pour ne pas surdimensionner les aménagements, qui seront inutilisés pendant plusieurs mois. Le dispositif doit se caractériser par une certaine souplesse et avoir un caractère modulable afin de préserver l'identité du site d'une part et de permettre aux gestionnaires d'adapter le dispositif facilement à des coûts mieux maîtrisés.
- **Retrouver en basse saison la vocation initiale du site :** Comme le laisse entrevoir les points précédents, le dispositif cherche avant tout à conserver l'identité du site et sa vocation initiale. Les aménagements ne doivent pas faire prévaloir l'accueil du public mais au contraire, le public doit adapter ses comportements à la qualité du site. Ainsi, les aménagements seront étudiés de manière à être facilement réversibles et le plus discrets possibles s'ils sont permanents.
- **Ne pas créer de stationnements supplémentaires :** En toute logique avec les propos précédents, le schéma de fonctionnement du site ne renforcera pas la capacité de stationnements actuelle car c'est une réponse inadaptée et contraire aux objectifs fixés, de préservation et maintien de la vocation initial du site. »

10.7. Parc Naturel Régional de Corse

Le site Natura 2000 se trouve intégralement sur le territoire du Parc naturel régional de Corse, qui a été créé en 1972 sur les départements de Haute Corse et de Corse-du-Sud. Il couvre une superficie de 350 510 hectares, soit près de 40% du territoire corse, et englobe 145 communes. Il héberge une population de 26 700 habitants.

Les principales actions du PNR de Corse :

- Revitalisation des espaces ruraux : Mise en place d'équipes d'éco-développeurs locaux et de techniciens dans le but de revaloriser l'élevage en montagne par la restauration de bergeries, mener des opérations d'amélioration de l'habitat, restauration/valorisation du patrimoine bâti, recueil des savoir-faire, archéologie, prévention des incendies...
- Développement des activités de randonnée : 1500 km de sentiers balisés et plus de 1350 lits répartis sur le territoire du Parc en gîtes étapes ou en refuges.
- Préservation et valorisation du patrimoine naturel et culturel : Maintien de la biodiversité sur le territoire du Parc. Différentes actions de suivis sont mises en place comme les suivis du Mouflon de Corse ou des Balbuzards pêcheurs, ou des actions de protection de sites sensibles comme les lacs d'altitude. Animation d'un projet de réintroduction du Cerf de Corse et du programme LIFE Gypaète barbu.
- Information et sensibilisation. L'animation en milieu scolaire fait également partie des actions mises en place comme l'accueil et la sensibilisation des visiteurs.



A noter, le PNRC est en train de se doter d'une nouvelle charte.

10.8. Stratégie nationale de Création d'Aires Protégées

Selon l'expertise réalisée dans le cadre du lancement de la Stratégie nationale de Création d'Aires Protégées⁹, le secteur d'Asinao / Bavella / Incudine / Monte Malo est recensé comme la deuxième zone de plus forte richesse écologique pour la Corse (après la vallée d'Asco) avec la présence de 7 habitats et 11 espèces de la liste « SCAP » ainsi que de 6 espèces supplémentaires de la liste régionale validées par le CSRPN. La cotation « SCAP » est évaluée selon le degré de rareté et d'endémisme et le statut de conservation des espèces.

Cette démarche pourrait déboucher dans les années à venir sur la création d'une aire protégée (comme une Réserve Naturelle) centrée sur le site Cuscionu-Alcudina, et comprenant pour partie (ou pas) le site de la ZPS « Aiguilles de Bavella ».

⁹ DREAL Corse. SCAP Région Corse. Groupe de Travail, Restitution analyse brute (4/10/2011).

10.9. Synthèse sur les espaces règlementés et les périmètres d'inventaires

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000
Parcs naturels régionaux	Site inclus dans le Parc Naturel Régional (PNR) de Corse.	Le PNR de Corse comprend quasiment toute la Corse « montagnaise » sur les deux départements corses. C'est un engagement contractuel qui n'entraîne aucune protection réglementaire particulière et qui donne droit à l'utilisation d'une marque collective. Une structure d'aménagement et de gestion assure l'animation du parc et le contrôle de l'utilisation de la marque collective.	Les actions promues par la PNR vont dans le même sens que les actions Natura 2000 : revitaliser les espaces ruraux, préserver les patrimoines naturel et culturel, informer et sensibiliser. Le PNR est un acteur majeur dans la préservation d'espèces d'intérêt communautaire emblématiques de Bavella : Cerf de Corse et Gypaète barbu. Le PNR est donc un interlocuteur majeur et un partenaire des actions à venir promues par le site Natura 2000. Projet de nouvelle charte en cours.
Sites classés Sites Inscrits	Site en partie inclus dans le site inscrit « Col et Aiguilles de Bavella » . Site en partie inclus dans le site classé « Col et Aiguilles de Bavella » .	Le classement du site date du 25 août 1954. Le classement induit une interdiction de détruire, de modifier les sites dans leur état ou leur aspect sauf dérogation spéciale. Obligation d'aviser l'administration pour la réalisation de travaux autres que ceux d'exploitation courante 4 mois à l'avance. L'affichage, la publicité, le camping, l'installation de village de vacances sont interdits sauf dérogation préfectorale.	Natura 2000 doit tenir compte de cette réglementation dans son plan de gestion.
Projet d'OGS Bavella	Site en grande partie inclus dans le périmètre du projet d'OGS de Bavella		Objectifs de développement durable communs. Financements mobilisables pour Natura 2000.
Forêt relevant du régime forestier	Les forêts communales de Conca et Quenza font partie de la ZPS. (A noter, la limite Est du site Natura 2000 est contiguë à la forêt territoriale de Bavella-Sambucu)	Pour la forêt de Quenza, un plan d'aménagement présente un état initial des parcelles concernées (milieux naturels, besoins économiques et sociaux, gestion passée) et propose un programme d'actions adapté aux problèmes posés, contraintes et solutions retenues.	Les enjeux sont notables avec Natura 2000. En effet, il convient ici de prendre en compte les mesures spécifiques inscrites aux documents de gestion et d'aménagement de la forêt lorsqu'il y en a : en vue de stabiliser voire d'augmenter les populations de mouflon mais aussi de restaurer l'habitat de pin laricio et protéger les ripisylves (suivi du Cerf).

			D'autres mesures spécifiques à la ZPS permettent de préserver les populations aviaires.
Réserves de chasse	La limite Est du site Natura 2000 est contigüe à la Réserve de Chasse (Bavella).	La réserve est gérée par l'ONCFS et correspond au périmètre de la forêt territoriale de Bavella-Sambucu.	Les enjeux sont notables avec Natura 2000. En effet, il convient ici de prendre en compte les mesures spécifiques inscrites au plan de gestion de la réserve
Stratégie de Création d'Aires Protégées	Le territoire de Bavella fait partie du 2e secteur corse en termes d'enjeux pour la création d'une aire protégée.	7 habitats et 11 espèces de la liste « SCAP » ainsi que de 6 espèces supplémentaires de la liste régionale validées par le CSRPN.	Une partie du site Natura 2000 pourrait se retrouver intégré à une aire protégée de type Réserve Naturelle ou Arrêté de Protection de Biotope.
Natura 2000	La ZPS FR9410113 est mitoyenne avec le site. La ZSC FR9400603 est incluse en partie au site ainsi que la ZSC FR9400582	ZSC FR9400582 : Elle assure une continuité biogéographique en se positionnant sur les sites du plateau du Coscione et du massif de l'Incudine. ZPS FR9410113 : Ce site prend en compte des enjeux avifaune considérables de la forêt territoriale. A noter que la ZSC FR9400603 prend en compte les enjeux situés à l'Est du site de la ZPS (enjeu lié au Gypaète barbu).	Les enjeux communs sont multiples. C'est bel et bien le maillage des sites Natura 2000 autour de Bavella qui peut assurer la préservation de milieux et d'espèces utilisant l'ensemble du massif et des forêts. Les enjeux forestiers sont très forts, tout comme la préservation d'emblèmes pour la Corse : le mouflon de Corse, le Cerf corse, la quiétude et le développement maîtrisé de milieux naturels prisés par diverses activités récréatives et professionnelles.

Chapitre 4

Diagnostic socio-économique du site *

*** Diagnostic élaboré sur le territoire conjoint de la ZPS FR9410109 « Aiguilles de Bavella » et de la ZSC FR9400603 « Rivière de la Solenzara »**

1. PREAMBULE

1.1. Méthodologie

L'élaboration du diagnostic répond à un cahier des charges imposé par les services de l'État. Elle nécessite :

- un recensement des informations existantes sur les activités humaines, par l'analyse de la bibliographie sur le périmètre d'étude et sa proximité, et par la collecte de données auprès des acteurs du site au cours d'entretiens individuels ;
- une cartographie des différents usages exercés dans le périmètre Natura 2000.

1.2. Bibliographie

L'inventaire des activités humaines et la récolte des données socio-économiques ont été réalisés dans le cadre d'une recherche bibliographique la plus exhaustive possible. Les documents consultés sont disponibles auprès des acteurs publics, des bureaux d'études, des associations, des chambres consulaires, des Communautés de Communes et des Communes.

1.3. Consultation des acteurs du site

Cette phase d'enquête auprès des usagers et autres acteurs du site doit s'avérer capitale dans l'élaboration du présent diagnostic socio-économique. Elle doit en effet permettre de comprendre les diverses logiques et enjeux socio-économiques ainsi que l'influence des différents usages sur le site. De plus, dans le cadre de la démarche concertée prévue pour la mise en place du réseau Natura 2000, la consultation des acteurs s'avère être un moyen efficace de relayer l'information et de communiquer sur le projet tout en collectant des données caractérisant le site.

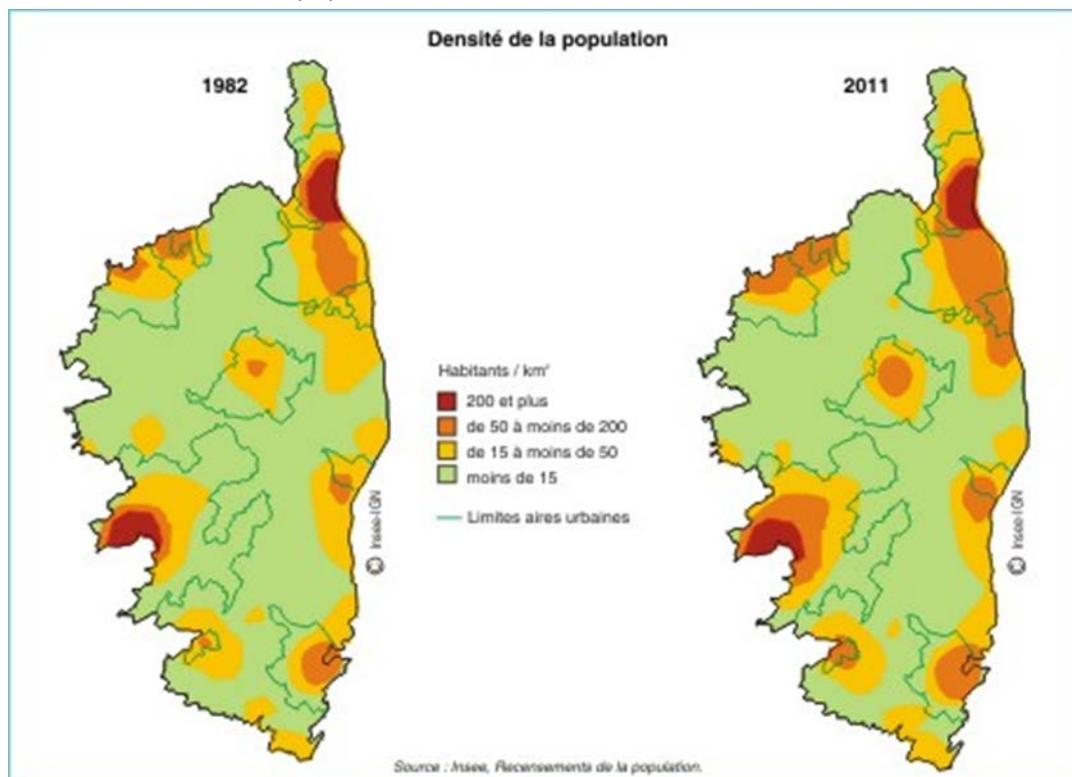
Par manque d'information et de mobilisation, cette consultation, réalisée sous forme d'entretiens individuels, n'a malheureusement pas permis d'engager une dynamique d'échanges qui aurait pu être poursuivie par la création de groupes de travail au sein desquels auraient été par la suite discutées et élaborées les mesures de conservation au regard des objectifs fixés.

Le questionnaire qui a été soumis à chacun des acteurs rencontré figure en annexe au présent dossier (annexe 8)

2. DEMOGRAPHIE

2.1. Évolution et caractéristiques de la population

2.1.1. État actuel de la population



2.1.2. La population permanente

La Corse-du-Sud a été formée par division de la Corse le 1er janvier 1976, en application de la loi du 15 mai 1975. Ses limites correspondent à celles de l'ancien département du Liamone, qui exista de 1793 à 1811. Elle concentre un peu moins de la moitié de la population de la région Corse.

Le tableau ci-dessous donne le nombre d'habitants par commune concernée par le périmètre d'étude Natura 2000.

Tableau 2 : Population permanente des communes de la zone Natura 2000

Commune	Nombre d'habitant	Superficie (km ²)	Habitant/km ²
Zonza	2 412	134	17,9
Quenza	213	95,7	2,2
Solaro	672	93,4	7,2
Sari-Solenzara	1 382	73,9	18,7

Au total, les deux sites sont occupés par un peu plus de 4 500 habitants permanents. De plus, il faut savoir que ces zones Natura 2000 sont positionnées autour d'un « axe d'influence » (axe secondaire pour la traversée Est-Ouest sur la partie Sud de l'île) où sont recensés près de 65 000 habitants permanents.

2.1.3. La population occasionnelle

La quantité d'habitats secondaires et de logements occasionnels de la région Corse est plus de trois fois supérieure à celle du reste de la France (10 %) : elle représente plus du tiers des logements (36 %) et situe la région en première position (Insee 2006-Albertini 2005).

Dans le département de la Corse du Sud, les communes diagnostiquées font l'objet d'une fréquentation touristique variable. Cette population saisonnière est estimée en totalisant les possibilités d'accueil de chaque collectivité (Insee 2014).

Le tableau suivant rapporte la population occasionnelle que les communes sont susceptibles d'accueillir (capacité en hébergement touristique au 1er janvier 2014, source Insee, et pourcentage de résidence secondaire, source Insee 2011).

Tableau 3 : Capacité d'accueil (nombre d'habitants et %) par commune

Source : INSEE 2011 et 2014.

Commune	capacité d'accueil (nombre de places)	Capacité accueil/ population permanente (%)	Catégorie de résidence		Population occasionnelle/population permanente (%)
			Principale	Secondaire	
Zonza	3 133	77	28,4	71,4	381
Quenza	19	9	16,4	82,1	509
Solaro	160	24	48,5	46,8	120
Sari-Solenzara	1 271	14	45,9	52,3	205
Corse du Sud	36 682	25	59,6	40,4	92

Selon les chiffres de l'Insee, la capacité d'accueil des communes serait de 4 583 places auxquelles s'ajoutent les résidences secondaires. Soit environ 14 000 habitants occasionnels qui s'ajoutent, en période estivale, à la population permanente des communes périphériques des sites Natura 2000.

Cependant, il semble que les chiffres de l'Insee sur la capacité d'accueil des communes soient en deçà de la réalité.

Quoiqu'il en soit, l'ensemble des communes concernées par le site Natura 2000 ont une capacité d'accueil estivale qui dépasse les 100 % par rapport à la population sédentaire.

2.2. Croissance démographique

2.2.1. Une croissance démographique élevée

Entre 1982 et 2011, la population de la Corse a été augmentée de 74 000 habitants, soit 2 500 habitants de plus en moyenne chaque année, enregistrant ainsi un taux de croissance annuel moyen parmi les plus élevés de métropole. Cette forte croissance démographique provient essentiellement des migrations, elle s'accélère sur les cinq dernières années. Néanmoins, la croissance démographique est très inégalement répartie sur le territoire. La hausse de la population se fait d'abord autour et dans les agglomérations d'Ajaccio et de Bastia. Les autres aires urbaines de l'île gagnant aussi des habitants.

Au sein de l'espace rural, l'évolution démographique varie fortement selon la taille des communes. En effet, celles de plus de 1 000 habitants bénéficient d'une hausse démographique alors que les plus petites, de moins de 250 habitants, sont nombreuses à perdre de la population.

La situation est en revanche moins contrastée entre les communes littorales et celles de l'intérieur, qui enregistrent des taux de croissance similaires sur ces trente dernières années.

Tableau 4 : Croissance démographique des communes de la zone Natura 2000

Commune	Population en 1982	Population actuelle	Variation annuelle moyenne de 2006 à 2011 (%)	Variation de la population depuis 1982 (%)
Zonza	1 503	2 412	+ 2,5	+ 60
Quenza	229	213	- 2,9	- 7
Solaro	477	672	+ 1,0	+ 30
Sari-Solenzara	1 399	1 382	- 3,4	- 2

La variation moyenne annuelle entre 2006 et 2011 varie de -2,9 % (Quenza) à 2,2% (Zonza). La variation constatée du pourcentage d'accroissement selon les communes est à relier à la disponibilité des terrains urbanisables ainsi qu'au développement économique des communes.

Les importantes variations de population de Zonza et Solaro sont dues à une forte urbanisation de la partie proche du littoral de ces communes.

2.3. Caractéristiques de la population

Le sex-ratio est légèrement en faveur des femmes dans toutes les communes concernées par le périmètre Natura 2000 avec 1 à 2 % de sujets féminins en plus.

La structure démographique des populations concernées par le site est relativement équilibrée, avec une moyenne de 44 % de moins de 40 ans et 56 % de plus de 40 ans. Les catégories d'âge de plus de 65 ans représentant 20 % de la population.

La figure suivante présente la répartition moyenne de la population par catégorie socioprofessionnelle pour toutes les communes. Le profil de cette répartition est bien représentatif de la situation observée dans chaque commune.



Figure 25 : Répartition des catégories socioprofessionnelles sur les 4 communes du site Natura 2000

On constate une grande majorité d'emplois liés au secteur tertiaire, (tourisme, professions libérales), et une très faible proportion des secteurs de l'industrie et de l'agriculture. Le taux de chômage moyen sur l'ensemble des communes est d'environ 13 %.

2.4. Incidences de la croissance démographique sur l'environnement

Aujourd'hui, le littoral corse se caractérise par une des plus fortes pressions foncières métropolitaines après le pourtour méditerranéen et la Région PACA. En ce qui concerne l'intérieur et plus particulièrement dans la micro- région de l'Alta-Rocca, l'habitat a tendance à rester regroupé autour des villages et les hameaux, avec un impact limité sur le foncier.

3. INFRASTRUCTURES

3.1. Le maillage routier

Les sites des « Aiguilles de Bavella » et de la « Rivière de la Solenzara » sont concernés par un seul axe routier, la route départementale n° 268, par quelques pistes forestières et de nombreux sentiers pédestres.

Des comptages ont été effectués par la DDE de Corse du Sud, en 2006, sur la partie Ouest (de Zonza en direction du col) et sur la partie Est (de Solenzara vers le col) de la RD 268.

Tableau 5 : Moyenne journalière de fréquentation routière RD 268. (Nombre véhicule/jour)

Sens de circulation	Période estivale (juillet-Aout)	Hors période estivale (septembre à juin)
Zonza vers le Col	≈ 2000	≈ 400
Solenzara vers le col	2200 à 2500	Moins de 300

Les 8 pistes forestières du massif sont interdites à la circulation du public. Ces pistes sont celles d'Arza, de Paliri (3,1 km), du Renaju, de Mela, du San Petru (4,7 km), de Tijeta, de Cannone et de Ventusella.

Ces dernières sont consacrées à la Défense Contre les Incendies de Forêt (DFCI) et aux travaux de gestion forestière et sont, dans l'ensemble, peu fréquentées par des véhicules à moteur autres que ceux de l'ONF.

Les agents et autres forestiers veillent à la bonne fermeture des barrières. Cependant, il n'est pas rare que les barrières d'accès fermant ces pistes soient vandalisées ou ouvertes de manière illicite par des personnes locales permettant ainsi le passage à quelques 4x4, motos et quads. Il est à noter que des randonnées motorisées sur le site sont organisées par des professionnels malgré l'interdiction de circuler.

Ces véhicules participent très largement à la perturbation du milieu hors des périodes de fortes affluences.

Les sentiers de transhumance et autres sentiers de randonnées, permettent une accessibilité au cœur des massifs. Vecteurs de communication et de découverte, ils sont désormais un véritable patrimoine, support de multiples activités. Comme pour la route, la fréquentation de ces sentiers n'est pas identique en fonction de la saisonnalité. Hormis le GR20, axe majeur de la randonnée pédestre, il existe quelques sentiers ou tronçons de sentiers plus fortement fréquentés : Trou de la Bombe, col de Bavella jusqu'au refuge de Paliri ou encore les bergeries d'Asinao.

Voies de Circulation

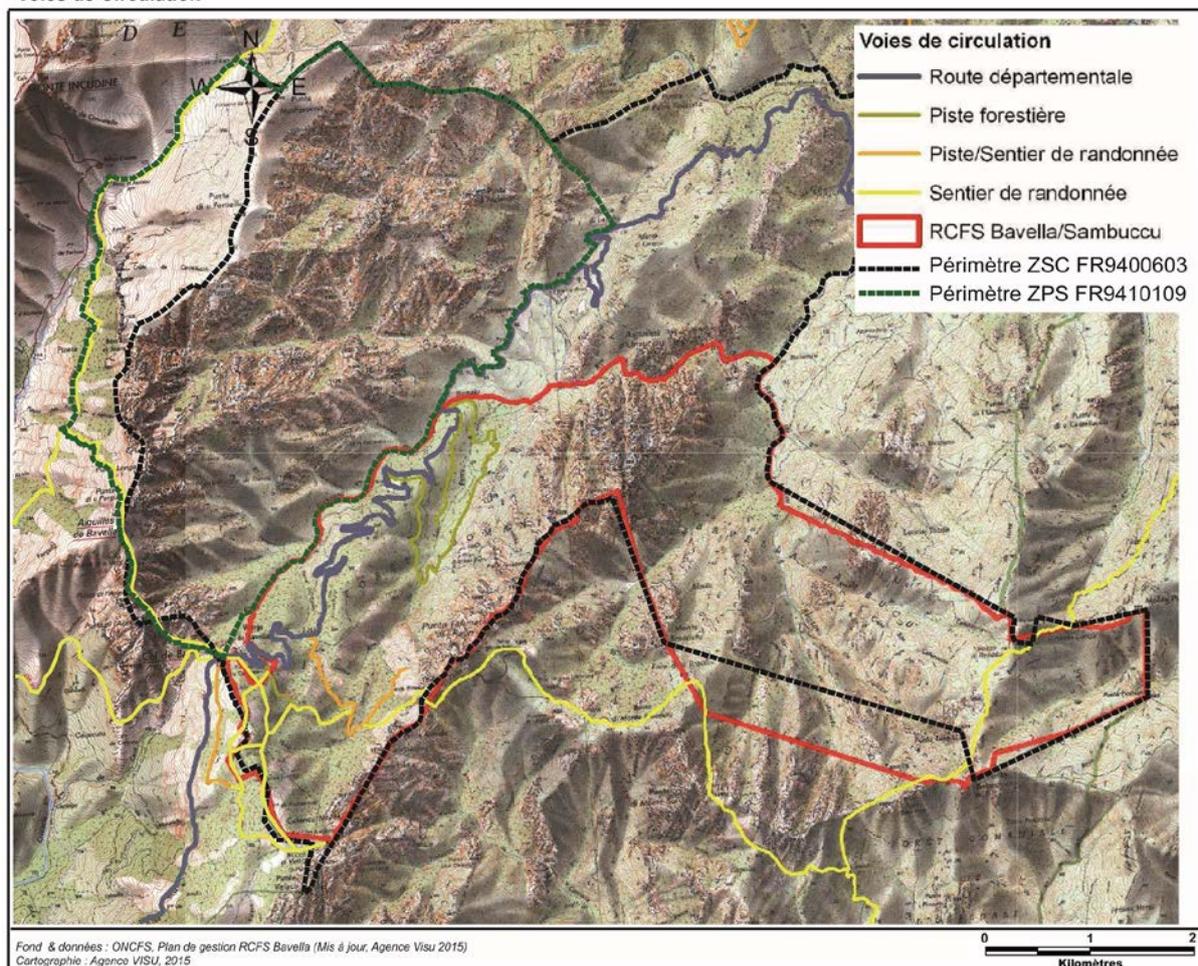


Figure 26 : Les voies de circulation recensées sur le territoire (modifié d'après ONCFS, 2011)

3.2. Infrastructure d'accueil

Aucune infrastructure fonctionnelle ou équipement à vocation d'accueil n'est actuellement présent à l'intérieur du site de la ZPS. Concernant le stationnement, on note cependant la présence de 2 parkings d'une capacité de 50 places pour le premier et 170 places payantes pour le second au niveau du col de Bavella. En parallèle, l'ONF relève certains jours la présence de plus de 350 véhicules au col.

3.3. Incidences des infrastructures sur l'environnement

Les transports ont un impact sur une petite surface périphérique autour de l'axe que représente la RD 258. Cependant, toutes les infrastructures sont susceptibles d'être à l'origine de pollution diffuse, chronique et/ou potentiellement accidentelle.

Bien que la zone Natura 2000 ne soit que mitoyenne à un seul axe, il est important de mener une réflexion à l'échelle plus globale du bassin versant pour aborder la problématique de lessivage des pollutions engendrées par le transport routier. Le ruissellement génère des pollutions inévitables (hydrocarbures et métaux lourds essentiellement) vers les milieux sensibles tels que les cours d'eau présents sur les sites Natura 2000. Les apports, par temps de pluie, peuvent perturber les milieux aquatiques (augmentation de la turbidité, asphyxie du milieu).

Concernant les sentiers, l'absence de délimitation des différents parcours et ou l'insuffisance de signalisation favorise la divagation et la dispersion des promeneurs provoquant ainsi des dégradations du milieu. La trame de passage s'élargit en fonction de l'inconfort des passages, la fréquentation importante dans les passages escarpés et pentus dégrade la plateforme de passage. Tout ceci favorisant un décapage du sol et donc l'érosion.

Les parkings étant largement sous dimensionnés par rapport à la fréquentation du site, ceci favorise le stationnement anarchique des véhicules le long de la route départementale ou sur des stationnements stratégiques DFCl, engendrant une dispersion encore plus importante des détritiques et autres papiers hygiéniques laissés aux abords des voies de circulation et des sentiers.

L'ensemble des infrastructures induit d'autres impacts environnementaux tels que la pollution visuelle, le dérangement et les nuisances sonores.

4. LES PRINCIPALES ACTIVITES PROFESSIONNELLES LIEES AU SITE

4.1. L'agriculture (code FSD 141)

4.1.1. Description des activités agricoles du site

Les activités agro-pastorales traditionnelles ont été à la base du fonctionnement de la société corse. Nonobstant, la population agricole est largement minoritaire et est en forte décroissance.

Bien que le hameau de Bavella ou les bergeries d'altitude témoignent d'un passé agricole avec un rituel de transhumance fort, le site est aujourd'hui le reflet d'une importante déprise agricole. En effet, à ce jour si l'ONF admet une concession pour l'exploitation des châtaigniers à proximité de la maison forestière d'Arza et deux demandes, l'une pour de l'apiculture et l'autre pour du parcours caprin toujours à proximité de la maison forestière, il n'existe aucun agriculteur déclaré sur la zone.

On observe néanmoins :

- la présence de vaches bouclées en estive au Col de Bavella (agriculteur inconnu !);
- un nombre inquantifiable (mais important) de bovins non bouclés divagant sur l'ensemble du site.

4.1.2. Incidences des activités agricoles sur l'environnement

Le faible volume d'activité agricole sur le site est synonyme d'un très faible impact sur l'environnement.

De plus, la divagation des animaux en bordure ou sur la RD 268 est un facteur accidentogène important au regard du nombre de véhicules qui circule sur cet axe.

Enfin, la présence assez importante de bovins divagants constitue une concurrence sérieuse pour l'alimentation du Mouflon. Peu farouches, ces bovins profitent en effet de toutes les zones herbeuses, quelle que soit la fréquentation des lieux. Le Mouflon beaucoup plus sensible au dérangement se cantonne à des milieux plus fermés, moins propices à son alimentation.

4.2. La sylviculture (code FSD 160)

4.2.1. Description des activités sylvicoles du site

La forêt communale de Quenza est gérée par l'ONF. L'exploitation forestière y est peu développée. Elle fait l'objet d'une petite activité d'exploitation forestière dont le bois est essentiellement commercialisé en biomasse. En revanche, il n'existe aucun document de gestion pour la forêt communale de Conca.

Article 6 :

Durant cet aménagement, diverses actions sont programmées sur l'ensemble de la forêt :

- en matière de foncier, avec la création et l'entretien des limites ;
- en matière de desserte, avec notamment la réfection de la route forestière de l'Asinao (parcelles 6 et 7) ;
- en matière de défense contre l'incendie, avec la mise aux normes DFCI des routes forestières de l'Asinao et de Capane, et l'installation à la jonction de ces deux pistes d'un point de pompage, comme prévu par le PLPI « Montagne du Rizzanese » ;
- en faveur de l'environnement et de la conservation des milieux et des espèces, en adéquation avec les orientations et les recommandations des DOCOB natura 2000, par l'application de toutes les mesures spécifiques visant à privilégier la diversité des essences (feuillues notamment), les ripisylves, à conserver les arbres morts sur pied et au sol, à maintenir et créer des îlots de sénescence, au profit des diverses espèces protégées inféodées à ces biotopes (sittelle, chiroptères, mouflon, cerf, etc.),
- en faveur de l'accueil du public et du paysage, avec la sécurisation des sentiers de randonnée (GR 20 et autres /prélèvement des arbres morts ou dangereux et élagage de branches), l'amélioration du paysage interne (au profit des arbres adultes de futaie), la conservation d'arbres remarquables (gros pin en parcelle 9 et chêne vert en parcelle 3), et la pose de mobilier aux abords de la RD 520 très fréquentés (accès à la rivière Saint-Antoine).

Figure 27 : Extrait de l'arrêté préfectoral portant approbation de l'aménagement de la forêt de Quenza pour la période 2013-2032 : Actions programmées

4.3. La chasse (code FSD 230)

4.3.1. Description des activités de chasse du site

Comme vu précédemment, le site Natura 2000 se trouve en périphérie des 1972 ha de la réserve de chasse et de faune sauvage (RCFS) de Bavella. Cette réserve, créée en 1950 puis abandonnée, a été définitivement validée par arrêté du Président du Conseil Exécutif de Corse le 25 mars 2008.

Pour rappel, la RCFS fut créée à l'origine pour la protection du Mouflon de Corse et la constitution d'un réservoir de population pour l'espèce.

Depuis 2008 l'objectif, définit dans l'arrêté de reclassement n°08.11 CE, est la mise en œuvre des mesures de gestion favorables à la protection, à la conservation et au développement des espèces de faune, de flore sauvages et des habitats présents.

Le droit de chasse sur l'ensemble de la RCFS appartient à la CTC, unique propriétaire des terrains. Aucune action de chasse n'est autorisée à l'intérieur de la réserve.

En revanche, les terrains hors réserve, inclus dans le périmètre Natura 2000 sont chassés. Si l'effet « réserve » sur ces territoires a favorisé un temps l'abondance du gibier et en particulier celle des sangliers, elle a eu pour conséquence une augmentation importante de la pression de chasse autour de la réserve suivie d'un rapide retour à la normale.

Les chasses pratiquées se limitent à la bécasse, au pigeon ramier, quelques perdrix et les battues aux sangliers.

Il n'existe actuellement qu'une seule société de chasse officielle sur Zonza dont le territoire est connu. En revanche, il persiste encore quelques groupes de chasseurs pratiquant des battues ancestrales en petit nombre, notamment sur le territoire de la commune de Conca.

4.3.2. Incidences des activités de chasse sur l'environnement

Les incidences sur l'environnement de l'activité chasse portent principalement sur le dérangement et la pollution du milieu.

Si l'Homme est à même de connaître et de respecter une limite virtuelle comme celle de la RCFS, il n'en est rien des animaux. Aussi, il n'est pas rare que quelques chiens courants s'aventurent à l'intérieur de la réserve, venant ainsi troubler la quiétude des animaux et pourquoi pas, participer pour une petite partie à la prédation qui pèse sur les jeunes Mouflons. Ce phénomène pouvant également être observé quand les Mouflons sont hors des limites de la réserve et se retrouvent au cœur des battues.

La pollution quant à elle provient de la négligence de certains chasseurs pour le ramassage des douilles vides que l'on retrouve encore en grande quantité aux différents postes de tirs.

A noter que le braconnage constitue actuellement un problème à ne pas négliger pour le Mouflon de Corse et qu'il existe une forte suspicion de braconnage et de tirs de gypaète. (comm. ONCFS)

4.4. La pêche (code FSD 220)

4.4.1. Description des activités halieutiques du site

La Solenzara et ses différents affluents sont relativement très peuplés en Truites (souches atlantique, méditerranéenne et corse) et de manière moindre en Anguilles, et font l'objet d'une activité régulière de pêche. Les données à disposition sur la pression de pêche sont faibles. On sait néanmoins que la rivière de la Solenzara et les ruisseaux de son bassin-versant sont très fréquentés par tout ou partie des 5 500 pêcheurs corses qui, très mobiles, peuvent venir de toute la région Corse (comm. Fédération de Pêche, 2015).

L'ouverture de la pêche à la Truite a généralement lieu mi-mars et la clôture mi-septembre dans les cours d'eau de 1ère catégorie (contenant des salmonidés), alors qu'elle s'étend sur toute l'année pour les cours d'eau de 2ème catégorie (contenant des « poissons blancs »).

Aucune association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique n'est présente sur la zone. A l'heure actuelle, les ruisseaux ne font donc l'objet d'aucune gestion. Actuellement, une surveillance est pratiquée par les agents de la Fédération de Pêche, de l'ONEMA et de l'ONCFS, mais aucune donnée sur un éventuel braconnage n'est disponible.

4.4.2. Incidences des activités de la pêche sur l'environnement

La pêche est une activité peu nuisible, elle est silencieuse, géographiquement limitée et peu génératrice de déchets.

Les incidences les plus dommageables pour l'environnement proviennent des différentes techniques de braconnage telles que la pêche à la dynamo ou avec la javel. En effet, ces techniques ne limitent pas leurs effets sur les poissons, c'est l'ensemble de la faune et de la flore aquatique qui sont détruits à chaque action de braconnage.

4.5. Le tourisme

4.5.1. Données générales

Le tissu économique des communes concernées repose essentiellement sur le développement du tourisme et des activités de pleine-nature lors de la période estivale. Ces activités sont en essor constant depuis plusieurs années et se basent sur la valorisation du patrimoine naturel et paysager exceptionnel dont elles bénéficient sur ce territoire. Le développement de ces activités dans l'économie locale se réalise au détriment des activités sylvicoles, pastorales et agricoles.

En termes de fréquentation, selon l'Agence du Tourisme Corse, la Corse est la destination de 3 millions de touristes annuels (70% Français, 30% Etrangers), avec une saison touristique qui s'allonge (2,7 millions de visiteurs de mai à septembre). (Observation et stratégie Touristique 2013).

Observation et stratégie Touristique 2013 ATC

« Un cadre naturel sans égal, pour des activités fortement prisées :

- Nature préservée, beauté des paysages et des plages, douceur du climat, convivialité et qualité de vie constituent les principales satisfactions du séjour.
- Randonnées pédestres et autres APPN constituent l'activité favorite des touristes, devant la plage, le repos, le farniente ou encore les visites touristiques et culturelles. »

Une étude de la fréquentation estivale (Stefanaggi, Pitois & Nicolas, 2007) montre que la fréquentation du col de Bavella peut monter à plus de 15 000 personnes par jour.

4.5.2. L'accueil sur le site : hameau de Bavella

Il existe deux structures d'accueil sur le site. Chacun propose des services de bar, snack et restauration. Les deux sites sont reliés à la petite station d'épuration présente sous le hameau de Bavella. Il semblerait que celle-ci ne soit pas correctement dimensionnée en rapport à la fréquentation du site. Le hameau de Bavella n'étant pas électrifié (projet), chacun produit son énergie partir de groupe électrogène de forte puissance.

Il ne semble pas y avoir d'entente possible entre les deux établissements.

4.6. Les activités sportives de pleine nature

Le tourisme est fortement lié à la découverte du patrimoine naturel, à la détente et à la pratique d'activités sportives de pleine nature qui restent très majoritairement un des objets principaux de séjour en Corse (80 %). (Observation et stratégie Touristique 2013, ATC).

Un grand nombre de touristes afflue donc chaque année pour profiter des ruisseaux et du cadre paysager pour faire le plein d'adrénaline, se baigner, se balader, pique-niquer ou simplement pour observer la faune et la flore de ce territoire.

Les activités sportives de pleine-nature proposées sont très diversifiées et constituent un des principaux facteurs qui explique la très forte fréquentation.

Il existe actuellement plus d'une douzaine d'entreprises offrant des services sur ce type d'activité dans ce territoire. Les principales activités proposées sont :

- La randonnée accompagnée ;
- L'escalade ;
- Les sports aquatiques ;
- Le VTT ;
- Les sports mécaniques.

4.6.1. La randonnée pédestre (code FSD 622 et 501)

Il convient de distinguer deux types de randonnée :

- La randonnée accompagnée, sur un ou plusieurs jours, des groupes partent sur les sentiers accompagnés d'un professionnel de la montagne. Ce type de randonnée permet de mieux cadrer le flux, il permet également, si l'encadrement est de bonne qualité, de limiter les nuisances dans les zones sensibles.
- La randonnée libre. Dans ce cas de figure, les marcheurs partent seuls sur les sentiers, au gré de leur humeur ou des topo-guides. La méconnaissance des milieux et le manque de signalisation favorise la dispersion des flux.

4.6.2. L'escalade (code FSD 624)

En groupe, seul ou accompagné d'un guide, cette activité est largement répandue sur l'ensemble des massifs rocheux de ce territoire. Il existe sur le site de Bavella près de 150 voies d'escalade équipées. Les plus fréquentées étant celles de Punta di Ferriata et Foce Finosella. Aujourd'hui il semble s'opérer une sorte de coexistence entre les pratiquants et la faune rupestre.

4.6.3. Le canyoning (code FSD 629)

Cette catégorie d'activité s'est particulièrement développée sur le territoire de Bavella depuis quelques années. Majoritairement encadrée par des professionnels, cette activité n'en est pas moins pratiquée par des groupes sans encadrement.

Il est à noter que cette activité démarre tôt dans la saison, puisque dès le début du printemps, des groupes de passionnés n'hésitent pas à faire le tour des meilleurs canyons de l'île sur quelques jours.

Au total, il n'existe pas moins d'une douzaine de structures locales proposant trois descentes de canyon :

- la Vacca ;
- le Pulischellu ;
- la Purcaraccia.

Cependant, certaines structures beaucoup plus lointaines (Ajaccio, Calvi...) proposent également ces descentes.

D'après les professionnels de l'activité, au plus fort de la saison, ce ne sont pas moins de 1 300 à 1 500 personnes/jours qui pratiquent le canyoning.

La tension entre les différents acteurs est palpable.

La taille moyenne de ces structures varie généralement de 3 à 4 moniteurs pouvant encadrer chacun 8 personnes. Chaque moniteur effectue deux descentes par jours, trois de façon exceptionnelle. Il existe cependant des structures avec plus de 10 moniteurs, amenant leur concurrent à parler « d'usine à touriste ». Il existerait même, selon certains, un système affrétant des cars depuis les gros campings de la côte orientale pour amener les touristes jusqu'aux départs des canyons. A tel point que certaines structures unipersonnelles autrefois réputées ont beaucoup de mal à remplir leurs descentes.

Certains acteurs, voyant poindre des restrictions appliquées à l'activité sur le continent, notamment la limitation du nombre de moniteur/structure n'ont pas hésités à les devancer en multipliant le nombre de structures.

Du point de vue concession, il n'existe aucune convention entre les propriétaires des terrains et des cours d'eau et les sociétés de canyon.

A noter enfin qu'en plus de ces descentes organisées, il existe une pratique hors encadrement de l'activité, à laquelle il convient d'ajouter les paisibles baigneurs venus profiter de la beauté des paysages et de la fraîcheur de l'eau des piscines naturelles. Cette fréquentation supplémentaire est difficilement quantifiable, certains professionnels du canyoning avancent le chiffre de 600 à 800 personnes/jours.

4.6.4. Le VTT

Cette activité est au stade embryonnaire et si elle se pratique pour le moment hors encadrement et à petite échelle sur le site de l'étude, il existe déjà sur d'autres sites des structures proposant des descentes à VTT sur les sentiers avec un système de navette permettant de ne profiter que de la descente. L'enjeu consiste à encadrer et anticiper le développement de nouvelles activités.

4.6.5. Survol d'aéronefs (code FSD 710 et 730)

Le survol du site par des aéronefs (avions et hélicoptères) est actuellement faible sur l'ensemble de l'année. Il correspond en partie à des opérations d'entraînement et de secours par différents services du Ministère de la Défense, des missions professionnelles réalisées par des sociétés privées (héliportages, vols touristiques...) et des survols amateurs. Il est en effet de plus en plus courant que le site soit survolé par des hélicoptères de compagnies organisant des vols de découverte de l'île. De plus, l'utilisation ponctuelle de drones (au moins 1 cas) semble être pratiquée à des fins publicitaires. La ZPS a également été ponctuellement survolé par l'ONCFS lors de recensement de mouflons.

Les survols d'aéronefs ne sont actuellement pas considérés comme étant à l'origine d'échec de la reproduction du gypaète barbu en Corse (Torre et al. 2002), mais les connaissances acquises dans les Pyrénées françaises montrent qu'il convient de gérer les survols en prenant en compte les différentes phases du cycle biologique du gypaète et la distance par rapport aux sites de nidifications (Arroyo & Razin 2006).

4.6.6. Autres

On note une forte augmentation des offres de professionnels pour des balades off-road, en 4x4, motos et quads.

Il arrive également de plus en plus fréquemment que le massif de Bavella et soit survolé par des hélicoptères de compagnies organisant des vols de découverte de l'île (voir ci-après).

A noter enfin, le développement plus ou moins important de disciplines telles que la randonnée équestre, le ski de fond et la rando-raquette.

4.6.7. Incidences des activités de loisir sur l'environnement

L'ensemble de ces activités dont la pratique est souvent intensive engendre des désagréments important pour l'ensemble faune/fore du site.

Fréquentation touristique

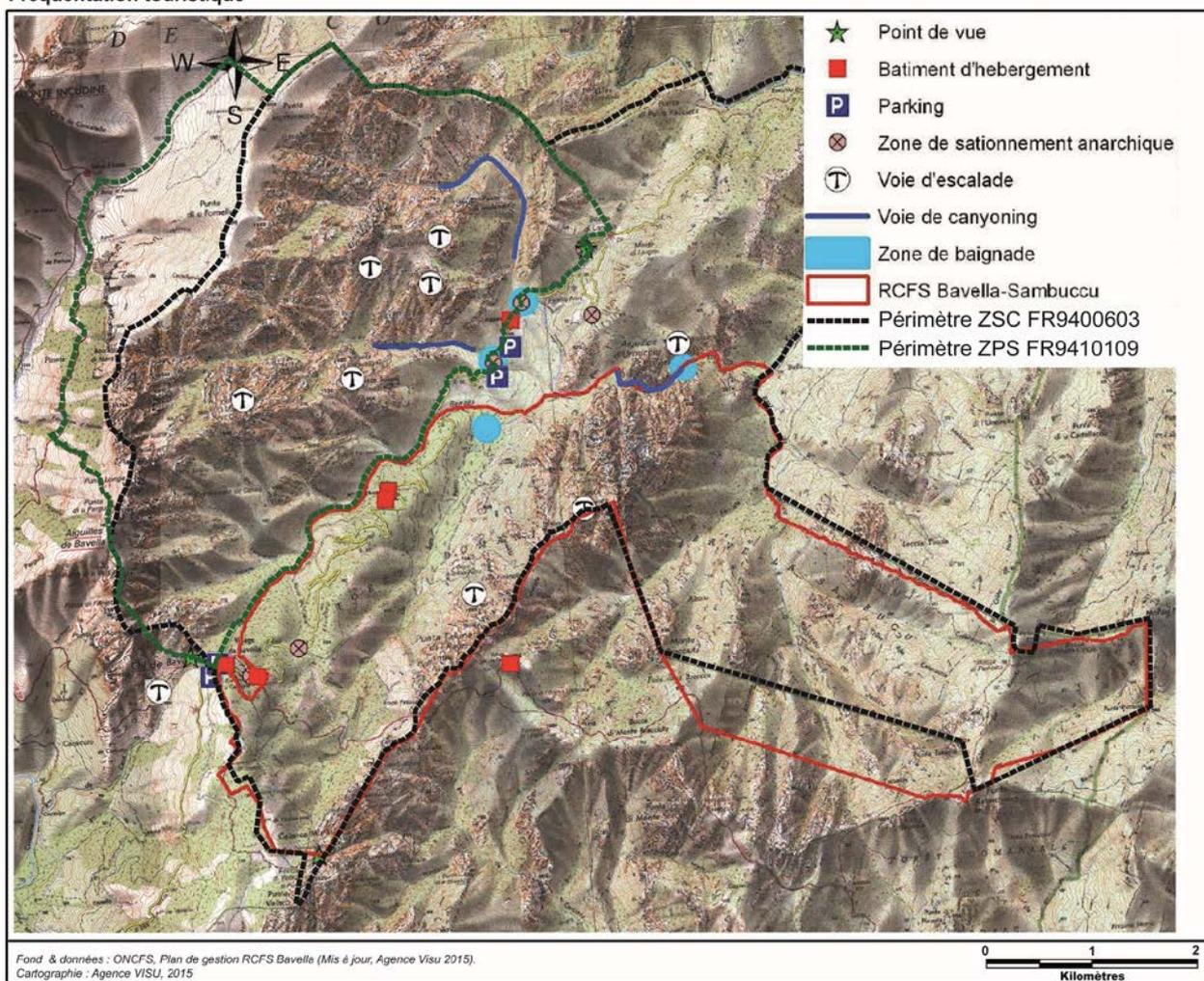


Figure 28 : Sites de fréquentation touristique relevés sur le territoire (modifié d'après ONCFS, 2011)

Ainsi, l'ensemble de ses activités, accessibles aux plus grands nombre entraînent les participants de plus en plus loin. Les professionnels sont constamment à la recherche de nouveaux itinéraires loin des sentiers battus, réduisant d'autant les espaces de quiétude pour la faune sauvage. En

particulier pour l'escalade, le danger provient essentiellement de l'aménagement de nouvelles voies.

Le canyoning de par l'intensité de sa pratique nuit considérablement à toute la faune et la flore présente dans les rivières.

En effet, comment imaginer que le piétinement répété de plusieurs centaines de milliers de personnes ne puisse avoir de conséquence néfaste sur les gravières, que les plongeurs et autres sauts répétés dans les vasques ne puissent avoir de conséquence sur la faune aquatique, que le glissement répété de plusieurs centaines de milliers de personnes sur des toboggans naturels ne puisse avoir de conséquence sur la micro flore aquatique accrochée sur ces mêmes rochers. Sans parler de l'inévitable pollution des eaux et des nuisances sonores causés par les pratiquants.

Enfin, la pratique des activités motorisées, qu'elles soient terrestres ou aériennes entraîne des nuisances sonores pouvant avoir de très graves conséquences sur les espèces sensibles tels que le mouflon et le gypaète barbu dont on sait qu'il est sensible au bruit dès 2 000 mètres de distance et que les nuisances sonores sont un facteur important de dérangement et augmentent sensiblement le risque d'échec de la reproduction.

4.7. Bilan des activités humaines du site

Activités socio-économiques du site	Code FSD	Quantification	Qualification	Qualification de l'incidence
Agriculture	141	Aucun agriculteur déclaré sur le site. Activités éparses non déclarées	Présence de vaches bouclées en estive au Col de Bavella (agriculteur inconnu !) Nombre inquantifiable (mais important) de bovins non bouclés divagants sur l'ensemble du site.	Neutre
Sylviculture	160	Exploitation peu développée sur la forêt communale de Quenza	Objectifs axés sur la préservation des paysages, de la faune, de la flore, la protection contre les incendies, l'accueil du public et la production de bois.	Favorable
Chasse	230	Pression de chasse modérée.	1 société de chasse dont le territoire est connu, persistance de battues ancestrales sur les autres territoires.	Neutre
Pêche	220	Pratique très développée	Pêcheurs de toute la Corse.	Neutre
Randonnée pédestre	622-501	Pratique courante	Randonnée libre et randonnée accompagnée sur des sentiers. Fréquentation essentiellement estivale.	Neutre
Escalade	624	Pratique courante sur le massif rocheux de Bavella. 150 voies équipées.	Site à forte renommée.	Neutre
Canyoning	629	12 structures pour 3 descentes de canyons identifiables. Pratique très développée. 1300 pers. / jour au plus fort de la saison.	Système très développé, manque de régulation. Ajouter les pratiquants de la simple baignade.	Défavorable
VTT	622	Pratique ponctuelle.	Stade embryonnaire. Pratique individuelle, pas d'encadrements sur le site.	Neutre
Ski, Ski de fond, Ski de randonnée	626	Pratique très ponctuelle.	Il n'y a aucune station de ski (de fond et alpin) sur le site. La seule pratique se limite au ski de fond (de randonnée ?)	Neutre
Randonnées équestre	622	Pratique très ponctuelle.	Sans objet	Neutre
Randonnées raquette	622	Pratique ponctuelle.	Sans objet	Neutre

Survol d'aéronefs	710-730	Faible. En augmentation (vols de loisirs).	Le survol d'aéronefs tend à se développer et risque d'induire des perturbations des sites de nidification en période de reproduction (avifaune, Gypaète barbu)	Défavorable
Autres : Urbanisation	403-409	Hameau de Bavella. Ruines.	2 structures d'accueil sur le hameau. Chacun propose des services de bar, snack et restauration. Les deux sites sont reliés à la petite station d'épuration présente sous le hameau de Bavella. Il semblerait que celle-ci ne soit pas correctement dimensionnée en rapport à la fréquentation du site. Le hameau de Bavella n'étant pas électrifié (projet), chacun produit son énergie partir de groupe électrogène de forte puissance.	Neutre
Autres : Décharges	421-423	Absence.	Il n'y a aucune décharge sur le site.	-
Autres : Vol libre	625	Pratique absente.	Il n'y a aucun site de décollage-atterrissage pour le vol libre. Cette activité, en essor en Corse, ne concerne actuellement pas le site.	-

5. LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Ce site, de part sa géographie, ses peuplements forestiers, sa fréquentation et la difficulté d'accès des différents lieux, est particulièrement sensible aux grands incendies de forêt :

L'augmentation constante du couvert végétal et donc de la biomasse combustible, conjuguée à l'augmentation de la fréquentation fait qu'un jour de risque très sévère, la destruction quasi totale du massif forestier par l'incendie est possible, comme cela a été le cas en 1960 où la vallée de Bavella a été détruite en une journée.

La forêt de Bavella est couverte par une étude de Protection Rapprochée de Massif Forestier : la PRMF de Bavella. Ce document met en évidence le nombre élevé de victimes que pourrait faire un incendie et le caractère vulnérable de la majorité des peuplements de cette forêt.

La PRMF validée par un arrêté préfectoral, a été réalisée par les différents partenaires chargés de la DFCI sur le territoire de la Corse du Sud (SDIS, DDTM, ONF, Conseil Départemental, OEC,...). Elle doit être révisée et réactualisée en 2016. Elle prescrit, entre autres, la réalisation de ZAL (Zones d'Appui à la Lutte), de points d'eau, de zones de regroupement, de DZ, ...

Les pistes existantes sont en nombre suffisant et il n'existe pas de projet de création de nouvelles pistes.

Les ZAL existantes sont celles du Velaco (au col), du Renaju et du Col de l'Arone. Une ZAL est en cours de réalisation : elle devra réaliser la jonction entre celle du Velaco et celle du Renaju. D'une largeur minimale, dans ce type de végétation, de 150 mètres, elles sont équipées de bande de roulement (routes ou pistes) permettant la circulation des moyens de lutte et de points d'eau (citernes).

Elles font l'objet d'un débroussaillage et éventuellement d'une mise à distance des peuplements afin de réduire l'intensité d'un éventuel incendie et de faciliter ainsi les interventions de lutte.

D'autres mesures de prévention sont également mises en place :

- Panneaux d'information du niveau du risque en plusieurs langues, ils sont localisés au col de Bavella, à la maison forestière d'Arza et à l'entrée du sentier en direction de Pulisheddu.
- Patrouilles.
- Auto-résistance des peuplements (démaquisage du sous-bois).
- Arrêté préfectoral d'interdiction provisoire de circulation, de stationnement et d'accès au massif les jours de risques exceptionnels.

Ces mesures portent leurs fruits mais trouvent aussi leur limite : le PNR de Corse a bien du mal à empêcher les départs des randonneurs à partir des refuges lorsque la circulation est interdite pour risques majeurs de départ de feux.

D'une manière générale, l'ensemble de ces mesures est animé et suivi par le Groupe de Travail Permanent (GTP, regroupant les partenaires chargés de la DFCI, en relation avec la sous-commission feux de forêts).

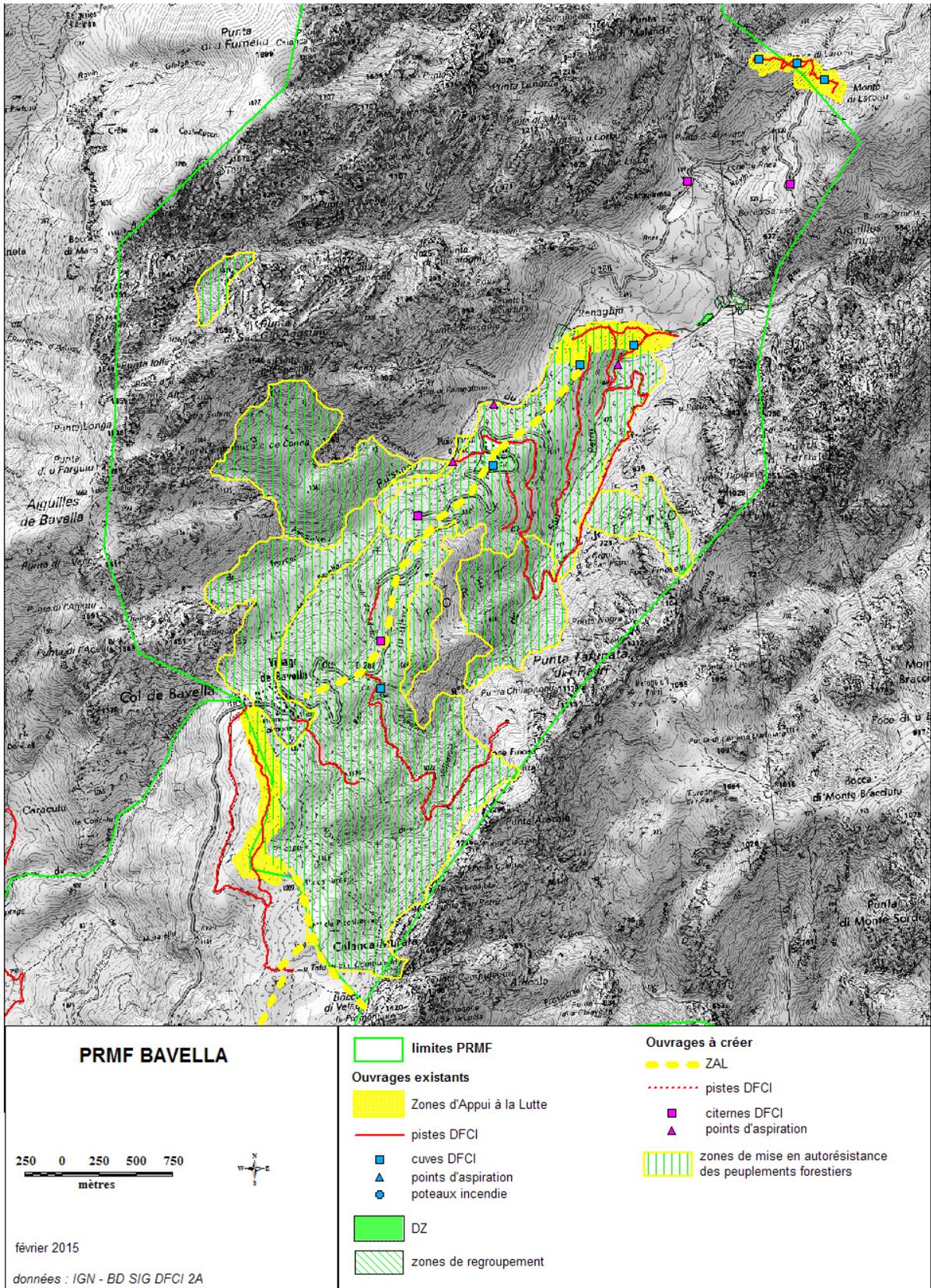


Figure 29 : Carte de synthèse du PRMF Bavella (Février 2015 - CG2A)

Chapitre 5

Diagnostic du patrimoine biologique du site

1. LES GRANDS TYPES DE MILIEUX DU SITE

La ZSC FR9400603 « Rivière de la Solenzara » a fait l'objet d'une cartographie des habitats naturels (Biotope, 2008). Ainsi les 3/4 de la ZPS sont cartographiés. L'habitat majoritaire sont les falaises siliceuses supraméditerranéennes à subalpines de Corse (habitat d'intérêt communautaire n°8220-11).

Sur la ZSC, les Habitats naturels d'Intérêt Communautaire représentent 87% de la surface du site et sont au nombre de 7, dont 2 sont prioritaires, auxquels il faut rajouter 3 habitats en mosaïques.

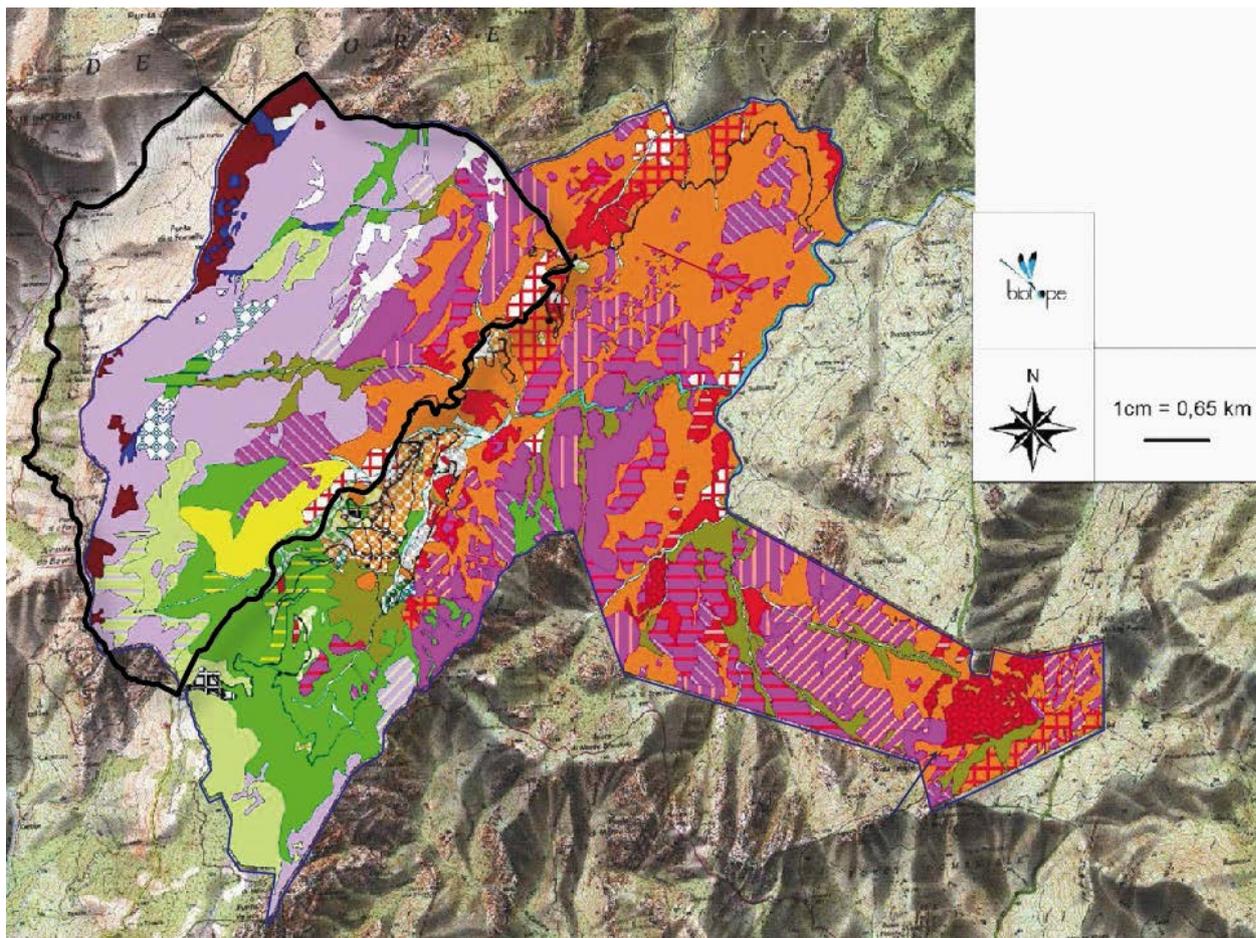


Figure 30 : Cartographie des habitats sur le secteur de Bavella
Source : Biotope, 2008.

Tableau 6 : Grands milieux et habitats des espèces d'intérêt communautaire visées

Grands milieux décrits dans le FSD	Principaux Habitats correspondants décrits dans la cartographie de 2008 (Code Corine Biotope)	Pourcentage de recouvrement du site d'après le FSD	État sommaire du grand milieu	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines
Milieux rupestres : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	62.24 - Falaises siliceuses de Corse 62.28 - Falaises siliceuses thermophiles de Corse	45 % du site	Bon état	Gypaète barbu (<i>Gypaetus barbatus</i>) Aigle royal (<i>Aquila chrysaetos</i>) Autour des palombes (<i>Accipiter gentilis</i>) Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>) Pour la nidification	Perturbations (d'origine humaine) des sites de nidifications en période de reproduction.
Milieux ouverts : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	Sans objet	21 % du site	Bon état (?)	Gypaète barbu (<i>Gypaetus barbatus</i>) Aigle royal (<i>Aquila chrysaetos</i>) Autour des palombes (<i>Accipiter gentilis</i>) Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>) pour le nourrissage et la recherche alimentaire	Déclin / disparition du pastoralisme (petits ruminants), Déclin / faiblesse des ressources alimentaires pour le Gypaète barbu en ongulés d'origine sauvage et domestique.
Milieux forestiers : Forêts de résineux	42.643 - Pins laricio supraméditerranéens de Corse à bruyère arborescente 42.824 - Peuplements de Pins maritime de Corse	18 % du site	Etat Bon à Moyen	Sittelle corse (<i>Sitta whiteheadi</i>) Autour des palombes (<i>Accipiter gentilis</i>)	Risque élevé d'incendie, Gestion forestière, Cochenille du pin maritime (<i>Matsucoccus feytaudi</i>) qui constitue une menace directe à moyen terme.
Milieux asylvatiques : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	31.754 - Fruticée montagnarde de Corse à Genêt épineux 31.612 - Broussailles corses d'Aulne odorant	15 % du site	Bon état	Gypaète barbu (<i>Gypaetus barbatus</i>) Aigle royal (<i>Aquila chrysaetos</i>) Autour des palombes (<i>Accipiter gentilis</i>) Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>) pour le nourrissage et la recherche alimentaire	Déclin / disparition du pastoralisme (petits ruminants), Déclin / faiblesse des ressources alimentaires pour le Gypaète barbu en ongulés d'origine sauvage et domestique.
Rivières : Eaux douces intérieures	24.1 - Lit des rivières	1 % du site	Bon état	Sans objet	Sans objet.

2. LES OISEAUX DU SITE

2.1. Les espèces du territoire local et l'état des connaissances

Au niveau local, 51 espèces ont été mises en évidence par diverses études sur le territoire couvert par la ZPS, hors secteur limitrophe (Sources : FSD de la ZPS « Aiguille de Bavella », Etude écologique de l'AFP de Quenza et ZNIEFF « Ravins siliceux de Polischello »).

Ces informations permettent d'établir un état des lieux des enjeux potentiels mais une étude plus poussée des peuplements d'oiseaux devrait permettre de mettre en avant de nouveaux enjeux sur le territoire.

Concernant les espèces inscrites en annexe I de la Directive « Oiseaux », les données sont assez disparates selon les espèces considérées : le Gypaète barbu et l'Aigle royal font l'objet d'un suivi depuis de nombreuses années et la connaissance sur ces espèces est importante. A l'opposé, des espèces moins emblématiques, plus discrètes, comme l'Autour des palombes, le Faucon pèlerin et la Sittelle corse ne font pas l'objet de tels suivis malgré les enjeux. Les données sur la répartition sont alors plus limitées et des suivis plus poussés devraient être menés pour préciser l'occupation de l'espace de ces espèces afin de cibler les actions de gestion en leur faveur.

2.2. Espèce inscrite à l'annexe I de la directive 79/409/CEE

2.2.1. Statut juridique des espèces

Beaucoup d'espèces de rapaces et les oiseaux en générales sont **protégés en France**, selon la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection, codifiée aux articles L-411-1 et suivants du code de l'environnement. Il figure également parmi les espèces désignées dans l'arrêté du 29 octobre 2009 qui traite des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et des modalités de leur protection.

Les espèces peuvent également être citées dans les conventions et directives internationales :

- Annexe II et II Id de la **Convention de Bern** du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ratifiée par la France (JORF du 28 août 1990 et du 20 août 1996), dans laquelle il apparaît comme « espèce devant être strictement protégée » ;
- **Annexe II** de la **Convention de Bonn** du 23 juin 1979 relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ratifiée par la France (JORF du 30 octobre 1990) qui le mentionne parmi les « espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées » ;
- **Annexe I** de la **Directive " »Oiseaux »** n°79/409/CEE du Conseil de l'Europe du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (JOCE du 25 avril 1979, dernière modification JOCE du 30 juin 1996) ;
- **Annexe II** de la **Convention de Washington** du 3 mars 1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ratifiée par la France (JORF du 17 septembre 1978 ; dernière modification JORF du 22 mars 1996) qui le mentionne comme « espèce vulnérable dont le commerce est strictement réglementé ».

- **Annexe C1** du **Règlement** communautaire **CITES** (CEE) n° 3626/82 du Conseil de l'Europe du 3 décembre 1982 relatif à l'application dans la Communauté européenne de la CITES (dernière modification JOCE du 10 mars 1995) qui le mentionne comme « espèce menacée d'extinction dont le commerce à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne est interdit, sauf dans des conditions exceptionnelles ».

Tableau 7 : Statuts de protection des espèces de la ZPS inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » présentes sur la ZPS

Nom vernaculaire	Nom latin	Protection nationale	Dir Oiseaux	Conv Bon	Conv Bern	Liste rouge Monde 2008	Liste rouge Monde 2010	Liste Rouge France 2008	Liste Rouge France 2011 Oiseaux nicheurs	2004 SPEC Category	En Corse
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>	Art. 3	Ann. I	An. II	An. III	LC	LC	EN	EN	SPEC 3	Nicheur sédentaire
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	Art. 3	Ann. I	An. II	An. III	LC	LC	VU	VU	SPEC 3	Nicheur sédentaire
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Art. 3	Ann. I	An. II	An. III	LC	LC	EN	EN	Non-SPEC	Nicheur sédentaire, visiteur
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Art. 3	Ann. I	An. II	An. II	LC	LC	EN	EN	Non-SPEC	Nicheur sédentaire
Sittelle corse	<i>Sitta whiteheadi</i>	Art. 3	Ann. I	An. II	An. II	LC	VU	NT	VU	SPEC 2	Nicheur sédentaire

Figure 31 : Statut biologique des espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » présentes sur la ZPS

Nom vernaculaire	Nom latin	N	M	H	Z	P
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>	(X)		X		
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	X		X		X
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	X ?		X	X	X
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	X		X		X
Sittelle corse	<i>Sitta whiteheadi</i>	X		X		X

Statut biologique sur la ZPS :

N : Nicheur (potentiel ou avéré)

M : Migrateur de passage

H : Hivernant ou erratique

Z : Zone d'alimentation pour des espèces nichant à proximité du site étudié

P : Présent mais à préciser

2.2.2. Le Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*)- code UE A076¹⁰ (espèce prioritaire)

Description

Le Gypaète barbu est l'une des quatre espèces de vautours présentes en France et l'un des plus grands rapaces d'Europe.

Il est identifiable en vol grâce à sa grande envergure (2,60 à 2,90 m). Ses ailes étroites et pointues et sa longue queue cunéiforme lui donnent une silhouette fine et élancée.

Il possède un iris de couleur paille, entouré d'un cercle orbital rouge. Ses moustaches qui descendent sous le bec, appelées « vibrisses », permettent de le reconnaître même de loin.



Figure 32 : Gypaète barbu

Source : J.-F. SEGUIN © de <http://www.gypaete-corse.com/>

Habitats et mœurs

Les seules constantes de son habitat sont un relief abrupt présentant des milieux ouverts avec des ongulés sauvages ou domestiques de taille moyenne, des zones rupestres pouvant abriter un vaste nid et des pierriers sur lesquels il pourra casser des os. Le gypaète affectionne particulièrement les grands massifs calcaires qui offrent de grandes cavités et de nombreuses grottes où il peut construire son nid. Toutefois, il peut nicher sur des montagnes cristallines, comme en Corse, ou sur d'autres types de substrats. Chaque couple possède plusieurs aires qu'il utilise de façon rotative, situées dans un rayon généralement inférieur à 2000 m les unes des autres. Comme les autres vautours, il exploite des cadavres d'animaux morts de manière naturelle ou accidentelle, en particulier ceux des ongulés sauvages et domestiques. Dans les secteurs où d'autres espèces de nécrophages sont présentes, il est le dernier maillon de la chaîne alimentaire, se contentant des os, des pattes, des ligaments et de quelques restes charnus restés accrochés aux carcasses et délaissés par les autres.

Distribution et origine

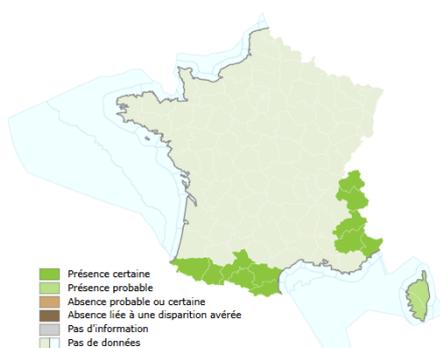


Figure 33 : Carte de répartition du Gypaète barbu en France

Source : <http://inpn.mnhn.fr/>

En Europe de l'Ouest, son aire de distribution s'est morcelée et il n'est plus présent actuellement que dans les Pyrénées (141 couples en 2010), en Corse (9 couples en 2010) et en Crète (5 couples en 2010) ; il a été réintroduit dans les Alpes à partir de 1986 (19 couples formés en 2010), et en 2006 en Andalousie (Espagne), soit 174 couples minimum en 2010.

En Corse, malgré la perte d'un couple confirmant le déclin rapide de l'espèce sur l'île (encore 10 couples en 2007), un jeune a été élevé avec succès - pour la première fois depuis 2008 - sur un territoire où un site de nourrissage spécifique a été alimenté intensivement.

¹⁰ <http://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

Statut de conservation¹¹

Nom vernaculaire	Nom latin	Protection nationale	Dir Oiseaux	Conv Bon	Conv Bern	Liste rouge Monde 2008	Liste rouge Monde 2010	Liste Rouge France 2008	Liste Rouge France 2011 Oiseaux nicheurs	2004 SPEC Category	En Corse
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>	Art. 3	Ann. I	An. II	An. III	LC	LC	EN	EN	SPEC 3	Nicheur sédentaire. Gravement menacé d'extinction

Historique et tendances à Bavella¹²

En Corse un maximum de 10 couples a été recensé. Avec le couple de Guagno, celui de Bavella était le seul de Corse-du-Sud.

Le site est suivi depuis 1983 et depuis 2012 il est vacant. L'observation montre qu'il n'y a plus de couple. Jusqu'en 2010 un couple fréquentait dans la vallée de la Purcareccia, alors qu'en 2011 plus qu'un adulte et finalement aucun individu en 2012. Des individus erratiques passent régulièrement sur le secteur de Bavella, notamment en Juin 2014 où un des juvéniles de Bonifatu a stationné un mois sur le secteur.

Entre 1983 et 2012, il y a eu régulièrement des changements de partenaires et il n'y a eu que 4 juvéniles produits sur ce territoire.

Tableau 8 : Historique du couple de Bavella (1983-2015)

Source : PNRC, 2015.

Bavella																
1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
											5					5

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
						4					/				

Légende			
Reproduction réussie couple mixte		Individu seul	/
Reproduction réussie couple		Territoire vacant	
Echec de la reproduction du couple		Remplacement (âge)	3
Couple mixte (adulte + immature)			

¹¹ Anonyme (à paraître). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie - MNHN.

¹² Communication pers. JF Seguin (11/2014).

Aucun élément n'explique actuellement le devenir des individus, ni les causes de cette disparition même si des hypothèses sont émises. Sur 10 territoires en Corse, Bavella est celui où le changement de partenaire a été le plus fort. La littérature indique que, en cas de nombreux changements de partenaire, des facteurs anthropiques en sont la principale cause (mortalité par abattage, empoisonnement...).

En tout état de cause, il est tout à fait possible que les oiseaux viennent à se reproduire dans les 10 à 15 ans qui viennent sur le site après avoir pu trouver des zones favorables.

Les outils pour sa préservation à Bavella

Lorsque le couple était présent, il y avait un site de nourrissage aux bergeries de Tova qui a été déplacé en raison de la forte activité cynégétique. Le site de nourrissage situé à Taula est maintenu deux fois par an via un lâcher par hélicoptère de 500 kg d'os.

Des périmètres de Zones de Sensibilité Majeure (ZSM) ont été définis avec une zone cœur de 800 m extrêmement restrictive et une zone large de plusieurs km autour du nid avec des recommandations d'absence ponctuelle de certaines activités. Ce périmètre a été défini en fonction du relief et de la couverture. Ce périmètre proposé par Jean François Séguin du PNR de Corse, a été transmis à la DREAL Aquitaine qui gère le PNA puis s'est traduit par une convention nationale en 2009 entre la LPO et le ministère de la défense et de l'environnement concernant le survol de la ZPS par des engins, en fonction de l'altitude et de la période de l'année.

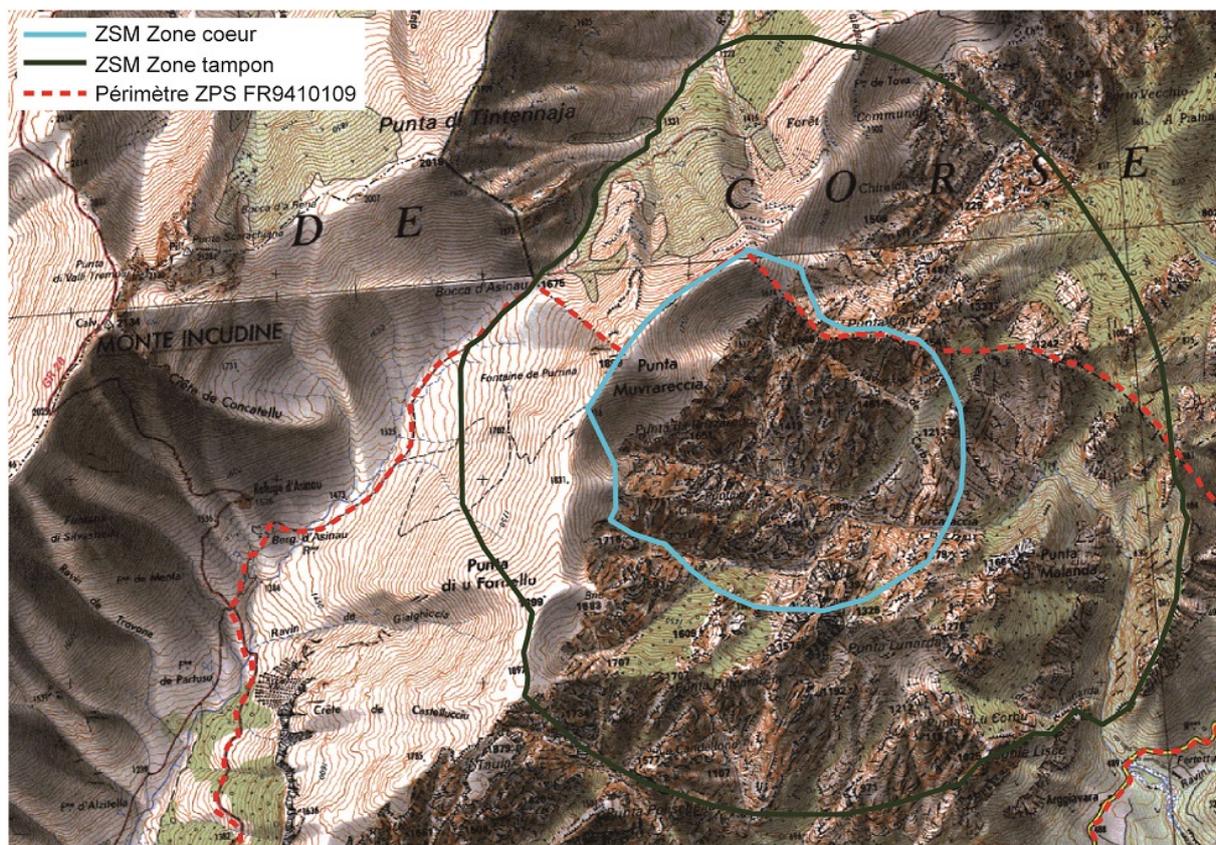


Figure 34 : Localisation de la ZSM pour le nid de Gypaète barbu de Bavella

Source : PNR, 2015.

Un protocole a été signé le 12/02/2015 et il fait mention que « *le ministère de la Défense s'engage à adapter ses activités d'entraînement, de liaison, d'exercice et d'essai dans les Pyrénées, les Alpes et la Corse* », pendant la période de reproduction de l'espèce du 1er novembre au 15 août.

Ce périmètre ne serait pas forcément pris en compte à Bavella en l'absence de reproduction récente (PNA). Or, au regard de la faiblesse des populations corses, il apparaît nécessaire de conserver une ZSM à Bavella et de faire appliquer ce protocole. D'autant plus qu'une base militaire (base aérienne 126 à Ventiseri) voit plusieurs engins décoller et atterrir à seulement 15 km du massif à vol d'oiseau.

Tableau 9 : Adaptations prévues par le protocole (Ministère de la défense, LPO)

Janv	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc

	Aucun survol n'est possible, en dessous de 1000 m du sol, dès lors qu'un couple est cantonné sauf cas énumérés à l'article 2 du protocole
	Survols possibles dès lors qu'un échec de la reproduction est constaté
	Survols libres

Des renforcements de populations en Corse¹³

Le projet d'un renforcement de population est acté et prévoit un premier lâcher au printemps 2016. Le dossier est en cours de préparation pour envoi au CNPN. 2 jeunes oiseaux seront lâchés par an sur des sites en cours d'étude. Bavella n'est pour l'instant pas retenu au regard des suspicions de tir. Les sites de lâchers privilégiés se situent en Haute-Corse notamment dans le Niolu. A noter que la stratégie de lâcher est de portée internationale, les oiseaux proviennent d'un peu partout notamment d'Asie et la Corse est positionnée en priorité 1. Dès que le programme sera lancé, la Corse sera donc prioritaire, tenant compte du faible nombre d'individus disponibles.

Facteurs favorables à l'espèce sur le site

- Nidification avérée de l'espèce par le passé : Contexte favorable à l'espèce (falaise pour la nidification, zone ouverte de chasse, ressources alimentaires) ;
- Espèce soumise à Plan national d'action : des mesures et actions déjà prises en sa faveur ;
- Une fréquentation du secteur par des individus immatures laissant espérer une installation future ;
- Espèce faisant l'objet d'un suivi régulier.

Facteurs défavorables à l'espèce sur le site

- Dérangements pouvant être provoqués par la pratique d'activités de pleine nature en période de reproduction (randonnées, chasse photographique, escalade) ;
- Dérangements pouvant être provoqués par le survol des falaises en période de reproduction (manœuvres militaires aériennes, avion de tourisme, vol libre...) ;

¹³ Communication pers. JF Seguin (11/2014).

- Destruction directe potentielle des œufs, des jeunes et des adultes (tir, empoisonnement, collection...);
- Utilisation illégale supposée d'appâts empoisonnés destinés à la destruction des mammifères carnivores jugés « nuisibles » ;
- Fermeture des milieux ouverts et perte d'habitat de chasse ;
- Ressources alimentaires limitées en lien avec le pastoralisme et la problématique du Mouflon ;
- Isolement de la population avec risque de dérive génétique.

Disponible en Annexe :

Cadrage sur la problématique du Gypaète barbu en Corse

Programmes d'actions sur l'espèce

2.2.3. L'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*)- code UE A091¹⁴

Description

L'Aigle royal figure parmi les plus grands aigles dont la silhouette harmonieuse se distingue aisément dans le ciel décrivant des figures vertigineuses ou bien planant les ailes étendues.

Le plumage de l'adulte de l'Aigle royal est d'un brun-roux nuancé avec la face supérieure de la tête plus claire. Le bec est de couleur foncée, la cire et les doigts sont jaunes, et la queue discrètement rayée. Les plumes du dessus de l'oiseau sont généralement plus pâles.



Figure 35 : Aigle royal

Source : Bruno Berthemy © de [www.http://rapaces.lpo.fr/aigle-royal](http://rapaces.lpo.fr/aigle-royal)

Distribution et origine

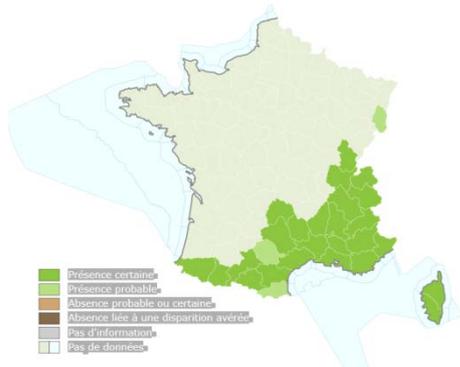


Figure 36 : Carte de répartition de l'Aigle royal en France

Source : http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/2645

L'Aigle royal est présent dans toute l'Europe, où il est confiné surtout aux reliefs de moyenne et de haute altitude. En France, il se cantonne aux massifs montagneux situés au sud d'une ligne reliant Biarritz à Annecy. On le trouve dans tout le massif alpin, sur une ligne qui va du Jura à la Méditerranée, en Corse, dans le centre et le sud du Massif central et sur l'ensemble de l'axe pyrénéen et languedocien, qui représente la marge septentrionale de la vaste population ibérique.

Habitats et mœurs

Pour nicher, les couples d'Aigle royal recherchent préférentiellement des habitats rupestres comportant des espaces ouverts où les lagomorphes et les petits rongeurs sont présents pour la chasse. Ils évitent les forêts et les paysages forestiers trop denses peu favorables à la chasse, ainsi que les zones trop densément peuplées, les milieux agricoles intensifs.

L'Aigle royal chasse dans tous les milieux ouverts à semi-ouverts, tels que les landes, les alpages et les clairières, ainsi que les peuplements forestiers clairs. Son territoire de chasse se caractérise par deux principaux facteurs : une visibilité sur de grandes distances et une aérologie permettant les vols libres thermodynamiques.

La taille des territoires de chasse est variable, étroitement lié aux ressources trophiques. En général, la superficie moyenne est comprise entre 50 et 150 km². D'une manière générale, ces territoires de chasse sont situés au dessus des sites de nidification, ce qui permet ainsi aux aigles de ramener des proies lourdes et volumineuses par un trajet descendant en vol plané et non en battant des ailes pour remonter vers l'aire.

¹⁴ <http://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

Statut de conservation¹⁵

Nom vernaculaire	Nom latin	Protection nationale	Dir Oiseaux	Conv Bon	Conv Bern	Liste rouge Monde 2008	Liste rouge Monde 2010	Liste Rouge France 2008	Liste Rouge France 2011	Oiseaux nicheurs	2004 SPEC Category	En Corse
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	Art. 3	Ann. I	An. II	An. III	LC	LC	VU	VU	SPEC 3		Nicheur sédentaire

Historique et tendance

En Europe, la population nicheuse est estimée dans une fourchette de 8 400 à 11 000 couples. Son statut de conservation est considéré comme « défavorable » malgré que les populations semblent stables, voire en légère augmentation localement. En France, une analyse de l'ensemble des données de reproduction permet d'estimer que l'espèce regagne progressivement du terrain. Elle reste néanmoins particulièrement vulnérable avec une évolution très timide de ses effectifs.

La population française d'Aigles royaux est aujourd'hui estimée à 450 couples. Malgré le constat d'évolution positive de ses effectifs, elle reste confinée aux secteurs montagneux et semble éviter les zones de plaine, correspondant pourtant à ses territoires historiques de présence.

Sur une soixantaine de couples connus sur la Corse, un est recensé sur le périmètre de la ZPS. Un nid est connu dans le vallon du Puliscella et probablement d'autres à proximité mais celui ci ne fait pas l'objet de suivi. Aucun nid n'est envisagé dans la Purcareccia du fait de la présence du Gypaète barbu.

Tableau 10 : Synthèse des connaissances sur l'Aigle royal en France

Source : http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/2645

Taille de la population	420 - 460 couples
Tendance à court terme	/ Qualité de l'estimation : Moyenne
Tendance à long terme	En amélioration min: 53 % max : 60 % Qualité de l'estimation : Moyenne
Répartition en km2	79400
Tendance à court terme de la répartition	/ Qualité de l'estimation : Bonne
Tendance à long terme de la répartition	En amélioration min : 20 % max : 20 % Qualité de l'estimation : Bonne

15 Anonyme (à paraître). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie - MNHN.

Facteurs favorables à l'espèce sur le site

- Nidification avérée d'au moins un couple : Contexte favorable à l'espèce (falaise pour la nidification, zone ouverte de chasse, ressources alimentaires) ;
- Espèce faisant l'objet d'un suivi régulier.

Facteurs défavorables à l'espèce sur le site

- Dérangements pouvant être provoqués par la pratique d'activités de pleine nature en période de reproduction (randonnées, chasse photographique, escalade) ;
- Dérangements pouvant être provoqués par le survol des falaises en période de reproduction (manœuvres militaires aériennes, avion de tourisme, vol libre...) ;
- Fermeture des milieux ouverts et perte d'habitat de chasse ;
- Ressources alimentaires potentiellement menacées en lien avec le pastoralisme et la fermeture des milieux.

Disponible en Annexe :

Cadrage sur la problématique de l'Aigle royal en Corse

2.2.4. Le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*)- code UE A103¹⁶

Description

Posé, le Faucon pèlerin paraît « compact », « trapu » plus court et relativement plus large d'épaules que la buse variable, il est aussi sensiblement moins volumineux et avoisinerait la taille d'un gros pigeon. L'adulte est sombre avec une tache blanche à la gorge et en haut de la poitrine, les parties supérieures sont gris bleu à gris ardoise et le réseau serré de stries transversales du dessous paraît gris. Dans toutes les livrées, le Faucon pèlerin a le dessus sombre avec une zone claire dans le bas du dos, limitée au croupion. La tête sombre, où la moustache arrondie contraste avec les joues claires, est caractéristique de l'espèce.



Figure 37 : Faucon pèlerin
 Source : Jean-Claude Capel © de
[www. http://rapaces.lpo.fr/
 faucon-pelerin](http://rapaces.lpo.fr/faucon-pelerin)

Distribution et origine

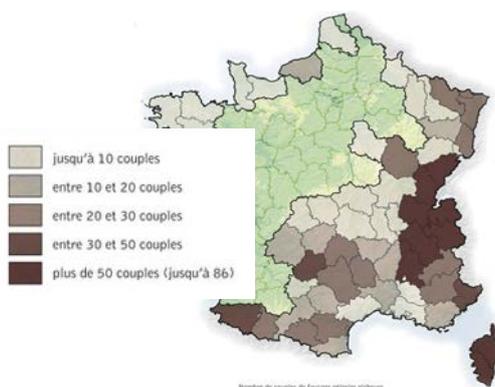


Figure 38 : Carte de répartition du Faucon pèlerin en France et Nombre de couples nicheurs par département en 2002

Source : René-Jean Monneret

Le Faucon pèlerin est très largement répandu dans le monde, puisqu'il occupe tous les continents, à l'exception de l'Antarctique et de quelques archipels océaniques.

En France, le faucon pèlerin occupe un territoire situé au sud d'un axe Metz / Biarritz mais également les côtes normandes, bretonnes et du nord du pays, qu'il colonise à nouveau depuis une quinzaine d'années. Actuellement, son aire de répartition ressemble, à peu de choses près, à celle qui existait avant le déclin des effectifs de sa population, mais le nombre de sites de reproduction occupés reste largement inférieur.

La dernière enquête, réalisée entre 2000 et 2002, estime la population nicheuse à 1 250 couples.

Habitats et mœurs

Le faucon pèlerin niche sur les falaises rocheuses, du bord de mer jusqu'à la montagne (jusqu'à plus de 2 000 mètres d'altitude dans les Alpes du Nord). Bien qu'il ne soit pas un nicheur rupestre exclusif, le faucon pèlerin reste cependant largement inféodé aux falaises rocheuses. Les falaises lui servent de site de nidification, de poste d'observation, de lardoire (plateforme utilisée par le faucon pèlerin pour dépecer et manger sa proie) et de dortoir. L'espèce a également besoin d'une densité de proies suffisante pour assurer sa propre subsistance et celle de ses jeunes.

Désormais, l'espèce s'installe également dans les villes, dont les sites artificiels (cathédrales, cheminées de centrales, grands bâtiments, cimenteries, etc.) lui rappellent ses sites de prédilection et lui offrent une certaine tranquillité. Plus récemment, des nidifications sur pylônes électriques (dans d'anciens nids de corvidés) ont été détectées.

¹⁶ <http://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

Statut de conservation¹⁷

Nom vernaculaire	Nom latin	Protection nationale	Dir Oiseaux	Conv Bon	Conv Bern	Liste rouge Monde 2008	Liste rouge Monde 2010	Liste Rouge France 2008	Liste Rouge France 2011 Oiseaux nicheurs	2004 SPEC Category	En Corse
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Art. 3	Ann. I	An. II	An. II	LC	LC	EN	EN	Non-SPEC	Nicheur sédentaire

Historique et tendance

Il est recensé dans 236 sites Natura 2000 répartis sur l'ensemble du territoire national dont 8 ZPS en Corse. A ce jour, le Faucon pèlerin n'a pas fait l'objet d'études approfondies pour la Corse en particulier. La population insulaire, répartie sur les côtes rocheuses et les îlots (48% des territoires), les piémonts (37%) et les gorges en altitude (15%), est estimée entre 55 et 70 couples.

Très peu d'infos disponibles sont disponibles sur l'espèce dans la ZPS « Aiguilles de Bavella » mais il est certain qu'il est présent. A l'échelle de la Corse, il n'existe pas de suivi spécifique mais cette espèce serait en progression sur frange littorale et stable sur l'intérieur des terres. Il ne s'agit pas d'une espèce figurant des enjeux forts au regard de sa bonne répartition et de son état satisfaisant mais elle est néanmoins inscrite à la directive oiseaux, l'état de ses population étant moins favorable dans d'autres régions. Aujourd'hui, il n'y a pas d'éléments qui permettent de dire qu'il y ait présence de l'espèce au droit des sites d'escalades sur Bavella, en mesure de démontrer une adaptation et cohabitation avec l'activité d'escalade comme sur d'autres secteurs continentaux.

Facteurs favorables à l'espèce sur le site

- Nidification presque certaine de l'espèce : Contexte favorable (falaise pour la nidification, zone de chasse, ressources alimentaires) ;
- Espèce en expansion.

Facteurs défavorables à l'espèce sur le site

- Dérangements pouvant être provoqués par la pratique d'activités de pleine nature en période de reproduction (randonnées, chasse photographique, escalade) ;
- Dérangements pouvant être provoqués par le survol des falaises en période de reproduction (manœuvres militaires aériennes, avion de tourisme, vol libre...) ;
- Espèce peu connue sur le site et ne faisant pas l'objet d'un suivi régulier.

17 Anonyme (à paraître). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie - MNHN.

2.2.5. L'Autour des palombes Corse (*Accipiter gentilis*)- code UE A400¹⁸

L'Autour des palombes cyrno-sarde (Accipiter gentilis arrigonii) est généralement considéré comme une sous-espèce endémique aux îles de Corse et de Sardaigne. Cependant, ses caractéristiques sont ténues et les différenciations génétiques non validées, amenant à le voir davantage comme un écotype insulaire plutôt qu'une sous-espèce.

Description

L'Autour des palombes ressemble fortement à l'Épervier, bien qu'il soit plus grand. Son corps est long et sa poitrine large lui donne un aspect plus puissant. En la comparant à la forme nominale, il ressortirait une plus petite taille des individus, un plumage plus sombre, la tête noirâtre, le dos brun-noirâtre, le dessous du corps plus intensément barré et foncé.



Figure 39 : Autour des palombes Corse

Source : Bruno Berthemy © de

<http://observatoire->

rapaces.lpo.fr/index.php?m_id=2054

Distribution et origine



Figure 40 : Carte de répartition de l'Autour des palombes Corse en France

Source : http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/2054

En Corse, la répartition n'est pas homogène¹⁹, même s'il est vrai que les connaissances doivent être améliorées. Elle est connue surtout dans les vallées de la chaîne centrale de Tartagine au Nord, à l'Ospedale au Sud, ainsi que dans deux massifs isolés, la Castagniccia et le Tenda. La plupart des territoires connus sont situés en Haute-Corse (lié à l'effort de prospection). Cependant, les mosaïques d'habitats qu'affectionnent les autours sont plus fréquentes dans le nord de l'île.

Habitats et mœurs

L'Autour des palombes niche aux étages de végétation *méso et supraméditerranéen* (essentiellement entre 250 et 1350 m d'altitude), plus rarement à l'étage montagnard qu'il fréquente davantage pour chasser. L'autour occupe des mosaïques d'habitats dans lesquelles les forêts peuvent représenter à peine 15% de la superficie de l'ensemble. Tous les auteurs s'accordent pour évoquer la hiérarchie des domaines utilisés. On distingue :

- un ou plusieurs nids construits dans des arbres aux proportions imposantes et dont la végétation de la cime est bien fournie, avec un accès souvent facilité par une trouée,
- le site de nidification (6-15 ha) situé dans un ravin, exposé N, N/E, N/W, souvent proche d'un torrent ; centre des mouvements et comportements associés à la reproduction, il comprend une ou plusieurs futaies de grands et vieux arbres avec un taux élevé de recouvrement,

¹⁸ <http://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

¹⁹ Diren de Corse, 2003. Plan de restauration de l'Autour des palombes cyrno-sarde en Corse. 43p.

- la zone familiale (50-240 ha) correspond à l'espace défendu par le couple et occupé par la famille jusqu'à l'émancipation des jeunes ; elle est caractérisée par la diversité des habitats,
- le domaine vital (2 000-2 400 ha) est utilisé de façon opportuniste.

En Corse, il habite essentiellement quatre types de peuplements forestiers : chênaies (verts et pubescents), pinèdes de maritime et de laricio, et hêtraies. De façon générale, l'autour occupe les zones en mosaïque avec des boisements pouvant représenter seulement 15% de la superficie de l'ensemble. Ce n'est donc pas la superficie des forêts qui présentera de l'importance, mais davantage la qualité du peuplement (structure, âge...) et la diversité de l'habitat (clairières, crêtes sylvatiques). En théorie ces habitats sont bien répartis en Corse.

Statut juridique

Malgré les nombreuses mesures de protection pour agir sur les menaces pesant sur l'Autour des palombes Corse, les populations française restent fragiles et nécessitent de poursuivre les efforts entrepris. C'est pourquoi le Ministère en charge de l'environnement a souhaité mettre en place un **Plan National d'Actions (PNA)** en faveur de cette espèce, pour la période 2004-2008²⁰.

Statut de conservation²¹

Nom vernaculaire	Nom latin	Protection nationale	Dir Oiseaux	Conv Bon	Conv Bern	Liste rouge Monde 2008	Liste rouge Monde 2010	Liste Rouge France 2008	Liste Rouge France 2011 Oiseaux nicheurs	2004 SPEC Category	En Corse
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Art. 3	Ann. I	An. II	An. III	LC	LC	EN	EN	Non-SPEC	Nicheur sédentaire, visiteur

Historique et tendance

En 2001, on connaissait 27 territoires certains (aires connues et/ou observations de parades d'un couple) et 15 territoires probables (observations d'individus isolés, sans parade dans un habitat favorable). Désormais, son effectif est limité à environ 50-80 couples et les densités ne sont pas élevées.

Ce rapace diurne présentant un faisceau de caractéristiques qui reflète un processus adaptatif à la disponibilité et la nature des proies : sédentarité, faible fécondité, petite taille, reproduction tardive et densité élevée. L'effectif de ses populations est nécessairement limité par la superficie relativement faible de ces deux îles.

Un couple fréquente le massif de Bavella sans que son nid ne soit connu malgré les prospections faites. D'après les connaissances de l'espèce et de ses exigences, il est probable que le nid soit sur la ZPS « Forêt territoriale de la Corse » et fréquenterait ponctuellement la ZPS des « Aiguilles de Bavella » mais l'espèce a généralement plusieurs nids proches les uns des autres. Le couple a été

20 Diren de Corse, 2003. Plan de restauration de l'Autour des palombes cyno-sarde en Corse. 43p.

21 Anonyme (à paraître). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie - MNHN.

observé plusieurs fois notamment en parade sur le secteur mais aucune données à ce jour ne concerne des juvéniles.

Tableau 11 : Synthèse des connaissances sur l'Autour des palombes Corse en France

Source : http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/2645

Taille de la population	50 - 80 couples
Tendance à court terme	Inconnues
Tendance à long terme	Inconnues
Répartition en km ²	2600
Tendance à court terme de la répartition	Inconnues
Tendance à long terme de la répartition	Inconnues

Facteurs favorables à l'espèce sur le site

- Nidification non avérée de l'espèce sur le site mais sur la ZPS proche, des incursions sur la ZPS de Bavella : Contexte favorable à l'espèce (massifs forestiers pour la nidification, ressources alimentaires) ;
- Espèce soumise à Plan national d'action : des mesures et actions déjà prises en sa faveur.

Facteurs défavorables à l'espèce sur le site

- Dérangements pouvant être provoqués par la pratique d'activités de pleine nature en période de reproduction (randonnées, chasse photographique, escalade) ;
- Espèce peu connue sur le site et ne faisant pas l'objet d'un suivi régulier ;
- Destruction potentielle de territoire liée au risque d'incendies.

Le monde de la chasse et l'Autour des palombes

Les Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats (ORGFH) ont été introduites par la Loi sur la chasse du 26 juillet 2000 et confortées en 2005 par la Loi sur le développement des territoires ruraux. Élaborées avec de très nombreux partenaires, les ORGFH ont été l'occasion de mener, notamment en Corse, une réflexion collective sur les enjeux prioritaires relatifs à la gestion et à la conservation de la faune sauvage et de ses habitats. Les ORGFH doivent prendre en compte la gestion de la faune sauvage et de ses habitats :

- Dans les activités cynégétiques,
- Dans les activités de toutes sortes, qui s'exercent dans la nature et qui ont une influence sur les espèces et la qualité de leurs habitats.

Les ORGFH (DREAL *et al.* 2010), document approuvé par le préfet de Corse (arrêté n° 2010217-0003 du 5/8/2010), priorise plusieurs orientations concernant l'Autour des palombes (OE(AC) 25-2 Fiche spécifique autour des palombes). Le DOCOB est en accord avec ce document car visant à consolider ces orientations.

2.2.6. La Sittelle corse (*Sitta whiteheadi*)- code UE A331²²

Description

La sittelle corse est un petit passereau d'une douzaine de centimètres, pesant 11 à 12 grammes environ. La silhouette est allongée, avec un bec long et fin, des pattes costaudes et une queue courte. Son plumage est gris-bleu sur le dessus et blanc - grisâtre sur le ventre. Le mâle possède une calotte noire ; celle de la femelle est grise. Par contre, les deux sexes possèdent des sourcils blancs. Chez les jeunes, le dimorphisme sexuel apparaît à l'âge de 11 jours et à l'envol le plumage est proche de celui des adultes.



Figure 41 : Sittelle corse
 Source : JF Seguin ©

Distribution et origine



Figure 42 : Carte de répartition de la Sittelle corse en France
 Source : <http://inpn.mnhn.fr>

Comme leur nom l'indique bien, ces Sittelles vivent exclusivement en Corse où leur territoire se réduit aux pineraies de la chaîne montagneuse centrale entre 600 et 1800 m d'altitude, depuis Melaja au Nord à l'Ospedale au Sud, ainsi que plusieurs massifs périphériques (Castagniccia, Cagna).

L'espèce est sédentaire, mais il existe cependant des observations hors de l'aire des conifères d'altitude, pouvant correspondre à une dispersion des jeunes après la reproduction ou à des mouvements consécutifs à d'importantes chutes de neige.

Reproduction

Le cycle de reproduction peut débuter dès la fin décembre ; les mâles territoriaux commencent à chanter. La densité des couples est variable suivant le type de forêts et leur structure. Les plus fortes densités (2,4-3,12 couple /10 ha) se retrouvent dans les vieilles futaies pleines de pin laricio. On trouve ensuite les futaies matures de pins laricio (0,73-1,26 couple/10 ha), les futaies de pins maritimes (0,56 couple/10 ha) et les sapinières localisées à quelques rares forêts (0,53 couple/10 ha) (Thibault & al. 2002).

La sittelle corse confectionne son nid surtout dans les arbres morts (chandelles, arbres morts sur pied), et parfois dans les parties mortes d'arbres vivants (branches, parties de troncs) (Brichetti & Di Capi 1985). Elle peut aussi utiliser une ébauche de trou faite par un pic épeiche (*Dendrocopos major*). La hauteur moyenne pour la réalisation des loges est de 7,8 m (1,6-32 m, n = 30), sur des arbres de hauteur et de diamètre variables, mais toujours supérieur à 30 cm (Villard & Thibault 2001).

Le nid est disposé au fond de la loge et constitué d'une part, d'un support fait de copeaux de bois, d'aiguilles de pins et de mousse, et d'autre part d'une partie supérieure avec une texture plus souple (crin, bourre, plumes, localement pelures d'écorces). Ses dimensions moyennes sont de 122 mm de profondeur, 109 mm de hauteur et 56 mm de largeur (Villard & Thibault 2001).

22 - Site internet <http://inpn.mnhn.fr/accueil/index>
 - Deuxième Plan National d'Actions Sittelle corse, 2015.

Les pontes (quatre à six œufs) sont déposées entre le 5 avril et le 16 juin (Thibault & Villard 2005). Les couples ne réalisent qu'une seule ponte par an ; toutefois, une ponte de remplacement peut avoir lieu en cas d'échec précoce de la première ; celle-ci est déposée entre le 28 mai et le 16 juin. Les échecs de reproduction peuvent être dus à la prédation par le Pic épeiche, le Lérot (*Eliomys quercinus*).

L'incubation est de 14 jours environ. Seule la femelle couve les œufs ; le mâle assurant l'apport de nourriture durant cette période et dans les 8 jours suivant l'éclosion. Les jeunes composant la nichée (de 3 à 6 individus) demeurent au nid une vingtaine de jours en moyenne. A leur envol, les jeunes présentent déjà le dimorphisme sexuel au niveau de la calotte ; leur taille est cependant plus petite que celle des adultes.

L'étude menée entre 1998 et 2003 en vallée d'Asco (Thibault & Villard 2005) a démontré la grande territorialité des couples de sittelles et leur fidélité au site choisi (92 à 98 % de réoccupation du territoire d'une année sur l'autre, et 49 % de réutilisation du nid).

Une sittelle vit environ 4 à 5 ans ; la longévité maximale a été constatée à 5 ans et 7 mois (Thibault & Jenouvrier 2006).

Définition de l'habitat optimal

La Sittelle corse vit essentiellement dans les vieux peuplements de pin laricio (*Pinus nigra* subsp. *laricio* var. *corsicana*), plus rarement de pin maritime (*Pinus pinaster*) et de sapin pectiné (*Abies alba*). Les graines de pin laricio composant quasiment la seule source de nourriture pour la sittelle en période hivernale, sa dépendance vis-à-vis du pin laricio est très grande. Cet habitat a fait l'objet de nombreuses études.

Brichetti & Di Capi (1985, 1987) ont établi une première caractérisation de l'habitat de la sittelle corse, à savoir :

- un habitat préférentiel : forêts matures non exploitées de pin laricio de l'étage montagnard, parfois mélangées en sous étage au hêtre et sapin pectiné. La densité moyenne y est de 1,13 couple aux 10 ha ;
- un habitat secondaire : futaies de pin laricio de l'étage supra-méditerranéen mélangées au pin maritime, ou futaies de pin laricio sur rochers de l'étage subalpin, ou jeunes futaies de l'étage supra- méditerranéen ayant été exploitées. La densité moyenne est de 0,24 couple aux 10 ha.

Beck (1992) a ensuite décrit plus finement cet habitat. Ses analyses montrent :

- une nette préférence de la sittelle pour le pin laricio par rapport au pin maritime ;
- un nombre plus important de contacts dans les futaies et vieilles futaies que dans les jeunes peuplements ;
- une majorité de contacts dans les peuplements comportant au moins un arbre mort ;
- un intervalle d'altitude préférentiel entre 1 300 et 1 400 mètres.

Thibault & al. (2006) ont analysé les exigences de l'espèce en matière d'habitat. Ainsi, ils ont pu démontrer que la sittelle corse recherche des peuplements avec des arbres de plus de 16 mètres de hauteur, au diamètre supérieur à 58 cm, et avec un fort volume foliaire. Elle est toujours absente quand tous les arbres ont un faible diamètre (< 28 cm) ou lorsque les essences autres que le pin laricio au sein de la strate dominante ou co-dominante (feuillus principalement) sont majoritaires. Elle recherche préférentiellement les vieux peuplements qui lui assurent des productions en cônes régulières et abondantes.

Villard & al. (2014) ont précisé, à partir des données recueillies dans 2 forêts de production, les facteurs déterminant la présence de la sittelle. L'habitat devient favorable dès que le diamètre des pins atteint 50 cm, et nettement favorable à partir de 80 cm de diamètre. Le pourcentage d'essences de la strate dominante autres que le pin laricio doit être inférieur à 50 %.

Torre (mémoire EPHE-SVT 2014, non publié) a étudié les habitats de sittelle dans deux massifs forestiers de production (Rospa Sorba et Aitone-Valduniellu) en vue notamment de définir les modalités de prise en compte de l'espèce dans la rédaction des documents d'aménagement. L'étude a permis de caractériser l'habitat forestier présent autour du nid (dans un rayon de 20 mètres), par des variables à la fois qualitatives et quantitatives.

En conclusion des études suscitées, les éléments de référence retenus pour ce second PNA sont les suivants :

En résumé, l'habitat optimal de la Sittelle corse retenu pour le deuxième PNA est constitué de :

- une futaie composée à plus de 50% de pin laricio dans la strate dominante, d'une surface d'au moins 3 hectares
- avec au moins 24 très gros pins (de plus de 80 cm de diamètre)
- dans un peuplement de densité comprise entre 200 et 300 tiges / ha
- avec au moins 8 chandelles ou arbres morts sur pied, de préférence écorcés, et éloignées de moins de 20 mètres d'un arbre de plus de 20 cm de diamètre.

Une structure de peuplement de type irrégulier ou régulier à gros bois tendance bois moyen est favorable. A l'inverse, une structure de type régulier à petit bois est défavorable.

Statut de conservation²³

Nom vernaculaire	Nom latin	Protection nationale	Dir Oiseaux	Conv Bon	Conv Bern	Liste rouge Monde 2008	Liste rouge Monde 2010	Liste Rouge France 2008	Liste Rouge France 2011 Oiseaux nicheurs	2004 SPEC Category	En Corse
Sittelle corse	<i>Sitta whiteheadi</i>	Art. 3	Ann. I	An. II	An. II	LC	VU	NT	VU	SPEC 2	Nicheur sédentaire

La France, et donc plus particulièrement la région Corse, ont une responsabilité morale et patrimoniale dans la conservation de la sittelle corse.

23 Anonyme (à paraître). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie - MNHN.

Aujourd'hui la Sittelle corse est considérée comme une espèce menacée : catégorie vulnérable selon les critères de l'UICN (effectif inférieur à 10 000 individus adultes, présentant un déclin régulier).

Tableau 12 : Synthèse des connaissances sur la Sittelle corse

Source : http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/2645

Taille de la population	1500 - 2200 couples
Tendance à court terme	En déclin min : 10 % max : 10 % Qualité de l'estimation : Moyenne
Tendance à long terme	Inconnues. Qualité de l'estimation : Moyenne
Répartition en km2	2400
Tendance à court terme de la répartition	Inconnues
Tendance à long terme de la répartition	En déclin max : 10 % Qualité de l'estimation : Moyenne

Historique et tendance

Il existe quelques données et cartes de quelques couples connus réalisés il y a une dizaine d'années sur le périmètre de la ZPS « Forêts Territoriales (...) » mais pas sur la ZPS « Aiguilles de Bavella » où la répartition de l'espèce est assez peu connue.

Avec la réalisation du deuxième PNA, un recensement des couples de Sittelle est réalisé par le PNRC, l'ONCFS et le CEN-C, notamment pour couvrir les secteurs non encore inventoriés comme la ZPS de Bavella.

D'après JF Seguin (PNR de Corse) et B. Recorbet (DREAL Corse), l'enjeu Sittelle corse sur la ZPS ne serait pas si important notamment au regard de la faiblesse de la répartition de l'habitat de l'espèce (les effectifs sont supposés de pas dépasser 10 à 12 couples). Cette ZPS ne peut donc pas être considérée essentielle dans la conservation de la population de Sittelle en Corse. Cette ZPS prend de l'importance dans le cadre du réseau de sites Natura 2000 abritant une fraction de l'effectif de la population.

Facteurs favorables à l'espèce sur le site

- Nidification possible de l'espèce sur le site, principales connaissances sur la ZPS proche : Contexte favorable à l'espèce (massifs forestiers pour la nidification, ressources alimentaires) ;
- Espèce soumise à Plan national d'action : des mesures et actions déjà prises en sa faveur. Second plan en cours de rédaction.

Facteurs défavorables à l'espèce sur le site

- Dérangements pouvant être provoqués par la pratique d'activités de pleine nature en période de reproduction (randonnées, chasse photographique) ;
- Espèce peu connue sur le site et ne faisant pas l'objet d'un suivi régulier ;
- Destruction potentielle de territoire liée au risque d'incendies.

Sittelle corse sur le territoire local

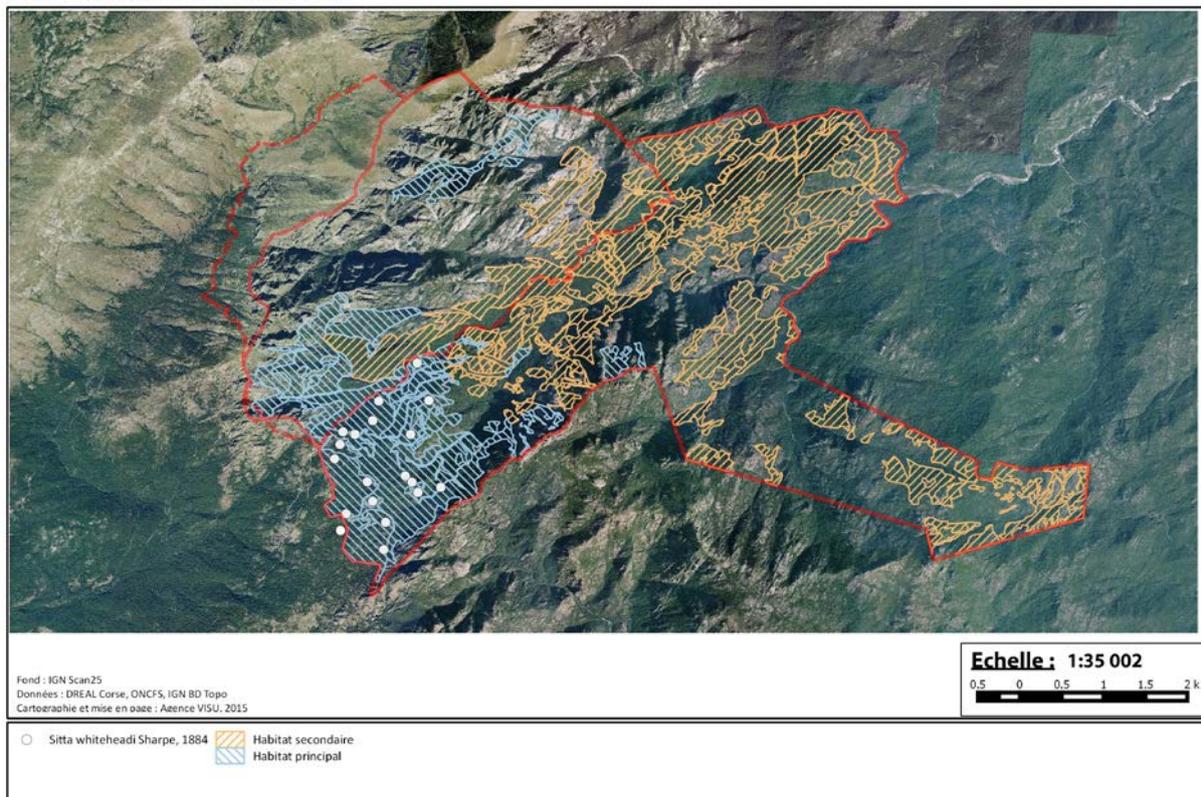


Figure 43 : Localisation des zones de fréquentation de la Sittelle corse en périphérie de la ZPS (forêt de Bavella-Sambucu)

Disponible en Annexe :
Cadrage sur la problématique de la Sittelle corse en Corse

2.3. Autres espèces importantes de faune

Les espèces suivantes ont été mises en évidence sur le territoire de la ZPS mais aucune étude précises, ni suivis ne permettent actuellement de préciser les enjeux relatifs à celles-ci.

2.3.1. Le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*) - code UE A264

Habitats et mœurs



Figure 44 : Cincle plongeur

Source : <http://www.oiseaux.net/>

Statut de conservation

Le statut de conservation du Cincle plongeur est considéré comme favorable en Europe. Les effectifs européens de couples nicheurs fluctuent au gré des températures et précipitations.

Malgré des variations annuelles importantes, la tendance d'évolution depuis 1970 des effectifs ou de la distribution est nulle en France où l'effectif d'environ 30 000 couples nicheurs semble constant sur le long terme.

2.3.2. Le Bec-croisé des sapins (*Loxia curvirostra*) - code UE A369

Habitats et mœurs

Le Bec-croisé des sapins est inféodé aux forêts de conifères. Les populations du sud de cette aire de répartition sont en général sédentaires, celle du nord réalisant des dispersions parfois sur de très vastes distances. C'est au développement de la politique sylvicole d'enrésinement qui débuta dans les années 1920 en Europe qu'est imputé l'accroissement des effectifs de l'espèce et l'extension de son aire de reproduction.



Figure 45 : Bec-croisé des sapins

Source : <http://www.oiseaux.net/>

2.3.3. Le Monticole bleu (*Monticola solitarius*) - code UE A281



Figure 46 : Monticole bleu

Source : <http://www.oiseaux.net/>

Habitats et mœurs

Le Monticole bleu peut être qualifié d'«oiseau de la pierre» dont il ne peut apparemment se passer. Il niche dans les escarpements rocheux, les falaises tourmentées maritimes ou de l'arrière-pays, les gorges creusées par les cours d'eau, les piémonts parsemés d'éboulis et dans les carrières. L'ouverture de nombreuses carrières de grande étendue peut avoir été bénéfique au Monticole bleu.

Statut de conservation

Le statut de conservation de l'espèce en Europe est provisoirement considéré comme défavorable en raison d'un déclin historique important. En France, les effectifs sont très mal connus, comme en

témoigne la très large fourchette numérique avancée : 500 à 1 500 couples en 1997²⁴, un effectif de plus de 5 000 couples en 2000 pour BIRDLIFE INTERNATIONAL²⁵

En France, l'espèce a eu une répartition géographique plus étendue dans un passé récent. Après une phase de retrait très marquée, accompagnée sans doute d'une réduction de ses effectifs, la situation s'est apparemment stabilisée. L'augmentation apparente, localement (Corse), doit être attribuée selon toute vraisemblance à l'intensité accrue de la prospection.

2.3.4. L'Accenteur alpin (*Prunella collaris*) - code UE A267

Habitats et mœurs

L'Accenteur alpin est l'un des représentants les plus caractéristiques de l'avifaune alpine, le plus robuste. L'accenteur alpin est typiquement un oiseau de montagne. Il niche plus haut que la limite des forêts, le plus souvent dans les sommets, les pentes rocheuses ou dans les ravins avec végétation éparse entre 1800 et 4000 mètres. En Corse, contrairement aux autres massifs montagneux français, cette espèce niche très souvent dans les fruticées naines (notamment genévrier nain) (comm. JF Seguin, 2015).



Figure 47 : Accenteur alpin
Source : Agence VISU

2.3.5. Le Venturon corse (*Serinus citrinella corsicana*) - code UE A669



Figure 48 : Venturon corse
Source : <http://www.oiseaux.net/>

Habitats et mœurs

Le Venturon corse vit dans des territoires rocaillieux où poussent le houx, le chêne vert (yeuse) et d'autres arbres et buissons toujours verts. Contrairement au Venturon montagnard, le Venturon corse mange plus de graines de (mauvaises) herbes que de semences d'arbres.

2.3.6. Le Tichodrome échelette (*Tichodroma muraria*) - code UE A333

24 ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. (1999).- Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et recherche de priorités. Populations. Tendances. Conservations. Société d'Etudes Ornithologiques de France/Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris. 598 p.

25 BIRDLIFE INTERNATIONAL/EBBC (2000).- European Bird Populations. Estimates and trends. BirdLife Conservation Series n°10. Birdlife International, Cambridge, UK. 160 p.

Habitats et mœurs

Tout au long de son cycle annuel, le Tichodrome échelette occupe essentiellement les parois rocheuses verticales sur lesquelles il s'agrippe et grimpe pour rechercher sa nourriture. Les falaises de basse altitude, souvent fréquentées en hiver, sont rarement utilisées pour la reproduction, ce qui suggère qu'il a des exigences alpines. Les constructions humaines telles que les barrages hydroélectriques, façades de maisons, clochers d'église sont aussi visitées.



Figure 49 : Tichodrome échelette
Source : <http://www.oiseaux.net/>

Statut de conservation

Son statut de conservation est considéré comme favorable en Europe. Cependant, malgré une large distribution, l'espèce reste rare en dépit de l'abondance de sites apparemment favorables. La population française a été estimée entre 500 et 1 200 couples et la population européenne à environ 16 000 couples. Des données plus récentes indiquent des effectifs français compris entre 4 000 et 20 000 couples et une population européenne estimée à plus 38 000 couples. Les Alpes et les Pyrénées abriteraient plusieurs centaines de couples, le Jura quelques dizaines et la Corse, quelques couples seulement.

L'ensemble des populations apparaît stable mais les populations alpines seraient sujettes à des fluctuations. Les données disponibles en France ne permettent sûrement pas de mettre en évidence une tendance d'évolution des effectifs dans le pays.

2.4. Détermination de l'état de conservation et synthèse des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire de l'annexe I de la directive « Oiseaux »

Au total, 5 espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » fréquentent de manière effective ou potentielle la zone de protection spéciale des « Aiguilles de Bavella ».

A ce jour, le Gypaète barbu ne fréquente plus le site que de manière ponctuelle par des individus juvéniles erratiques laissant espérer une installation possible dans les années à venir. Un couple d'Aigle royal niche de manière certaine et d'autres secteurs sont favorables à l'installation de l'espèce en période de reproduction. Concernant les autres espèces (Autour des palombes, Faucon pèlerin et Sittelle corse) les connaissances sont moindres et ne permettent pas une appréciation précise des enjeux. Néanmoins, il convient de noter que ce site Natura 2000 n'est pas un site de présence suffisant pour justifier d'enjeux forts.

Tableau 13 : Evaluation de la ZPS pour les espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » présentes sur la ZPS (Source : FSD, 1998)

Code	Nom :	Statut	POPULATION				EVALUATION			
			n Min	n Max	Unité	Abondance	Population	Conservation	Isolement	Globale
A091	<i>Aquila chrysaetos</i>	résidence	1	1	Couples	présente	2%≥p>0%	Bonne	isolée	Excellente
A076	<i>Gypaetus barbatus</i>	résidence	1	1	Couples	présente	15%≥p>2%	Bonne	isolée	Excellente
A400	<i>Accipiter gentilis arrigonii</i>	résidence	1	1	Couples	présente	2%≥p>0%	Bonne	isolée	Bonne
A103	<i>Falco peregrinus</i>	résidence	2	2	Couples	présente	Non significative	Excellente	isolée	Excellente
A331	<i>Sitta whiteheadi</i>	résidence	20	20	Couples	présente	15%≥p>2%	Excellente	isolée	Excellente

Dans le cadre de la démarche Natura 2000, l'objectif en termes de conservation est l'état de conservation favorable. Il était donc nécessaire d'évaluer l'état de conservation initial, à la date de réalisation du document d'objectifs, des espèces d'intérêt communautaire.

Les indicateurs ayant servi à déterminer l'état de conservation sont la nidification régulière ou non de l'espèce sur le site et l'abondance de la population si elle est connue sur le site complété par les connaissances et appréciations d'experts locaux. Lorsque l'état des connaissances sur le site n'était pas suffisant pour évaluer l'état de conservation des populations d'un taxon et / ou que l'espèce n'est pas considérée comme un nicheur certain sur le site, le terme « inconnu » peut être signalé.

Tableau 14 : Evaluation de l'état de conservation de la ZPS pour les espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » présentes sur la ZPS – Mise à jour du FSD au regard du diagnostic réalisé

Très favorable 😊😊 ; Favorable 😊 ; Moyen 😐 ; Défavorable ☹️ ; Très défavorable ☹️☹️

Nom vernaculaire	Nom latin	Code espèce	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>	A076	Disparition du couple Des incursions par des individus erratiques	Territoire isolé au Sud de la Corse mais des échanges avec les populations du Nord Faible renouvellement des individus de la population	☹️☹️	Fort déclin
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	A091	Un couple nicheur connu. Autre couple potentiel mais non connu - > 1 couple	Population dynamique en expansion au niveau régional	😊	En amélioration
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis arrigonii</i>	A400	Un couple nicheur connu mais plus probable sur la ZPS "Forêt territoriale de Corse" - > 1 couple	Territoire de chasse potentiel du couple de la ZPS voisine	☹️ ; 😊 si couple nicheur sur le site	? Inconnue
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	A103	Pas de données précises - > 1 couple	Population dynamique en expansion au niveau régional	😊 à 😊😊	? Inconnue
Sittelle corse	<i>Sitta whiteheadi</i>	A331	Pas de données précises - 20 ^{aine} de couples estimés	Espèce limitée à un habitat spécifique	☹️ à 😊	En déclin

Chapitre 6

Les Objectifs de Développement durable du site

1. INTRODUCTION

La désignation de ce site est associée à celle de 7 autres ZPS en Corse visant en priorité la préservation des territoires de nidification du Gypaète barbu. Les problématiques de gestion évoquées dans ce document d'objectifs sont globalement similaires pour l'ensemble de ces sites et dépassent largement leurs limites spatiales. Ainsi, la plupart des mesures de gestion proposées à cette occasion sera au long terme favorable à l'échelle de la population insulaire pour cette espèce ; il en va de même concernant les autres espèces de l'annexe I nicheuses dans ces périmètres.

Les objectifs de gestion du site Natura 2000 FR9410109 « Aiguilles de Bavella » correspondent aux résultats à atteindre pour répondre aux enjeux de conservation des espèces d'intérêt communautaire, dans le cadre de la stratégie de conservation adoptée. Ces objectifs fixent le cadre d'action de la démarche Natura 2000.

2. OBJECTIFS DIRECTEMENT LIES AUX HABITATS NATURELS ET AUX ESPECES

Parmi les objectifs de développement durable, une première catégorie concerne les enjeux directement liés aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire déclinées dans le diagnostic. Il s'agit de :

A - Conservation et suivi des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, en prévoyant des actions directes concourant à la préservation et au suivi des habitats et espèces reconnues comme enjeux principaux du site.

B - Amélioration / mise à jour des connaissances naturalistes, avec comme idée directrice de mieux connaître la fréquentation de certains taxons d'intérêt communautaire aujourd'hui trop peu renseignées ou nécessitant une mise à jour pour réévaluer un statut de conservation. Les espèces concernées sont les rapaces.

3. OBJECTIFS LIES AUX ACTIVITES HUMAINES ET A LEURS INCIDENCES

Un autre objectif concerne les enjeux liés aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire soumis à des incidences identifiées dans le diagnostic.

C - Accompagner les pratiques et activités humaines afin de prendre en compte et maîtriser les incidences sur la biodiversité et en particulier sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire.

4. OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Une troisième catégorie d'objectifs pour ce site sont appelés « Objectifs transversaux » de développement durable et correspondent aux enjeux qui concernent l'ensemble du territoire du site Natura 2000 et l'ensemble des démarches associées au Docob, sans viser directement la préservation de telle ou telle entité biologique (habitats naturels et espèces).

D - Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux du site. Il s'agit de l'ensemble des mesures concourant à la sensibilisation des populations et des scolaires aux principaux enjeux environnementaux présents sur le site. C'est le volet de « Communication » du présent Docob.

E - Gouvernance, animation et mise en place du document d'objectifs. Il s'agit de la mise en application du présent Docob par une animation du site désignée.

F - Prise en compte des enjeux environnementaux lors de projets publics/privés. Il s'agit de la mise en application de l'article L. 414-4 et L. 414-5 du Code de l'environnement sur l'évaluation des incidences de projets sur le site Natura 2000 « Rivière de la Solenzara ».

Nota : les mesures définies pour ce site sont étroitement liées aux mesures décrites conjointement pour la ZSC « Rivière de la Solenzara » (FR9400603, Directive « Habitats - Faune - Flore »).

Ainsi, les numéros attribués aux mesures du présent site Natura 2000 suivent logiquement les numéros attribués en parallèle à la ZSC FR9400603.

Une attention sera portée pour que le lien soit effectif avec les mesures prévues dans le Docob de la ZPS « Forêts Territoriales de Corse », ZPS qui chevauche en partie la ZSC « Rivière de la Solenzara ».

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Intitulé de la Mesure envisagée	Num. Mesure	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
A - Conservation et suivi des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	Augmenter et suivre la ressource alimentaire du Gypaète barbu	Développer le pastoralisme ovin-caprin sur la ZPS et le plateau du Coscione	A11	A076 (Gypaète barbu)	Pastoralisme
		Effectuer un suivi qualitatif et quantitatif des ressources alimentaires	A12	A076 (Gypaète barbu)	-
		Conforter et optimiser le(s) point(s) de nourrissage artificiel	A13	A076 (Gypaète barbu)	-
		Augmenter l'aire de répartition des populations de Mouflon de Corse Suivre l'évolution naturelle des populations de Cerf de Corse	<i>Voir Docob ZSC « Rivière de la Solenzara » élaboré conjointement : Mesures A5 à A8</i>		
	Conserver les habitats forestiers	Mettre en œuvre la PRMF Bavella et Conforter la préservation de la biodiversité lors de l'entretien des ZAL	<i>Voir Docob ZSC « Rivière de la Solenzara » élaboré conjointement : Mesures A1 et A2</i>		
		Mettre en œuvre l'aménagement forestier			
		Mise en œuvre du Plan National d'Action « Sittelle corse »	A14	A331 (Sittelle corse)	Gestion forestière (ONF)
	Préserver les sites de nidification	Préserver les arbres favorables à la Sittelle corse (SRA et directives ONF)	A15	A331 (Sittelle corse)	Gestion forestière (ONF)
	Suivre l'évolution des populations d'Aigle royal	Assurer un suivi sur le site de l'espèce Aigle Royal	A16	A091 (Aigle royal)	Escalade Survol d'aéronefs

	Priorité 1 : court terme
	Priorité 2 : court terme à moyen terme
	Priorité 3 : moyen terme

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Intitulé de la Mesure envisagée	Num. Mesure	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
B - Amélioration / mise à jour des connaissances naturalistes	Améliorer les connaissances des espèces nicheuses en falaises	Rechercher des sites de nidification en falaise, quantifier les populations	B6	A091 (Aigle royal) A103 (Faucon pèlerin)	Escalade Survol d'aéronefs

	Priorité 1 : court terme
	Priorité 2 : court terme à moyen terme
	Priorité 3 : moyen terme

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Intitulé de la Mesure envisagée	Num. Mesure	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
C - Accompagnement des pratiques et activités humaines	Assurer une protection réglementaire du principal noyau de biodiversité de Bavella	Créer une aire naturelle protégée réglementaire (SCAP)	<i>Mesure commune avec Docob ZSC « Rivière de la Solenzara » élaboré conjointement. La fiche action est rappelée dans le présent Docob (mesure C1). Elle figure une mesure unique, néanmoins indiquée dans les 2 Docobs concernés.</i>		
	Maintenir / restaurer les potentialités d'accueil des falaises	Encadrer l'équipement de nouvelles voies d'escalade sur le massif : assurer une veille, limiter les nouveaux équipements sur secteurs sensibles	C6	A076 (Gypaète barbu) A091 (Aigle royal) A103 (Faucon pèlerin)	Escalade
	Augmenter les effectifs / Favoriser le développement du Gypaète barbu	Demander l'application de la ZSM de Bavella malgré l'absence de couple avéré	C7	A076 (Gypaète barbu) A091 (Aigle royal) A103 (Faucon pèlerin)	Survol d'aéronefs
	Limiter les nuisances sur le Gypaète barbu	Prendre des mesures pour le contrôle des survols	C8	A076 (Gypaète barbu) A091 (Aigle royal) A103 (Faucon pèlerin)	Escalade Randonnée (Canyonisme) Survol d'aéronefs
		Informar les usagers (Canyons, Randonnée) sur les risques causés par les nuisances sonores et la divagation hors des chemins de randonnée balisés	C9		
	Contrôler la fréquentation des véhicules à moteur	Contrôler la circulation hors de voies autorisées : mettre en application la réglementation existante	<i>Voir Docob ZSC « Rivière de la Solenzara » élaboré conjointement : Mesures C3 et C5</i>		
Anticiper l'arrivée de nouvelles pratiques	Accompagner la mise en place des potentiels aménagements futurs sur les secteurs les moins sensibles et éviter la création « anarchique » d'aménagements sur les zones fragiles (exemple du VTT de descente)				

	Priorité 1 : court terme
	Priorité 2 : court terme à moyen terme
	Priorité 3 : moyen terme

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Intitulé de la Mesure envisagée	Num. Mesure	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
D - Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux du site	Sensibiliser la population à la présence et à la préservation du Gypaète barbu	Réaliser et installer un panneau explicitant la valeur écologique et les risques encourus par l'espèce au Col de Bavella (Point Info Gypaète barbu)	D5	A076 (Gypaète barbu)	Toutes les activités sont concernées
		Editionner des bulletins info-site en priorisant la sensibilisation sur le Gypaète			

	Priorité 1 : court terme
	Priorité 2 : court terme à moyen terme
	Priorité 3 : moyen terme

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Intitulé de la Mesure envisagée	Num. Mesure	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
E - Gouvernance, animation et mise en place du document d'objectifs	Animation du document d'objectifs Encourager les bonnes pratiques environnementales	Définir une structure animatrice qui aura pour mission de favoriser la mise en œuvre des actions prévues au Docob. Faire adhérer les acteurs à la charte du site				<i>Voir Docob ZSC « Rivière de la Solenzara » élaboré conjointement : Mesure E1</i>
F - Prise en compte des enjeux environnementaux lors de projets publics/privés	Evaluation des incidences des projets publics et privés sur la conservation du site Natura 2000	Accompagner les évaluations d'incidence Natura 2000				<i>Voir Docob ZSC « Rivière de la Solenzara » élaboré conjointement : Mesure F1</i>

	Priorité 1 : court terme
	Priorité 2 : court terme à moyen terme
	Priorité 3 : moyen terme

Chapitre 7

Proposition de Mesures de Gestion : Fiches-actions

DOCUMENT D'OBJECTIFS
du site Natura 2000 FR9410109
« Aiguilles de Bavella »
Directive « Oiseaux »

**OBJECTIF DE
DEVELOPPEMENT DURABLE « A »**

**« Conservation et suivi des habitats naturels et des espèces
d'intérêt communautaire »**

***en prévoyant des actions directes concourant à la préservation et
au suivi des habitats et espèces reconnues comme enjeux
principaux du site***

--

Mesures A11 à A16

Mesure A11	Développer le pastoralisme ovin-caprin sur la ZPS et le plateau du Coscione	Priorité 1
Objectif opérationnel	Augmenter et suivre la ressource alimentaire du Gypaète barbu	
Code Natura 2000 - Espèces d'intérêt communautaire concernées	A076 (Gypaète barbu) [PRIORITAIRE] A091 (Aigle royal) [Secondaire]	
Connexion avec une autre mesure Docob (y compris connexe) et/ou habitats/espèces	Mesure B4 du Docob du plateau du Cuscione (ZSC FR9400582)	
Localisation	Quenza, Serra di Scopamena, Solaro, Zicavo - 6 000 ha estimés	
Description des opérations et des modalités de mise en œuvre	<p>L'objectif est d'augmenter les ressources alimentaires pour le Gypaète barbu, en lien avec la mortalité naturelle de petits ruminants domestiques sur les estives. Les estives sont pour l'essentiel situées sur le plateau voisin du Cuscione où un programme de gestion et de développement pastoral extensif en petits ruminants est en cours.</p> <p>Ce programme d'actions pastorales est porté par la Chambre d'Agriculture 2A (CA2A) (MESURE B4 du Docob Plateau du Cuscione) sur la partie Sud du plateau (territoire CCAR) mais aussi en parallèle sur sa partie Nord (Zicavo). Il prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de bergeries (habitat et unité de transformation fromagère) : 4 bergeries sont aujourd'hui occupées sur la partie Sud du plateau), - Aménagements pastoraux (parcs de contention, unité de stockage, abreuvoirs), - Ouverture de milieux pour développer la ressource fourragère, - Sectorisation des troupeaux (2 troupeaux fonctionnent ensemble sur la partie Nord du plateau), - Développement de la transhumance ovine-caprine <p>L'objectif de la mesure est de prolonger ce travail sur 3 ou 5 ans supplémentaires puisqu'il s'agit de l'intérêt même du présent Docob de voir se maintenir et se développer un pastoralisme extensif susceptible d'offrir une ressource trophique favorable à l'installation d'un couple de Gypaète à Bavella.</p>	
Connexion avec PNA Gypaète barbu	<p>Objectif I : « Préserver, restaurer et améliorer l'habitat » -</p> <p>Action 1.3 « Améliorer la capacité trophique et la disponibilité en site de nidification de l'habitat dans l'aire de répartition » – sous action 1 : « maintien du pastoralisme extensif en petits ruminants, en liaison avec une politique d'équarrissage »</p>	
Type de mesure (travaux, monitoring, inventaire complémentaire, sensibilisation du public)	Travaux, monitoring	
Maitrise d'Ouvrage potentielle	CCAR, Communes, AFP	
Maitrise d'Œuvre potentielle	CEN-Corse, PNRC, CA2A	
Autres acteurs contractants	Éleveurs	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de petits ruminants sur le plateau	
Indicateurs de Suivi	Poursuite de l'action entreprise par le Docob du plateau du Cuscione pour 3 ans supplémentaires	

Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Coût prévisionnel annuel	<i>Mesure B4 Docob Plateau du Cuscione</i>			A définir	A définir	A définir
Coût prévisionnel total des actions	A définir					
Financements	PDRC, CD, Etat, OEC, CCAR, Communes					
Modalité et versement des aides						

Développement du pastoralisme extensif en petits ruminants : le contexte

Le volet « pastoralisme » est amené dans ce document d'objectif sous une approche de conservation d'une espèce patrimoniale de l'île (le gypaète barbu). Ce volet « pastoralisme » aurait également pu être présenté sous une approche socio-économique. Il ne s'agit pas dans ce document d'opposer ces deux approches, mais bien de souligner les interrelations entre celles-ci.

En Corse, les caractéristiques géographiques et économiques ont conduit à mettre en place un programme de développement rural adapté aux enjeux spécifiques de cette région : le Programme de Développement Rural de Corse (PDRC). Approuvé le 19 décembre 2007, le PDRC 2007-2013 a pour objectif de soutenir des projets de développement visant à valoriser les territoires ruraux via leurs ressources naturelles, patrimoniales et culturelles. La relance du pastoralisme correspond à la mesure 323 du PDRC.

L'idée principale est la réinstallation de bergers sur estive, éventuellement en partie via le programme de « valorisation du petit ruminant de réforme ». Le volet pastoralisme est présenté sous la fiche action n° 1.3. « Développement du pastoralisme extensif en petits ruminants ». Cela se traduit en deux étapes :

- 1) Une étude pour l'aménagement et la gestion concertée des estives dont les objectifs seront :
 - Réalisation de l'expertise pastorale (évaluation des ressources fourragères, description de l'utilisation pastorale actuelle de la montagne, appréciation de l'état d'utilisation du potentiel pastoral)
 - Concertation entre les éleveurs et autres utilisateurs de la montagne afin de définir les objectifs communs.
 - Elaboration d'un plan d'aménagement et de gestion des estives afin de relancer la dynamique pastorale sur certains sites pilotes.

2) la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion des estives

Si le plan d'aménagement et de gestion des estives prévoit la réinstallation de bergers, alors une des possibilités sera de mettre en œuvre le programme de valorisation du petit ruminant de réforme. Ce programme vise à trouver un point de cohésion entre la valorisation des petits ruminants de réforme et l'augmentation du potentiel de nourriture pour le gypaète barbu. L'idée serait de mettre en place des troupeaux de petits ruminants de réforme, conduits par un berger formé et sensibilisé pour cela. Ce projet viendrait aussi en complément d'une réflexion menée sur la formation de gardiennage de troupeau qui fait défaut dans l'île et qui développerait un ensemble de débouchés tant au niveau des estives que sur le remplacement des bergers indisponibles sur des périodes courtes.

Mesure A12	Effectuer un suivi qualitatif et quantitatif des ressources alimentaires						Priorité 1
Objectif opérationnel	Augmenter et suivre la ressource alimentaire du Gypaète barbu						
Code Natura 2000 - Espèces d'intérêt communautaire concernées	A076 (Gypaète barbu) [PRIORITAIRE] A091 (Aigle royal) [Secondaire]						
Connexion avec une autre mesure Docob (y compris connexe) et/ou habitats/espèces							
Localisation	ZPS FR9410109 et communes voisines du site dans un rayon de 10km au minimum						
Surfaces concernées							
Description des opérations et des modalités de mise en œuvre	L'objectif de la mesure est double : connaître l'évolution des ressources alimentaires et évaluer / favoriser le bon état sanitaire des populations de grands rapaces du site. Les mesures prise dans le cadre du Docob conjoint de la ZSC FR9400603 "Rivière de la Solenzara" doivent permettre de suivre quantitativement la ressource disponible.						
Connexion avec PNA Gypaète barbu	Objectif I : « Préserver, restaurer et améliorer l'habitat » Action 1.3 « Améliorer la capacité trophique et la disponibilité en site de nidification de l'habitat dans l'aire de répartition »						
Type de mesure (travaux, monitoring, inventaire complémentaire, sensibilisation du public)	Travaux, monitoring						
Maitrise d'Ouvrage potentielle	OEC, DREAL, PNRC, ODARC						
Maitrise d'Œuvre potentielle	ONCFS, ONF, PNRC						
Autres acteurs contractants							
Indicateurs d'évaluation	Tendance des ressources alimentaires						
Indicateurs de Suivi	Données sur les ongulés sauvages Données sur les ongulés domestiques						
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Coût prévisionnel annuel	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir	
Coût prévisionnel total des actions	A définir						
Financements	PDRC, CD, Etat, CTC, CCAR, Communes						
Modalité et versement des aides							

Mesure A13	Conforter et optimiser les 2 points de nourrissage artificiel pour le site de Bavella	Priorité 1
Objectif opérationnel	Augmenter et suivre la ressource alimentaire du Gypaète barbu	
Code Natura 2000 - Espèces d'intérêt communautaire concernées	A076 (Gypaète barbu)	
Connexion avec une autre mesure Docob (y compris connexe) et/ou habitats/espèces	/	
Localisation	Dans ou en périphérie de la ZPS FR9410109 : Sites de Nourrissage de Tova et de Taula	
Surfaces concernées		
Description des opérations et des modalités de mise en œuvre	<p>1) Tova</p> <p>Le site de Tova est situé à 2 km du nid de Bavella, non occupé depuis 2012. Ce site était fréquenté par le couple alors présent sur Bavella. La piste d'accès est de moins en moins carrossable. L'enneigement peut-être un facteur limitant certains hivers. Objectifs : Mener des travaux ponctuels de restauration de la piste d'accès, poursuivre l'approvisionnement du point de nourrissage.</p> <p>Gérer un site de nourrissage à Tova n'est envisageable qu'à deux conditions préalables:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) gestion raisonnée du site de Tova et de ses environs, notamment de la chasse et de la circulation des véhicules 2) accessibilité en voiture jusqu'aux bergeries de Tova pour les agents en charge du site de nourrissage. <p>2) Taula</p> <p>Un autre site (Taula), situé également à 2 km du nid, est approvisionné par hélicoptage lors des rotations pour les refuges du GR20 du massif de Bavella. Objectifs : Poursuivre l'approvisionnement du point de nourrissage.</p> <p>Fréquence d'approvisionnements prévus pour la période 2015-2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nourrissage ordinaire : un dépôt d'os de 20kg minimum/site/semaine toute l'année. - En cas de présence d'un couple : Nourrissage spécifique : un dépôt de chair et d'os de 20kg minimum/site/2 jours réalisé peu avant l'éclosion jusqu'à l'envol du jeune (soit environ 4 à 5 mois). 	
Connexion avec PNA Gypaète barbu	Objectif I : « Préserver, restaurer et améliorer l'habitat » Action 1.3 « Améliorer la capacité trophique et la disponibilité en site de nidification de l'habitat dans l'aire de répartition » – sous action 3 : « maintien de la supplémentation trophique artificielle	
Type de mesure (travaux, monitoring, inventaire complémentaire, sensibilisation du public)	Travaux, monitoring	
Maitrise d'Ouvrage potentielle	PNRC	
Maitrise d'Œuvre potentielle	PNRC	

Autres acteurs contractants	Partenariats possibles avec des acteurs locaux (ONF, ONCFS, CEN-Corse, bénévoles, Association I cavalli corsu, Corseus hélicoptère) et Fondation de Conservation des Vautours					
Indicateurs d'évaluation	Bilan annuel de l'approvisionnement Observation de Gypaètes barbus sur le point de nourrissage					
Indicateurs de Suivi	Dates de dépôt de nourriture Quantité de nourriture déposée Type de nourriture déposée Nourriture restante avant le dépôt					
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Coût prévisionnel annuel		Pour 2 agents/ site/ semaine = 52x4 =208 jours	Pour 2 agents/ site/ semaine = 52x4 =208 jours	Pour 2 agents/ site/ semaine = 52x4 =208 jours	Pour 2 agents/ site/ semaine = 52x4 =208 jours	Pour 2 agents/ site/ semaine = 52x4 =208 jours
Coût prévisionnel total des actions	Besoins humains = 1040 journées au total Budget matériel à prévoir					
Financements	Etat, PDRC, CTC, CCAR, Communes					
Modalité et versement des aides						

Le nourrissage artificiel

Le nourrissage artificiel sur plateforme a pour objectif général de « compenser » périodiquement le déficit en ressources alimentaires. Le PNRC possède l'expérience sur ce genre de pratique en ayant déjà créé des points de nourrissage. Certaines sites sont approvisionnés annuellement, au minimum de novembre à mai, et jusqu'à juillet en fonction de l'état d'avancement de la reproduction du couple de gypaète barbu. La quantité (entre 20 et 60 kg à chaque dépôt) et la fréquence des approvisionnements varient essentiellement en fonction des moyens humains et matériels disponibles (transport à dos d'homme possible), et des conditions météorologiques.

Mesure A14	Mettre en œuvre le Plan National d'Action « Sittelle corse » sur le site					Priorité 2
Objectif opérationnel	Conserver les habitats forestiers					
Code Natura 2000 - Espèces d'intérêt communautaire concernées	A331 (Sittelle corse)					
Connexion avec une autre mesure Docob (y compris connexe) et/ou habitats/espèces	Mesure A2 du Docob conjoint "Rivière de la Solenzara" (ZSC FR9400603) Voir Mesures Docob "Forêts Territoriales de Corse" (ZPS FR9410113)					
Localisation	Secteurs forestiers de la ZPS (Sud-ouest)					
Description des opérations et des modalités de mise en œuvre	Assurer la mise en œuvre du PNA "Sittelle corse" fixant les objectifs à venir pour la conservation de l'espèce.					
Connexions avec d'autres programmes	Schéma Régional d'Aménagement (SRA) des forêts Corse, Plan National d'Actions en cours de rédaction pour 10 ans (Ministère de l'Ecologie)(2012-2022), Plan de restauration de la sittelle corse achevé (Thibault et al. 2000), Documents d'Aménagements forestiers des forêts soumises (Forêt territoriale de Bavella-Sambucu)					
Type de mesure (travaux, monitoring, inventaire complémentaire, sensibilisation du public)	Monitoring					
Maitrise d'Ouvrage potentielle	DREAL, CCAR, Communes, OEC					
Maitrise d'Œuvre potentielle	ONF, PNRC, ONCFS					
Indicateurs de Suivi	Application du PNA					
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Coût prévisionnel annuel	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir
Coût prévisionnel total des actions	A définir					
Financements	Etat, OEC, CCAR, Communes					
Modalité et versement des aides						

Les mesures du PNA en faveur de la Sittelle corse

Le second Plan National d'Action en faveur de la Sittelle corse est actuellement en cours de rédaction. Concernant le précédent couvrant la période 2005-2010²⁶, les mesures sa faveur s'articule autour de l'intégration de l'espèce dans les aménagements et exploitation forestières, la superficie favorable à l'espèce en Corse étant relativement restreinte. Cette intégration passe par une gestion forestière favorisant la diversité spécifique qui amène à négliger les traitements sylvicoles favorisant les feuillus et les forêts mixtes dans les zones favorables au Pin laricio.

Les forêts de Pin laricio étaient peu exploitées (peu de demande de ce type de bois, qualité de bois peu favorable, difficulté d'exploitation et d'accès) et la sylviculture ne devait donc pas être une menace pour l'espèce. Mais, si des changements de pratiques venaient à être entrepris, l'espèce pourrait alors en pâtir. Les connaissances acquises sur l'écologie de la Sittelle corse montrent clairement que sa conservation dépend du mode de gestion des forêts de Pin laricio, la conservation de l'espèce reposant alors uniquement sur les choix de l'ONF, principal gestionnaire de cet habitat.

Préserver la cohérence de l'aire de répartition : la notion de corridor écologique appliquée à la Sittelle corse. En effet, l'espèce présente une répartition fragmentée influencée par celle de son habitat. Or il semblerait que des zones favorables de plus faible superficie et en marge de forêts ponctuent l'île de Corse sans que l'on en connaisse la répartition. Le développement et la préservation (par intégration dans le réseau Natura 2000) de tels corridors permettraient de renforcer la conservation de son habitat à long terme à l'échelle régionale.

Les actions s'organisent autour de :

- Première priorité : un **travail sur la structure de l'habitat** par mode de sylviculture intervenant sur la structure des peuplements. L'habitat optimal d'un territoire de Sittelles se compose d'une mosaïque végétale avec de vieux arbres assurant un recouvrement important, et de jeunes arbres en sous-étage. Pour assurer une diversification des structures, on pourrait concevoir une sylviculture en futaie régulière sous forme de parquets de faible superficie (voir plus loin), en conservant des fûts matures éloignés de moins de trente mètres les uns des autres.

- Seconde priorité : les **sites de nids**. Il est apparu qu'il y avait un déficit en sites favorables dans les zones exploitées, ce qui constitue un facteur limitant à prendre en considération et qu'il conviendrait de favoriser en laissant sur pied les Pins laricio morts

26 Collectif d'Auteurs. 2005. Plan national d'actions en faveur de la Sittelle Corse 2005-2010. 52p.

Mesure A15	Préserver les arbres favorables à la Sittelle corse						Priorité 2
Objectif opérationnel	Préserver les sites de nidification						
Code Natura 2000 - Espèces d'intérêt communautaire concernées	A331 (Sittelle corse)						
Connexion avec une autre mesure Docob (y compris connexe) et/ou habitats/espèces	Mesure A3 du Docob conjoint "Rivière de la Solenzara" (ZSC FR9400603)						
Localisation	Secteurs forestiers de la ZPS (Sud-ouest)						
Surfaces concernées							
Description des opérations et des modalités de mise en œuvre	Préserver les arbres biologiques identifiés comme sites de nidification de la Sittelle corse. Géo localiser et décrire les arbres morts identifiés.						
Connexions avec d'autres programmes	Schéma Régional d'Aménagement (SRA) des forêts Corse, Forêt communale de Quenza, Plan National d'Actions en cours de rédaction pour 10 ans (Ministère de l'Ecologie)(2012-2022), Plan de restauration de la sittelle corse achevé (Thibault et al. 2000), Documents d'Aménagements forestiers des forêts soumises (Forêt territoriale de Bavella-Sambucu), En lien avec les actions prévues dans la ZPS « Forêt territoriale de Corse ».						
Type de mesure (travaux, monitoring, inventaire complémentaire, sensibilisation du public)	Travaux, monitoring						
Maitrise d'Ouvrage potentielle	Communes						
Maitrise d'Œuvre potentielle	ONF, PNRC						
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'arbres recensés / marqués / géoréférencés						
Indicateurs de Suivi	Rapport d'étude						
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Coût prévisionnel annuel	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir	
Coût prévisionnel total des actions	A définir						
Financements	PDRC, CTC, Etat, CCAR, Communes						
Modalité et versement des aides							

Mesure A16	Assurer un suivi sur le site de l'espèce Aigle Royal						Priorité 2
Objectif opérationnel	Suivre l'évolution des populations d'Aigle royal						
Code Natura 2000 - Espèces d'intérêt communautaire concernées	A091 (Aigle royal)						
Connexion avec une autre mesure Docob (y compris connexe) et/ou habitats/espèces	/						
Localisation	Ensemble de la ZPS FR9410109						
Surfaces concernées							
Description des opérations et des modalités de mise en œuvre	Obtention annuelle de paramètres démographiques : - occupation du site (classe d'âge des individus) - taux de ponte - productivité (nombre de jeunes à l'envol)						
Connexions avec d'autres programmes	Réseau "Aigle Royal", Programme de conservation de l'Aigle royal en Corse (PNRC)						
Type de mesure (travaux, monitoring, inventaire complémentaire, sensibilisation du public)	Travaux, monitoring						
Maitrise d'Ouvrage potentielle	CCAR, Communes, PNRC						
Maitrise d'Œuvre potentielle	PNRC, réseau "Aigle royal"						
Indicateurs d'évaluation	Bilan annuel						
Indicateurs de Suivi	Nombre de journées d'observations						
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Coût prévisionnel annuel	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir	
Coût prévisionnel total des actions	A définir						
Financements	PDRC, CTC, Etat, CCAR, Communes						
Modalité et versement des aides							

DOCUMENT D'OBJECTIFS
du site Natura 2000 FR9410109
« Aiguilles de Bavella »
Directive « Oiseaux »

**OBJECTIF DE
DEVELOPPEMENT DURABLE « B »**

« Amélioration / mise à jour des connaissances naturalistes »

avec comme idée directrice de mieux connaître la fréquentation de certains taxons d'intérêt communautaire aujourd'hui trop peu renseignés ou nécessitant une mise à jour pour réévaluer un statut de conservation. Les espèces concernées sont les chiroptères, la Truite de Corse, les rapaces et les insectes.

--

Mesure B6

Mesure B6	Rechercher des sites de nidification en falaise, quantifier les populations					Priorité 2
Objectif opérationnel	Améliorer les connaissances des espèces nicheuses en falaises					
Code Natura 2000 - Espèces d'intérêt communautaire concernées	A091 (Aigle royal) A103 (Faucon pèlerin)					
Connexion avec une autre mesure Docob (y compris connexe) et/ou habitats/espèces						
Localisation	Ensemble de la ZPS FR9410109					
Surfaces concernées						
Description des opérations et des modalités de mise en œuvre	<p>Mener une campagne d'étude à la recherche de sites de nidifications en falaises sur le massif de Bavella. Cette campagne donnera lieu à un rapport et un suivi sera mené annuellement pour l'Aigle royal (mesure A20). Objectifs de l'étude : obtention de paramètres démographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre et localisation des sites de reproduction, - occupation du ou des site(s) (effectifs, classe d'âge) 					
Connexions avec d'autres programmes	Réseau "Aigle Royal", Programme de conservation de l'Aigle royal en Corse (PNRC)					
Type de mesure (travaux, monitoring, inventaire complémentaire, sensibilisation du public)	Inventaire complémentaire, monitoring					
Maitrise d'Ouvrage potentielle	CCAR, Communes, PNRC					
Maitrise d'Œuvre potentielle	PNRC, CEN-Corse, BE					
Indicateurs d'évaluation	Etat des connaissances sur les sites de nidification en falaises et sur les effectifs à Bavella					
Indicateurs de Suivi	Rapport d'étude					
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Coût prévisionnel annuel		A définir	A définir			
Coût prévisionnel total des actions	A définir					
Financements	FEDER, PDRC, Etat, OEC, CCAR, Communes					
Modalité et versement des aides						

DOCUMENT D'OBJECTIFS
du site Natura 2000 FR9410109
« Aiguilles de Bavella »
Directive « Oiseaux »

**OBJECTIF DE
DEVELOPPEMENT DURABLE « C »**

« Accompagner les pratiques et activités humaines »

Afin de prendre en compte et maîtriser les incidences sur la biodiversité et en particulier sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire

--

Mesure C1 (commune avec ZSC FR9400603)
Mesures C6 à C9 (spécifiques ZPS FR9410109)

Mesure C1 (mesure commune avec ZSC FR9400603)	Création d'une aire protégée réglementaire dans le cadre de la SCAP (PPE940003)				Priorité 1	
Objectif opérationnel	Assurer la protection réglementaire du principal noyau de biodiversité de Bavella					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Directive « Oiseaux » : A076 (Gypaète barbu) [PRIORITAIRE] A091 (Aigle royal) [Secondaire] Directive « Habitats-F-F » : 1373 (Mouflon de Corse)					
Localisation	ZSM Gypaète et abords					
Surfaces concernées	1500 à 2000 ha					
Description des opérations et des modalités de mise en œuvre	<p>OBJECTIF : Mettre en place une aire protégée réglementaire centrée sur Punta Muvraecchia , Punta Craba, Punta di U Fornellu conformément à l'analyse du Groupe de Travail technique régional SCAP et aux propositions validées par le CNPN et le MEDDE dans le cadre de la Stratégie de création des Aires terrestres protégées (SCAP) issue du Grenelle de l'environnement (Loi du 3 août 2009).</p> <p>MODALITES : Dans le cadre de la mise en œuvre du Docob Natura 2000 voisin "ZSC Plateau du Cuscionu et Massif de l'Alcudina", la Communauté de Communes de l'Alta Rocca (notamment les communes de Quenza, Serra-di-Scopamena et Aullène) et la commune de Zicavo souhaitent créer une Aire Naturelle Protégée afin de renforcer la protection du site. Pour cela, ils ont mandaté le Conservatoire des Espaces Naturels de Corse afin de mener une étude de faisabilité. Plusieurs scénarii de gestion du site avec les outils réglementaires "Arrêté de Protection de Biotope" et/ou "Réserve Naturelle de Corse" vont être ainsi proposés courant été 2015.</p> <p>De ces scénarii il pourrait ressortir deux possibilités pour Bavella : soit d'englober dans l'espace alors délimité, le secteur sensible de Bavella (Punta Muvraecchia , Punta Craba, Punta di U Fornellu) qui figurerait alors une extension à l'aire du Cuscione ; soit d'envisager deux créations distinctes, l'une sur le secteur retenu du Cuscione et une autre sur Bavella.</p> <p>Quoi qu'il en soit, la mise en place de cette aire pourra être déclinée sous la forme d'une RNC de Corse ou d'un APPB, pour lequel, ou laquelle, un règlement adapté permettra de diminuer les dérangements sur le secteur et d'anticiper sur le développement plus ou moins anarchique de certaines activités.</p>					
connexion avec PNA gypaète	Action 1.1, sous action 1 et action 2.2.					
Type de mesure	Mise en place d'un règlement adapté à la conservation du Gypaète barbu et d'autres espèces à très forte valeur patrimoniale (mouflon, source de nourriture mais aussi plantes endémiques)					
Maitrise d'Ouvrage potentielle	CCAR, Communes, CTC/OEC ou DREAL selon le type de mesure retenue					
Maitrise d'Œuvre potentielle	CCAR, CEN Corse, ONCFS, OEC ou DREAL					
Indicateurs d'évaluation	Tendance d'effectifs de la population de Grands rapaces et de Mouflon de Corse					
Indicateurs de suivi	Nombre de sites SCAP créés dans des ZSM Nombre d'espèces de la SCAP (nationale et Corse) englobées dans l'aire protégée					
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Objectifs prévisionnels annuels	Résultats de l'étude sur le Cuscione. Eventuellement,	Etude, Réunions d'information	Consultations, concertation et création de	Création de l'aire (si pas		

	lancement d'une étude spécifique sur Bavella (à partir de septembre)		l'aire	fini en 2017)		
Coût prévisionnel total des actions	A définir					
Financements	A définir, dans le cadre du Docob ?					
modalités et versement des aides	portage CCAR ?					

Mesure C6	Encadrer l'équipement de nouvelles voies d'escalade sur le massif de Bavella						Priorité 1
Objectif opérationnel	Maintenir / restaurer les potentialités d'accueil des falaises						
Code Natura 2000 - Espèces d'intérêt communautaire concernées	A076 (Gypaète barbu) [PRIORITAIRE] A091 (Aigle royal) [Secondaire] A103 (Faucon pèlerin) [Secondaire]						
Connexion avec une autre mesure Docob (y compris connexe) et/ou habitats/espèces	Mesure A10 du Docob conjoint "Rivière de la Solenzara" (ZSC FR9400603) Mesure C1 : création d'une aire protégée (SCAP)						
Localisation	Massif de Bavella : tous les secteurs de falaises présents dans la ZPS						
Surfaces concernées							
Description des opérations et des modalités de mise en œuvre	Encadrer l'équipement de nouvelles voies d'escalade sur le massif : - établir un diagnostic de l'état des lieux, - assurer une veille, - limiter les nouveaux équipements sur les secteurs sensibles : développer des accords avec les représentants de socioprofessionnels et d'usagers (CAF, guides, FFME), à une échelle territoriale plus ou moins large, visant à anticiper et à s'assurer de l'absence d'aménagements futurs en zone sensible. La zone cœur et la zone tampon définies dans le cadre de la ZSM (voir un plus loin) sont considérés comme zones sensibles. Le but est d'anticiper et de réduire les risques de perturbations de la reproduction par des activités se déroulant au sein des ZSM.						
Connexion avec PNA Gypaète barbu	Objectif I : « Préserver, restaurer et améliorer l'habitat » - Action 1.1 « Diminuer les perturbations anthropiques »						
Type de mesure (travaux, monitoring, inventaire complémentaire, sensibilisation du public)	Conventions d'usage						
Maitrise d'Ouvrage potentielle	CCAR, Communes, PNRC						
Maitrise d'Œuvre potentielle	(Animateur du site), PNRC						
Autres acteurs contractants	CAF, guides, FFME						
Indicateurs d'évaluation	Evolution des paramètres de la reproduction et du taux de mortalité Maintien de la superficie favorable des territoires vitaux						
Indicateurs de Suivi	Création de nouvelles voies en zone sensible						
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Coût prévisionnel annuel	A définir	A définir	A définir				
Coût prévisionnel total des actions	A définir						
Financements	FEDER (Animation du site), Etat, PDRC, CTC, CCAR, Communes						
Modalité et versement des aides							

Mesure C7	Demander l'application de la ZSM de Bavella malgré l'absence de couple avéré						Priorité 1
Objectif opérationnel	Augmenter les effectifs / Favoriser le développement du Gypaète barbu						
Code Natura 2000 - Espèces d'intérêt communautaire concernées	A076 (Gypaète barbu) [PRIORITAIRE] A091 (Aigle royal) [Secondaire] A103 (Faucon pèlerin) [Secondaire]						
Connexion avec une autre mesure Docob (y compris connexe) et/ou habitats/espèces	Mesure C5 du présent Docob (ZPS FR9410109)						
Localisation	Zones de sensibilité majeure (ZSM), définies dans le Docob de la ZPS FR9410109 et selon la portée des projets : territoires fréquentés par les couples de gypaètes barbus ou les individus erratiques pour la recherche de nourriture ou de matériaux de construction des nids.						
Surfaces concernées							
Description des opérations et des modalités de mise en œuvre	Un protocole d'accord relatif aux conditions de survol des avions militaires pour la conservation du Gypaète barbu a été signé le 20/10/2009 entre le Ministère de la défense, le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer et la LPO. Ce protocole est entré en application le 12/02/2015 et il fait mention que « le ministère de la Défense s'engage à adapter ses activités d'entraînement, de liaison, d'exercice et d'essai dans les Pyrénées, les Alpes et la Corse », pendant la période de reproduction de l'espèce du 1er novembre au 15 août. Ce périmètre ne serait pas forcément pris en compte à Bavella en l'absence de reproduction récente (PNA). Or, au regard de la faiblesse des populations corses, il apparaît nécessaire de conserver une ZSM à Bavella et de faire appliquer ce protocole.						
Connexion avec PNA Gypaète barbu	Objectif I : « Préserver, restaurer et améliorer l'habitat » - Action 1.1 « Diminuer les perturbations anthropiques » Objectif IV « Favoriser la prise en compte du plan dans les politiques publiques »						
Type de mesure (travaux, monitoring, inventaire complémentaire, sensibilisation du public)	Administratif						
Maitrise d'Ouvrage potentielle	CCAR, Communes, PNRC						
Maitrise d'Œuvre potentielle	(Animateur du site), PNRC						
Autres acteurs contractants	Ministère de la défense, LPO						
Indicateurs d'évaluation	Evolution des paramètres de la reproduction et du taux de mortalité Maintien de la superficie favorable des territoires vitaux						
Indicateurs de Suivi	Application de la ZSM						
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Coût prévisionnel annuel	A définir	A définir	A définir				
Coût prévisionnel total des actions	A définir						
Modalité et versement des aides							

Mesure C8	Prendre des mesures pour le contrôle des survols						Priorité 1
Objectif opérationnel	Limiter les nuisances sur le Gypaète barbu						
Code Natura 2000 - Espèces d'intérêt communautaire concernées	A076 (Gypaète barbu) [PRIORITAIRE] A091 (Aigle royal) [Secondaire]						
Connexion avec une autre mesure Docob (y compris connexe) et/ou habitats/espèces	Mesure A13 du présent Docob (ZPS FR9410109)						
Localisation	Zone de sensibilité majeure (ZSM), définie dans le présent Docob (ZPS FR9410109)						
Surfaces concernées							
Description des opérations et des modalités de mise en œuvre	Prendre des mesures pour le contrôle des survols : prise en compte de la charte du PNRC 1) Mettre en œuvre des mesures de gestion contractuelles et/ou de protection réglementaire sur la zone de sensibilité majeure (ZSM) 2) Développer des accords avec les représentants de socioprofessionnels et d'usagers, à une échelle territoriale plus ou moins large, visant à anticiper et à réduire les risques de perturbation de la reproduction par des activités se déroulant au sein des ZSM						
Connexion avec le PNA Gypaète barbu	Objectif I : « Préserver, restaurer et améliorer l'habitat » Action 1.1 « Diminuer les perturbations anthropiques »						
Type de mesure (travaux, monitoring, inventaire complémentaire, sensibilisation du public)	Administratif						
Maitrise d'Ouvrage potentielle							
Maitrise d'Œuvre potentielle							
Indicateurs d'évaluation	Respect des modalités de survol de la ZSM						
Indicateurs de Suivi	Conventions signées, protocoles d'accord						
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Coût prévisionnel annuel	A définir						
Coût prévisionnel total des actions	A définir						
Financements	Etat, CCAR, Communes						
Modalité et versement des aides							

Mesure C9	Informers les usagers (Canyons, Randonnée) sur les risques causés par les nuisances sonores et la divagation hors des chemins de randonnée balisés						Priorité 1
Objectif opérationnel	Limiter les nuisances sur le Gypaète barbu						
Code Natura 2000 - Espèces d'intérêt communautaire concernées	A076 (Gypaète barbu) [PRIORITAIRE] A091 (Aigle royal) [Secondaire]						
Connexion avec une autre mesure Docob (y compris connexe) et/ou habitats/espèces	Mouflon de Corse, Cerf de Corse						
Localisation	Ensemble de la ZPS						
Surfaces concernées							
Description des opérations et des modalités de mise en œuvre	Informers les usagers (Canyons, Randonnée) sur les risques causés par les nuisances sonores et la divagation hors des chemins de randonnée balisés. Cela doit passer par le montage d'un panneau d'information centré sur l'interaction que peut avoir la fréquentation des personnes avec les enjeux naturalistes forts du secteur, et donnant des conseils de comportements adaptés à une meilleure cohabitation. Ce panneau, éveillant le civisme des personnes, pourra être disposé au niveau du panneau de départ des sentiers (Col de Bavella).						
Connexion avec le PNA Gypaète barbu	Objectif I : « Préserver, restaurer et améliorer l'habitat » Action 1.1 « Diminuer les perturbations anthropiques »						
Type de mesure (travaux, monitoring, inventaire complémentaire, sensibilisation du public)	Sensibilisation du public						
Maitrise d'Ouvrage potentielle							
Maitrise d'Œuvre potentielle							
Indicateurs d'évaluation							
Indicateurs de Suivi							
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Coût prévisionnel annuel	A définir						
Coût prévisionnel total des actions	A définir						
Financements	Etat, CCAR, Communes						
Modalité et versement des aides							

DOCUMENT D'OBJECTIFS
du site Natura 2000 FR9410109
« Aiguilles de Bavella »
Directive « Oiseaux »

**OBJECTIF DE
DEVELOPPEMENT DURABLE « D »**

« Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux du site »

Il s'agit de l'ensemble des mesures concourant à la sensibilisation des populations et des scolaires aux principaux enjeux environnementaux présents sur le site. C'est le volet de communication du présent Docob

--

Mesure D5

Mesure D5	Mettre en place un panneau explicitant la valeur écologique et les risques encourus par le Gypaète barbu. Editer des bulletins d'informations en axant sur la sensibilisation au Gypaète barbu.						Priorité 1
Objectif opérationnel	Sensibiliser la population à la présence et à la préservation du Gypaète barbu						
Code Natura 2000 - Espèces d'intérêt communautaire concernées	A076 (Gypaète barbu)						
Connexion avec une autre mesure Docob (y compris connexe) et/ou habitats/espèces							
Localisation	Col de Bavella						
Surfaces concernées	-						
Description des opérations et des modalités de mise en œuvre	Réaliser et installer un panneau explicitant la valeur écologique et les risques encourus par l'espèce au Col de Bavella (Point Info Gypaète barbu). Conception de la charte graphique et du plan de communication : 2 jrs Conception des supports : 3 jrs Edition du contenu des supports : 3 jrs Editer des bulletins info-site en priorisant la sensibilisation sur le Gypaète barbu. Edition du contenu des bulletins (1/an après validation du Docob) : 2 jrs/an						
Connexion avec le PNA Gypaète barbu	Objectif IV : « Favoriser la prise en compte du plan dans les politiques publiques », Objectif VII : « Favoriser l'acceptation locale ».						
Type de mesure (travaux, monitoring, inventaire complémentaire, sensibilisation du public)	Sensibilisation du public						
Maitrise d'Ouvrage potentielle	CCAR, Communes						
Maitrise d'Œuvre potentielle	BE, Association, Collectivité, (Animateur désigné)						
Indicateurs de Suivi	Présence du panneau au Col de Bavella. Présence d'articles / notes sur le Gypaète barbu dans les bulletins.						
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Coût prévisionnel annuel		~ 5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	
Coût prévisionnel total des actions	Au moins 9 000,00 €						
Financements	PDRC, CD2A, FEADER, PNRC, Etat, CCAR, Communes						
Modalité et versement des aides							

DOCUMENT D'OBJECTIFS
du site Natura 2000 FR9410109
« Aiguilles de Bavella »
Directive « Oiseaux »

**OBJECTIF DE
DEVELOPPEMENT DURABLE « E »**

**« Gouvernance, animation et mise en place du document
d'objectifs »**

*Il s'agit de la mise en application du présent Docob par une animation du
site désignée.*

--

Mesure E1

(Mesure identique et conjointe à celle décrite dans le Docob de la ZSC FR9400603)

Mesure E1	Définir une structure animatrice qui aura pour mission de favoriser la mise en œuvre des actions prévues au Docob. Faire adhérer les acteurs à la charte du site					Priorité 1
Objectif opérationnel	Animer le document d'objectifs Encourager les bonnes pratiques environnementales					
Code Natura 2000 - Habitats naturels d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats					
Code Natura 2000 - Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces					
Localisation	Ensemble de la ZPS					
Description des opérations et des modalités de mise en œuvre	<p>Définir une structure d'animation pour le site selon la procédure adaptée. Cette structure aura pour mission de réaliser les préconisations du Docob</p> <p>Favoriser les différentes mesures établies dans le document d'objectifs pendant une période de 5 ans. Le cahier des charges est fixé par la convention d'animation passée entre l'animateur et la structure porteuse. La convention fixe les moyens et les missions de l'animateur.</p> <p>Informers les acteurs présents sur le site et les faire adhérer à la charte.</p> <p>Conclure des contrats Natura 2000 suivant les différents acteurs et activités.</p> <p>Encourager à respecter les bonnes pratiques : chasse, pêche, escalade, randonnées, canyonisme.</p>					
Type de mesure (travaux, monitoring, inventaire complémentaire, sensibilisation du public)	Administratif					
Maitrise d'Ouvrage potentielle	DREAL Corse, CCAR, Communes					
Maitrise d'Œuvre potentielle	(Animateur du site)					
Indicateurs de Suivi	Application des mesures Respect des préconisations inscrites dans la charte					
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Coût prévisionnel annuel		A préciser				
Coût prévisionnel total des actions	A définir pour 5 ans					
Financements	Etat, FEADER, autofinancement de la collectivité structure porteuse du Docob					
Modalité et versement des aides						

DOCUMENT D'OBJECTIFS
du site Natura 2000 FR9410109
« Aiguilles de Bavella »
Directive « Oiseaux »

**OBJECTIF DE
DEVELOPPEMENT DURABLE « F »**

« Prise en compte des enjeux environnementaux lors de projets publics/privés »

Il s'agit de la mise en application de l'article L. 414-4 et L. 414-5 du Code de l'environnement sur l'évaluation des incidences de projets sur le site Natura 2000 « Rivière de la Solenzara ».

--

Mesure F1

(Mesure identique à celle décrite dans le Docob de la ZSC FR9400603)

Mesure F1	Accompagner les évaluations d'incidence Natura 2000						Priorité 1
Objectif opérationnel	Evaluer les incidences des projets publics et privés sur la conservation du site Natura 2000						
Code Natura 2000 - Habitats naturels d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats						
Code Natura 2000 - Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces						
Localisation	Ensemble de la ZPS						
Surfaces concernées	Ensemble de la ZPS						
Description des opérations et des modalités de mise en œuvre	<p>Les projets susceptibles d'affecter "de façon notable" les sites Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences et ne peuvent être autorisés qu'en l'absence d'incidences susceptibles de remettre en cause le fonctionnement et la conservation des éléments ayant prévalu à la désignation du site N2000 (articles. L. 414-4 et L. 414-5 du Code de l'environnement). Les évaluations d'incidence sont à la charge des maitres d'ouvrages de projets.</p> <p>Cette mesure consiste en un accompagnement des maitres d'ouvrage dans la réalisation des évaluations des incidences de leurs projets.</p>						
Type de mesure (travaux, monitoring, inventaire complémentaire, sensibilisation du public)	Administratif						
Maitrise d'Ouvrage potentielle	Porteurs de projets						
Maitrise d'Œuvre potentielle	BE, Association						
Indicateurs de Suivi	Application des mesures						
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Coût prévisionnel annuel	<i>Pour chaque projet pouvant avoir une incidence sur le site</i>						
Coût prévisionnel total des actions	Au moins 5 000,00 € pour une évaluation						
Financements	Maitrise d'Ouvrage						

Chapitre 8

Charte Natura 2000 *

*** Charte conjointe avec la ZSC FR9400603 « Rivière de la Solenzara »**

1. PRESENTATION ET DEFINITION DE LA CHARTE NATURA 2000 ²⁷

La charte Natura 2000 d'un site est constitutive du Docob. La charte contient des engagements de gestion courante et durable qui contribuent, selon les orientations définies dans le Docob, à la conservation des habitats et des espèces présents sur le site Natura 2000.

Ces engagements ne nécessitent pas de la part du signataire un investissement susceptible d'entraîner des coûts importants et relèvent davantage des bonnes pratiques. La charte contient généralement deux type d'engagements :

- des **engagements généraux** valables sur l'ensemble du site
- des **engagements différenciés** en fonction des habitats ou des espèces qui intéressent le designataire (zones humides, milieux ouverts, milieux forestiers...).

La charte peut également prévoir des recommandations générales.

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels sur des terrains inclus dans le site, peut adhérer à la charte Natura 2000.

Les terrains éligibles sont des espaces naturels (milieux agricoles, forestiers, zones humides...). Les parcs et jardins d'agrément, les espaces verts publics ne sont pas éligibles.

L'adhérent s'engage pour une durée de 5 ans.

L'adhésion à la Charte Natura 2000 du site n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000 et inversement. Par ailleurs, un adhérent à la charte Natura 2000 du site n'est pas obligé de signer un contrat Natura 2000. Les deux dispositifs sont indépendants l'un de l'autre mais peuvent être complémentaires.

La signature d'une charte Natura 2000 donne cependant droit à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et permet d'accéder à certaines aides publiques (notamment en matière forestière où l'adhésion à la charte Natura 2000 constitue des garanties de gestion durable des bois et forêts situés dans le site).

L'adhésion à la charte ne fait pas obstacle à la signature d'un contrat Natura 2000 (pour des habitats d'intérêt communautaire qui nécessiteraient des travaux de gestion et/ou de restauration). Un contrat et une Charte peuvent être souscrits sur une même propriété.

²⁷ Source : MEDDE, 2013.

2. LISTE DES ENGAGEMENTS ET DES RECOMMANDATIONS D'ORDRE GENERAL²⁸

2.1. Engagements généraux

- **Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site ;**
- **Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats ;**
- **Informers les mandataires des engagements souscrits et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte ;**
- **Informers tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la Charte Natura 2000 des dispositions qu'elle prévoit ;**
- **Ne pas détruire d'espèces végétales et animales patrimoniales ;**
- **Ne pas introduire volontairement d'espèces exotiques envahissantes au sein du site Natura 2000 ;**
- **Ne pas entreposer de déchets en dehors des sites prévus à cet effet.**

2.2. Recommandations générales

- **Respecter la réglementation en vigueur sur le site Natura 2000 ;**
- **Respecter les préconisations en matière de lutte contre les incendies ;**
- **Surveiller l'évolution des différents habitats du site ;**
- **Surveiller la prolifération des espèces exotiques envahissantes ;**
- **Ramasser les déchets régulièrement ;**
- **Ne pas créer de sentiers sauvages ;**
- **Eviter l'utilisation de pesticides ou d'organismes génétiquement modifiés ;**
- **Adapter les périodes d'intervention de façon à limiter toute nuisance sur les habitats et espèces présentes sur le site : éviter la période de reproduction des espèces d'oiseaux (entre le 15 mars et le 31 juillet) pour les activités de débroussaillage ou de coupe de végétation en dehors des cultures ;**
- **Signaler toute observation de terrain qui concerne des espèces d'intérêt communautaire ;**

²⁸ Bibliographie : - Charte Site Natura 2000 « FR8212018 Massif de Saoû et Crêtes de la Tour »,
- Docob Site Natura 2000 « FR9400569 Crêtes du Cap Corse, vallon de Sisco », ENDEMYS, 2013.

3. LISTE DES ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX

3.1. Milieux forestiers et ripisylves

Habitats d'Intérêt Communautaire concernés	Espèces d'Intérêt Communautaire concernées
Yeuseraies corses à Gaillet scabre Aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse Peuplements de Pin maritime de Corse Peuplements de Pin laricio de Corse Peuplements d'If dans bois de Pin Laricio	Sittelle corse, Autour des palombes cyrno-sarde, Mouflon de Corse, Cerf de Corse, Grand Capricorne, Chiroptères, Lézard de Bedriaga, Lézard tyrrhénien

3.1.1. Engagements

- **Ne pas réaliser de travaux forestiers** (abattage et débardage) entre le 01 mars et le 31 juillet dans un rayon de 200 m autour d'un arbre porteur d'un nid de rapace (Autour des palombes ou autres rapace sensible) et de 50 m autour d'un arbre porteur d'un nid de Sittelle corse. **Ne pas effectuer de coupes à blanc** dans un rayon de 150 m autour de l'arbre porteur d'un nid connu et signalé par la structure animatrice de rapace sensible inscrit à la directive Oiseaux ;
- **Laisser une partie du bois mort au sol et du bois mort sur pied** (sauf risque sanitaire ou de mise en danger du public) ;
- **Conserver les ripisylves ;**
- **Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires, de fertilisants et d'amendements en milieu forestier sur les parcelles engagées.**

3.1.2. Recommandations

- Prévenir les incendies en appliquant les directives issues du plan PRMF de Bavella ;
- Ne pas ouvrir de nouvelles pistes ni de chemin/sentier ;
- Rendre compatible les documents d'aménagement de la forêt avec le Docob, au moment de sa révision ;
- Limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes ;
- S'interdire toute plantation artificielle et privilégier la régénération naturelle sauf en cas d'épidémie d'espèces ravageuses. En cas de catastrophes naturelles sur une surface

supérieure à 2 hectares, cette recommandation ne s'appliquera pas, mais il sera recommandé de laisser une partie du peuplement en libre évolution.

3.2. Milieux ouverts et semi-ouverts

Habitats d'Intérêt Communautaire concernés	Espèces d'Intérêt Communautaire concernées
Fruticées montagnardes de Corse à Genêt épineux	Mouflon de Corse, Papillon porte-queue de Corse, Herniaire de Litardière

3.2.1. Engagements

- **Ne pas effectuer de plantations, en dehors des haies ;**
- **Ne pas retourner les sols ;**
- **Ne pas déposer de remblais ou de déchets ;**
- **Réduire au maximum les intrants** (amendements, fertilisants ou épandages divers et variés).

3.2.2. Recommandations

- Conserver les éléments du patrimoine naturel : murets, arbres remarquables, haies ;
- Favoriser la gestion par le pâturage extensif sur ces milieux pour limiter l'embuissonnement et améliorer la diversité biologique et favoriser le gardiennage ou le parcage pour avoir une meilleure action des animaux sur le milieu ;
- Ne pas utiliser de vermifuge pour le bétail à base de molécules anti-parasitaires de la famille des ivermectines. En effet, les déjections d'animaux traités sont toxiques pour de nombreuses espèces d'insectes coprophages qui se raréfient et qui sont la base alimentaire de beaucoup d'espèces. Privilégier des produits ayant moins d'impact sur les invertébrés (benzimidazole, imidazole...);
- Pratiquer des fauches centrifuges (de l'intérieur vers l'extérieur) afin de permettre à la faune de fuir.

3.3. Milieux rupestres

Habitats d'Intérêt Communautaire concernés	Espèces d'Intérêt Communautaire concernées
Falaises siliceuses de Corse	Gypaète barbu, Aigle royal, Faucon pèlerin, Chiroptères

3.3.1. Engagements

- **Prendre en compte les préconisations de la structure animatrice concernant la pratique de l'escalade.** La structure animatrice du site fournira à l'adhérent les documents relatifs à la localisation des sites de nidification.
- **Prendre contact avec la structure animatrice du site avant toute réalisation d'aménagement** de sorte à l'associer au projet (voie d'escalade, sentiers, piste...). Le cas échéant, la structure animatrice pourra mettre en avant les enjeux concernant les espèces d'intérêt communautaire et formuler des préconisations.
- **Préserver la tranquillité des zones de nidification avérées et potentielles des espèces rupestres (Gypaète barbu, Aigle royal, Faucon pèlerin)** en période de sensibilité majeure au dérangement ;
- **Respecter les aires de stationnement prévues au départ des sites d'activité,** lorsqu'elles existent.

3.3.2. Recommandations

- Signaler la présence d'oiseaux rupestres ou cavernicoles (ou de nids) et autres espèces patrimoniales (ex. chauve-souris) dans les cavités à la structure animatrice qui se chargera de relayer l'information aux structures concernées, et éviter ces zones ;
- Ne pas s'écarter des sentiers.

3.4. Milieux humides

Habitats d'Intérêt Communautaire concernés	Espèces d'Intérêt Communautaire concernées
-	Truite de souche corse, Discoglosse corse, Discoglosse sarde, Euprocte de Corse, Rainette sarde

3.4.1. Engagements

- **Maintenir les milieux humides et leur fonctionnement** : ne pas drainer les secteurs humides, ne pas utiliser de moyen mécanique de pompage, ne pas remblayer, ne pas combler ni assécher les milieux aquatiques ;
- **Ne pas procéder à la destruction mécanique ou chimique du couvert végétal** (labour, désherbage chimique...). Conserver la végétation des berges des cours d'eau
 Au besoin, privilégier les techniques d'entretien « douces » pour des opérations sur les milieux humides ;
- **Ne pas entreposer de rémanents** (grumes, branches et déchets de coupes de bois) dans les cours d'eau et les zones humides ;
- **Proscrire l'utilisation des produits chimiques** (engrais, produits phytosanitaires ou produits agropharmaceutiques) à moins de 50 m d'un cours d'eau ou d'une zone humide ;
- **Proscrire l'entretien** (vidanges, plein de carburants) et le stationnement de machines et véhicules à moins de 50 m des cours d'eau et des zones humides hors zones de stationnements prévues à cet effet
- **Assurer un assainissement efficace** des eaux usées

3.4.2. Recommandations

- Limiter la prolifération des espèces envahissantes.

Chapitre 9

Suivi du Docob*

****Chapitre à remplir/compléter au moment du suivi de la mise en œuvre du Docob***

1. SUIVI DES MESURES

Numéro et Intitulé de la mesure		Objectif opérationnel	Descripteur de réalisation ²⁹	Indicateur de réalisation ³⁰	Explications, commentaires ³¹	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure ³²
A11	Développer le pastoralisme ovin-caprin sur la ZPS et le plateau du Coscione	<i>Augmenter et suivre la ressource alimentaire du Gypaète barbu</i>				
A12	Effectuer un suivi qualitatif et quantitatif des ressources alimentaires					
A13	Conforter et optimiser le(s) point(s) de nourrissage artificiel					
A14	Mise en œuvre du Plan National d'Action « Sittelle corse »	<i>Conserver les habitats forestiers</i>				
A15	Préserver les arbres favorables à la Sittelle corse	<i>Préserver les sites de nidification</i>				
A16	Assurer un suivi sur le site de l'espèce Aigle Royal	<i>Suivre l'évolution des populations d'Aigle royal</i>				

²⁹ Descripteur de réalisation : Quantification ou qualification de ce qui doit être produit sur le terrain par la mesure de gestion visée.

³⁰ Indicateur de réalisation : Quantification ou qualification de ce qui a pu être réalisé sur le terrain par la mesure de gestion visée

³¹ Explications, commentaires : Description du cadre et des éléments à connaître dans le suivi de la mesure de gestion visée.

³² Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure : Quantification ou qualification de ce qui doit être poursuivi, modifié ou amélioré dans le cadre de la mesure de gestion visée.

Numéro et Intitulé de la mesure		Objectif opérationnel	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
B6	Rechercher des sites de nidification en falaise, quantifier les populations	<i>Améliorer les connaissances des espèces nicheuses en falaises</i>				
C1	Créer une aire naturelle protégée réglementaire (SCAP)	<i>Assurer une protection réglementaire du principal noyau de biodiversité de Bavella</i>				
C6	Encadrer l'équipement de nouvelles voies d'escalade sur le massif : assurer une veille, limiter les nouveaux équipements sur secteurs sensibles	<i>Maintenir / restaurer les potentialités d'accueil des falaises</i>				
C7	Demander l'application de la ZSM de Bavella malgré l'absence de couple avéré	<i>Augmenter les effectifs / Favoriser le développement du Gypaète barbu</i>				
C8	Prendre des mesures pour le contrôle des survols : prise en compte de la charte du PNRC	<i>Limiter les nuisances sur le Gypaète barbu</i>				
C9	Informers les usagers (Canyons, Randonnée) sur les risques causés par les nuisances sonores et la divagation hors des chemins de randonnée balisés					
D5	Réaliser et installer un panneau explicitant la valeur écologique et les risques encourus par l'espèce au Col de Bavella (Point Info Gypaète barbu) Editer des bulletins info-site en priorisant la sensibilisation sur le Gypaète	<i>Sensibiliser la population à la présence et à la préservation du Gypaète barbu</i>				

E1	Définir une structure d'animation pour le site et favoriser la mise en œuvre des mesures du Docob Faire adhérer les acteurs à la charte du site N2000	<i>Animer le document d'objectifs</i> <i>Encourager les bonnes pratiques environnementales</i>				
F1	Accompagner les évaluations d'incidence Natura 2000	<i>Evaluer les incidences des projets publics et privés sur la conservation du site N2000</i>				

2. SUIVI DE LA GESTION DES ESPECES DE LA DIRECTIVE « OISEAUX »

Code N2000	Espèce d'intérêt communautaire	Estimation de la population initiale	Evolution de la population	Evolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Evolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
A076	<i>Gypaetus barbatus</i>	Abandon du site par le couple nicheur récent Des incursions par des individus erratiques - /				
A091	<i>Aquila chrysaetos</i>	Un couple nicheur connu. Autre couple potentiel mais non connu - > 1 couple				
A400	<i>Accipiter gentilis arrigonii</i>	Un couple nicheur connu mais plus probable sur la ZPS "Forêt territoriale de Corse" - > 1 couple				
A103	<i>Falco peregrinus</i>	Pas de données précises - > 1 couple				
A331	<i>Sitta whiteheadi</i>	Pas de données précises - 20 ^{aine} de couples estimés				

Conclusion

Le site de Bavella est classé depuis 1954 et fait depuis l'objet de diverses mesures de protections et d'inventaires scientifiques, de portées nationales et internationales. Inscrit dans un ensemble naturel riche et complexe, ce site abrite dans des paysages singuliers, des espèces rares et protégées, un patrimoine naturel dont l'appropriation varie avec les évolutions sociétales. A chaque période correspond un contexte socio-économique qui induit de nouveaux enjeux à l'égard de l'environnement : les outils s'adaptent conciliant au mieux activités humaines et conservation du patrimoine naturel.

A ce titre, la Zone de Protection Spéciale (ZPS FR9410109) « Aiguilles de Bavella » a été désignée en raison de la présence d'espèces inscrites en annexe I de la directive européenne « Oiseaux » (92/409/CEE). Le site se veut englober le massif montagneux de Bavella autour des ses impressionnantes aiguilles, massif qui accueille une avifaune remarquable.

Matérialisant des objectifs opérationnels, le présent document est une étape importante dans la vie du site. Il dresse tout d'abord un état des lieux avec un diagnostic qui vient confirmer toute sa richesse et toute sa complexité. Car il ressort que ce territoire est contraint par son relief, ses pentes, ou ses aléas nombreux, mais aussi par des activités humaines nombreuses et une fréquentation touristique majeure, représentant autant de sources d'impacts sur un milieu biologique fragile.

Fragile parce que riche et rare. En effet le principal enjeu du site repose en effet sur la présence d'espèces à très forts enjeux de conservation telles le **Gypaète barbu**, **l'Aigle royal**, **l'Autour des palombes Corse**, **le Faucon pèlerin** ou encore **la Sittelle corse**.

En outre, les autres richesses faunistiques et floristiques sont nombreuses :

- Habitats rupestres avec une flore endémique remarquable dont la majorité des stations d'Herniaire de Litardière (*Herniaria litardierei*) ;
- Présence d'effectifs notables de Mouflon de Corse (se référer au Docob du site FR9400603 « Rivière de la Solenzara » et du site conjoint FR9400582 « Plateau du Coscione (...) ») ;
- Présence au moins en bordure du site du Cerf de Corse ;
- Les reptiles et amphibiens d'intérêts européen souvent endémiques, dont le rare Discoglosse corse, trouvent des biotopes appréciables.

D'un autre côté, le bilan des activités socio-économiques du site met en évidence un certain nombre de problématiques pouvant mettre en danger de manière plus en moins marquée la conservation des espèces et habitats présents. Ces activités (divagation des bovins, gestion forestière, fréquentation touristique, braconnage,...) ont des incidences sur la vie des cortèges faunistiques du site. L'objectif a consisté à définir, à travers ce document, les véritables enjeux du site et d'agir en priorité.

Il faut en particulier retenir que le Gypaète barbu est gravement menacé sur ce site, comme dans le reste de la Corse. Il y a urgence sur ce site puisque le couple connu sur ce territoire de

Bavella a laissé son territoire vacant depuis 2012. Toutes les mesures doivent donc être prises pour garantir l'accueil d'un couple, en conservant les potentialités existantes (biotopes), en agissant sur les sources de dérangements et en garantissant une ressource trophique suffisante.

Pour répondre à ces enjeux, des grands objectifs de développement durable ont été fixés :

- **Conservation et suivi des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire**, en prévoyant des actions directes concourant à la préservation et au suivi des habitats et espèces reconnues comme enjeux principaux du site ;
- **Amélioration / mise à jour des connaissances naturalistes**, avec comme idée directrice de mieux connaître la fréquentation de certains taxons d'intérêt communautaire aujourd'hui trop peu renseignées ou nécessitant une mise à jour pour réévaluer un statut de conservation. Les espèces concernées sont les chiroptères, la Truite de Corse, et les insectes ;
- **Accompagnement des pratiques et activités humaines** afin de prendre en compte et maîtriser les incidences sur la biodiversité et en particulier sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire ;
- **Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux du site** pour sensibiliser les populations et les scolaires aux principaux enjeux environnementaux présents sur le site ;
- **Gouvernance, animation et mise en place du document d'objectifs** afin de mettre en application le présent Docob par une animation du site désignée ;
- **Prise en compte des enjeux environnementaux lors de projets publics/privés** pour mettre en application l'article L. 414-4 et L. 414-5 du Code de l'environnement sur l'évaluation des incidences de projets sur le site.

Pour remplir ces objectifs, des **mesures de gestion** sont décrites. Chaque mesure répond à un objectif opérationnel. Au total, 14 objectifs sont décrits dans ce document :

- Maintenir / restaurer les potentialités d'accueil des falaises ;
- Augmenter les effectifs / Favoriser le développement du Gypaète barbu ;
- Augmenter et suivre la ressource alimentaire du Gypaète barbu ;
- Conserver les habitats forestiers ;
- Préserver les sites de nidification ;
- Suivre l'évolution des populations d'Aigle royal ;
- Créer une aire naturelle protégée règlementaire (SCAP) ;
- Améliorer les connaissances des espèces nicheuses en falaises ;
- Limiter les nuisances sur le Gypaète barbu ;
- Contrôler la fréquentation touristique et les véhicules à moteur ;
- Anticiper l'arrivée de nouvelles pratiques ;
- Sensibiliser la population à la présence et à la préservation du Gypaète barbu ;
- Animer le document d'objectifs ;
- Evaluer les incidences des projets publics et privés sur la conservation du site Natura 2000.

Liste des abréviations

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
ACCA : Association communale de chasse agréée
AE RMC : Agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse
APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
CA : Chambre d'agriculture
CBNC : Conservatoire botanique national de Corse
CCAR : Communauté de communes de l'Alta Rocca
CDOA : Commission départementale d'orientation agricole
CG2A : Conseil général de la Corse-du-Sud
CG2B : Conseil général de la Haute-Corse
CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMR : Capture Marquage Recapture (protocole de suivi de populations)
CNERA : Centre national d'étude et de recherche appliquée (ONCFS)
COFIL : Comité de pilotage (du site Natura 2000)
CEN-Corse : Conservatoire des espaces naturels de Corse
CTC : Collectivité territoriale de Corse
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDTM2A : Direction départementale des territoires et de la mer de Corse-du-Sud
DDTM2B : Direction départementale des territoires et de la mer de Haute-Corse
DFCI : Défense de la Forêt Contre les Incendies
DGAC : Direction générale de l'aviation civile
DHFF ou **DH** : Directive « habitats faune flore » CEE/92/43
DO : Directive européenne « Oiseaux » CEE/79/409
DOCOB ou **Docob** : Document d'objectifs du site Natura 2000
DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
DREAL : Direction régionale de l'environnement de l'Aménagement et du Logement (ex-DIREN)
ENS : Espace naturel sensible
EP : Établissement public
EPA : Établissement public à caractère administratif
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial
FCPPMA : Fédération de la Corse pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
FDCCS : Fédération Départementale des Chasseurs de Corse-du-Sud
FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FEP : Fonds européen pour la pêche
FNRPFSS : Fédération régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
FSE : Fonds social européen
GCC : Groupe Chiroptère Corse
INPN : Inventaire national du patrimoine naturel
IPA : Indice Ponctuel d'Abondance
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement

LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAE : Mesures agro-environnementales
MAET : Mesures agro-environnementales territorialisées
MEDDE : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
OCIC : Observatoire et Conservatoire des Insectes de Corse
OEC : Office de l'Environnement de la Corse
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
ORGFH : Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PLPI : Plan Local de Prévention Incendie
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
PNRC : Parc naturel régional de Corse
POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)
PPR : Plan de prévention des risques
PRMF : Protection Rapprochée des Massifs Forestiers
RN : Réserve naturelle
RCFS : Réserve de Chasse et de Faune Sauvage
RNCFS : Réserves nationales de chasse et de faune sauvage
RNN : Réserve naturelle nationale
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SIC et **psIC** : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
UE : Union européenne
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)
ZSM : Zones de Sensibilité Majeure

Bibliographie

1. Bibliographie généraliste Natura 2000

BENSETTITI, F. & GAUDILLAT, V. (2004). *Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7. Espèces animales*. La Documentation française. 353 pp.

COMMISSION EUROPEENNE (2000). *Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE)*. Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.

MELKI F./Biotope (2007). *Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000*. Ministère de l'écologie et du développement durable, 104 pages.

ROCAMORA, G. et al. (1994). *Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France*. Ministère de l'Environnement, Birdlife International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 1994, 339 pages.

SCHWOEHRER, C. et TERRAZ, L. (2007) - *Ghid metodologic pentru l'évaluation de la mise en œuvre planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 15 pages.

TERRAZ, L. et al (2007). *Ghid metodologic pentru realizarea planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 113 pages.

TERRAZ, L. et al (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.

VALENTIN-SMITH, G. et al. (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.

2. Documents administratifs

Arrêté ministériel du 26 octobre 2004 portant désignation du site Natura 2000 « Aiguilles de Bavella », (zone de protection spéciale).

Arrêté n°2008-0703 du 30 juin 2008 portant création et composition du Comité de Pilotage Local des sites Natura 2000 FR9400603 « Rivière de la Solenzara » (Zone Spéciale de Conservation) et FR9410109 « Aiguilles de Bavella » (Zone de Protection Spéciale).

Comité de bassin de Corse, Préfecture de Corse, 2009. Programme de mesures 2010-2015, bassin de Corse (SDAGE de Corse). Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, Collectivité Territoriale de Corse. 76p.

Comité de bassin de Corse, Préfecture de Corse, 2009. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2010-2015, bassin de Corse. Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, Collectivité Territoriale de Corse. 130p.

DREAL Corse, 2014. Formulaire Standard de Données du Site Natura 2000 FR9410109 « Aiguilles de Bavella ».

3. Bibliographie générale / documents consultés

Anonyme (à paraître). *Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008)*, Ministère en charge de l'écologie - MNHN

A MUNTAGNERA (2012). *Document d'Objectifs du site FR9400582*. CCAR.

BERQUIER C. & BENEDETTI P. (2011). *Plan de Gestion 2011-2015 - Réserve de Chasse et de Faune sauvage de Bavella-Sambuccu*. ONCFS Délégation interrégionale Alpes Méditerranée Corse.

BIOTOPE (2008). *Inventaire et cartographie des habitats naturels du site FR9400603 « Rivière de la Solenzara »*. BE Biotope.

BIRDLIFE INTERNATIONAL/EBBC (2000).- *European Bird Populations. Estimates and trends*. BirdLife Conservation Series n°10. Birdlife International, Cambridge, UK. 160 p.

CHINERY M. (1986). *Insectes de France et d'Europe occidentale*. Ed. Arthaud. 320p.

COLOMBANI P., HARNEQUAUX M., ISTRIA D. (2008). *L'Alta Rocca (Découvrir le patrimoine bâti)*. CRDP de Corse, Ajaccio.

Collectif d'Auteurs. (2005). *Plan national d'actions en faveur de la Sittelle Corse 2005-2010*. 52p.

Collectif d'Auteurs. (2010). *Plan national d'actions en faveur du gypaète barbu Gypaetus barbatus 2010-2020*. 150pp

COURTOIS J. Y., RIST D., BEUNEUX G. (Groupe Chiroptères Corse). (2011). *Les chauves-souris de Corse*. Ed. Albiana. 166p.

CUBELLS JF., GAUTHIER A. (2011). *L'Alta Rocca (Découvrir le patrimoine naturel)*. CRDP de Corse, Ajaccio.

DELAUGERRE M., CHEYLAN M., (1992). *Atlas de la répartition des batraciens et des reptiles de Corse*. 128p.

DIREN de Corse. (2003). *Plan de restauration de l'Autour des palombes cyno-sarde en Corse*. 43p.

DREAL Corse. (2011). *SCAP Région Corse. Groupe de Travail, Restitution analyse brute (4/10/2011)*.

DUBOIS P., LE MARECHAL P., OLIOSO G. & YESOU P. (2008). *Nouvel inventaire des oiseaux de France*. Ed. Delachaux et Niestlé, Paris. 560 p.

DUPRÉ G. (2008), *50 documents pour une géographie de la Corse*, CRDP de Corse, Ajaccio.

GAUTHIER A. (1998), *La Corse, deux montagnes dans la mer*, CRDP de Corse, Ajaccio.

FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P. & H MAURIN. (1997). - *Statut de la faune métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques*. Muséum National d'Histoire Naturelle (IEGB/SPN), Paris.

JEANMONOD D. & GAMISANS J., (2007). *Flora Corsica*. Edisud, 920 p. + CXXXIV.

KEYSER W. (2005). *The Corsican Mouflon and the EU Life Nature scheme*. 5p.

MAILLARD D. & al. (2007). *La conservation du Mouflon de Corse dans la réserve d'Asco*. In Faune sauvage n°278. 6p.

MASSONI C., (2010). *Association Foncière Pastorale (AFP) de Quenza : état des lieux écologique*. Conservatoire des espaces naturels de Corse -Association des amis du parc naturel régional de Corse / A Muntagnera, 26p.

MEEDDM (2010). *Plan National d'Actions en faveur du gypaète barbu Gypaetus barbatus 2010-2020*. MEEDDM/ LPO. 150 p.

MURACCIOLE S. (2011). *Document d'objectif du site FR9400576 : Massif du Cintu-Partie Ascu. Zone Spéciale de Conservation*. Office National des Forêts. 135p.

MONEGLIA P., BURGUET-MORETTI A., LAIR E, PASTINELLI A. M. (2013). *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR9400569 « Crêtes du Cap Corse, vallon de Sisco »* - Mairie de Sisco, BE ENDEMYS - 73 pages.

NUCCI S. & al (PNRC) (2012). *Document d'objectifs Natura 2000 - Zone de Protection Spéciale Site FR9412002 - Haute vallée de la Scala di Santa Regina (commune de Corscia, Haute-Corse)*. PNRC. 154p.

NUCCI S. & al (PNRC) (2012). *Document d'objectifs Natura 2000 Zone de Protection Spéciale Site FR9410107 - Haute vallée d'Asco, forêt de Tartagine et aiguilles de Popolasca (commune d'Asco, Olmi-Cappella et Castiglione, Haute-Corse)*.PNRC. 203p.

ONF (2007). *Forêt territoriale de Bavella-Sambucu. Révision d'aménagement forestier*. ONF. 103p.

ONF. *Forêt communale de Quenza. Aménagement forestier*. ONF.

ONF (2011). *Schéma Régional d'Aménagement (SRA). Forêts corses*. ONF. 250p.

ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. (1999).- *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et recherche de priorités. Populations. Tendances. Conservations*. Société d'Etudes Ornithologiques de France/Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris. 598 p.

SEGUIN JF., TORRE J. & BRETAGNOLLE V. (2010) '*Distribution, population size and breeding parameters in the insular population of Bearded Vultures Gypaetus barbatus of Corsica over 28 years*', Bird Study, 57: 3, 361 - 368

SEGUIN JF., TORRE J. (2009). *Menaces sur le Gypaète barbu*. In Stantari n°17, 8 -15.

SEGUIN JF. & al (PNRC) (2011). *Document d'objectifs Natura 2000 - Zone de Protection Spéciale Site FR 9412005 - Haute vallée du Fiume Grossu (commune de Guagno, Corse-du-Sud)*. PNRC. 111p.

SEGUIN JF., TORRE J. & THIBAUT JC. (2005). *Projet « Altore » Conservation du Gypaète barbu et restauration de son habitat en Corse. Rapport d'activités*. Rapport PNRC. 74 p.

SEGUIN JF., TORRE J. & THIBAUT JC. (2003). *Le Gypaète barbu (Gypaetus barbatus) en Corse : bilan des connaissances*. PNRC. 47 p.

SEGUIN JF., TORRE J. & THIBAUT JC. (2003). *Plan d'action pour la conservation de la population insulaire de Gypaète barbu (Gypaetus barbatus) de Corse*. PNRC.

STEFANAGGI MH., PITOIS O., NICOLAS H. (2008). - *Etude de faisabilité OGS de Bavella - 1ère Partie : Analyse et diagnostic*. DIREN Corse.

SVENSSON L., MULLARNEY K., ZETTERSTROM D. & GRANT P.J. (2000). *Le guide ornitho*. Ed. Delachaux et Niestlé, Paris. 400p.

THIBAUT JC., SEGUIN JF., & TORRE J. (2002). *Plan de restauration de l'Autour des Palombes cyrnosarde en Corse*. PNRC. 49 p.

TORRE J., FASCE P., FASCE L. & SEGUIN JF. (2002). *Statut et facteurs limitant d'origine humaine de la population insulaire de Gypaète barbu (Gypaetus barbatus) en Corse*. pp 45-49. In Thiollay J.-M. & Sarrazin F. (Eds.), Actes du colloque international « Conservation des populations de Gypaète barbu ». LPO Mission FIR, Tende, France.

4. Autres

Charte Natura 2000 ZPS FR8212018 « Massif de Saoû et Crêtes de la Tour ».

5. Sitographie (Web)

INFOTERRE / BRGM / BSS (Banque de données du sous-sol), disponible sur www.infoterre.brgm.fr

INPN (MNHN), disponible sur <http://inpn.mnhn.fr/>

CCAR, Communauté de communes de l'Alta Rocca, disponible sur www.alta-rocca.com

Géoportail, disponible sur www.geoportail.fr

INSEE, disponible sur www.insee.fr

MEDDE, Ministère en charge de l'écologie, disponible sur www.developpement-durable.gouv.fr

OEC, Office de l'environnement de Corse, disponible sur www.oec.fr

Outil cartographique INDIQUASOL(GISSOL), disponible sur <http://indiquasol.gissol.fr>

Cartes topographiques, disponible sur www.cartes-topographiques.fr

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, disponible sur www.eaurmc.fr

Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse (CEN-Corse), disponible sur www.cen-corse.org

Climate data, disponible sur www.climatedata.eu

ATC et observatoire du tourisme, disponible sur www.visit-corsica.com

Office National des Forêts, disponible sur www.onf.fr

PNR de Corse, disponible sur www.parc-naturel-corse.com

DREAL Corse, serveur OGREVA, disponible sur http://195.221.141.2/OGREVA_ATLAS/

ONCFS, Office National de la Chasse et de la Faune sauvage, disponible sur www.oncfs.gouv.org

Corse matin, disponible sur www.corse-matin.com

Programme de conservation du Gypaète barbu en Corse, disponible sur www.gypaete-corse.com

Le Gypaète dans les Grands Causses, disponible sur <http://rapaces.lpo.fr/gypaete-grands-causses/le-gypaete-barbu>

Annexes

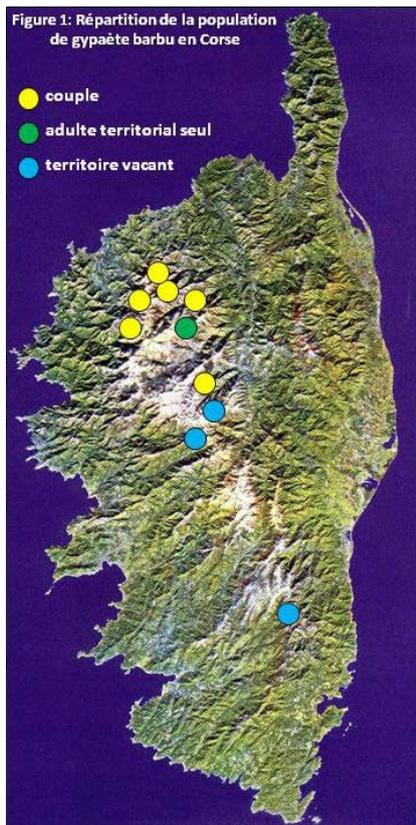
- Annexe 1 : Liste des espèces d'oiseaux du territoire local**
- Annexe 2 : Problématique du Gypaète barbu en Corse**
- Annexe 3 : Programmes d'actions du gypaète barbu**
- Annexe 4 : Problématique de l'Aigle royal en Corse**
- Annexe 5 : Problématique de la Sittelle corse en Corse**
- Annexe 6 : Note relative au projet de nourrissage artificiel et de suivi de la population de gypaète barbus en Corse (période 2012-2016)**
- Annexe 7 : Questionnaire soumis aux usagers du site à l'automne 2014**
- Annexe 8 : Composition du Comité de Pilotage du site FR9410109**
- Annexe 9 : Liste des réunions du Comité de Pilotage et en Groupe de Travail**
- Annexe 10 : Arrêté portant désignation du site Natura 2000 Aiguilles de Bavella (Zone de Protection Spéciale)**
- Annexe 11 : Formulaire Standard des Données (FSD) du site FR9410109**

Annexe n° 1 : Liste des espèces d'oiseaux du territoire local

Nom vernaculaire	Nom latin	Nom vernaculaire	Nom latin
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	Monticole de roche	<i>Monticola saxatilis</i>
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Monticole bleu	<i>Monticola solitarius</i>
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Monticole bleu	<i>Monticola solitarius</i>
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>	Merle noir	<i>Turdus merula</i>
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Fauvette sarde	<i>Sylvia sarda</i>
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	Mésange noire	<i>Parus ater</i>
Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Sittelle corse	<i>Sitta whiteheadi</i>
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i>
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>
Hirondelle de rochers	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	Chocard à bec jaune	<i>Pyrrhonorax graculus</i>
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>
Cincla plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	Venturon corse	<i>Serinus corsicanus</i>
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>
Accenteur alpin	<i>Prunella collaris</i>	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>		

Annexe n° 2 : Problématique du Gypaète barbu en Corse³³

³³ http://www.parc-corse.org/index.php?option=com_content&task=view&id=123&Itemid=219



Carte de répartition du Gypaète barbu en Corse

Source : <http://www.gypaete-corse.com/le-gypa%C3%A8te-en-corse/>

La population de Gypaète barbu en Corse se répartit sur l'ensemble des montagnes de l'île, mais la répartition des 10 territoires recensés n'est pas homogène. En effet neuf se situent dans la moitié Nord et le dixième dans un massif au Sud de l'île. Cependant d'autres massifs montagneux et vallées, ne possédant pas de sites de nidification, sont également fréquentés par des individus en plumage adulte ou immature.

L'effectif de la population est estimé à 25-30 individus dont 10 territoires occupés par des couples/trios selon les années. Les données recueillies en Corse n'indiquent pas une diminution du nombre de couples sur les 28 dernières années. L'historique des connaissances sur le nombre de couples de Gypaète barbu en Corse ne permet pas de considérer que cette population ait subi un déclin, comparable à celui d'autres populations continentales et insulaires.

Les données récentes sur le gypaète en Corse (10 territoires occupés) reflètent une meilleure connaissance de la répartition (grâce aux efforts de prospection).

Toutefois, des données plus récentes³⁴ montrent une réduction significative de l'aire de répartition de la population de Gypaète barbu en Corse. En effet, les trois territoires vacants sont ceux les plus au sud des 10 territoires connus sur cette île. La population territoriale est désormais limitée aux massifs montagneux du nord de la chaîne centrale de l'île.

On observe également une baisse de l'effectif de la population. L'effectif en 2013 était au minimum de 15 individus (6 couples d'adulte, 1 adulte territorial seul, 1 adulte non territorial et 1 juvénile) et ne dépasse vraisemblablement pas la vingtaine d'individus.

Suite à une relative stabilité des effectifs jusqu'en 2008 (8-10 couples), on observe un déclin du nombre de couples qui s'est traduit par la perte de 4 couples depuis 2009, soit une baisse de 40%.

En 2013, sur les 6 couples territoriaux, 4 couples ont pondu. Le taux de ponte est de 0,67 (n=6). Un seul couple a eu un jeune à l'envol. La productivité est de 0,17 (n=6). Le seul jeune à l'envol en 2013 provient d'un territoire situé au Nord de l'île.

Les paramètres de la reproduction (taux de ponte et productivité) ont baissé, significativement ou non selon la période considérée, et sont actuellement très faibles. L'augmentation récente du taux de ponte est liée à la disparition de couples non reproducteurs de ces dernières années. Certaines années, il n'y a eu aucun jeune à l'envol sur l'île. Cette très faible productivité pose des problèmes de renouvellement de la population.

³⁴ <http://www.gypaete-corse.com/le-gypa%C3%A8te-en-corse/>

Depuis 1983, 37 jeunes ont pris leur envol en Corse. En se basant sur le type d'occupation annuelle des territoires (couple, trio, adulte seul, vacant) et l'âge des gypaètes territoriaux (plumage adulte et plumage immature), trois périodes ressortent clairement concernant le renouvellement de la population :

- De 1983 à 1993 : tous les territoires étaient occupés par des couples/trios d'adultes. Cela laisse penser que s'il y a eu des remplacements de partenaires alors cela ne concernait que des adultes.
- De 1994 à 2008 : il y a eu 7 remplacements d'adultes par des immatures et au moins deux remplacements d'adultes par des adultes.
- De 2009 à 2013 : il y a eu 7 disparitions de gypaètes territoriaux, non remplacés.

Sur l'ensemble de la période (1983-2013), il y a également vraisemblablement eu des remplacements non détectés d'adultes à adultes car certains territoires sont occupés par des couples d'adultes depuis plus de 30 ans.

Il apparaît clairement que **cette population insulaire n'arrive plus à se renouveler.**

Une étude du régime alimentaire du Gypaète barbu a été menée en Corse afin de comprendre l'exploitation des ressources par l'espèce et de déterminer les espèces qui constituent l'essentiel de la nourriture pendant l'élevage du jeune au nid. Le gypaète, strictement charognard, se montre très opportuniste en Corse. En effet 18 espèces d'oiseaux, dont le poids varie entre 11 et 500 g, ont été identifiées. Les mammifères constituent l'essentiel des 485 portions alimentaires déterminées. Le mouflon représente 9 % des mammifères, les caprinés indéterminés 14 %, les caprinés domestiques 26 %, la vache 39 %, le sanglier 8 %, le cochon 2 %, et les autres mammifères 2 %.

Même si le gypaète se montre très opportuniste, son régime alimentaire en Corse est très largement basé sur les ressources en ongulés d'origine domestique.

Le déclin des troupeaux domestiques au cours du XXème siècle est à l'origine des faibles ressources alimentaires du gypaète en Corse, et celles-ci constituent le principal facteur limitant de cette population insulaire. Le déclin en petits ruminants a probablement été compensé en partie par l'augmentation du cheptel bovin dans certaines vallées.

Annexe n° 3 : Programmes d'actions du gypaète barbu

Le Gypaète barbu fait l'objet de nombreux programmes de conservation.

Le Plan National d'Actions en faveur du Gypaète barbu pour la période 2010-2020³⁵

Malgré les nombreuses actions menées par le réseau d'acteurs locaux (Associations, établissements publics collectivités, etc.) pour agir sur les menaces pesant sur le Gypaète barbu, les populations française restent fragiles et nécessitent de poursuivre les efforts entrepris. C'est pourquoi le Ministère en charge de l'environnement a souhaité mettre en place un second Plan National d'Actions (PNA) en faveur de cette espèce, pour la période 2010-2020. Ce PNA poursuit les quatre objectifs suivants :

- Préserver, restaurer et améliorer l'habitat, à la fois en limitant les dérangements sur les sites de nidification et en améliorant la disponibilité alimentaire.
- Réduire les facteurs de mortalité anthropiques liés à la présence de câbles, à des intoxications ou à des tirs.
- Etendre l'aire de répartition de l'espèce et favoriser les échanges d'individus entre populations.
- Favoriser la prise en compte du plan dans les politiques publiques.

Le projet « Altore » : Conservation du Gypaète barbu et restauration de son habitat en Corse

Déclinaison locale de l'ensemble des programmes de conservation

Le projet « Altore » (Conservation du Gypaète barbu et restauration de son habitat en Corse) coordonnée par le PNR de Corse vise à mettre en œuvre le plan d'action régional, déclinaison du plan national d'action, en faveur du gypaète, afin de diminuer le risque élevé d'extinction de cette population insulaire, et s'articule autour de trois volets principaux :

- (1) augmenter significativement les ressources alimentaires (dont le déclin est la principale menace pour le Gypaète barbu en Corse)
- (2) préserver et restaurer les sites prioritaires pour la conservation du Gypaète barbu,
- (3) développer les actions d'éducation, de sensibilisation et de communication aux niveaux local et européen.

Les programmes français et européens de réintroduction³⁶

De nombreux autres programmes dont les buts sont similaires au plan d'action national sont mis en évidence un peu partout en France et en Europe : La VCF, Les programmes alpins, Le Vercors, Le programme Pyrénées Vivantes...

35 Collectif d'Auteurs. 2010. Plan national d'actions en faveur du gypaète barbu *Gypaetus barbatus* 2010-2020. 150pp.

36 <http://rapaces.lpo.fr/gypaete-grands-causses/le-gypaete-barbu>

Le monde de la chasse et le Gypaète barbu

Les Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats (ORGFH) ont été introduites par la Loi sur la chasse du 26 juillet 2000 et confortées en 2005 par la Loi sur le développement des territoires ruraux. Élaborées avec de très nombreux partenaires, les ORGFH ont été l'occasion de mener, notamment en Corse, une réflexion collective sur les enjeux prioritaires relatifs à la gestion et à la conservation de la faune sauvage et de ses habitats. Les ORGFH doivent prendre en compte la gestion de la faune sauvage et de ses habitats :

- Dans les activités cynégétiques,
- Dans les activités de toutes sortes, qui s'exercent dans la nature et qui ont une influence sur les espèces et la qualité de leurs habitats.

Les ORGFH (DREAL *et al.* 2010), document approuvé par le préfet de Corse (arrêté n° 2010217-0003 du 5/8/2010), priorise plusieurs orientations concernant le Gypaète barbu (OEp14 rapaces, OE(AC) 25-3 Fiche spécifique Gypaète barbu, et OE(AC) 25-5 Mouflon).

Synthèse des connaissances sur en France

Source : http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/2852

Taille de la population	47 couples
Tendance à court terme	En amélioration min : 31 % max : 31 % Qualité de l'estimation : Bonne
Tendance à long terme	En amélioration min: 109 % max : 142 % Qualité de l'estimation : Bonne
Répartition en km ²	12600
Tendance à court terme de la répartition	/ Qualité de l'estimation : Moyenne
Tendance à long terme de la répartition	En amélioration min : 50 % max : 50 % Qualité de l'estimation : Moyenne

Annexe n° 4 : Problématique de l'Aigle royal en Corse

La population d'aigle royal en Corse est, à dire d'experts, non isolée. En effet, cette espèce est également présente sur le Continent dans les Alpes du Sud et en Sardaigne. Des échanges entre ces populations sont vraisemblables.

La répartition de l'Aigle royal en Corse est assez homogène du fait qu'il occupe des territoires situés aussi bien dans la chaîne montagneuse centrale de l'île, comme le Gypaète barbu, mais aussi sur les massifs annexes en périphérie à des altitudes inférieures. Certains couples et individus erratiques fréquentent des zones proches du littoral.

La population de Corse a un effectif faible, mais considéré en augmentation. L'effectif de la population, de 32-37 couples en 1995, est estimé actuellement à 59 couples. Cette estimation s'est affinée suite aux différentes périodes de prospections au cours des trois dernières décennies. La densité en couples est élevée localement.

Les nids d'Aigle royal en Corse sont tous situés dans des parois rocheuses (cavités ou vires surplombées) alors qu'il niche dans des arbres dans d'autres régions. La productivité (nombre de jeunes à l'envol/couple contrôlé/an) est ces dernières années proche de 0,4 (sur un échantillon de 10 couples), faible productivité comparée aux autres populations du bassin méditerranéen (.

Les ressources alimentaires sauvages et domestiques sont inférieures en Corse, comparées aux autres populations du bassin méditerranéen. Dix espèces de mammifères, 17 d'oiseaux et deux reptiles ont été identifiées, parmi lesquels les couleuvres, les Bovidés (principalement les chèvres sauvages), les sangliers et les Corvidés représentent jusqu'à 61 % des proies. L'Aigle royal a un régime alimentaire « généraliste » avec un spectre alimentaire plus large que dans les autres régions méditerranéennes.

Le taux de survie des aigles immatures en Corse est inconnu.

Les activités humaines (hormis le déclin du pastoralisme) ne sont pas mises en cause en Corse pour expliquer la faible productivité globale de l'aigle royal. Par contre, des échecs de la reproduction, suite à des perturbations de certains sites de nidification en période de reproduction, sont suspectés.

Le contexte décrit précédemment montre que la population d'Aigles royaux de Corse évolue actuellement dans un contexte plus favorable que celui du Gypaète barbu. Le risque d'extinction de cette population insulaire n'a pas été évalué précisément, mais les éléments décrits ci-dessus permettent d'estimer que ce risque d'extinction est faible.

Annexe n° 5 : Problématique de la Sittelle corse en Corse

La Sittelle corse vit dans l'intérieur de l'île entre 600 et 1.700 m d'altitude, éventuellement jusqu'à 1.800 m dans des bosquets ou des arbres isolés, principalement dans les forêts de pins en altitude, le long de la chaîne centrale de l'île, depuis les forêts de Melaja-Tartagine au nord, jusqu'au massif de l'Ospedale au sud (Thibault 1983). Les nids sont établis entre 720 et 1.600 m d'altitude. Elle habite également deux petits massifs isolés, la Castagniccia (San Petrone-Morosaglia) au nord-est, et la Montagne de Cagna au sud. On la trouve aux étages de végétation " supra-méditerranéen " et " montagnard ".

Les peuplements constitués de Pin laricio, qui est également une espèce endémique à la Corse, sont listés comme habitat prioritaire en Europe selon la directive européenne sur la conservation des habitats. La présence de vieux peuplements de Pin laricio apparaît être le facteur clé de la survie de la Sittelle corse, dont l'habitat est menacé par l'exploitation forestière et les incendies. Cette relation quasi exclusive entre le Pin laricio et la Sittelle corse est liée au fait que les graines de Pin laricio sont sa principale ressource alimentaire, les graines de Pin maritime étant trop dures pour être facilement mangées par la Sittelle. La Sittelle corse préfère les peuplements matures de Pin laricio avec des arbres hauts et larges, des arbres morts pour y creuser le nid, et évite les jeunes peuplements, aussi bien en période de reproduction qu'en hiver. Cette préférence s'explique par la plus grande disponibilité en graines des vieux arbres.

Actuellement, son habitat, la forêt mature de Pin laricio, représente une surface globale de seulement 2,5% de la Corse soit environ 213 km². Au cours du XXème siècle, la superficie de l'habitat favorable aux sittelles a été réduite par les incendies et l'exploitation forestière. Après les feux qui ont brûlé un nombre considérable de Pins laricio en 2000 et 2003, il a été estimé que 50-63 territoires ont totalement disparu et 47-80 autres territoires ont été partiellement détruits. Il a également été estimé que 78-122 territoires de sittelle ont été détruits par l'exploitation forestière.

Il a été démontré que les coupes de bois concernent principalement les arbres dont le diamètre est pratiquement équivalent à celui généralement sélectionné par les Sittelles (>50 cm). Quand la coupe est d'une superficie supérieure à 1,5-2ha, un territoire de Sittelle disparaît pour plus d'un siècle, en raison de la lente croissance du Pin laricio, mettant en avant l'importance d'une gestion sylvicole favorable à l'espèce. Par conséquent, c'est environ 10% des territoires qui ont été perdus au cours de la dernière décennie. Tous ces éléments ont conduit l'UICN à classer en 2010 la Sittelle corse comme espèce « vulnérable » au niveau mondial. Elle est également inscrite et classée « vulnérable » sur la liste des oiseaux menacés en France.

Annexe n° 6 : Note relative au projet de nourrissage artificiel et de suivi de la population de Gypaète barbu en Corse (période 2012-2016)

Conservation du gypaète barbu en Corse

Programme de nourrissage artificiel sur la période 2012-2016 : protocoles.

Le nourrissage artificiel est censé être développé dans l'attente de conditions « naturelles » meilleures. Les ressources alimentaires du gypaète barbu sont actuellement très faibles et hétérogènes, liées à l'évolution passée des ongulés sauvages et domestiques en montagne. Cette situation risque de ne pas s'améliorer significativement dans les prochaines décennies. Cela signifie que le programme de nourrissage artificiel, déjà mis en œuvre depuis de longues années, s'inscrit dans le long terme !

Le programme de nourrissage décrit ci-dessous concilie les recommandations et les propositions formulées par les différents organismes impliqués dans la conservation du gypaète barbu en Corse. Il est convenu de tester une nouvelle stratégie de nourrissage artificiel sur la période 2012-2016. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre du plan national d'actions en faveur du gypaète barbu (2010-2020).

Objectifs

La nouvelle stratégie de nourrissage artificiel de la population de gypaète barbu en Corse vise trois objectifs principaux :

- 1- Favoriser la survie des individus (immatures et adultes).
- 2- Améliorer la capacité reproductrice des couples (avant la ponte...).
- 3- Améliorer le succès reproducteur des couples (survie des jeunes au nid).

Protocoles

Note : les distances entre les sites de nidifications et les sites de nourrissage, indiquées dans ce document, ont été calculées « en ligne droite », ne prenant pas en compte les éventuels détours effectués par les gypaètes, augmentant ainsi la distance réelle pour relier ces sites.

Nourrissage artificiel « ordinaire » (NAO)

Objectifs

Le NAO sera développé dans le but d'atteindre les deux premiers objectifs principaux, à savoir :

- Favoriser la survie des individus (immature et adulte).
- Améliorer la capacité reproductrice des couples (avant la ponte...).

Nombre de sites de nourrissage « ordinaire » (SNO)

Il est prévu de disposer d'un réseau de sites de nourrissage (1 SNO/territoire, donc 10 SNO) permettant l'approvisionnement de chaque territoire tout au long de l'année.

Territoire Asco

Le SN existant est situé dans la vallée d'Asco, à 2,7 km du nid occupé ces dernières années, et à 1,3-2,5 km des autres nids. Ce SN est fréquenté par le couple présent sur Asco. Il est proposé de garder ce SN pour 2012-2016.

Territoire Tartagine

Le SN existant est situé dans la vallée de Melaja, à 3,6-4,0 km des nids occupés ces dernières années. Ce SN est fréquenté par le couple présent sur Tartagine. Il est proposé de garder ce SN pour 2012-2016.

Territoire Popolasca

Il existe actuellement deux SN utilisés en fonction des conditions météorologiques (présence/absence de neige). Le SN n°1 (SN1 = col de l'Arinella) est approvisionné en absence de neige. Il est situé à 13 km du nid occupé ces dernières années. Le SN n°2 (SN2 = Scala) est approvisionné en cas d'accès enneigé à SN1. SN2 est situé à 5,3 km du nid occupé ces dernières années. SN1 et SN2 sont fréquentés par le couple présent sur Popolasca. Il est proposé de garder ces deux SN pour 2012-2016.

Le SN1 sera approvisionné l'été et l'automne. Le SN2 sera approvisionné l'hiver et le printemps, durant toute la période de reproduction.

Territoire Scala di a Santa Regina

Il existe actuellement deux SN utilisés en fonction des conditions météorologiques (présence/absence de neige). Le SN n°1 (SN1 = col de l'Arinella) est approvisionné en absence de neige. Il est situé à 7,0-8,9 km des nids occupés ces dernières années. Le SN n°2 (SN2 = Scala) est approvisionné en cas d'accès enneigé à SN1. SN2 est situé à 1,3-3,1 km des nids occupés ces dernières années. SN1 et SN2 sont fréquentés par le couple présent sur Scala di a Santa Regina. Il est proposé de garder ces deux SN pour 2012-2016.

Le SN1 sera approvisionné l'été et l'automne. Le SN2 sera approvisionné l'hiver et le printemps, durant toute la période de reproduction.

Territoire Restonica

Il existe actuellement deux SN utilisés en fonction des conditions météorologiques (présence/absence de neige). Le SN n°1 (SN1 = col de l'Arinella) est approvisionné en absence de neige. Il est situé à 7,4-8,0 km des nids occupés ces dernières années. Le SN n°3 (SN3 = Verghello) est situé à 5,9-8,4 km des nids occupés ces dernières années. SN1 et SN3 sont fréquentés par le couple présent sur Restonica. Un autre SN (cf. territoire Guagno, ci-après), situé à 11,6-15,3 km des nids, semble également fréquenté par le couple de Restonica. Ces SN sont maintenus pour 2012-2016. En plus de ces SN, un nouveau SN situé dans la vallée de la Restonica sera également approvisionné.

Territoire Verghello

Le SN existant est situé dans la vallée du Verghello, à 3 km du nid. Ce territoire n'est plus occupé par un couple. Ce SN est cependant utilisé par le couple du territoire Restonica (cf. § territoire Restonica, ci-dessus). Il est proposé de garder ce SN pour 2012-2016. La fréquence d'approvisionnement pourra être réduite en cas d'intervention sur des SN spécifiques à l'élevage du jeune.

Territoire Guagno

Le SN existant est situé dans la vallée du Fiume Grossu, à 2,9-3,7 km des nids. Ce territoire n'est plus occupé par un couple. Ce SN semble cependant être utilisé par le couple du territoire Restonica (cf. § territoire Restonica, ci-dessus). Il est proposé de garder ce SN pour 2012-2016. La fréquence d'approvisionnement pourra être réduite en cas d'intervention sur des SN spécifiques à l'élevage du jeune.

Territoire Bonifato

Deux SN ont été approvisionnés dans le passé. L'un, difficile d'accès, est situé à 2,8-3,3 km des nids. Il est peu fréquenté par le couple de Bonifato. L'autre, facile d'accès, est situé à 5,9- 6,8 km des nids. Il était bien fréquenté par le couple de Bonifato. Il est proposé de garder ce deuxième SN pour 2012-2016. Un léger déplacement et aménagement de ce SN est à prévoir suite aux modifications à proximité de la zone d'implantation.

A noter que les nids du territoire Bonifato sont situés également à 6,9-8 km du SN d'Asco, et à 10,2-11,1 km du SN de Melaja, mais avec une crête > 2 000 m d'alt. à franchir (fonction des conditions météorologiques). On n'a pour l'instant pas la certitude que ces SN soient fréquentés par le couple du territoire Bonifato.

Territoire Fango

Il n'existe pas de SN propre à ce territoire. Les nids sont situés à 11 km du SN retenu pour le territoire de Bonifato. On ne sait pas dans quelles mesures ce SN serait fréquenté par le couple du territoire Fango. Un autre SN, propre au territoire Fango est à rechercher, ou un SN couvrant les territoires de Fango et de Bonifato.

A noter que les nids du territoire Fango sont situés également à 11,2 km du SN d'Asco, et à 13,5 km du SN Arinella, mais avec une crête > 2 000 m d'alt. à franchir (fonction des conditions météorologiques). On n'a pour l'instant pas la certitude que ces SN soient fréquentés par le couple du territoire Fango.

Territoire Bavella

Le SN existant est situé à Tova, à 2,0 km du nid occupé ces dernières années. Ce SN est fréquenté par le couple présent sur Bavella. La piste d'accès à ce SN est de moins en moins carrossable. L'enneigement peut-être un facteur limitant certains hivers. Un autre SN plus facile d'accès est à rechercher. En attendant, il est proposé de garder ce SN pour 2012-2016. Un autre SN (Taula), situé également à 2 km du nid, est approvisionné par hélicoptage lors des rotations pour les refuges du GR20 du massif de Bavella.

Tous ces sites de nourrissage ont été fréquentés ces dernières années par des individus adultes et immatures. Il n'est donc pas envisagé de nouveaux SN propres aux immatures.

Approvisionnement des SNO

Durée : toute l'année

Fréquence : 1 dépôt/site/semaine

Quantité : 20 kg minimum Qualité : os

Nourrissage artificiel « spécifique » (NAS)

Objectif

Le NAS sera développé dans le but d'atteindre le troisième objectif principal, à savoir :

- Améliorer le succès reproducteur des couples (survie des jeunes au nid).

Le NAS sera développé pour essai sur une période de 5 ans (2012-2016). L'évaluation des résultats obtenus ces 5 années permettra de décider le maintien ou non de ce nourrissage spécifique les années suivantes.

Les sites de nourrissage « spécifique » (SNS)

Les sites de nourrissage spécifique (SNS) seront ceux utilisés dans le cadre du nourrissage artificiel « ordinaire » (NAO).

Approvisionnement des SNS

Durée : 5 mois (de 1 mois avant l'éclosion jusqu'à l'envol du jeune). Le premier approvisionnement des SNS sera ajusté à la date de ponte. Une connaissance précise de cette date permettra de commencer au moins une semaine avant l'éclosion.

Fréquence : 1 dépôt/site/2 jours

Quantité : 20 kg minimum Qualité :

chair / os

Les besoins alimentaires du poussin varient au cours des quatre mois d'élevage au nid. ***Il convient absolument de déposer des tissus mous durant cette période***, en plus d'os pour les adultes. Les types de nourriture pouvant convenir sont : morceaux d'ongulés (pattes, têtes...), lapin, rat, cochon d'Inde...

La nourriture déposée sera fonction des sources d'approvisionnement.

Suivi des sites de nourrissage artificiel

Evaluer la nourriture disponible sur les sites de nourrissage

Lors de chaque dépôt de nourriture sur le site, il convient de noter la nourriture (quantité et qualité) qui était encore disponible sur le site.

Evaluer la fréquentation des sites de nourrissage

Il convient d'évaluer la fréquentation des sites de nourrissage par le gypaète barbu et les autres espèces. Pour cela, la fréquentation des sites de nourrissage sera observée durant quatre heures consécutives à chaque approvisionnement du site. Une fiche type « suivi des sites de nourrissage » (voir après), précisant les informations à noter, sera remplie. Le suivi des sites de nourrissage par un système photographique automatisé est en cours de réflexion (matériel, coût...).

Programme de conservation du gypaète barbu en Corse

Fiche d'observation « suivi des sites de nourrissage »

Point de nourrissage :.....

Observateurs/Organismes :.....

Date :.....

Heures : début obs. :.....

fin obs. :.....

Météo : pluie.... neige.... brouillard.... couvert.... couvert avec éclaircie.... beau temps....
plafond haut.... plafond bas.... grand vent.... vent modéré.... brise.... vent nul....

Neige recouvrement : rec. nul.... névés-plaques.... rec. partiel.... rec. total....

Visibilité : très bonne.... moyenne.... mauvaise....

Les espèces et les âges :

GB = gypaète barbu AR = aigle royal MR = milan royal GC = grand corbeau

BV = buse variable GL = goéland leucophée ad = adulte im = immature

Les déplacements et les activités élémentaires :

Vore = vol rectiligne Voci = vol circulaire Po = posé En = envol Ne = se nettoie

Les autres comportements :

Tn = transport de nourriture (*préciser si l'apport se fait dans le bec ou dans les serres*)

Ca = cassage d'os Pn = perte de nourriture Nv = nourriture volée par telle espèce

Sc = scan Na = nourrissage du gypaète adulte Na = nourrissage du gypaète immature

(*pour le nourrissage, préciser l'heure du début et la durée*)

Les comportements agonistiques et sociaux :

Ad = attitude de défense P = poursuite At = attaque In = indifférence

Apg = agression par le gypaète Adp = agression au dépend du gypaète

Ppg = parasitisme par le gypaète Pdp = parasitisme au dépend du gypaète

(*préciser le nom de ou des espèces et le nombre d'individus*)

(*ne pas omettre les relations avec l'observateur*)

Le nombre maximal de gypaètes observés :

Adulte :

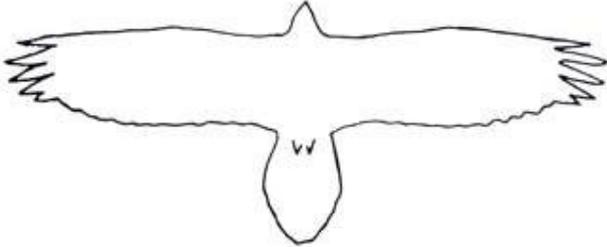
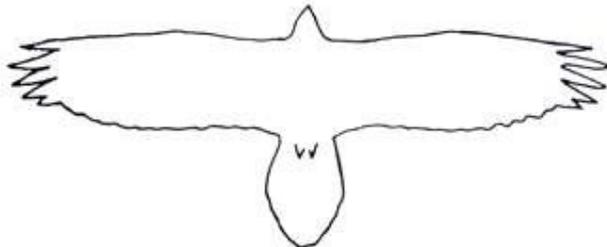
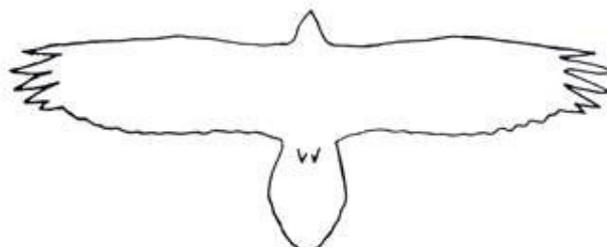
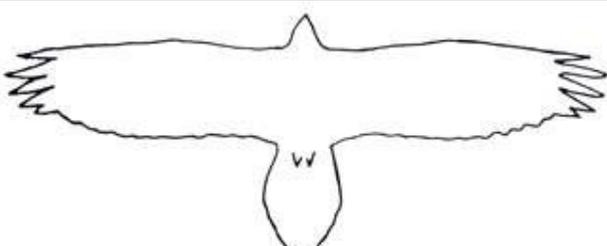
Immature :

Activités humaines sur le site de nourrissage :

Remplir le tableau pour toutes les activités notées depuis le poste d'observation, même si l'activité est très éloignée du site de nourrissage, et même si les gypaètes ne sont pas observés à ce moment.

Heure début	Heure fin	Durée	Type d'activité humaine	Distance au site de nourrissage	Comportement de l'oiseau

Merci d'annoter et de flécher les caractéristiques du plumage sur la silhouette ci-dessous : plumes manquantes

N° obs.	IDENTIFICATION DU GYPAETE	
	vue de dessous	coloration
		tête: cou: ventre: dos:
		tête: cou: ventre: dos:
		tête: cou: ventre: dos:
		tête: cou: ventre: dos:

Conservation du gypaète barbu en Corse

Programme de suivi des territoires sur la période 2012-2016 : protocoles.

Le programme de suivi des territoires connus, décrit ci-dessous, concilie les recommandations et les propositions formulées par les différents organismes impliqués dans la conservation du gypaète barbu en Corse. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre du plan national d'actions en faveur du gypaète barbu (2010-2020).

Objectifs

Le suivi des territoires de la population de gypaète barbu en Corse visent quatre objectifs principaux :

- 1- Vérifier l'occupation annuelle des territoires (territoire vacant, individu seul, couple, trio et âge des occupants).
- 2- Identifier des comportements sexuels et de reproduction (parades, copulations, sollicitations, relèves, fréquentation/construction de nids...).
- 3- Connaître les paramètres de la reproduction de la population (taux de ponte, succès reproducteur et productivité), à partir du suivi de chaque territoire.
- 4- Connaître plus précisément la phénologie de la reproduction (date de ponte, date d'éclosion, date d'envol du jeune, date d'échec de la reproduction...).

Protocole

Les 10 territoires connus sont les suivants : Asco, Bavella, Bonifato, Fango, Guagno, Popolasca, Restonica, Scala, Tartagine et Verghello.

Suivi des territoires

Durée : 9 mois (novembre-juillet). Si l'envol du jeune est tardive, un suivi sera également réalisé en août.

Fréquence : 2 journées/site/mois

Une fiche type « suivi des territoires » (voir après), précisant les informations à noter, sera remplie lors de chaque journée d'observation.

Fiche d'observation « suivi des territoires »

Territoire : **Observateurs/Organismes :**

Date :

Heures : début obs. : fin obs. :

Météo : pluie.... neige.... brouillard.... couvert.... couvert avec éclaircie.... beau temps.... plafond haut.... plafond bas.... grand vent.... vent modéré.... brise.... vent nul....

Neige recouvrement : rec. nul.... névés-plaques.... rec. partiel.... rec. total....

Visibilité : très bonne.... moyenne.... mauvaise....

Les espèces et les âges :

GB = gypaète barbu AR = aigle royal MR = milan royal GC = grand corbeau
BV = buse variable CBJ = chocard à bec jaune ad = adulte im = immature

Les déplacements et les activités élémentaires :

Vore = vol rectiligne Voci = vol circulaire Po = posé Pon = Posé au nid En = envol
Ne = se nettoie

Les comportements sexuels et de parades :

Pas = parade seul Pad = parade à deux Co = copulation So = sollicitation
In = incubation Re = relève

(préciser la durée en seconde des copulations si les cloaques se touchent, mentionner « échec » dans le cas contraire ; préciser les sollicitations éventuelles avant la tentative d'accouplement)

Les autres comportements :

Tm = transport de matériaux Amn = apport de matériaux au nid Tn = transport de nourriture
Ann = apport de nourriture au nid

(préciser le type de matériaux, laine ou branches, et si l'apport se fait dans le bec ou dans les serres)

Ca = cassage d'os Pn = perte de nourriture Nv = nourriture volée par telle espèce
Sc = scan Na = nourrissage du gypaète adulte Na = nourrissage du gypaète immature

(pour le nourrissage, préciser l'heure du début et la durée)

Les comportements agonistiques et sociaux :

Ad = attitude de défense P = poursuite At = attaque In = indifférence
Apg = agression par le gypaète Adp = agression au dépend du gypaète
Ppg = parasitisme par le gypaète Pdp = parasitisme au dépend du gypaète

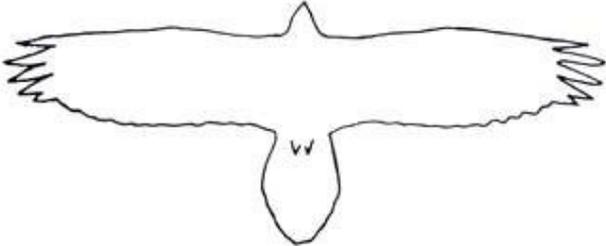
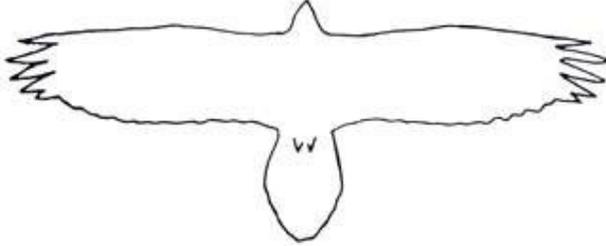
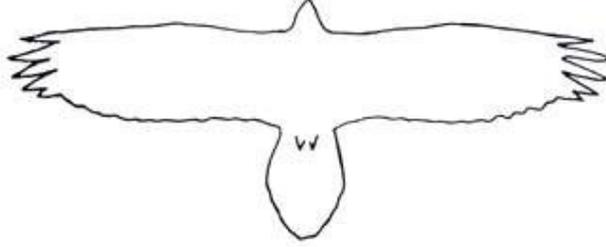
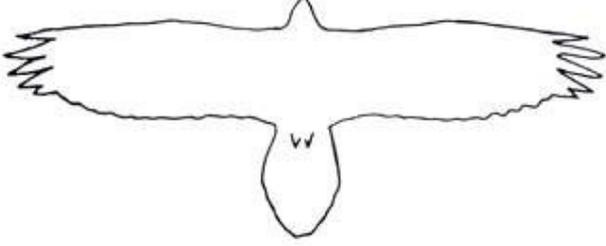
(préciser le nom de ou des espèces et le nombre d'individus)

(ne pas omettre les relations avec l'observateur)

Le nombre maximal de gypaètes observés :

Adulte : Immature :

Merci d'annoter et de flécher les caractéristiques du plumage sur la silhouette ci-dessous : plumes manquantes ...

N° obs.	IDENTIFICATION DU GYPAETE	
	vue de dessous	coloration
		tête: cou: ventre: dos:
		tête: cou: ventre: dos:
		tête: cou: ventre: dos:
		tête: cou: ventre: dos:

Annexe n° 7 : Questionnaire proposé aux usagers du site

<p align="center">Questionnaire à l'attention des acteurs locaux concernés par les sites Natura 2000 FR9410109 « Aiguilles de Bavella » et FR9400603 « Rivière de la Solenzara »</p>

Introduction : Présentation du réseau Natura 2000

Il a vocation à enrayer l'érosion de la biodiversité constatée ces dernières années en Europe. Ce réseau mis en place en application des « Directive Oiseaux » datant de 1979 et de la « Directive Habitats-Faune-Flore » datant de 1992 a pour but de préserver à long terme, les habitats et les espèces sensibles sur le territoire européen.

Ce réseau européen est caractérisé par un ensemble de sites, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 est un réseau qui a pour vocation de concilier préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. En France, le réseau Natura 2000 comprend 1753 sites.

Structuration du réseau :

- Des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

Ses objectifs :

Ce dispositif européen ambitieux vise à préserver des espèces protégées et à conserver des milieux tout en tenant compte des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour. Pour atteindre cet objectif, les États membres peuvent librement utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles selon le principe général de subsidiarité.

Application : le Document d'Objectifs ou DOCOB :

Le document d'objectifs est à la fois un état des lieux et un ensemble d'orientations de gestion établis à la suite d'une large concertation. Pour chaque site Natura (ZPS ou ZSC), il recense les espèces et les habitats remarquables (au niveau européen) mais aussi les usages locaux. **Sur les sites « Aiguilles de Bavella » et « Rivière de la Solenzara », le bureau d'étude Agence VISU accompagné d'Hubert Audeval, expert forestier, est chargé de l'élaboration du document d'objectifs.**

Ce dernier, après un diagnostic du territoire (écologique, socio-économique), va définir les mesures à prendre pour conserver ou restaurer les habitats et les espèces d'intérêt européen, recensés sur ce périmètre.

Le document d'objectifs est élaboré en concertation avec l'opérateur local, la **Communauté de Communes de l'Alta Rocca**, et sera validé par le Préfet, qui s'appuie sur le comité de pilotage (COPIL) composé de représentants des collectivités territoriales, des propriétaires et des catégories socioprofessionnelles du territoire.

Communauté de Communes de l'Alta Rocca

Le district de l'Alta Rocca a été créé en 1991 par la majorité des élus des cantons de Tallano-Scopamena et Levie. En décembre 2000, le district est transformé en Communauté de Communes de l'Alta Rocca (CCAR). Aujourd'hui, ce sont seize communes soucieuses de mettre en commun leurs compétences, qui ont fait le pari de s'unir pour mettre en avant et exploiter leurs atouts.

D'autres sites Natura 2000 sont présents sur le territoire de l'Alta Rocca dont certains ont déjà fait l'objet d'un Document d'Objectifs comme le Plateau du Coscione et le massif de l'Incidine.

Questionnaire

Nom :

Structure / Entreprise :

Secteur d'activité :

- Agriculture/pastoralisme
- Pêche
- Chasse
- Hébergement
- Randonnée
- Escalade
- Canyoning
- Hôtellerie/restauration
- Autre :

Statut :

- Association
- Institution / administration /
chambre
- Collectivité
- Entreprise, profession libérale
- Structure représentative
- Autre :

Connaissez vous la démarche Natura 2000 ?

- Oui
- Non
- Si oui, connaissez vous des sites Natura 2000 en Corse ?

.....
.....

Si oui, que représente pour vous ce dispositif ?

.....
.....
.....

1. Aiguilles de Bavella, Solenzara et forêt de Bavella – Sambucu : Ressources

- Comment décririez-vous les Aiguilles, la forêt, le réseau hydrographique ainsi que leurs ressources potentielles ?

- un milieu naturel riche et remarquable.
- un site offrant un intérêt économique fort grâce à ses ressources ou sa position géographique.
- un espace naturel de qualité, support d'une dynamique économique.
- un territoire préservé où se pratique des activités traditionnelles et nouvelles.
- Autre :.....

.....
.....
.....

- D'après vous, quels sont les enjeux prioritaires de cet espace ?

- Protection de l'environnement (faune, flore...)
- Préservation des milieux naturels pour pérenniser des activités ou usages (chasse, pêche, loisirs)
- Développement économique local (accueil de nouvelles activités, développement tourisme...)
- Autre :.....

.....
.....
.....
.....
.....

2. Le milieu naturel

- Les milieux naturels sur le site sont-ils :
 - o Préservés (.....)
 - o Moyennement préservés (.....)
 - o En cours de détérioration (.....)
 - o Détériorés (.....)

- Quelles sont les origines de cette situation ?
 - o Mesures de protection efficaces
 - o Volonté et implication des acteurs locaux pour la préservation du site
 - o Inefficacité des mesures de gestion
 - o Manque de concertation et d'information
 - o Autre :

- Connaissez-vous des acteurs locaux de l'environnement ?
 - o Oui
 - o Non
 - o Si oui, lesquels ?
.....
.....
.....
.....
.....

- Connaissez-vous des personnes bénévoles ou professionnelles dans le domaine de l'environnement susceptibles de disposer de données et informations naturalistes sur le site ?
 - o Oui
 - o Non
 - o Si oui, lesquelles ?
.....
.....
.....
.....
.....

3. L'économie locale et votre activité

- Connaissez-vous les contrats Natura 2000 appelés Mesures Agro-Environnementales territorialisées ?

- Oui
- Non

- Quelle est la « santé » de votre secteur d'activité ?

- En croissance
- Stable
- En déclin
- Pourquoi :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Quelle place occupez-vous localement ? Et votre secteur d'activités ?

	Vous	Votre secteur
Activité influente		
Activité moyennement influente		
Activité marginale		
Activité en plein essor		
Autre :		

- Pensez vous que votre activité ait un impact sur l'environnement ?

	Impact positif	Pas d'impact	Impact négatif
Air			
Eau			
Faune			
Flore			
Sonore			
Déchets			
Paysage			

4. Les autres activités économiques sur le site

- A votre connaissance, quelles activités, secteurs ou interlocuteurs économiques existent sur le site, et quels peuvent être leurs impacts environnementaux selon vous ?

Activité	Impacts environnementaux			Remarques
	+	0	-	
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

- Quels liens / rapports avez-vous avec ces autres activités présentes sur le site ?

Activité	Coopération	Neutre	Conflit	Raisons
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

5. Vos projets en lien avec le site

- Avez-vous modifié votre activité (agrandissement, diversification, nouvelle organisation de votre activité...) récemment ?

- Oui
- Non
- Si oui, quelle(s) modification(s) :

.....

- Avez-vous des projets en lien de tous types (agrandissement, diversification de votre activité, nouvelle organisation de votre activité...) en lien, direct ou non, avec le site ?

- Oui
- Non
- Si oui, le(s) quelle(s) :

.....

- S'agit-il de projets en partenariat avec une autre structure / activité ?

- Oui
- Non
- Si oui, quel(s) partenaire(s) :

.....

- Lors de la mise en place de projet, à quelles structures et interlocuteurs faites-vous principalement appel ?

Structures	Collaboration Partenariat	Aide technique	Aide financière	Aide administrative	Autorisation

- De manière générale, comment envisagez-vous un développement de votre activité ou champ d'intervention?

.....

- Lors de l'étude de vos projets, quels types de critères sont pris en compte ?

	Très important	Important	Peu important	Non intégré
Economique				
Social				
Environnemental				
Culturel				
Politique				

6. Quelles perspectives de développement ?

- D'après vous, quelle va être l'évolution de vos activités à court terme ou plus long terme ?

	0 à 5 ans	5 à 10 ans	10 ans et +
Essor et développement rapide			
Progression régulière			
Stabilisation			
Déclin lent			
Déclin rapide et disparition			
Autre :			

- Quelles en seront les causes ?

-
 -
 -
 -

- Quels types d'activités voudriez-vous voir se maintenir ou se développer sur le site des « Aiguilles de Bavella » et de la « Rivière de la Solenzara » (Forêt de Bavella et Sambucu) ?

Raisons	Activités

- Et inversement, lesquelles vous semblent problématiques pour l'avenir du site, économiquement et/ou au niveau environnemental ?

Raisons	Activités

7. Gestion environnementale du site

(Hiérarchiser si plusieurs réponses)

- D'après vous, qu'est-ce qu'il serait important de protéger et/ou valoriser ?
 - o La qualité des eaux
 - o Les boisements
 - o La diversité et la conservation de la faune et de la flore
 - o Autre :
.....
.....

- Quelles en sont les menaces ?
 - o Pollution
 - o Incendie
 - o Surfréquentation touristique
 - o Problème de gestion de l'eau (assainissement...)
 - o Aucune menace particulière
 - o Autre :
.....
.....

- Qu'est ce qui pourrait permettre de réduire ou d'éviter ces menaces ?
.....
.....
.....
.....
.....

- Quels types de mesures vous semblent les plus efficaces en matière de protection de l'environnement ?

- o La réglementation
- o La surveillance et le contrôle
- o L'information / la sensibilisation
- o La concertation
- o Autre :

.....

- Sont-elles compatibles avec le développement de votre activité?

- o Oui, comment ?

.....

- o Non, pourquoi ?

.....

- Seriez-vous prêt à participer à la préservation du massif de Bavella dans son ensemble (aiguilles, forêts territoriales de Bavella Sambucu, cours d'eau) dans le cadre de votre activité ?

- o Oui, quels types d'actions ?

Opérations ponctuelles et courtes	
Opérations régulières et/ou répétées	
Opérations d'informations et sensibilisation	
Changement et adaptation de mes pratiques et usages	
Adaptation dans l'utilisation de l'espace	
Autre :	

- o Non, pourquoi ?

.....

Annexe n° 8 : Composition du Comité de Pilotage du site FR9410109



PRÉFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT

ARRÊTÉ n° 2008 - 0703 en date du 30 juin 2008 portant création et composition du Comité de Pilotage des sites Natura 2000 FR 9410109 « Aiguilles de Bavella » (zone de protection spéciale) et FR 9400603 « Rivière de la Solenzara » (zone spéciale de conservation)

**Le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le code de l'environnement notamment ses articles L414-1 à L414-7 et R414-1 à R414-24 ;
- VU** la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code de l'environnement ;
- VU** le décret du Président de la République du 21 juin 2007 nommant **M. Christian LEYRIT** en qualité de Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud ;
- VU** l'arrêté ministériel du 26 octobre 2004 portant désignation du site Natura 2000 « Aiguilles de Bavella » (zone de protection spéciale) ;
- VU** l'arrêté ministériel du 17 mars 2008 portant désignation du site Natura 2000 « Rivière de la Solenzara » (zone spéciale de conservation) ;
- VU** le courrier du 4 juin 2008 de la Directrice régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Corse ;
- SUR** proposition du Secrétaire général de la Préfecture de la Corse-du-Sud ;

ARRÊTE

Article 1^{er} Il est créé un Comité de pilotage local conjoint des sites NATURA 2000 désignés ci-après :
- FR9410109 "Aiguilles de Bavella" (zone de protection spéciale),
- FR 9400603 "Rivière de la Solenzara" (zone spéciale de conservation).

Cette instance est chargée d'élaborer le document d'objectifs (DOCOB) de chacun de ces deux sites, puis d'en suivre la mise en oeuvre.

Article 2 La composition de l'instance visée à l'article précédent est fixée ainsi qu'il suit :

- Services de l'État :

- le Sous-Préfet de Sartène,
- la Directrice régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Corse,
- le Directeur régional et départemental de l'agriculture et de la forêt de la Corse-du-Sud,
- le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Haute-Corse,
- le Directeur régional et départemental de l'équipement de la Corse-du-Sud,
- le Directeur départemental de l'équipement de la Haute-Corse,

ou leurs représentants ;

- Élus, représentants des collectivités territoriales :

- le Président du Conseil exécutif de Corse,
- le Président du Conseil général de la Corse-du-Sud,
- le Président du Conseil général de la Haute-Corse,
- le Président du Parc naturel régional de Corse,
- le Président de la Communauté de communes de l'Alta Rocca,
- le Président de la Communauté de communes de la Côte des Nacres,
- le Président du SIVOM pour l'équipement et la gestion du hameau de Bavella,
- le Président du Syndicat de défense des forêts contre l'incendie de Zonza,
- le Maire de Quenza,
- le Maire de Zonza,
- le Maire de Sari Solenzara,
- le Maire de Solaro,

ou leurs représentants ;

- Représentants des établissements publics :

- le Directeur de l'Office de l'environnement de la Corse,
- le Directeur de l'Agence du tourisme de la Corse,
- le Directeur de l'Office du développement agricole et rural de Corse,
- le Directeur de l'Office National des Forêts,
- le Délégué régional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage,
- le Délégué régional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques,

ou leurs représentants ;

- Représentants des propriétaires :

- le Président du Centre régional de la propriété forestière de Corse,

ou leurs représentants ;

- Usagers et socio-professionnels :

- le Président de la chambre départementale d'agriculture de la Corse-du-Sud,
- le Président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse,
- le Président du conservatoire régional des sites de Corse / AAPNRC,
- le Directeur de l'Office du tourisme de l'Alta Rocca - Sud-Corse,
- le Président de l'association A Montagnola,
- le Président de l'Association A Muntagnera (fédération des estives de Corse),
- le Président de la Compagnie des guides de canyon et des accompagnateurs en montagne corse,

- le Président du Comité Corse du Sud de la Fédération française de la montagne et de l'escalade,
- le Président du Comité Haute-Corse de la Fédération française de la montagne et de l'escalade,
- le Président du club alpin français de Corse-du-Sud,
- le Président du club alpin français de Haute-Corse,
- le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Corse-du-Sud,
- le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Corse,
- le Président de la Fédération de la Corse pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- le Président de la société de chasse de Quenza,
- le Président de la société de chasse de Zonza,
- le Président de la société de chasse de Solaro,
- le Président de la société de chasse de Sari-Solenzara,

ou leurs représentants

- Personnes qualifiées au titre des sciences de la vie, de la terre et de la valorisation pédagogique :

- Mlle Laetitia HUGOT, responsable du conservatoire botanique de Corse,
- M. Paolo FASCE, ornithologue.

Article 3 Les membres du Comité de pilotage local conjoint des sites Natura 2000 désignés à l'article 1 sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable.

Article 4 Le Président du Comité de pilotage local conjoint est désigné par les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements et parmi eux. A défaut, la présidence est assurée par le représentant de l'Etat.

Article 5 Si la présidence est assurée par un représentant des collectivités territoriales et de leurs groupements, ceux-ci désignent également la collectivité territoriale ou le groupement chargé de la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre. Dans ce cas, les représentants de l'administration siègent à titre consultatif.

A défaut, l'élaboration du document d'objectifs et le suivi de sa mise en œuvre sont assurés par le représentant de l'Etat.

Article 6 Dans le cas où le représentant de l'Etat assure la présidence, le secrétariat du Comité de pilotage local est assuré par la Direction régionale de l'environnement en liaison avec la Sous-Préfecture de Sartène.

Article 7 Le Comité de pilotage local peut inviter en tant que de besoin, soit dans le cadre de ses travaux plénières, soit dans les groupes de travail qu'il met en place, des personnes qualifiées ou des experts extérieurs.

Article 8 Le Secrétaire général de la Préfecture de la Corse-du-Sud, le Sous-Préfet de Sartène et la Directrice régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Corse-du-Sud.

Fait à Ajaccio, le 30 JUN 2009

Le Préfet
 Pour le Préfet
 Le Secrétaire Général

Thierry ROGELET

Annexe n° 9 : Liste des réunions du Comité de Pilotage et en Groupe de Travail

Date de la réunion	Objet de la réunion	Lieu de la Réunion
	1ère réunion du COPIL	
10/09/2014	Réunion de présentation aux élus / Groupe de travail « activités du site »	LEVIE
20/02/2015	2ème réunion du COPIL	LEVIE
11/03/2015	Groupe de travail « mesures et actions »	SARI-SOLENZARA
17/04/2015	3ème réunion du COPIL	LEVIE

Réunion de présentation aux élus / Groupe de travail « première approche des activités du site »

Dans le cadre de l'élaboration des Docob des sites Natura
2000 FR9400603 « Rivière de la Solenzara » et FR9410109
« Aiguilles de Bavella »

10 septembre 2014

--

Compte-rendu

Présents :

LECCIA	Sébastien	OEC	0495481178	leccia@oec.fr
MATTEI	Patrice	Elu de QUENZA		
GIORGI	François	Elu de ZONZA		
SANGES	Véronique	CCAR		ccar.developpement@gmail.com
AUDEVAL	Hubert	CORSEXPERTISES	0609390405	contact@corseexpertises.com
CASALTA	Thomas	VISU	0628503294	t.casalta@agencevisu.com

Contenu :

La réunion a été partagée entre un temps de présentation de la démarche et de la méthodologie et une phase d'échange autour des problématiques naturalistes, agricoles et socio-économiques.

Premier point d'échange, l'OEC a informé qu'après discussion avec l'ODARC, et malgré le retard pris pour la désignation du mandataire de la mission, le rendu de l'étude devra intervenir avant le 30/03/2015 pour un acquittement complet des honoraires rattachés à la mission effectué avant le 30/05/2014. De fait le calendrier devra être revu. Le Bureau d'étude propose de réduire la durée d'exécution de la phase d'analyse des enjeux naturalistes qui, au regard des données disponibles devrait pouvoir être rapidement exécutée.

Ayant déjà fait l'objet d'un point entre la CCAR et le BE, la liste des personnes ressources a pu ensuite être complétée de plusieurs contacts rattachés tant à des administrations, qu'à des personnes publiques associées.

Ce point effectué, les échanges ont porté sur les activités présentes au droit des deux sites.

Abordée en premier, la question agricole s'est avérée relativement dénuée de fond. Tout comme l'exploitation forestière, qu'il s'agisse du col ou des versants Est et Ouest, la pratique agricole est relativement absente à l'exception d'un berger présent et actif au col et de quelques animaux en divagation (vaches cochons) dont les propriétaires semblent difficiles à identifier. Malgré la présence du hameau de Bavella en contrebas du col, il semble que le site n'a jamais eu de réelle utilisation pastorale. Pour de plus amples informations, il a été conseillé de prendre contact avec Guy Profizi de l'association de défense du hameau de Bavella.

Concernant le hameau précité, les élus ont exposé le problème juridique que celui-ci figurait. Positionné sur la commune de Zonza, il dépend dans les faits de la commune de Conca qui, par une ancienne entente y est autorisée à délivrer des concessions ouvrant à la possibilité de dépôt de permis de construire des petites bâtisses de type bergeries. Si aujourd'hui toutes les concessions ont été délivrées (sans donner droit à un titre de propriété ce qui pose problème), des espaces sous concessions sont encore non construits et pourront faire l'objet à l'avenir d'une demande de permis de construire. Une discussion est à ce jour engagée pour électrifier le hameau, électrification qui pourra, semble-t-il se faire une fois ce hameau régit par une carte communale. A noter, il n'est à ce jour pas possible d'envisager, dans ce hameau, la mise en œuvre d'une structure hôtelière qui mettrait à disposition des bergeries pour une ou plusieurs nuits contre rémunération. Néanmoins l'arrivée de l'électricité fait craindre que ce hameau ne voit son attrait s'accroître et des dérives émerger.

Une charte paysagère, rédigée par MH Stefanaggi, a été initiée dans le cadre de la procédure d'OGS et un travail a été engagé spécifiquement au niveau du hameau. Néanmoins au regard du problème juridique posé par l'absence de titre de propriété au niveau du hameau, cette charte n'a pu être acceptée en l'état par les services de l'Etat.

Concernant cette OGS, initiée il y a près de 10 ans, et malgré la production d'un volet d'étude conséquent, sa procédure d'élaboration est aujourd'hui au ralenti, notamment au regard d'un périmètre trop étendu. Actuellement en cours de redéfinition du contour, le non aboutissement de cette procédure figure un frein au bon aménagement du col, notamment pour permettre d'absorber l'ensemble du stationnement qui s'étale le long de la route et bloque parfois des emplacements réservés aux sapeurs forestiers. A noter une réflexion a été engagée sur la mise en œuvre de parkings relais et de navettes, mais en raison de l'obligation de recourir à la création d'une régie faisant appel au CG pour gérer les bus, la procédure a été interrompue.

En termes d'accueil et de signalétique, le col est le siège d'une certaine anarchie entre des signalétiques disparates posées tant par des collectivités (CCAR, PNRC, CG 2A) que des particuliers. Un travail est à ce jour en cours pour l'harmoniser en travaillant à la fois sur la forme et le fond. En parallèle à ce problème de signalétique, la circulation des véhicules et des piétons pose également problème, notamment au regard de l'absence de zones d'exclusion qui permettrait de mieux organiser l'espace.

La réunion s'est terminée sur une dernière question autour des ambitions de lisser la fréquentation sur l'année, notamment via le développement d'activité hivernale telle luge et raquette (qui sont

pour l'heure rendu compliquée par une route non prioritaire en termes de déneigement). A l'heure actuelle, la CCAR n'a aucune vision à ce sujet

Conséquences :

Mise à jour du calendrier

Mise à jour de la liste de contacts

Organisation d'un atelier technique, à très court terme, en les locaux de l'OEC afin de concentrer un maximum de ressources sur les problématiques naturalistes.

Faire le point avec l'AAUC sur le statut du col au niveau du PADDUC.

Faire un point complet sur la procédure d'OGS et le projet de classement

Mise à disposition par la CCAR d'études :

- Docob Cuscione,

- Etude OGS,

- Travaux préliminaires sur la signalétique,

et transmission coordonnées personnes ressources au SDIS, à l'ONEMA et de M. Guy Profizi.

Production par la CCAR d'un courrier de présentation de la mission à destination des socio-professionnels.

**Comité de Pilotage local n° 2
des sites Natura 2000 FR9400603 « Rivière de la
Solenzara » et FR9410109 « Aiguilles de Bavella »**

20 février 2015

**Communauté de Communes de l'Alta Rocca (CCAR)
Salle des fêtes de LEVIE (2A)**

--

Compte-rendu

Présents :

LECCIA	Sébastien	OEC	0495481178	leccia@oec.fr
MARCELLESI	Pierre	Président de la CCAR Maire de SARI- SOLENZARA		
TOMA	Jean			
SALOMON	Jean	Sous-préfet de Sartène	0495111261	jean.salomon@corse-du-sud.gouv.fr
MATTEI	Patrice	Elu de QUENZA	0681479648	pat.mattei2a@orange.fr
RECORBET	Bernard	DREAL de Corse	0495517980	bernard.recorbet@developpement-durable.gouv.fr
VINCENTI	Virginie	DREAL de Corse	0495517981	virginie.vincenti@developpement-durable.gouv.fr
PROFIZI	Patrick	SIVOM Bavella		
GIORGI	François	Elu de ZONZA		
AGOSTINI	Henri-Paul	Maire de ZONZA		
MINCHELLI	Santa	PNR de Corse	0618460689	santamin@orange.fr
PERALDI	Pauline	PNR de Corse	0671664854	pperaldi@pnr-corse.fr
CHARRIER	Jessica	CEN Corse	0632334681	jessica.charrier@espaces-naturels.fr
BAUDAT- FRANCESCHI	Julien	CEN Corse	0630866691	jbaudat.franceschi@espaces-naturels.fr
FRESI	Laura	CCAR Fédération de Pêche de Corse		federation.peche.corse@wanadoo.fr
D'ORNANO	Cathy			
KEYSER	Mathieu	ONEMA	0622690830	mathieu.keyser@onema.fr
TORRE	Maddy	PNR de Corse	0495517913	mtorre@hotmail.fr
SANGES	Véronique	CCAR		
FERRU	JL	ONF		
CASALTA	Thomas	Agence VISU	0628503294	t.casalta@agencevisu.com
SEINERA	Samy	Agence VISU	0604671534	s.seinera@agencevisu.com
AUDEVAL	Hubert	CORSEXPERTISES	0609390405	contact@corsexpertises.com

Excusés : Patrick MARTIN (ONCFS), Sylvain LAUX (DDTM 2A), Laetitia HUGOT (CBNC).

Introduction des élus et de M. le sous-préfet :

Pierre MARCELLESI, président de la CCAR, présente le contexte de la réunion, qui s'inscrit comme un rapport d'étape, d'une démarche qui au-delà des dossiers, doit permettre de décliner de manière effective un certain nombre d'actions sur le territoire.

Il rappelle que Natura 2000 reste une thématique transversale très opportune, qui permet de rassembler techniciens et élus de diverses communes, pour œuvrer au développement et à la préservation d'un même territoire.

Jean SALOMON, sous-préfet de Sartène, se félicite de l'activité de la démarche Natura 2000 au sein de ces collectivités, l'élaboration de ces DOCOB(s) représentant une nouvelle étape qui s'inscrit dans le prolongement des travaux qui sont effectués depuis 2012 pour la gestion du plateau du Cuscione.

MM. les élus des communes de QUENZA et SOLENZARA, co-présidents du COPIL, complètent le propos en rappelant le bien fondé de la coopération entre leurs communes, qui se matérialise ici sur des problématiques transversales et intérêts communs.

Ordre du Jour :

Sébastien LECCIA, chargé du suivi des sites Natura 2000 à l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) rappelle le rôle d'appui et d'assistance joué par sa structure auprès de la collectivité et expose ensuite l'ordre du jour :

- Validation du diagnostic, sous réserve de la prise en compte des remarques qui ressortiront de la présente réunion ;
- Approche des objectifs de développement durable et réflexion autour des possibles leviers d'actions sur les 2 sites ;
- Annonce d'une phase de Groupe de Travail pour la première quinzaine de mars ;
- Questions diverses.

Présentation du diagnostic par l'Agence VISU et le cabinet Corsexpertises :

Le diagnostic est présenté. Au fil de la présentation un certain nombre de remarques sont formulées. Celles-ci sont compilées dans le tableau suivant.

Nom (Organisme)	Remarques	Conséquences pour le DOCOB
P. MARCELLESI (CCAR)	Question de la connaissance des causes du mauvais état de certaines zones forestières pourtant circonscrites par un plan de gestion.	- Identifier les causes et intégrer des mesures dans le cadre du DOCOB
Jean TOMA (Maire de Solenzara)	La rivière Solenzara semble peu poissonneuse depuis quelques années.	- Mettre en œuvre une étude sur la souche génétique. - Question du braconnage à clarifier - Envisager une réintroduction ?
C. D'ORNANO (Féd. de pêche)	Au contraire, la Fédé de pêche note un bon retour des pêcheurs sur cette rivière.	
Bernard RECORBET (DREAL Corse)	La question de la quantité n'est pas forcément la question centrale, il faudrait développer davantage sur la connaissance de la souche, l'espèce endémique étant peu à peu soumise à des gènes intrants affaiblissant la qualité de la souche.	
ONF	Remarque sur la dégradation des panneaux et barrières au niveau des accès aux pistes forestières. L'été on ne note pas de circulation sur les pistes. L'ONF fait des patrouilles et verbalise le cas échéant. L'ONF réalise des comptages de véhicules : entre 350 et 400 véhicules au col/jour ; en bas 500 également. Soit environ 1000 véhicules/jour. L'ONF confirme le risque en cas d'incendie vis-à-vis des promeneurs.	
J. SALOMON (Sous-préfet)	Question du stationnement sauvage et de la problématique incendie. Il faut noter la difficulté de faire passer les messages. Aujourd'hui le hameau de Bavella est en cours de traitement. Demain la volonté de porter l'action avec des actions de signalisation et peut être un autre échelon qui risque d'impliquer des moyens coercitifs. Question risque incendie et baladeurs : mise en place de dispositifs pour le signalement des personnes pratiquant le canyoning afin de quantifier et de localiser les personnes en cas d'incendie.	
Bernard RECORBET (DREAL Corse)	Remarque sur le doc (forme) : Des généralités pourront être mise en annexes (à voir plus tard). Il faudrait cibler des objectifs essentiels : 1/. Conservation du Gypaète barbu : Demande au PNR de Corse des précisions notamment sur la chronologie des disparitions. Le Gypaète est appelé à disparaître d'ici 2025 si rien n'est fait, alors que l'espèce est présente depuis très longtemps (présence de fossiles) ce qui explique le recours possible à une réintroduction. Précisions : il y avait 2 couples en Corse-du-Sud dont un à Guagnu.	

	<p>2/. Question du mouflon qui est liée au Gypaète au regard du lien en termes de ressources trophiques qui amène leur zone de répartition à se croiser. Elevage en cours et lâchers prévus un peu au Nord de Bavella. Espèce qui est de moins en moins farouche notamment vis-à-vis des randonneurs</p> <p>3/. Chiroptères : la conservation de l'habitat forestier et la gestion du risque incendie figure des éléments prépondérants des objectifs de conservation des 20 espèces présentes. C'est de plus également valable pour la Sittelle corse.</p> <p>4/. Noter que le canyonisme ne semble pas être un souci majeur vis-à-vis de Natura 2000. Les zones favorables au canyonisme ne sont généralement pas favorables aux espèces. Pour l'Escalade, un équilibre est susceptible de s'être créé. La question du freelance est à surveiller pour que des voies ne soient pas créées sur des zones sensibles.</p> <p>5/. Problématique des hélicoptères qui se rapprochent de plus en plus et survolent à basse altitude les zones de nidification du Gypaète et les zones à Mouflons.</p> <p>6/. Truite corse : problème de la pollution génétique.</p>	
Maddy TORRE (PNR de Corse)	Conventions signées avec l'armée en ce qui concerne le survol des Zones de Sensibilité Majeure Gypaète barbu	
J. SALOMON (Sous-préfet)	<p>Question des hélicoptères : il est difficile de faire de la surveillance et la répression est difficile à mettre en œuvre.</p> <p>Question des Drones : le survol de l'espace public est interdit.</p>	
P. MARCELLESI (CCAR)	Drones : une grande partie des surfaces sont en espaces privés qui pose la question de la réglementation.	
P. PERALDI (PNR de Corse)	Les Loisirs aériens deviennent une des priorités de la nouvelle charte du PNRC.	
Bernard RECORBET (DREAL Corse)	Au titre des nouvelles pratiques sportifs : le base jump qui est susceptible de porter atteinte aux rapaces comme il porte atteinte au Balbuzard pêcheur à Capu Rossu.	- Nécessité d'anticiper les nouvelles pratiques
P. MARCELLESI (CCAR)	Question de la méthode utilisée pour la connaissance de l'état de conservation.	
Bernard RECORBET (DREAL Corse)	Question de la qualification de l'état des populations de Cerfs, sachant que c'est une espèce réintroduite.	- Prendre attachement des Grands Ongulés de Corse
Maddy TORRE (PNR de Corse)	Question du Gypaète : antinomisme quant à état de conservation de l'espèce et état du site, vu que même si le site est favorable, l'espèce a fini par disparaître...	

Bernard RECORBET (DREAL Corse)	Question de la priorisation des espèces à voir au cas par cas en partant du principe que le Gypaète, le Mouflon et le Cerf (...) sont prioritaires alors que les insectes ou les amphibiens présentent moins d'enjeux sur le site. Il faut se fixer des priorités, on ne peut pas tout traiter de la même manière.	
Jean TOMA (Maire de Solenzara)	Attention à ne pas se limiter à la Corse-du-Sud concernant la vallée de la Sulinzara, car la rivière a deux rives.	

Avis de modification du COPIL :

Virginie VINCENTI, chargée des questions Natura 2000 à la DREAL de Corse, rappelle que le CEN de Corse n'était pas membre du COPIL initialement. Or au regard de ses compétences et de ses travaux, il apparaît nécessairement comme un interlocuteur privilégié. Il est donc ajouté à la composition du présent COPIL.

Julien BAUDAT-FRANCESCHI rappelle brièvement que le CEN de Corse (ex-amis du parc), mène entres- autres, la fiche action qui consisterait à créer une potentielle aire protégée sur le Plateau du Cuscunu, dont le périmètre Natura 2000 intersecte avec celui de Bavella.

Avant de clore la réunion, Virginie VINCENTI présente brièvement le nouveau dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 et la volonté de la DREAL de communiquer à ce sujet (brochure).

Prochain COPIL prévu : première quinzaine d'avril 2015.

Comité de Pilotage local des sites Natura 2000

FR9410109 « Aiguilles de Bavella » - Directive "Oiseaux"
FR 9400603 « Rivière de la Solenzara » - Directive Habitats Faune Flore

Réunion du vendredi 20 Février 2015

Nom Prénom	Collectivité ou organisme	Coordonnées Mails	Coordonnées Tél.	Signature
LECCIA sébastien	OEC	leccia@oec.fr	06.95.48.11.78	
R. Jacquet	CCAR			
TONA Sébastien	comité cote des MARCOES			
SALOMON jean	Sous-Préfet Sartène	jean.salomon @corse-sta-nd. gouv.fr	049541261	
PATRIK Pablic	Hell. Faim de Saveria	pat.millaire@orange.fr	06.8141.96.48	
RECORBET Bernard	DREAL de CORSE	bernard.recorbet@ developpement- durable.gouv.fr	04 95 51 7 980	
VINCENTI Virginie	DREAL CORSE	virginie.vincenti@ developpement- durable.gouv.fr	04 95 51 79 81	
PATRICK PROFIZI	Sidon BAVELLA			
GIORGI François	CCAR Mj. Zonka Mam Comu			
ALASTON Hé				
SANTA Michele	PNRC	santamin@orange.fr	0618460689	
PERALDI Auline	PNRC	pperaldi@pnrc-corse.fr	0671664854	



CHARRIER Jessica	CEN Corse	jessica.charrier@espaces-naturels.fr	06.32.33.46.84	
Baudet-Francoeschini	CEN Corse	jbaudetfrancoeschini@espaces-naturels.fr	0630866691	
FRESI Laura	CCAR			
d'ORNANO Cathy	Féde - Pêche	fedeston.pêche.corse@wanadoo.fr		
KEYSER Mathieu	ONENA	mathieu.keyser@onena.fr	06 22 69 08 30	
Torre Mady	SM du PNRC	mtorre@hotmail.fr	04.95.51.79.13	
SANGES Vronique	CCAR			
CASALTA Thomas	BE VISU	t.casalta@agencevisu.com	0628503294	
Sany SEINERA	BE VISU	s.seinera@agencevisu.com		
Musent AUDEVAL	CORSEXPERTISE	contact@corsexperts.com		
MARTIN Patrick	ONCFS			EXCUSE
	DDT			EXCUSE(s)



Réunion en Groupe de Travail

Dans le cadre de l'élaboration des Docob des sites Natura 2000 FR9400603 « Rivière de la Solenzara » et FR9410109 « Aiguilles de Bavella »

11 mars 2015

Mairie de Sari-Solenzara (2A)



--

Compte-rendu

Présents :

LECCIA	Sébastien	OEC	0495481178	leccia@oec.fr
		Maire de SARI-SOLENZARA		
TOMA	Jean	Com. De Com. De la Côte des Nacres		
ROSSI	Samantha	Mairie de SARI-SOLENZARA		
RECORBET	Bernard	DREAL de Corse	0495517980	bernard.recorbet@developpement-durable.gouv.fr
COSTANZO	Mathias	ONF		
SANTELLI	Dominique	ONF		
MURACCIOLE	Stéphane	ONF		
SANCHIS	Frédéric	ONCFS		
CHARRIER	Jessica	CEN Corse		
DI ROSA	Jean-Michel	Département 2A (Environnement)		
DURET	Jean-Yves	Département 2A (Forestiers sap.)		
TORRE	Maddy	PNR de Corse		
TORRE	Julien	PNR de Corse		
SANGES	Véronique	CCAR		
AUDEVAL	Hubert	VISU/CORSEXPERTISES	0609390405	contact@corseexpertises.com ; s.einera@agencevisu.com

Excusés : Sylvain LAUX (DDTM 2A), Stevan MONDOLONI (PNRC)

Introduction

Jean TOMA, maire de Sari-Solenzara (Communauté de Commune de la Côte des Nacres), qui accueille la réunion, en présente rapidement le contexte et se félicite de constater la progression de la démarche.

Rappel

Le contenu du précédent COPIL ainsi que les principaux actes validés (diagnostics) à cette occasion sont rappelés aux participants.

Présentation du document de travail

Un document de travail est projeté et présenté en séance. Il synthétise l'ensemble des mesures et actions envisageables par grands enjeux des sites Natura 2000.

Les différents acteurs techniques présents sont invités à réagir et à faire part de leur remarques. Ces remarques ont été prises en compte et traduites sur le document de séance.

Ce document de travail complété est disponible en Pièce jointe à ce CR.

Retour sur le calendrier

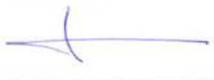
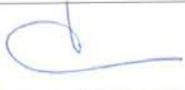
Le calendrier à venir est présenté. Il vient préciser que les fiches-actions seront finalisées pour la fin du mois de mars, tandis qu'un COPIL se tiendra au mois d'avril (17/04/2015).

Clôture

La séance est clôturée par Jean TOMA qui se félicite du travail en cours et remercie les participants pour leur contribution aux débats.

DOCOB ZPS « Aiguilles de Bavella »
DOCOB ZPC « Rivière de la Solenzara »

REUNION DE TRAVAIL DU 11 MARS 2015 à 9h30
Mairie de Sari-Solenzara

<u>Noms - Prénoms</u>	<u>Collectivité</u>	<u>Emargements</u>
Véronique Sanges	Com Com Alta Rocca	
Toma Jean	Com Com Côte des Naves	
Rosi Samantha	Mairie de Sari Solenzara	
COSTANZO Mathias	ONF	
MADY TORRE	PNRC	
Di Rosa Jesu Michel	Département de Corse du Sud Pôle Environnement	
DURET Jean Yves	Conseil général Corse du Sud Forêts Superieures	
SANCHIS Frédéric	ONCFS	
SANTELLI Dominique	ONF	
AUGEVAL Robert	Agence VDU Cabinet d'expertise A.M.M.	
LECCIA Estelle	OEC	
RELOUBET Bernard	ARRAZ Corse	
Joffe Julien	PNRC	
Macoulet Stéphane	ONF	
CHARRIERESSA Jessica	CAN Corse	

SANGES V.

CCAR



**Comité de Pilotage local n° 3
des sites Natura 2000 FR9400603 « Rivière de la
Solenzara » et FR9410109 « Aiguilles de Bavella »**

17 avril 2015

**Communauté de Communes de l'Alta Rocca (CCAR)
Salle des fêtes de LEVIE (2A)**

--

Compte-rendu

Présents :

LECCIA	Sébastien	OEC	0495481178	leccia@oec.fr
MARCELLSI	Pierre Frédéric	Président de la CCAR		
SANCHIS		ONCFS		frederic.sanchis@oncfs.gouv.fr
	Jean-	Pôle Environnement		
DIROSA	Michel	CD2A	0679321720	jean.michel.dirosa@cg-corsedusud.fr
SALOMON	Jean	Sous-préfet de Sartène	0495111261	jean.salomon@corse-du-sud.gouv.fr
DURET	Jean Yves	CD2A		jean-yves.duret@cg-corsedusud.fr
RECORBET	Bernard	DREAL de Corse	0495517980	bernard.recorbet@developpement-durable.gouv.fr
VINCENTI	Virginie	DREAL de Corse	0495517981	virginie.vincenti@developpement-durable.gouv.fr
MURACCIOLE	Stéphane	ONF		stephane.muracciole@onf.fr
GIORGI	François	Maire de Zonza		
FERRU	Jean Loup	ONF		Jean-loup.ferru@onf.fr
MINCHELLI	Santa	PNR de Corse	0618460689	santamin@orange.fr
CHARRIER	Jessica	CEN Corse	0632334681	jessica.charrier@espaces-naturels.fr
BAUDAT- FRANCESCHI	Julien	CEN Corse	0630866691	jbaudat.franceschi@espaces-naturels.fr
PANAÏOTIS	Christophe Jean	OEC		panaiotis.c@oec.fr
BIANCUCCI	François	OEC		biancucci@oec.fr
BALESI	Roselyne	Maire de Quenza		
SANGES	Véronique	CCAR		
AUDEVAL	Hubert	CORSEXPERTISES	0609390405	contact@corseexpertises.com
CASALTA	Thomas	Agence VISU	0628503294	t.casalta@agencevisu.com

Excusés : Jean TOMA (Maire de Sari-Solenzara), Sylvain LAUX (DDTM 2A), Laetitia HUGOT (CBNC).

Introduction des élus et de M. le sous-préfet :

Roselyne BALESI, Maire de Quenza, co-présidente du COPIL, Pierre MARCELLSI président de la CCAR, se félicitent de la finalisation du DOCOB, en rappelant que ce document n'est qu'un guide pour la gestion des sites Natura 2000 et appellent de tous leurs souhaits la mise en place des actions prévues qui vont être présentées par les bureaux d'études.

Jean SALOMON, sous-préfet de Sartène, souligne à son tour l'importance de voir les actions préconisées mises en œuvre sur le terrain.

Ordre du Jour :

Sébastien LECCIA, chargé du suivi des sites Natura 2000 à l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) rappelle la validation du diagnostic lors du précédent COPIL du 20 février 2015 et expose ensuite l'ordre du jour :

- Validation des fiches actions des DOCOB,
- Validation des documents finaux, sous réserve de la prise en compte des remarques qui ressortiront de la présente réunion ;
- Questions diverses.

Présentation du diagnostic par l'Agence VISU et le cabinet Corsexpertises :

Les fiches actions sont présentées. Au fil de la présentation un certain nombre de remarques sont formulées. Celles-ci sont compilées dans le tableau suivant.

Nom (Organisme)	Remarques	Conséquences pour le DOCOB
CBNC	Signale que l'habitat à lf risque de ne plus être d'intérêt communautaire.	- Aucun changement (demande DREAL)
ONCFS	Signale que le programme LIFE s'est terminé en 2007, demande de faire référence au programme de recherche et développement en cours	
CD 2A	Mesure A1 : s'interroge sur la signification « d'engager un effort particulier dans l'ouverture des ZAL ». Insiste sur le fait que l'ouverture des ZAL est liée à une réflexion de combustible et que pour autant, un travail est déjà fait avec le CBNC sur le brûlage dirigé et sur la reprise de la végétation	
CBNC	Complète les propos du CD2A en indiquant qu'il existe une procédure ou le CBNC passe avant les travaux d'ouverture de ZAL afin de définir un cadre de travail	
CD 2A	Suite à l'échange précédent, propose de modifier l'intitulé de la mesure A1 par « conforter la préservation de la biodiversité)	Prise en compte de la remarque
ONF	Modifier l'intitulé de la mesure A4 en « Amélioration en faveur du Mouflon »	Prise en compte de la remarque
PNRC	Ne pas oublier le cerf qui risque de voir son aire de répartition s'étendre dans les limites des sites Natura 2000.	Prise en compte de la remarque
CENC	Signale que sur le Cuscione, les fiches actions sont énormément liées au travail de la Chambre d'Agriculture. Encourage le regroupement des deux DOCOB pour un travail conjoint. Demande de mettre en annexe le détail des actions en faveur du pastoralisme sur le DOCOB du Cuscione. Signale enfin qu'il engage un gros travail de proximité pour réfléchir à comment gérer les autres espèces animales pour lister un ensemble de solutions à destination de la CCAR.	Prise en compte de la remarque
ONF	Concernant la Sitelle et les Chiroptères, demande à ce que dans le cadre Natura 2000, la fiche action propose un travail de détail sur les arbres biologiques entre géolocalisation et approche descriptive (définition de l'habitat...). En effet, à l'heure actuelle les arbres biologiques sont identifiés et comptabilisés mais pas détaillés. A15, B1 « Identification et géolocalisation des arbres favorables à la biodiversité »	Prise en compte de la remarque

ONCFS	Chat : Aucune certitude sur sa présence, campagne d'échantillonnage effectuée, prélèvement(s) en 2013, aucun en 2014, donc présence possible mais pas avérée. Mesure C2. Quid de l'installation d'un troupeau Caprin sur le site ?	Prise en compte de la remarque pour le chat
Bureau d'étude	Rappel effectivement que l'ONF a reçu une demande de concession, mais plus en aval du site Natura 2000, cette question avait déjà été évoquée en GT sans appeler de remarques particulières	
Président CCAR	Mesure C4 : plus que contrôler, c'est organiser le flux	
ONCFS	Mesure D1 : rappel l'existence d'une charte graphique, élaborée et utilisée pour la conception des panneaux d'informations déjà existants. Demande donc le respect de cette charte.	
Président CCAR	Indique qu'il en est de même pour la CCAR.	
Sous Préfet	Mesure D4 : s'interroge sur la probabilité de voir s'installer de façon pérenne le Gypaète sur le site.	
PNRC	Indique que le Gypaète a été repéré sur le site quatre jours avant le COPIL.	
DREAL	Demande la création d'une fiche spécifique sur le développement des itinéraires pédestres en plus des fiches C3 et C4	
CD 2A	Appui la remarque de la DREAL en insistant sur le danger de la multiplication des sentiers au regard de l'exposition au risque incendie. Signale tout de même qu'il n'existe aucune demande de nouvel itinéraire et qu'il n'en est pas prévu au Plan de Sentier de Randonnée. Demande la mention du Plan dans le DOCOB	

Conclusion :

Après interrogation des présents, Sébastien LECCIA, propose la validation des documents sous réserve de prise en compte des remarques formulées au cours du COPIL.

Aucune remarque particulière n'étant formulée, la validation est approuvée.

Sébastien LECCIA, félicite les BE pour la qualité du travail réalisé, remercie les acteurs présents pour leur participation et leur implication.

Copil DOCOB
"Aiguilles de Bavella" et "Rivière de la Solenzara"
Vendredi 17 Avril 2015 - 10h00

Prénom-NOM	Coordonnées	Signature
Jessica CHARRIER CEN Corse	jessica.charrier@espaces-naturels.fr	
Frédéric ANCHIS	frederic.anchis@oncf.gov.fr (ONCF)	
Jean Michel DI ROSA pôle environnement CD 2A	jean-michel.dirosa@cg-corse.net 06 79 32 17 20	
Jean YVES DURÉT	jean-yves.duret@CG-Corse.net.fr	
Minucio Stéphanie	stephanie.minucio@oncf.fr	
Santa Minichelli	santamin@orange.fr	
Julia Baudet-Franceschi	baudet.franceschi@espaces-naturels.fr	
FERRU Jean-Loup	jean-loup.ferru@oncf.fr	
LECCIA Sébastien	leccia@oec.fr	
RECORBET Bernard	bernard.recorbet@developpement-durable.gouv.fr	
VINCENTI Virginie	virginie.vincenti@developpement-durable.gouv.fr	
Christophe PANAIOTIS	panaiotis@oec.fr	
BIANCUCCI Jean-François	biancucci@oec.fr	
GIORGI François	Mairie de Lora	
BALESI Roxelyne	Mairie de Quercu	
SALOMON Jean	Son. Préfet de Sartène	

Annexe n° 10 : Arrêté portant désignation du site Natura 2000 Aiguilles de Bavella (Zone de Protection Spéciale)

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Arrêté du 26 octobre 2004 portant désignation du site Natura 2000 aiguilles de Bavella
(zone de protection spéciale) (rectificatif)**

NOR : DEVN0430355Z

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 novembre 2004, édition papier, page 19009, 2^e colonne, article 1^{er}, 2^e ligne, et édition électronique, texte n° 44, au lieu de : « FR94101109 », lire : « FR9410109 ».

Annexe n° 10 : Formulaire Standard des Données (FSD) du site FR9410109



Muséum
national
d'Histoire
naturelle

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9410109>



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR9410109 - Aiguilles de Bavella

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	5
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	6
6. GESTION DU SITE	6

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : A (ZPS) 1.2 Code du site : FR9410109 1.3 Appellation du site : Aiguilles de Bavella

1.4 Date de compilation : 30/11/1998 1.5 Date d'actualisation : 28/02/2002

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Corse	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.corse.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 26/10/2004



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : http://www.legifrance.gouv.fr/lo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000627486

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 9,23333°

Latitude : 41,83333°

2.2 Superficie totale

1873 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
94	Corse

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
2A	Corse-du-Sud	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
2A254	QUENZA

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Méditerranéenne (100%)



Date d'édition : 22/10/2014
 Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://mnp.mnhn.fr/site/natura2000/FR64410102>

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site				
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	Représent -activité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative »; D = « Présence non significative ».
- Superficie relative : A = $100 \geq p > 15$ % ; B = $15 \geq p > 2$ % ; C = $2 \geq p > 0$ % .
- Conservation : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- Evaluation globale : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Groupe	Code	Espèce	Nom scientifique	Type	Population présente sur le site				Évaluation du site					
					Taille	Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C				
										Min	Max	C R V P	Pop.	Cons.
B	A400		<i>Accipiter gentilis arrigonii</i>	p	1	1	p	P			C	B	A	B
B	A076		<i>Gypaetus barbatus</i>	p	1	1	p	P			B	B	A	A
B	A091		<i>Aquila chrysaetos</i>	p	1	1	p	P			C	B	A	A
B	A103		<i>Falco persannus</i>	p	2	2	p	P			D	A	A	A
B	A331		<i>Sitta whiteheadi</i>	p	20	20	p	P			B	A	A	A

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : i = individus, p = couples, a = Adultes matures, area = Superficie en m², biemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- Qualité des données : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- Population : A = $100 \geq p > 15$ % ; B = $15 \geq p > 2$ % ; C = $2 \geq p > 0$ % ; D = Non significative.



Date d'édition : 22/10/2014
 Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://open.mnhn.fr/dataset/natura2000/FR6410102>

- Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Espèce		Population présente sur le site				Motivation						
	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
B		<i>Tichodroma muraria</i>	1	3	p	P			X			X	
B		<i>Cinclus cinclus</i>	2	3	p	P			X			X	
B		<i>Prunella collaris</i>			i	P			X			X	
B		<i>Monticola solitarius</i>	10		p	P			X			X	
B		<i>Serinus citrinella corsicana</i>			i	P							X
B		<i>Carduelis spinus</i>			i	P			X			X	
B		<i>Loxia curvirostra</i>			i	P			X			X	

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Unité : I = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, turfs = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Motivation : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	15 %
N17 : Forêts de résineux	18 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	45 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	21 %

Autres caractéristiques du site

Site remarquable par son peuplement d'oiseaux rupestres et de grands rapaces du fait des grandes surfaces de falaises inaccessibles et des potentialités alimentaires périphériques.

Vulnérabilité : Le site est difficile d'accès dans sa partie centrale et les aires de rapaces peu exposées aux dérangements. Les pinèdes à Pins laricios et Pins maritimes sont peu ou pas exploitées ce qui assure un habitat optimum pour la Stitelle. Néanmoins le risque d'incendie est important en pinèdes.

4.2 Qualité et importance

Site important pour le Gypaète barbu puisqu'on trouve un des 10 couples présents en Corse. Ce couple a cependant la particularité d'être isolé du reste de la population dont les localités les plus proches se trouvent à environ 45 km au nord. La présence du Mouflon de Corse lui assure une ressource alimentaire naturelle en complément des animaux d'élevage. On note aussi la présence de la Sittelle Corse, seule espèce d'oiseau endémique de France, inféodée aux Pinèdes de montagne en Corse. La présence de deux autres espèces de rapaces de l'annexe 1 est aussi à mentionner.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
M	G01.04	Alpinisme, escalade, spéléologie		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- Pollution : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.



4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Domaine communal	%

4.5 Documentation

Informations du PNRC pour le suivi des Gypaètes.
ZNIEFF N° 01670001, 01670002 et 0167

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	55 %
32	Site classé selon la loi de 1930	18 %
80	Parc naturel régional	100 %
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	16 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Syndicat Intercommunal de Bavella commune de Quenza ONF
(forêt communale en lien avec la commune de Conca) PNRC
(en lien avec les communes)

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?



- Oui
- Non, mais un plan de gestion est en préparation.
- Non

6.3 Mesures de conservation

37

37 Plusieurs mises à jour n'apparaissent pas dans le présent FSD :

- La référence à la forêt domaniale n'a pu lieu d'être depuis le transfert de la propriété domaniale ;
- L'ONF est gestionnaire de droit des forêts des collectivités bénéficiant du Régime Forestier et concernées par cette ZPS : Forêt communale de Conca et Forêt communale de Quenza ;
- La surface bénéficiant du Régime Forestier est erronée : au total, les parties incluses dans la ZPS des forêts communales de Conca et Quenza représentent 35% de la surface de cette ZPS ;
- A noter, il existe un document d'aménagement forestier pour la Forêt Communale de Quenza.